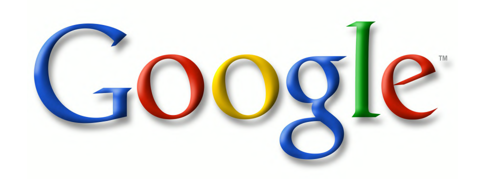



WIDENER LIBRARY
HX GSXX V

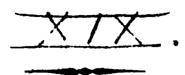

SIGILL : COLL HARVARD CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
1 April, 1830
1622
N: Hurd Sc.
BOSTON.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



MÉMOIRES DE MME ROLAND.

MÉMOIRES

DE

Marie Jeanne Phlipon, or Philipon, also called Manon Phlipon.

MADAME ROLAND de la Platière.

AVEC UNE NOTICE SUR SA VIE,

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

Saint Albin (Jean) François

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME SECOND.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1821.

SUITE
DES NOTICES HISTORIQUES
SUR
LA RÉVOLUTION.

SECOND MINISTÈRE.

Tout le monde connaît la révolution du 10 août : je n'en sais pas plus que le public à cet égard ; car instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la suivant avec intérêt, même lorsqu'il n'était plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeler les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Rappelé au ministère à cette époque (1), il y rentra

---

(1) Dans la séance du 10 août, après la prise du château, l'Assemblée législative forma un Conseil exécutif, composé des ministres. Servan, Clavière et Roland reprirent chacun les portefeuilles qui leur avaient été confiés quelque temps auparavant. Ce fut Isnard qui proposa leur rappel en ces termes (*extrait du Moniteur*) : « Il est instant que » l'Assemblée s'occupe de la nomination des ministres ; puisque trois » des anciens avaient emporté les regrets de la nation, nous devons à » l'opinion publique de les réintégrer sur-le-champ (*on applaudit*) ; et » comme je ne crois pas qu'il puisse se manifester aucune opposition » dans l'Assemblée, je demande que l'on mette sur-le-champ aux voix » le rappel de ces trois ministres. »

« L'Assemblée décide unanimement que MM. Roland, Clavière et » Servan reprendront leurs fonctions dans le ministère. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

avec de nouvelles espérances pour la liberté. Il est grand dommage, disions-nous, que le conseil soit gâté par ce Danton, qui a une réputation si mauvaise! Quelques amis, à qui je le répétais à l'oreille, me répondirent : « Que voulez-vous! il a été utile dans la révolution, et le peuple l'aime : on n'a pas besoin de faire des mécontens; il faut tirer parti de ce qu'il est (1). » C'était fort bien dit; mais il est plus aisé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuser. Là commencèrent les fautes des patriotes. Dès que la cour était abattue, il fallait former un excellent Conseil, dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, distingués par leurs lumières, imprimassent au gouvernement une marche respectable, et aux puissances étrangères de la considération. Placer Danton, c'était inoculer dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, qui le détériorent et l'avilissent dès qu'ils participent à son action. Mais qui donc aurait fait ces réflexions? qui eût osé les communiquer et les appuyer hautement? C'était l'Assemblée ou la commission des vingt-un, qui déterminait les choix; il y avait là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef; pas un de ces êtres à la Mirabeau, propres à commander au vulgaire, à rallier, en un faisceau, les volontés des sages, et à les présenter avec l'ascendant du génie qui se fait obéir dès qu'il se manifeste.

On ne savait qui mettre à la marine : Condorcet parla

---

(1) Danton disait à cette époque, en faisant allusion à l'attaque du château : « J'ai été porté au ministère par un boulet de canon. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

de Monge, parce qu'il l'avait vù résoudre des problèmes de géométrie à l'Académie des sciences, et Monge fut élu. C'est une espèce d'original, qui ferait bien des singeries à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les fossés de la ville de Berne : on n'est pas plus lourdement Pasquin et moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierres à Mézières, où l'abbé Bossut l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'est avancé à force de travail, et avait cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avait espéré de devenir son égal. Bon homme, au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle, dont les plus malins personnages ne se seraient pas amusés à faire voir qu'il n'était qu'épais et borné. Mais enfin il passait pour être honnête homme, ami de la révolution ; et l'on était si las des traîtres, si embarrassé de trouver des gens capables, que l'on commençait par s'accommoder de ceux qui étaient sûrs. Je n'ai pas besoin de parler de son ministère ; le triste état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui son ineptie et sa nullité (1).

Lebrun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, passait pour un esprit sage, parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce ; et pour un habile homme, parce qu'il était assez bon commis. Il connaissait passablement sa carte diplomatique, et savait rédiger, avec bon sens,

(1) Il y a beaucoup de satire mêlée à quelque vérité dans ce portrait ; mais on ne pourrait sans injustice confondre l'homme public avec le savant : il est plus équitable de séparer le mathématicien célèbre, le profond physicien, l'inventeur de la géométrie descriptive, le fondateur de l'École Polytechnique, de l'homme qui n'eut pas un caractère égal à son génie, de l'administrateur auquel ont manqué peut-être les talens nécessaires à sa place. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire; mais il n'avait rien de l'activité d'esprit et de caractère qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé. Mal instruit de ce qui se passait chez nos voisins, envoyant dans les cours des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avaient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation, et pouvaient à peine passer l'antichambre de quelques grands, il ne savait employer ni l'espèce d'intrigue, au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui voulaient nous attaquer, ni l'espèce de grandeur dont un État puissant doit investir ses agens reconnus pour se faire respecter. « Que faites-vous donc? lui demandait quelquefois Roland. A votre place, j'aurais déjà mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France, sans le secours des armes; je voudrais savoir ce qui se passe dans tous les cabinets, et y exercer mon influence. » Lebrun ne se pressait jamais; et l'on vient, en août 1793, d'arrêter, à son passage en Suisse, pour aller à Constantinople, Sémonville, qui devait y être rendu depuis huit mois. Les derniers chocs de Lebrun achèvent de le peindre, et me dispensent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer ministre plénipotentiaire en Danemarck, Grouvelle, le secrétaire du Conseil, dont, à ce titre, j'avais déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti, dont il n'a appris qu'à faire de petites phrases, où il met toute sa philosophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue flasque comme lui; Grouvelle avait été sur les rangs pour je ne sais quel ministère, et fut

nommé secrétaire du Conseil au 10 août, en exécution d'une loi constitutionnelle, contre l'inobservation de laquelle Roland avait si vivement réclamé, que le roi s'était enfin déterminé à la faire suivre. Roland avait espéré que la tenue régulière d'un registre où l'on inscrirait les délibérations, établirait, dans le Conseil, une marche plus sérieuse et mieux remplie; il y voyait l'avantage, pour les hommes fermes, de faire constater leurs opinions, et de laisser un témoignage quelquefois utile à l'histoire, et toujours à leur justification. Mais les meilleures institutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne savait point dresser un procès-verbal, et les ministres ne se souciaient nullement, pour la plupart, qu'il restât des traces de leur avis. Jamais le secrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations prises, sans déduction de motifs, ni mention des oppositions; jamais Roland n'a pu obtenir de faire consigner les raisons des siennes, quand il en élevait de formelles contre les résolutions. Grouvelle s'immisçait constamment dans la discussion, et sa manière pointilleuse ne contribuait pas peu à la rendre difficile. Roland, ennuyé, lui observa une fois qu'il oubliait son rôle : « Ne suis-je donc qu'une écritoire? » s'écria aigrement l'important secrétaire. « Vous ne devez pas être autre chose ici, répliqua le sévère Roland : chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui est de la recueillir; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire, sur feuille volante, une petite nomenclature insignifiante, qui, reportée sur le registre, ne présente aucun tableau des opérations du gouvernement, tandis que le registre du Conseil devrait servir d'archives au Pouvoir exécutif. » Grouvelle, piqué, n'en fit pas mieux,

et ne changea point sa méthode. On voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devaient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointemens étaient attribués à sa place ; il lui parut qu'il fallait y joindre un appartement au Louvre, assez considérable pour y loger avec lui ses commis ; et il fit ses représentations en conséquence au ministre de l'intérieur. Il suffit d'un léger aperçu du caractère de Roland, pour se représenter le scandale qu'il trouva dans cette proposition, et la vigueur avec laquelle il la repoussa. « Des commis! pour un travail que je ferais moi-même en quelques heures, et mieux que vous, si j'étais à votre place, disait-il à Grouvelle : je veux que vous preniez un copiste, pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir ; mais vingt mille livres doivent vous suffire pour l'appointer et le loger, ainsi que vous ; leur quotité est même indécente dans un régime libre, pour la place que vous occupez. »

Assurément, Grouvelle a bien le droit de ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement senti que le ridicule de ses prétentions était intolérable : ces hommes pétris de vanité, sans caractère et sans vertu, dont l'esprit n'est qu'un jargon, la philosophie un petit étalage, les sentimens des réminiscences, me paraissent, en morale, une espèce d'eunuques que je méprise et déteste plus cordialement, que certaines femmes ne dédaignent et haïssent les autres. Et voilà le ministre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère, dont il est utile de nous conserver l'estime et d'assurer la neutralité. Je ne sais point le secret de cette nomination ; mais je parierais que Grou-

velle, mourant de peur, dans le fâcheux état des affaires, a pressé Lebrun de le faire sortir de France de quelque manière; et Lebrun, en qualité de ministre, l'a fait partir ambassadeur, comme il l'aurait fait commis-voyageur, si lui-même eût été négociant. C'est un arrangement individuel dans lequel la république n'entre que pour le titre dont elle décore les avantages qui y sont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal représentée.

Le choix d'un envoyé auprès des États-Unis fut dirigé avec plus de sagesse; il offre un nouvel argument en faveur de Brissot, auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bonne-Carrère avait été désigné, je ne saurais dire précisément à quelle époque; Brissot observa à quelques membres du Conseil qu'il importait au maintien de la meilleure intelligence avec les États-Unis, comme à la gloire de notre république naissante, d'envoyer en Amérique un homme dont le caractère et les mœurs dussent plaire aux Américains : sous ce rapport, Bonne-Carrère ne pouvait convenir; un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fussent d'ailleurs ses talens et son esprit, n'était pas fait pour le rôle grave et décent imposé à notre envoyé chez cette puissance.

Brissot n'y mettait point de personnalités, c'est l'homme du monde qui en fut le moins susceptible; il cita Genest qui venait de passer cinq ans en Russie, et qui, déjà versé dans la diplomatie, avait d'ailleurs toute la moralité, toutes les connaissances dont la réunion devait être goûtée chez un peuple sérieux.

Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations possibles l'appuyèrent, et Genest fut choisi.

Certes! si c'est là de l'intrigue, désirons donc que tous les intrigans ressemblent à Brissot. J'ai vu Genest, j'ai désiré le revoir plusieurs fois, je le retrouverais toujours avec plaisir. Son esprit est solide, éclairé; il a autant d'aménité que de décence; sa conversation est instructive et agréable, sans affectation et sans pédanterie : douceur, justesse, grâce et raison le caractérisent. Il joignait à son mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robespierre, qu'un extravagant tel que Chabot, déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Brissot; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter aux preuves de leur propre scélératesse et de leur ineptie, sans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feraient périr.

Au second ministère de Roland, comme au premier, je m'étais imposé de ne recevoir aucune femme, et j'ai suivi scrupuleusement cette règle. Jamais mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont composé la plus grande partie. Après mes plus proches parens, je ne voyais que les personnes dont les goûts et les travaux intéressaient mon mari. Je sentis qu'au ministère je serais exposée à un entourage fort incommode, qui même aurait ses dangers; je trouvai que madame Pétion avait pris à la Mairie un parti fort sage, et j'estimai qu'il était aussi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercle, ni visite; c'était d'abord du temps de gagné, chose inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la semaine seulement je donnais à dîner: l'une aux collègues de mon mari avec lesquels se trou-

vaient quelques députés; l'autre à diverses personnes, soit députés, soit premiers commis des bureaux, soit enfin de telles autres, jetées dans les affaires, ou occupées de la chose publique. Le goût et la propreté régnaient sur ma table sans profusion, et le luxe des ornemens n'y parut jamais; on y était à l'aise, sans y consacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faisais faire qu'un service, et que je n'abandonnais à personne le soin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étaient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix-huit, et une seule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent à la tribune des Jacobins, en festins somptueux, où, nouvelle Circé, je corrompais tous ceux qui avaient le malheur de s'y asseoir. Après le dîner, on causait quelque temps au salon, et chacun retournait à ses affaires. On se mettait à table vers cinq heures, à neuf il n'y avait plus personne chez moi : voilà ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine, ce foyer de conspiration à battans ouverts.

Les autres jours, fermés en famille, nous étions souvent mon mari et moi tête à tête; car la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeait dans sa chambre avec sa gouvernante. Ceux qui m'ont vue alors me rendront témoignage un jour (1);

---

(1) Rien n'est plus vrai que ce que dit ici madame Roland de la frugalité de sa table, dans les jours ordinaires. Elle et ses amis conservaient une simplicité de mœurs qu'on aurait peine à concevoir aujourd'hui. Nous citerons à ce sujet une anecdote curieuse que nous tenons de M. Bosc : il invita un jour M. Roland et sa femme, à dîner au bois de Boulogne; les convives étaient au nombre de six, *dont trois ministres* : le dîner coûta quinze francs! (*Note des nouveaux éditeurs.*)

lorsque la voix de la vérité pourra se faire entendre : je n'y serai peut-être plus ; mais je sortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs se perdra dans les malédictions, tandis que mon souvenir sera quelquefois rappelé avec attendrissement.

Dans le nombre des personnes que je recevais, et dont j'ai déjà signalé les plus marquantes, Payne doit être cité. Déclaré citoyen français, comme l'un de ces étrangers célèbres que la nation devait s'empresser d'adopter, il était connu par des écrits qui avaient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auraient pu concourir à en faire une en Angleterre. Je ne me permettrai pas de le juger absolument, parce qu'il entendait le français sans le parler, que j'en étais à peu près de même à l'égard de l'anglais ; que j'écoutais plutôt sa conversation avec de plus habiles que moi, que je n'étais en état d'en former une avec lui.

La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, ces vérités fortes, jetées audacieusement au milieu de ceux qu'elles offensent, ont dû produire une grande sensation ; mais je le croirais plus propre à semer, pour ainsi dire, ces étincelles d'embrasement, qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Payne éclaire mieux une révolution, qu'il ne peut concourir à une constitution. Il saisit, il établit ces grands principes dont l'exposé frappe tous les yeux, ravit un club et enthousiasme à la taverne : mais pour la froide discussion du comité, pour le travail suivi du législateur, je présume David Williams infiniment plus propre que lui. Williams, fait également citoyen français, n'avait pas été nommé à la Convention, où il eût été plus utile; mais le Gouvernement le fit inviter à se rendre à Paris,

où il passa quelques mois et conféra souvent avec les députés travailleurs. Sage penseur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens de bonheur, aussi bien que Payne sent et décrit les abus qui font leur malheur. Je l'ai vu, dès les premières fois qu'il eut assisté aux séances de l'Assemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des discussions, s'affliger de l'influence que s'attribuaient les tribunes, et douter qu'il fût possible que de tels hommes, en telle situation, décrétassent jamais une constitution raisonnable. Je pense que la connaissance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà, l'attacha davantage à son propre pays, où il est retourné avec empressement. Comment peuvent discuter, me disait-il, des hommes qui ne savent point écouter? Vous autres Français, vous ne prenez pas non plus la peine de conserver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les assemblées; l'étourderie, l'insouciance et la saleté ne rendent point un législateur recommandable; rien n'est indifférent de ce qui frappe tous les yeux et se passe en public. Que dirait-il, bon Dieu, s'il voyait les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veste et bonnet, la chemise ouverte sur la poitrine, jurant et gesticulant en sans-culottes ivres! Il trouverait tout simple que le peuple les traitât comme ses valets, et que tous ensemble, après s'être souillés d'excès, finissent par tomber sous la verge d'un despote qui saura les assujettir. Williams remplirait également bien sa place au parlement ou au sénat, et porterait partout la véritable dignité.

Par quelle saillie d'imagination la mienne rappelle-t-elle ici Vandermonde? Je n'ai jamais rencontré des yeux aussi faux, et qui accusassent plus juste la nature

de l'esprit du personnage. On dirait que celui-ci a le sien coupé net en deux parts : avec l'une, on peut commencer tous les raisonnemens ; mais il est impossible d'en suivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'ensemble un bon résultat. Comme la science figure mal dans une tête ainsi organisée! Aussi Vandermonde, académicien d'ailleurs, ami de Pache et de Monge, se vantait de servir de conseil à ce dernier, et d'être appelé sa femme. Il me disait un jour en parlant des Cordeliers (de la secte desquels il avouait être), par opposition aux personnes qui les traitaient d'enragés : « Nous voulons » l'ordre par la raison, et vous êtes du parti de ceux » qui la veulent par la force. » Après cette définition, je n'ai plus rien à dire des travers d'esprit d'un tel homme. Mais puisque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot sur Condorcet, dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un faible corps, il montre un grand courage; il est aussi faible de cœur que de santé. La timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament; elle semble inhérente à son ame, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre : aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'Assemblée dans le sens contraire quand il s'agissait de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces. Il était à sa place au secrétariat de l'Académie. Il faut laisser écrire de tels

hommes, et ne jamais les employer; heureux encore d'en tirer quelque utilité. On ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides; la plus grande partie n'en est bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'Assemblée, qui gémissaient dans le sénat; s'ils eussent eu l'assurance de se faire arrêter le 2 juin, en protestant contre l'injuste décret d'arrestation des vingt-deux, ils assuraient le salut de tous; car on n'eût osé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents représentans du peuple, et la chose publique était également sauvée; les départemens ne se fussent point endormis : on s'apaisa sur la perte de vingt hommes, et l'on n'aurait pu regarder comme Convention, l'Assemblée dont la moitié se fût retirée.

Le premier soin de Roland en arrivant à son second ministère, fut d'opérer dans ses bureaux le renouvellement dont il avait senti le besoin; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux principes; et n'eût-il fait que cela seul, il aurait produit un grand bien.

Il se hâta d'écrire (1) à tous les départemens avec ce courage, cette force que donne la raison, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui résulte du sentiment; il leur montrait, dans la révolution du 10 août, les nouvelles destinées de la France, la nécessité pour tous les partis de se réunir à la justice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre seul qui peut l'assurer, et au Corps légis-

---

(1) La circulaire de Roland fait partie des *Pièces officielles* (A); elle appartient à l'histoire de cette époque.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

latif comme chargé d'exprimer la volonté générale. Les corps administratifs qui parurent hésiter furent suspendus ou cassés. Une grande expédition dans les affaires, la correspondance la plus active et la plus étendue répandirent de toutes parts un même esprit, ranimèrent la confiance et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laissait guère passer de jours sans venir chez moi : tantôt c'était pour le conseil ; il arrivait un peu avant l'heure, et passait dans mon appartement, ou s'y arrêtait un peu après, ordinairement avec Fabre-d'Églantine : tantôt il venait me demander la soupe, d'autres jours que ceux où j'avais coutume de recevoir, pour s'entretenir de quelque affaire avec Roland.

On ne saurait faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus vif désir de s'entendre avec ses collègues pour la servir efficacement. Je regardais cette figure repoussante et atroce ; et quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que je n'étais assurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un temps de parti, qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination, assez vive, se représente toutes les personnes qui me frappent, dans l'action que je crois convenir à leur caractère ; je ne vois pas durant une demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle, dont elle m'inspire ou

me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui; ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale, ses habitudes et ses penchans. Assurément je défie un peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition.

Si j'avais pu m'astreindre à une marche suivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événemens, j'aurais pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes (1), et dont la femme disait

---

(1) Un ouvrage qui renferme sur les personnages de la révolution une foule de particularités peu connues, la *Galerie historique des contemporains, ou nouvelle Biographie*, imprimée à Bruxelles, rapporte un fait arrivé plus tard, mais qui justifie l'assertion de madame Roland, et qui ajoute un nouveau trait à l'histoire de cette époque. On était en 1791. Danton qui, le 17 juillet, avait pris part au mouvement que réprima la proclamation de la loi martiale, venait de se dérober par la fuite au décret d'accusation lancé contre lui. «Ce qui doit éminemment » servir, dit la Biographie, à faire connaître l'esprit qui commençait, » dès ce temps-là, à s'introduire dans les assemblées du peuple, c'est » que, déjà sous les liens d'un décret de prise de corps pour dettes, » Danton, dont la liberté était doublement menacée, fut nommé élec» teur à l'instant même où il était poursuivi civilement et criminelle» ment. Sa présence dans Paris semblait donc tout-à-fait impossible, » lorsqu'on le vit tout-à-coup, au mépris de toutes les lois, paraître au » milieu de l'assemblée électorale et briguer les suffrages. Un huissier » nommé Damien, qui, son titre exécutoire à la main, s'était introduit » dans l'assemblée pour l'arrêter, fut arrêté lui-même, comme ayant » porté atteinte à la souveraineté nationale, et n'échappa qu'avec peine » à la fureur populaire. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

que sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevait de son père, elle ne pourrait soutenir son ménage; je l'aurais montré naissant à la *section*, qu'on appelait alors un *district*, et s'y faisant remarquer par la force de ses poumons; grand sectateur des d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance dans le cours de cette année, sans qu'on vît de travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que La Fayette voulait punir, mais dont il sut se prévaloir avec art en se faisant protéger par la section qu'il avait rendue turbulente. Je l'observerais déclamant avec succès aux sociétés populaires, se faisant le défenseur des droits de tous, et annonçant qu'il ne prendrait de places appointées qu'après la révolution; passant néanmoins à celle de substitut du procureur de la commune, préparant son influence aux Jacobins sur les débris de celle des Lameth; passant au 10 août avec ceux qui revenaient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple, à qui il fallait donner la satisfaction de le mettre dans le gouvernement. De cette époque, sa marche fut aussi rapide que hardie : il s'attache par des libéralités, ou protége de son crédit, ces hommes avides et misérables que stimulent le besoin et les vices; il désigne les gens redoutables dont il faudra opérer la perte; il gage les écrivains ou inspire les énergumènes qu'il destine à les poursuivre; il enchérit sur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits fripons; il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forme le corps électoral par ses intrigues, le domine ouvertement par ses agens, et nomme

la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il passe. Il va dans la Belgique augmenter ses richesses ; il ose avouer une fortune de quatorze cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le *sans-culottisme*, et dormir sur des monceaux de cadavres.

Quant à Fabre-d'Églantine, affublé d'un froc, armé d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche dont il convoite la fortune, il est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudrait peindre le plus scélérat tartufe, n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

Ces deux hommes cherchaient beaucoup à me faire causer en me parlant de patriotisme : je n'avais rien à taire ou à dissimuler à cet égard ; je professe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que je soupçonne n'en avoir pas d'aussi purs ; c'est confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres : je dédaigne de me cacher, même sous le prétexte ou l'espérance de mieux pénétrer autrui. Je pressens les hommes par le tact, je les juge par leur conduite comparée dans ces différens temps avec leur langage : mais moi, je me montre tout entière, et ne laisse jamais douter qui je suis.

Dès que l'Assemblée eut rendu, de son propre mouvement, un décret qui attribuait cent mille livres au ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Danton et Fabre, surtout, me demandèrent, par forme de conversation, si Roland était en mesure à cet égard, s'il avait des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'était point étranger à ceux qui s'étaient déjà fait connaître ; que les ouvrages périodiques rédigés dans un bon esprit indiquaient d'abord ceux qu'il convenait

d'encourager ; qu'il s'agissait de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'instruisissent des faits dont il importerait de répandre la connaissance, et se conciliassent sur la manière d'amener plus efficacement les esprits à un même but ; que si, lui Fabre, lui Danton, en connaissaient particulièrement quelques-uns, il fallait qu'ils les indiquassent, et qu'ils vinssent avec eux chez le ministre de l'intérieur, où l'on pourrait, une fois la semaine, par exemple, s'entretenir de ce qui devait, dans les circonstances, occuper essentiellement les écrivains. « Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiche, que l'on intitulera *Compte rendu au Peuple souverain*, et qui présentera le tableau de la dernière révolution ; Camille-Desmoulins, Robert, etc., y travailleront. — Eh bien ! il faut les amener à Roland. » Il s'en garda bien ; on ne parla plus du journal, qui commença cependant dès que l'Assemblée eut donné au Conseil deux millions pour *dépenses secrètes*. Danton dit à ses collègues qu'il fallait que chaque ministre pût en user dans son département ; mais que celui des affaires étrangères et celui de la guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenait que ceux-ci restassent à la disposition des quatre autres, qui auraient ainsi chacun tant de cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette proposition ; il prouva que l'intention de l'Assemblée avait été de donner au pouvoir exécutif, dans ces momens de crise, tous les moyens dont il pouvait avoir besoin pour agir avec célérité, que c'était le Conseil collectivement qui devait déterminer l'emploi de ces fonds d'après la demande et pour les objets présentés par chacun ; que pour lui particulièrement il déclarait ne vouloir en faire aucun usage sans en

justifier au Conseil, à qui il appartenait d'en connaître, et à qui ils étaient confiés (1). Danton répliqua, jura, comme il avait coutume de faire, parla de révolution, de grandes mesures, de secret, de liberté; les autres, séduits peut-être par le plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, se rangèrent de son avis, contre toute justice, politique et délicatesse, malgré les réclamations de Roland, et sa vigoureuse insistance dont l'austérité déplut (2).

Danton se pressa de toucher cent mille écus au trésor public, et en fit ce que bon lui sembla; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de Servan soixante mille livres, de Lebrun davantage, sur les fonds secrets de leurs départemens, sous différens prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Assemblée; il s'est contenté de lui attester qu'il l'avait rendu au Conseil; et à ce Conseil il s'est borné à dire, dans une séance où Roland n'était pas,

---

(1) Roland n'a jamais dépensé sur ces fonds que 1200 liv., dans une ordonnance au profit de Hell, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en allemand, dans les départemens du Rhin.

(2) Un écrit tracé par Roland lui-même, et qui s'est retrouvé entre les mains de ses amis, fait connaître la dictature qu'exerçait Danton dans le Conseil, et le seul obstacle que ses volontés y rencontraient.

« Pour bien juger, dit-il dans cet écrit, l'état moral, l'état désespérant du Conseil exécutif, il faudrait saisir le caractère de chacun des » membres qui le composaient, et pour cela les avoir entendus discuter, » opiner, toujours tremblans sous la verge des opinions des aboyeurs, » et jamais en mesure avec les lois, la justice et la raison.

» L'audacieux Danton avait tenu le gouvernail de ce vaisseau : il l'a» vait jeté dans la mer tempestive des plus horribles passions, il le gou» vernait encore par sa voix stentoriale, ses formes rudes, athlétiques, » et ses effrayantes menaces; continuellement il était aux trousses des » ministres, leur poussant ses protégés et les forçant de les placer. Tel » était le résultat, et comme une suite nécessaire de cette terrible pré-

pour cause d'indisposition, qu'il avait donné vingt mille livres à tel, dix à tel autre, ainsi du reste, pour la révolution, à cause de leur patriotisme, etc.

C'est ainsi que Servan me l'a répété. Le Conseil, interrogé par l'Assemblée, sur la question de savoir si Danton avait rendu des comptes, répondit simplement que *oui*. Mais Danton avait acquis tant de puissance, que ces hommes timides craignaient de l'offenser. C'est ainsi que l'armée fut *empoisonnée* de Cordeliers, agens de Danton, aussi lâches qu'avides, qui favorisèrent les pillages et les dilapidations, qui rendirent les soldats aussi féroces aux Français qu'aux ennemis, qui firent détester la révolution aux peuples voisins, par les excès de tous genres auxquels ils se livrèrent au nom de la république, et qui, prêchant partout l'insubordination, préparèrent les revers éprouvés depuis.

» pondérance qu'il s'était acquise sur les esprits étroits et sur les ames
» faibles de ses collègues.

» Les Conseils de son temps ne présentèrent jamais aucun plan, aucune suite de discussions; ce n'était que des propositions *ex abrupto* entremêlées de cris, de juremens, d'allées, de venues des membres mêmes, et d'étrangers apostés, comme pétitionnaires interlocuteurs, et finalement en usant et abusant de la liberté à peu près comme firent ensuite les tribunes à la Convention même. Danton faisait les propositions, les arrêtés, les proclamations, les brevets, etc. Il nommait les commissaires, et leur donnait des instructions; il réglait leurs dépenses, leur fournissait des fonds. Ainsi, de cette manière, ou sous ce prétexte, Danton a disposé, dans son court ministère, de plusieurs millions, dont moi, membre du Conseil, je n'ai jamais connu ni les détails, ni les motifs. Il gouvernait, ou plutôt gourmandait ainsi le Conseil exécutif, le département même de chaque ministre, excepté celui de l'intérieur, qu'il n'a jamais pu entamer : *inde ira.* »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

D'après cela, on ne sera point étonné que Danton, voulant envoyer, au mois de septembre 1792, en Bretagne, un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la marine à lui donner une commission; mais, comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les membres du Conseil, Roland s'y refusa. « De deux choses l'une, dit-il à Monge, ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas; et c'est ce que vous pouvez parfaitement juger : dans ce dernier cas, il faut les renvoyer sans miséricorde; dans le premier, pourquoi les décourager et les insulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie, et qui leur prouverait votre défiance? Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'administrateur; je ne signe pas cette commission. » La séance du Conseil se prolongea; les papiers pour les signatures se pressaient sur la fin : Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne à la suite de celles de tous ses collègues, sur cette commission rejetée qu'on venait de lui glisser; il la biffe et se récrie contre Monge, qui, d'un air effaré, lui réplique tout bas : « C'est Danton qui le veut; si je le refuse, il me dénoncera à la commune, aux Cordeliers, et me fera pendre. — Eh bien! moi, ministre, je périrai avant de céder à de semblables considérations. »

Le porteur de cette commission fut arrêté en Bretagne, par ordre d'une administration que sa conduite indisposa, et à qui la signature biffée de Roland avait paru un juste motif d'examiner de près le porteur : il y avait contre lui des plaintes graves; mais c'était à la fin de l'année, lorsque la Montagne prenait ouvertement la

défense de tous les anarchistes, et elle fit décréter que *Guermeur* (1) serait mis en liberté.

Je me suis laissé entraîner par les circonstances; je reprends la liaison des faits.

Danton et Fabre cessèrent de venir me voir dans les derniers jours d'août; ils ne voulaient pas sans doute s'exposer à des yeux attentifs, lorsqu'ils chantaient les matines de septembre, et ils avaient assez jugé ce qu'étaient Roland et ses entours. Un caractère ferme, élevé et franc, des principes sévères manifestés sans ostentation, mais sans gêne; une conduite égale et soutenue, se dessinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que Roland était un honnête homme, avec lequel il n'y avait rien à faire en entreprises de leur genre; que sa femme n'offrait aucune prise par laquelle on pût influer sur lui; que, tout aussi ferme dans ses principes, elle avait peut-être plus de cette sorte de pénétration propre à son sexe, dont les gens faux ont à se défier davantage; peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvait quelquefois tenir la plume, et qu'en somme un tel couple, fort de raison, de caractère, avec quelques talens, pouvait nuire à leurs desseins, et n'était bon qu'à perdre. . . . .

La suite des événemens, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me serait difficile d'exposer aujour-

---

(1) Une circonstance remarquable, mais qui se représente souvent dans les temps de discordes civiles, c'est que ce personnage, recommandé par Danton et protégé par la Montagne, était obligé de cacher son véritable nom de peur de décréditer son patriotisme ardent. Il était frère de l'abbé Royou, rédacteur de *l'Ami du Roi*, et célèbre par son attachement à la cause monarchique.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

d'hui, mais dont il me reste un vif sentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonstration.

On avait imaginé, comme l'une des premières mesures à prendre par le Conseil, l'envoi dans les départemens, de commissaires chargés d'éclairer sur les événemens du 10 août, et surtout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées, contre les ennemis sur les frontières, etc. Dès qu'il fut question de leur choix, en même temps que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvait indiquer. « Je me charge de tout, s'écria Danton; la commune de Paris nous fournira d'excellens patriotes. » La majorité paresseuse du Conseil lui confia le soin de les indiquer, et le lendemain il arriva au Conseil avec les commissions toutes dressées; il ne s'agit plus que de les remplir des noms qu'il présente, et de signer. On examine peu, on ne discute point, et on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigans de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, sans autre existence, pour la plupart, que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations publiques : mais très-dévoués à Danton, leur protecteur, et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse : les voilà représentans du Conseil exécutif dans les départemens de la France.

Cette opération m'a toujours semblé l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le Conseil.

Il faut se représenter la préoccupation de chaque ministre au milieu des affaires de son département, dans

ces temps d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables se soient conduits avec cette légèreté. Le fait est, qu'un travail excessif surchargeait les ministres de l'intérieur, de la guerre, et même de la marine, et que les détails absorbaient trop leurs facultés, pour laisser à chacun le temps de réfléchir sur la grande politique. Il faudrait que le Conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvait au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs, il s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place, et ne s'en occupait guère; les commis tournaient la roue; il confiait sa griffe, et la manœuvre se suivait, telle quelle, sans qu'il s'en inquiétât. Tout son temps, toute son attention étaient consacrés aux combinaisons, aux intrigues utiles à ses vues d'agrandissement de pouvoir et de fortune. Continuellement dans les bureaux de la guerre, il faisait placer aux armées les gens de son bord; il trouvait moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés; il ne négligeait aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, la lie d'une nation corrompue, dont ils deviennent l'écume dans les bouleversemens politiques, et sur laquelle ils dominent durant quelques instans; il en augmentait son crédit et se formait une faction, bientôt devenue puissante, car elle règne aujourd'hui.

Les ennemis s'avançaient sur notre territoire; leurs progrès devenaient alarmans : les hommes qui veulent conduire le peuple, et qui ont étudié les moyens de l'influencer, savent fort bien que la terreur est un des plus puissans. Cette affection soumet absolument les individus qui l'éprouvent, à ceux qui ne se laissent pas dominer par elle : combien plus grand est l'avantage de

ceux qui l'inspirent à dessein, par des prétextes ou des faux bruits! Assurément, cette combinaison avait été faite par les instigateurs des journées de septembre; ils devaient avoir le double but de produire un mouvement, à la faveur duquel la violation des prisons, le massacre des détenus leur fournissaient l'occasion de satisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage, dont le produit flattait leur cupidité, et de répandre cette sorte de stupeur, durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jette les fondemens de leur puissance. Les agens inférieurs n'étaient pas difficiles à gagner par l'appât du profit; le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on aurait les conspirations à redouter, devait séduire quelques mauvaises têtes, tromper le peuple, et servir à justifier l'action, dont il résulterait, pour les directeurs, le dévouement de leurs satellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auraient part au gain avec les chefs, la soumission du peuple intimidé, surpris, ou persuadé de la force et de la justice d'une opération à laquelle on saurait l'enchaîner, en la présentant comme son ouvrage. Aussi, quiconque osa, par la suite, s'élever contre ces attentats, fut proclamé *calomniateur* de Paris, désigné comme tel à la fureur de certaine classe de ses habitans, appelé *fédéraliste* et *conspirateur*. Voilà le crime des *vingt-deux*, joint au tort irrémissible de leur supériorité.

Le bruit de la prise de Verdun se répandit, le premier de septembre, avec éclat, avec effroi; les habitués des groupes disaient les ennemis en marche vers Châlons; il ne fallait plus, à les entendre, que trois journées pour arriver à Paris; et le peuple, qui ne s'informe que de la distance, sans calculer tout ce qui est nécessaire

à la marche d'une armée pour ses vivres, son bagage, son artillerie, tout ce qui rend enfin son allure si différente de celle d'un particulier, voyait déjà les troupes étrangères dans la capitale fumante et ravagée.

Rien ne fut négligé de tout ce qui était propre à enflammer l'imagination, grossir les objets, accroître les dangers; il ne fut pas difficile d'obtenir de l'Assemblée quelques mesures propres à seconder de telles vues. Les visites domiciliaires, sous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir les gens suspects; ces visites, si fréquentes depuis le 10 août, furent arrêtées comme dispositions générales, et faites au milieu de la nuit. Elles donnèrent lieu à des arrestations nouvelles et nombreuses, à des vexations inouïes. La commune du 10, composée, en grande partie, de ces hommes qui, n'ayant rien à perdre, ont tout à gagner dans les révolutions; cette commune, déjà coupable de mille excès, avait besoin d'en commettre de nouveaux, car c'est par l'accumulation des crimes que s'assure l'impunité. Les malheurs de la patrie sont solennellement (1) annoncés; le drapeau noir, signe de détresse, est élevé sur les tours de l'église métropolitaine; le canon d'alarme est tiré; la commune fait proclamer à son de trompe le rendez-vous général des citoyens, pour le dimanche 2, au Champ-de-Mars, afin de réunir, autour de l'autel de la patrie, les zélés défenseurs qui voudraient partir sur-le-champ pour sa défense. Cependant, elle fait ordonner la clôture des barrières, et personne n'est frappé de ces

---

(1) Voyez la Proclamation de la Commune dans les *Pièces officielles* (B). (*Note des nouveaux éditeurs.*)

dispositions contradictoires : on parle de conspiration tramée, dans les prisons, par les aristocrates (ou riches) qui y étaient renfermés en grand nombre, de l'inquiétude du peuple et de sa répugnance à abandonner ses foyers, en laissant derrière lui ces loups dévorans, qui, bientôt déchaînés, se jetteraient sur ce qu'ils auraient laissé de plus cher.

Aux premiers signes d'agitation, le ministre de l'intérieur qui a la surveillance générale de l'ordre, mais non l'exercice immédiat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la commune, dans la personne du maire, pour lui représenter tout ce qu'elle devait déployer de vigilance : il ne s'en tint pas à cette mesure ; il s'adressa au commandant-général (1), pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons ; il fit plus encore : en apprenant qu'elles étaient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appelant sur sa tête la responsabilité des événemens ; et pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle était bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue : c'était avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oubliait son devoir.

Sur les cinq heures du soir du dimanche 2, moment à peu près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'intérieur ; ils demandent à grands cris le ministre et des armes. Du fond de mon appartement, je

(1) Voyez sa lettre et la réponse de Santerre dans les *Pièces officielles* (C). (*Note des nouveaux éditeurs.*)

crois entendre quelques clameurs : je sors; et, des pièces qui donnent sur la cour, j'aperçois le rassemblement; je vais à l'antichambre, je m'informe du sujet. Roland était sorti ; mais ceux qui le demandaient ne se payaient pas de cette raison, et voulaient absolument lui parler; les domestiques s'opposaient à ce que ces gens montassent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât, de ma part, inviter dix d'entre eux à monter : ils entrent; je leur demandai paisiblement ce qu'ils voulaient; ils me dirent qu'ils étaient de braves citoyens, prêts à partir pour Verdun, mais qu'ils manquaient d'armes, qu'ils venaient en demander au ministre, et qu'ils voulaient le voir. Je leur observai que jamais le ministre de l'intérieur n'avait eu d'armes à sa disposition; que c'était au département de la guerre et chez le ministre de ce département qu'il fallait en demander. Ils répliquèrent qu'ils y avaient été; qu'on leur avait dit qu'il n'y en avait pas; que tous ces ministres étaient de f.... traîtres, et qu'ils demandaient Roland. « Je suis fâchée qu'il soit sorti, car il vous convaincrait par ses bonnes raisons : venez visiter l'hôtel avec moi; vous vous assurerez qu'il n'est pas chez lui; qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir : retournez à l'hôtel de la guerre, ou, si vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'hôtel de la marine; tout le Conseil y est assemblé. » Ils se retirèrent. Je me plaçai au balcon sur la cour; je vis un furieux, en chemise, les manches retroussées au-dessus du coude, le sabre à la main, déclamant contre les trahisons des ministres : mes dix députés se répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au son du tambour; mais emmenant avec eux le valet de chambre comme un ôtage,

ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laissèrent aller.

Je montai sur-le-champ en voiture, pour me rendre à la marine, et prévenir mon mari de ce qui venait de se passer. Le Conseil n'était pas encore formé; je trouvai un cercle nombreux, plusieurs députés : le ministre de la guerre, celui de la justice n'étant point arrivés, les autres étaient au salon, comme société. Je racontai l'anecdote; chacun la commenta diversement; elle fut prise, par la plupart, comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.

Que faisait alors Danton? Je ne l'ai su que plusieurs jours après; mais c'est bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il était à la mairie, dans le comité dit de surveillance, d'où sortait l'ordre des arrestations si multipliées depuis quelques jours : il venait d'y embrasser Marat, après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit, dans son langage toujours relevé d'expressions énergiques : « Savez-vous de quoi ils se sont avisés? Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland? — Qui cela? demande Pétion. — Eh! cet enragé de Comité. J'ai pris le mandat; tenez, le voilà; nous ne pouvons laisser agir ainsi. Diable! contre un membre du Conseil! » Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en souriant, et dit : « Laissez faire, ce sera d'un bon effet. — D'un bon effet! répliqua Danton, qui examinait curieusement le maire; oh! je ne souffrirai pas cela; je vais les mettre à la raison; » et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui est-ce qui ne se dit pas que les deux cents hommes devaient avoir été envoyés, chez le ministre de l'intérieur, par les auteurs du

mandat? Qui est-ce qui ne soupçonne point que l'inutilité de leur tentative, apportant du retard à l'exécution du projet, put faire balancer ceux qui l'avaient conçu? Qui est-ce qui ne voit pas, dans la démarche de Danton auprès du maire, celle d'un conjuré qui veut pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré, lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs, ou rendu douteux par d'involontaires délais?

Les ministres sortirent du Conseil après onze heures; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avait été le témoin, et qui continuaient de se commettre dans les prisons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuissance de les arrêter, de l'évidente complicité de la commune et du commandant-général (1), nous convînmes qu'il ne restait à un ministre honnête homme que de les dénoncer avec le plus grand éclat, d'intéresser l'Assemblée à les arrêter, de soulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de se laver ainsi du déshonneur d'y participer par le silence,

---

(1) Grandpré, qui, par sa place, est tenu de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'état des prisons, avait trouvé leurs tristes habitans dans le plus grand effroi, dans la matinée du 2 septembre; il avait fait beaucoup de démarches pour faciliter la sortie de plusieurs de ceux-ci, et avait réussi pour un assez bon nombre; mais les bruits qui s'étaient répandus rendaient ceux qui restaient dans la plus grande perplexité. Ce citoyen estimable, de retour à l'hôtel, attend le ministre à l'issue du Conseil : Danton paraît le premier; il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquisitions faites à la force armée par le ministre de l'intérieur, le peu d'égard qu'on semble y avoir, les alarmes des détenus et les soins que lui, ministre de la justice, devait prendre pour eux. Danton, importuné de la représentation malencontreuse, s'écrie, avec sa voix beuglante et un geste approprié à l'expression : « Je me f.... bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils

et de s'exposer, s'il le fallait, aux poignards des assassins, pour éviter le crime et la honte d'être, en aucune façon, leur complice. « Il n'est pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les résolutions du courage sont aussi convenables à la sûreté qu'à la justice ; on ne réprime l'audace qu'avec fermeté ; si la dénonciation de ces excès n'était pas un devoir, elle serait un acte de prudence : les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous avez fait vos efforts pour les entraver ; il ne vous reste qu'à vous faire craindre et à leur en imposer. » Roland écrivit à l'Assemblée cette lettre du 3 septembre (1), qui devint aussi fameuse que celle qu'il avait adressée au roi. L'Assemblée l'accueillit avec transport ; elle en ordonna l'impression, l'envoi, l'affiche ; elle y applaudit, comme louent et applaudissent les gens faibles, aux signes d'un courage qu'ils ne sauraient imiter, mais qui les touche, et réveille en eux quelque espoir.

» pourront! » Et il passe son chemin avec humeur. C'était dans la seconde antichambre, en présence de vingt personnes, qui frémirent d'entendre un si rude ministre de la justice. Danton jouit de ses crimes, après avoir successivement atteint les divers degrés d'influence, et persécuté, fait proscrire la probité qui lui déclarait la guerre, le mérite dont il redoutait l'ascendant ; il règne. Sa voix donne à l'Assemblée une impulsion ; son intrigue entretient le peuple en mouvement, et son génie gouverne le comité dit de *Salut public*, dans lequel réside toute la puissance du gouvernement. Aussi, la désorganisation est partout ; les hommes sanguinaires dominent ; la plus cruelle tyrannie accable les Parisiens ; et la France déchirée, avilie sous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppresseurs. Je sens sa main river les fers qui m'enchaînent, comme j'ai reconnu son inspiration dans la première sortie de Marat contre moi. Il a besoin de perdre ceux qui le connaissent et ne lui ressemblent pas.

(1) *Pièces officielles* (D). Le *Moniteur*, qui contient cette lettre dans laquelle Roland bravait les assassins de septembre et se dévouait à leurs

Je me souviens d'avoir lu un petit ouvrage fort aristocrate, fait à Londres depuis cette époque, par Peltier, je crois : l'auteur s'étonnait beaucoup de ce que le même homme qui avait *manqué* si audacieusement à son roi, eût montré, par la suite, tant de justice et d'humanité. Il faut que l'esprit de parti rende bien inconséquent, ou que la vertu soit si rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ses semblables et de la liberté hait aussi puissamment, et dénonce avec une égale vigueur la tyrannie royale ou populaire, le despotisme du trône et l'astuce des cours, les désordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

Ce même jour, le 3 septembre, un homme, autrefois confrère de Roland, et auquel j'avais cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'avisa de m'amener *l'orateur du genre humain*, sans m'avoir prévenue, ni demandé si je le trouverais bon : je vis dans son procédé le manque d'usage d'un bon homme que le bruit de l'orateur avait séduit. Je fis honnêteté à Clootz, dont je ne connaissais que les déclamations ampoulées, et sur lequel je n'avais d'ailleurs aucune note défavorable ; mais un de mes amis le voyant, me dit à l'oreille : « On introduit chez vous

---

coups, constate que la lecture en fut interrompue par les applaudissemens de l'Assemblée; mais une action courageuse y pouvait obtenir des éloges sans trouver des imitateurs. Si quelque chose peut peindre la terreur dont les esprits étaient frappés, c'est le petit nombre et la brièveté des rapports faits à l'Assemblée sur les massacres des prisons. On eût dit qu'elle craignait de paraître instruite de peur d'avoir à s'indigner et à punir, ou qu'elle aimait mieux laisser accuser son humanité que d'avouer son impuissance. L'extrait des séances, pendant la durée des massacres, est une des parties les plus intéressantes des notes jointes à ce volume (E). (*Note des nouveaux éditeurs.*)

un insupportable parasite que je suis fâché d'y voir. »
Les événemens du jour faisaient le sujet de la conversation; Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce; il parla long-temps et très-haut, mangea davantage et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant sans gêne la première place et le meilleur morceau; une politesse extrême et froide que j'accompagnai du soin de servir toujours plusieurs personnes avant lui, dut promptement lui apprendre qu'il était jugé; il le sentit, ne revint plus, et se vengea par des calomnies. Je n'aurais pas parlé de ce vil personnage sans le rôle distingué qu'il a joué parmi les détracteurs des gens de bien, et l'art avec lequel il a concouru pour faire du fédéralisme un épouvantail pour les sots, ou un titre de proscription contre les bons esprits qui n'adoptaient pas sa chimère de république universelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu sa marotte, rebattit toutes ses extravagances sur la possibilité d'une Convention formée des députés de tous les coins du monde : les uns répliquèrent par des plaisanteries; Roland, ennuyé du pédantisme et du bruit avec lequel Clootz soutenait son opinion, et prétendait la faire adopter, eut la bonté de lui pousser trois ou quatre syllogismes, après lesquels il lui tourna le dos : la conversation se tempérait et se divisa. Buzot, dont l'esprit judicieux ne s'amuse pas long-temps à combattre des moulins à vent, s'étonnait de ce qu'on traitait le fédéralisme comme une hérésie politique; il observait que la

Grèce, si célèbre, si féconde en grands hommes et en hauts faits, était composée de petites républiques fédérées; que les États-Unis, qui, de nos jours, offraient le tableau le plus intéressant d'une bonne organisation sociale, formaient un composé du même genre, et qu'il en était ainsi de la Suisse. Qu'à la vérité, dans le moment actuel et la situation de la France, l'unité était importante à conserver pour elle, parce qu'elle offrait ainsi une masse plus imposante aux ennemis du dehors, et un ensemble d'action précieux à conserver pour la confection des lois qui devaient lui assurer une constitution; mais qu'on ne pouvait se dissimuler qu'il y aurait du relâchement dans les liens politiques qui uniraient un Provençal avec un Flamand; qu'il était difficile de faire régner sur une si grande surface, cet attachement qui fait la force des républiques, parce qu'enfin l'amour de la patrie n'est pas précisément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lesquels on vit et des lois qui les régissent, sans quoi les Athéniens n'eussent pas transporté leur existence sur des vaisseaux en abandonnant leur ville; qu'on ne peut bien aimer que ceux qu'on connaît, et que jamais l'enthousiasme d'hommes séparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme et vif, comme celui des habitans d'un petit territoire.

Ce sont ces réflexions sages, trouvées telles par la plupart de ceux qui les écoutaient, qui furent traduites et dénoncées par Clootz, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départemens de Paris; il présenta Buzot comme le plus dangereux des conspirateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venaient le plus souvent chez moi, comme les fauteurs de ce projet liberticide. Je ne sais si un fou tel que Clootz

peut avoir été de bonne foi dans ses craintes; je ne saurais me le persuader, et je crois seulement qu'il a trouvé, dans la fabrication de son mensonge, une occasion de venger son amour-propre irrité de n'avoir pas été admiré; un sujet de déclamations dans son genre, très-convenable à la bouffissure de son style et au désordre de son imagination; un moyen de nuire à des hommes dont la raison doit lui déplaire, et de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables; en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France, à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes.

Cependant les massacres continuèrent à l'Abbaye, du dimanche au soir au mardi matin; à la Force, davantage; à Bicêtre, quatre jours, etc. Je dois à mon séjour actuel dans la première de ces prisons, d'avoir appris des détails qui font frémir, et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne passerai point sous silence, parce qu'elle concourt à démontrer que c'était un projet bien lié, c'est qu'y ayant dans le faubourg Saint-Germain une maison de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choisit, pour les transférer, le dimanche au soir, l'instant d'avant le massacre général : les assassins étaient prêts; ils se jetèrent sur les voitures; il y avait cinq ou six fiacres, et à coups de sabres et de piques, ils percèrent, ils tuèrent ceux qui les remplissaient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées, par un petit nombre de bourreaux (ils n'étaient pas quinze à l'Abbaye, à la porte de laquelle étaient pour toute défense, malgré les

réquisitions faites à la commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laissa faire..... tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches, insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité; froids spectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes armés aurait facilement empêchés.

La force publique était mal organisée, comme elle l'est encore; car les brigands ont bien soin, quand ils veulent régner, de s'opposer à tout ordre qui pût les entraver : mais faut-il connaître son capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au secours de victimes qu'on égorge? Le fait est que le bruit d'une prétendue conspiration dans les prisons, tout invraisemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenait chacun dans la stupeur, et lui persuadait au fond de sa maison que c'était le peuple qui agissait, lorsque, de compte fait, il n'y avait pas deux cents brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Aussi ce n'est pas la première nuit qui m'étonne : mais quatre jours!—et des curieux allaient voir ce spectacle!—Non, je ne connais rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La santé de Roland en fut altérée; la contention du genre nerveux était telle que son estomac ne pouvait rien recevoir, et la bile arrêtée se répandit à la surface de la peau; il était jaune et faible, avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne cessant de travailler. Il ignorait encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt; je l'avais appris et me serais bien gardée de le lui faire connaître : c'eût été fournir un aliment à une affection assez profonde; je ne sais qui s'a-

visa de lui en parler la semaine suivante. Il faut convenir qu'il lui est arrivé, par la suite, de citer quelquefois ce fait particulier, de manière que ses ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'était soulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avait eue d'être compris parmi ceux qui en avaient été les victimes, tandis qu'il ne faisait que joindre à la juste horreur qu'elles lui avaient inspirée, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devaient les subir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de présenter l'opposition de Roland à ces événemens, comme le fruit d'une imagination ardente et de la terreur dont il était gratuitement frappé. Ce trait m'a toujours paru fort significatif.

L'histoire conservera sans doute l'*infâme circulaire* (1) du comité de surveillance de la commune, renfermant l'apologie des journées de septembre, et l'invitation d'en célébrer de semblables par toute la France; circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et sous le contreseing du ministre de la justice (2).

Les circonstances faisant juger l'inconvénient d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans, dont la translation avait été ordonnée, et qui déjà étaient en chemin, le ministre de l'intérieur donna des ordres, d'après l'avis du

(1) *Pièces officielles* (F).

(2) Ce ministre était Danton; l'accusation terrible portée contre lui dans ce passage et dans ceux qui précèdent, n'est jusqu'à présent démentie par aucun écrivain, et se trouve répétée par plusieurs. Quelques-uns l'ont fortifiée par des révélations importantes. A ce sujet, nous citerons de nouveau dans les notes la *Galerie historique des contemporains*, et l'article très-remarquable qu'elle contient sur Danton (G). (*Note des nouveaux éditeurs.*)

Conseil, pour les conduire à Versailles. On envoya une nombreuse escorte ; des hommes qui jouaient l'horreur pour les assassinats de Paris, obtinrent, sous ce manteau, d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des prisonniers à Versailles (1).

L'or, l'argent, les portefeuilles, les bijoux et autres

---

(1) L'idée d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans avait été inspirée aux assommeurs des prisons par quelques scélérats, qui ne pouvaient accomplir leurs projets de rapines qu'au milieu des meurtres. L'Assemblée législative, qui craignit de ne pouvoir arrêter ce nouveau mouvement, voulut le régulariser. Elle rendit un décret en conséquence. Fournier (*) se mit à la tête des milliers d'assassins qui prirent la route d'Orléans. Cet homme, à face livide et sinistre, avait réussi, avec ses moustaches et sa triple ceinture de pistolets, à inspirer l'épouvante à bien des gens. Il vint dans mon bureau m'apporter, dans cet appareil, le décret sur la translation des prisonniers ; mais comme il s'y présenta en annonçant des prétentions à l'honneur et à des procédés humains et délicats, il perdit tout le prestige de ses moustaches et de ses pistolets. Je profitai de cet ascendant pour lui dire que si les prisonniers éprouvaient des violences, lui seul en serait coupable, parce qu'il avait tout empire sur sa troupe. Il promit de les amener sains et saufs à Paris. Il tint parole ; mais il s'en crut dégagé à quatre lieues plus loin. Je ne pouvais me taire alors sur l'imprudence et la faiblesse des autorités à qui quelques effrontés scélérats donnaient la loi. Quand ma mémoire me ramène sur ces événemens, j'en frémis encore, et je déteste plus que jamais ces hommes temporiseurs et timides, qui croient apaiser les méchans en pactisant avec eux. Les plus grands maux de la révolution sont dûs à cette faiblesse. (M. C.)

(*) Ce Fournier, surnommé *l'Américain*, est le même homme qui, lors des affaires du Champ-de-Mars, avait tiré un coup de pistolet contre le général La Fayette. (Voyez les notes du premier volume.) Il fit paraître, en l'an III, une brochure dans laquelle il se débat sous l'accusation portée contre lui au sujet des prisonniers d'Orléans. Peut-être réimprimerons-nous cet écrit, lors de la publication des Mémoires qui ont parlé plus en détail des massacres de l'Orangerie.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

effets précieux, en grande quantité dans les prisons à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuplaient, furent pillés comme on peut le croire.

Des dilapidations bien plus considérables avaient été faites par les membres de la commune, après le 10 août, soit au château des Tuileries, soit dans les maisons royales des environs où elle envoya des commissaires, soit chez les particuliers, dits suspects, où elle avait fait apposer les scellés.

Elle avait reçu de grands dépôts; elle avait fait enlever des trésors; nul compte ne paraissait, et le ministre de l'intérieur ne pouvait obtenir les renseignemens qu'il avait droit d'exiger sur ces objets. Il se plaignit à l'Assemblée; il le fit aussi de la négligence du commandant-général dont il réclamait inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poste du Garde-meuble : cependant des brigands se permettaient tout; on avait, en plein jour, sur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de souliers, des pendans d'oreilles. L'Assemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du ministre, le chargea de lui faire un rapport sur l'état de Paris, et ne prit point de mesures.

Le vol du Garde-meuble s'effectua; des millions passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Églantine vint chez moi à onze heures du matin; d'Églantine, qui avait cessé d'y paraître lors des matines de septembre; d'Églantine qui, la dernière fois qu'il y était venu, m'avait dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les pouvoirs; il faut que le Conseil

exécutif ait la dictature, et que ce soit son président qui l'exerce. » D'Églantine ne me trouva pas ; je venais de sortir avec madame Pétion : il m'attend deux heures ; je le trouve dans la cour à mon arrivée ; il monte avec moi sans que je l'engage à le faire ; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir ; il se lamente, d'un ton bien hypocrite, sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses : il demande si l'on n'a point quelques renseignemens sur les auteurs (1) ; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard ; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avaient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très-zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvris sur rien : il se retira ; je ne l'ai plus jamais revu. Je n'ai encore pu bien savoir quel était le but de cette singulière visite : c'est au temps à l'apprendre.

J'ai dit que Marat commençait à nous déchirer. Il faut savoir que du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Marat qui, le lendemain du 10, avait fait enlever, par *son* peuple, quatre presses à l'imprimerie royale, pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer ; Marat écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de

---

(1) Madame Roland a négligé de dire que dans la nuit même où le vol eut lieu, son mari en fut averti ; qu'il sut que des hommes puissans protégeaient les voleurs, et qu'il n'en remplit pas moins son devoir en les faisant poursuivre et condamner. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir; que si Marat voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais les soumettrait au Conseil pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. Marat répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur : il y avait un traité des *chaînes de l'esclavage*; je ne sais quoi encore, marqué à son coin; c'est suffisant pour l'apprécier.

J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant; je fus persuadée alors qu'il n'était pas imaginaire : j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener; car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé (1). Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien; au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'aurait point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurais insisté; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le Conseil trouva que les manuscrits de Marat devaient

---

(1) Il existe un morceau rare et curieux sur Marat, c'est son portrait par Fabre-d'Églantine : ce portrait est un éloge! On y vante *la grâce* de Marat, *la bonté de son naturel, la délicatesse de son goût, sa sensibilité naïve, son invincible courage;* et ce qui donne beaucoup de prix à ce morceau, c'est qu'on y retrouve les défauts, mais aussi le talent de l'auteur du *Philinte*. Nous donnerons cette brochure en publiant les Mémoires où figure Charlotte Corday.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

être remis à Danton qui saurait bien s'arranger avec lui : c'était couper le nœud gordien au lieu de le dénouer. Le ministre de l'intérieur ne devait point employer les fonds publics à solder un extravagant ; la prudence exigeait qu'il ne s'en fît pas un ennemi ; le refus pur et simple du Conseil aurait tout concilié.

Commettre ce soin à Danton, c'était lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter. Trois semaines et plus s'étaient écoulées, les journées de septembre étaient passées ; Marat avait eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en se plaignant du ministre qui avait eu l'incivisme de ne pas les lui donner, lorsqu'il fit un placard contre moi nommément. Je n'y fus pas trompée. « Voilà, dis-je à mon mari, du Danton tout pur ; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous ; puis, avec son esprit, il a la bêtise d'imaginer que je serai sensible à ses sottises, que je prendrai la plume pour y répondre, qu'il aura le plaisir de traduire une femme sur la scène, et de jeter ainsi du ridicule sur l'homme public à qui je suis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelque opinion de mes facultés, mais ils ne sauraient juger mon ame ; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en soucier. »

Roland fit son rapport sur l'état de Paris, le 22 septembre (1) : il fut exact et vigoureux ; c'est dire qu'il peignait les désordres qui y avaient été commis, et les

(1) Voyez un extrait du rapport dans les *Pièces officielles* (H).
(*Note des nouveaux éditeurs.*)

inconvéniens de laisser plus long-temps les autorités constituées dans l'insubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux (1).

Il parla du zèle de la commune du 10, et de l'utilité dont elle avait été pour la révolution de ce jour; mais il fit voir que l'usage prolongé des moyens révolutionnaires produisait exactement le contraire de ce qu'on espérait obtenir par eux, puisqu'on ne détruisait la tyrannie que pour faire régner la justice et l'ordre, également incompatibles avec l'anarchie; et il démontrait la justice et la

---

(1) La lettre suivante donnera une idée du caractère de Roland et de son intrépide constance à désigner et à poursuivre les hommes qui excitaient des troubles et provoquaient les massactes dans Paris. Le comité de sûreté générale de la Convention, écrivit à Roland, le 10 novembre 1792, sur la fermeture des barrières de Paris. On voulait s'opposer, par cette mesure, à la sortie d'un grand nombre de citoyens, qui paraissaient chercher à s'éloigner de la capitale. La lettre du comité arrive à deux heures du matin. Roland n'attend pas que les bureaux soient ouverts pour commander une réponse au comité; il prend la plume, et son indignation le fait s'exprimer ainsi :

« J'ai reçu, à deux heures après minuit, la lettre par laquelle vous m'annoncez que des personnes effrayées s'enfuient de Paris, et que ce fait, contraire à la tranquillité publique, doit être arrêté par la fermeture des barrières. Assurément, depuis un mois, beaucoup de personnes, indépendantes par leur état et leur fortune, abandonnent une ville où l'on ne parle chaque jour que de renouveler des proscriptions dont le souvenir fait horreur et dont l'attente est affreuse; assurément, depuis bien des jours, vous avez reçu et je vous ai communiqué moi-même de nombreux avis sur la fermentation qui règne, sur les projets de massacre et la prédication du meurtre; assurément la marche irrégulière de quelques autorités, les arrêtés incendiaires de plusieurs sections, la doctrine sanguinaire professée dans des clubs, enfin l'arrivée des canons qui étaient à Saint-Denis, et qu'on a fait venir hier pour les répartir dans les sections, et cela sur la demande particulière de celle des Gravilliers, dont on connaît les indécentes délibérations; assurément, dis-je, toutes ces choses doivent effrayer les individus paisibles qui

difficulté d'obtenir des comptes de cette commune à laquelle il en avait inutilement demandé. L'Assemblée, saine par l'esprit, mais incapable et faible par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna peu de chose et ne rectifia rien. Il n'est guère possible d'imaginer une situation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande administration dans laquelle il paraît avoir une puissance considérable, et se charge effectivement d'une grande responsabilité; témoin journalier d'abus révoltans dont il n'a pourtant que la dénoncia-

---

n'ont point oublié la stupeur dans laquelle des milliers d'hommes ont laissé une poignée de brigands dévaster les prisons et déshonorer la France aux fameux jours de septembre.

» Qu'y a-t-il donc d'étonnant que l'on fuie? mais n'est-ce pas le comble de l'audace ou de l'aveuglement que de dénoncer cette fuite comme contraire à l'ordre public, et de proposer de fermer les barrières pour la tranquillité de Paris! Grand dieu! les assassins en sont-ils donc au point d'oser se servir de l'effet même de leurs trames pour en assurer les derniers succès! je n'en doute plus et je ne vois de projets sinistres que dans ceux qui proposent cette mesure atroce. Fermer les barrières d'une ville agitée, d'où l'ordre et la sûreté sont bannis, pour mieux retenir et choisir les victimes qu'on se propose d'immoler!...... L'indignation m'enflamme à cette idée, quand j'y vois joindre l'impudeur d'offrir comme suspecte cette émigration si naturelle! Eh! laissez fuir ceux qui ont peur; mettez-vous entre les assassins pour arrêter leurs bras sanguinaires, et ces mêmes victimes dont le sang rejaillira sur vous-mêmes qui avez la puissance, si vous n'empêchez qu'on les immole. Je sais que la commune et Santerre assurent que Paris est tranquille; je sais qu'ils l'assuraient aussi au 2 septembre; je sais que je fis alors de vaines réquisitions : je n'ai pas plus de pouvoir aujourd'hui qu'alors; la même faction existe, les mêmes malheurs nous menacent; j'userai de toutes mes facultés pour les conjurer; mais je ne puis guère que donner un grand exemple en désignant et bravant jusqu'au dernier instant mes propres bourreaux. C'est à la Convention, c'est à vous, qu'elle a investis de grands pouvoirs, à faire davantage pour le salut public, et c'est vous qui serez déshonorés si vous ne l'opérez pas.» (M. C.)

tion, et sur lesquels l'autorité législative qu'il éclaire, ne sait ou n'ose prendre un parti. Casser la commune, ordonner l'élection, dans les règles, d'une nouvelle municipalité, organiser la force publique et lui faire nommer un commandant par les sections, étaient véritablement les seules mesures propres à rétablir dans Paris l'ordre, sans lequel on y citerait vainement les lois, et faute duquel une Convention y serait nécessairement soumise à l'autorité municipale qui ne connaissait aucun frein. Dans cet état de choses, j'aurais mieux aimé que Roland consacrât ses talens à sa patrie comme député, qu'en qualité de membre d'un Conseil sans énergie, et de ministre d'un gouvernement sans action. Je ne dissimulai pas cette façon de penser à quelques personnes faites pour l'apprécier; car le vulgaire n'aurait rien compris à la préférence d'une existence modeste sur le traitement et l'entourage d'une place ministérielle; et faute d'y voir clair, il aurait fait de sottes suppositions.

Le département de la Somme, que Roland avait longtemps habité, le nomma son réprésentant : cette nomination excita des regrets presqu'universels; on trouvait absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une Assemblée où tant d'autres pouvaient voter utilement sans une égale capacité. Roland n'avait point à hésiter; il écrivit à l'Assemblée en conséquence, en la priant de nommer à sa place, et lui indiquant la personne qu'il croyait pouvoir lui succéder. L'agitation fut extrême à cette nouvelle, on se récria de toutes parts, et l'on opina pour qu'il fût invité à rester au ministère. La Convention s'était déjà formée du grand nombre de députés à l'Assemblée législative qui s'y trou-

vaient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci prenaient place dans l'Assemblée législative; c'est ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment où je n'ai près de moi aucune espèce de renseignemens : mais Danton était présent (1); il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation; son impétuosité trahit sa haine, lui fit dire beaucoup de choses ridicules, et entr'autres, qu'il faudrait donc aussi m'adresser l'invitation, parce que je n'étais pas inutile au ministère de Roland. Les murmures de la désapprobation repoussèrent ces propos envieux; mais le décret ne fût pas rendu, quoique le désir général fût bien marqué; la démission ne fut pas non plus acceptée, et le ministre demeura dans la possibilité de choisir encore. La foule des députés se porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le ministère; on le pressa vivement comme pour un sacrifice qu'il devait à son pays; on lui représenta que la Conv ntion une fois complète ferait prendre aux affaires une marche grande et décisive, dans laquelle son caractère et son activité seraient nécessaires, et par laquelle il serait soutenu. Deux jours s'étaient passés dans ces sollicitations, lorsqu'on vint lui apprendre que sa nomination était mauvaise, parce qu'elle avait été faite en remplacement d'une autre que l'on croyait nulle et qui ne l'était point; qu'ainsi il n'avait point de raison de quitter le ministère..

---

(1) Je me souviens que, pendant plus d'un mois, il continuait d'agir au Conseil, en allant voter à l'Assemblée : cette cumulation de pouvoirs paraissait très-condamnable à Roland, qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abstint d'aller au Conseil, influencé par un homme qui ne devait plus s'y trouver.

Il se détermina donc à rester ; il l'écrivit à l'Assemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudissemens de la majorité, et fit pâlir ses ennemis (1). Il n'y eut plus de relâche dans le parti Danton contre lui : chaque jour c'étaient de nouvelles at-

---

(1) « *Je dois rester* au ministère, dit Roland dans cette lettre, puis» que la très-grande majorité de la Convention a manifesté ses inten» tions à cet égard ; le vœu de représentans des 83 départemens est une » loi nouvelle et supérieure à la volonté encore douteuse des électeurs » d'un seul département.

» *J'y reste* parce qu'il y a des dangers ; je les brave parce que je n'en » crains aucun dès qu'il s'agit de servir ma patrie. Sans doute beaucoup » de citoyens pourraient aussi bien et mieux peut-être remplir les mêmes » fonctions ; mais la confiance m'a désigné, elle me retient : j'obéis à sa » voix et je serai digne d'elle. Je sacrifie l'honneur bien grand à mes » yeux de coopérer à la formation d'un gouvernement qui doit être le » code du monde ; je renonce au repos que j'ai pu mériter et qui serait » doux à ma vieillesse. J'achève le sacrifice, je me consacre tout entier, » et je me dévoue jusqu'à la mort.

» Je sais quelles tempêtes vont se former..... Des hommes ardens, » peut-être égarés, prenant leurs passions pour des vertus, et croyant » que la liberté ne peut être bien servie que par eux, ou voulant s'en » réserver les premiers avantages, sèment les défiances contre toutes » les autorités qu'ils n'ont pas créées, dénoncent toutes les personnes » qui ne sont pas de leur choix, ne parlent que de trahison, ne veulent » que des mouvemens, paralysent le glaive de la loi pour y substituer » le poignard des proscriptions. Ils se font un droit de leur audace, un » rempart de la terreur qu'ils essaient d'inspirer ; ils veulent de l'auto» rité, du pouvoir, dont ils se croient seuls capables de bien user : ils » traîneraient à l'anarchie, à la dissolution, l'empire assez malheureux » pour n'avoir pas de citoyens capables de les reconnaître et de les ar» rêter.

» Telle a été la marche des usurpateurs depuis Sylla jusqu'à Rienzi ; » tels sont les dangers qui suivent les révolutions : ils n'ont rien de par» ticulier pour nous, ils tiennent à la nature des choses : il faut les con» naître, les observer, les combattre : voilà le devoir des fondateurs » de la liberté. » (*Note des nouveaux éditeurs.*)

taques; le journal de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux Jacobins, répétèrent sans cesse des accusations, des calomnies plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la persévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des succès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même jusqu'à lui faire un crime de ce qui aurait dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inspirer des craintes à d'honnêtes gens timides, par celle de ses sollicitudes qui concourait davantage au salut de la république; je veux parler du soin d'éclairer l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour savoir que l'opinion fait la force des gouvernemens; aussi toute la différence qui existe à cet égard entre une administration tyrannique et celle qui prend la justice pour base, c'est que la première n'est occupée que de resserrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impose pour loi de les répandre.

L'Assemblée avait bien jugé que les événemens du 10 août produiraient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus, et la manière dont ils seraient présentés; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifiaient de leur exactitude, chargea le ministre de l'intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que, dans cette circonstance, l'art de répandre avait besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissait de former un courant de lumières qui suppléât, en quelque sorte, à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départemens, par les informations et les recherches, d'un petit nombre d'hommes sages et

zélés qu'on pût regarder comme les fidèles distributeurs des écrits qui leur seraient envoyés ; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance avec les sociétés populaires, les curés et les particuliers qui s'adresseraient à lui ; il envoya aux sociétés une circulaire, où il les rappelait à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendaient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner : il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit, qu'il fit diriger par celle d'entr'elles qui avait le plus de sensibilité dans l'ame, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre cette *correspondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés ; il nourrit souvent cette correspondance de ses propres circulaires dictées par les circonstances, et respirant toujours cette moralité, ce charme d'affection qui gagne les cœurs. On ne peut se figurer l'excellent effet qui en est résulté : aussi les troubles de toute espèce s'apaisèrent ; les corps administratifs opérèrent avec régularité ; cinq à six cents sociétés, des curés en assez grand nombre, se vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'instruction, à intéresser et lier à la chose publique des hommes jusque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur ignorance, et prêts à recevoir des fers, plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connaissaient ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette correspondance patriotique est un monument précieux qui atteste également la pureté des principes, la vigilance éclairée du ministre, la bonne volonté d'un grand nombre de sages citoyens, et les fruits admirables de la sagesse, du civisme et de la raison.

Les hommes soupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la chose et dans ses effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermissement de la république, que la gloire et le crédit qui pouvaient en résulter pour le premier coopérateur. Dès-lors Roland fut représenté comme un homme dangereux qui avait des bureaux d'esprit public; bientôt, comme un corrupteur de l'opinion, un ambitieux de la suprême puissance; enfin comme un conspirateur.

Il ne fallait que lire ses écrits, visiter sa correspondance : les départemens qui les recevaient, lui répondaient par des actions de grâces; mais les brigands de Paris calomniant toujours et ne prouvant jamais, élevèrent, à l'aide de mille mouvemens, une sorte de défiance et d'opinion populaire que les Jacobins soutenaient de tout leur pouvoir; car ils n'étaient plus régis que par Danton, Robespierre et Marat......

Qu'est-ce, par exemple, que ce fameux bureau d'esprit public dont ils ont fait un si grand crime à Roland? Je suis tentée de répéter aussi cette question à ceux-là mêmes qui la font; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la révolution; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition

du ministre de l'intérieur, pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratis aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'État. Quelques-unes de ces sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avait été ordonnée par la Convention, et qui ne leur étaient pas parvenus. Le ministre, empressé de les satisfaire, affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à ces sortes de lettres, et de faire les expéditions en conséquence. Voilà à quoi se réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'est que la simple exécution des devoirs imposés par un décret. Roland a été si réservé, qu'au bout de six mois il n'avait dépensé, sur les cent mille francs mis à sa disposition, qu'environ trente-quatre mille livres ; et il en a donné le compte rigoureux (1), avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par sa place et dans les circonstances où il se trouvait, faisait quelquefois lui-même des instructions qu'il répandait par cette voie ; comme ses écrits respiraient, en général,

---

(1) Le compte de ce qu'avait coûté l'esprit public à cette époque, nous paraissait curieux à conserver. Nous savions qu'il avait été publié au bas d'une longue affiche, suivant l'usage du temps ; nos recherches nous l'ont procuré : on le trouvera parmi les *Pièces* (I).

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

une philosophie douce et une véritable philanthropie, on craignit que la considération qui en résulterait pour sa personne ne le rendît trop puissant.

Il s'ensuivait seulement qu'il inspirait une grande confiance, laquelle facilitait beaucoup les opérations administratives et produisait un grand bien; mais en supposant qu'il fallût empêcher qu'il n'acquît trop d'estime ou trop d'ascendant, il n'y avait autre chose à faire qu'à rapporter le décret, et à lui interdire tout envoi qui ne tiendrait pas nécessairement à la correspondance avec les corps administratifs. C'est que ce n'était pas l'amour de la chose, mais la jalousie contre l'individu, qui faisait fermenter les esprits; aussi l'on commença de crier, de l'accuser, de le dénoncer vaguement, et sans montrer le but; car s'il l'eût jugé, il eût été le premier à apporter remède au mal redouté. Il ne songea qu'à se défendre, d'abord en continuant de bien faire, ensuite en expliquant quelquefois sa conduite, en réfutant ses calomniateurs. Ses réponses victorieuses aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui restait au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux trompeurs ou trompés qui soulevaient les flots pour l'engloutir. Il tint ferme tant qu'il espéra que ce serait utilement; mais la faiblesse et l'insuffisance du parti des sages ayant été démontrées dans une grande circonstance, il se retira.

Ses comptes firent frémir ses ennemis; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'Assemblée; les calomniateurs en campagne ne songèrent plus qu'à justifier leurs mensonges par la perte de celui qui en était l'objet : de-là leurs efforts

redoublés, la persécution ouverte, dirigée jusque sur moi; et au défaut de raisons valables, l'accusation tant répétée de la corruption de l'esprit public, de la formation d'un bureau à cet effet; ma prétendue complicité à cet égard : le tout sans citer un fait, un écrit, une phrase repréhensible. — Et la gloire de Roland, dans la postérité, sera attachée, en partie, aux sages écrits sortis de sa plume!

SUITE DES NOTICES HISTORIQUES SUR LA RÉVOLUTION.

PREMIÈRE DÉTENTION.

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers:

C'est le sort de la vertu dans les temps de révolutions. Après les premiers mouvemens d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appelés dans les places : mais ils ne peuvent les occuper long-temps; car les ambitieux, ardens à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissans et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août. Peut-être, un jour, les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connaître; je n'ai pour objet, en ce

moment, que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation ; c'est l'espèce d'amusement du solitaire, qui dépeint ce qui lui est propre et exprime ce qu'il sent.

La retraite de Roland n'avait point apaisé ses ennemis. Il avait quitté le ministère malgré ses résolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parce que l'état du Conseil bien développé, parce que sa faiblesse, toujours croissante et singulièrement caractérisée vers le milieu de janvier, ne lui présentaient plus la perspective que de fautes et de sottises dont il faudrait partager la honte ; il ne pouvait même obtenir de faire consigner, sur le registre des délibérations, son opinion ou ses motifs lorsqu'ils étaient contraires aux décisions de la majorité.

Aussi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, relatif à la pièce de l'*Ami des Lois*, qu'il ne voulut point signer, parce que la seconde partie en était au moins ridicule, il ne signa plus aucune délibération du Conseil. C'était le 15 janvier (1). La Convention ne lui offrait rien d'encourageant ; son nom seul y était devenu un sujet de trouble et de division ; il n'était plus permis de l'y prononcer sans rumeur. Lorsqu'un membre voulait répondre aux inculpations odieuses, gratuitement faites au ministre, il était traité de factieux et condamné au silence. Cependant Pache accumulait dans le département de la guerre toutes les fautes que sa faiblesse et son dévouement aux Jacobins laissaient commettre à l'ineptie ou à

(1) Roland donna sa démission sept jours après, le 22 janvier 1793.
(*Note des nouveaux éditeurs.*)

la perfidie et à l'audace de ses agens : et la Convention ne pouvait congédier Pache : car dès qu'il s'élevait une voix contre lui, les aboyeurs rétorquaient de Roland. Ainsi la prolongation de sa lutte courageuse dans le ministère ne pouvait plus arrêter les fautes du Conseil, et elle ajoutait aux motifs de désordre dans la Convention. Il donna donc sa démission (1). La preuve qu'elle était nécessaire, c'est que la saine partie du corps législatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talens du ministre calomnié, n'osa pas faire la moindre observation à cet égard. Ce fut, sans contredit, une faiblesse; elle avait besoin d'un homme juste et ferme au ministère de

---

(1) La faiblesse des amis qu'il avait dans l'Assemblée l'y détermina bien plus encore que la haine de ses ennemis; il ne s'éleva pas, dans la Convention, une seule voix qui prît sa défense contre les accusations les plus absurdes. « On semblait même, dit Roland dans l'écrit que nous avons déjà cité plus haut, p. 19, on semblait avoir quelque crainte ou quelque honte de laisser paraître son indignation. Les uns craignaient les poignards dont j'étais moi-même menacé à chaque instant; les autres, se croyant quelque popularité, craignaient de la compromettre : on prétextait quelquefois la nécessité de conserver son influence pour des circonstances importantes; quelquefois aussi on affectait de dire, ou on le disait de bonne foi : Qu'importe? il faut les laisser dire; il ne faut pas les irriter; ils se font connaître; ils s'usent. Il n'est pas d'ineptie ou de faiblesse dont je n'aie été témoin et patient.

» J'ai honte de le dire, et j'en ai le cœur nâvré, je n'ai pas un homme à citer; tous déplorant le sort des choses, voyant l'avenir sous des couleurs telles que pouvaient les faire peindre, ou présager les circonstances, mais trop atterés du présent, ne trouvaient plus dans leur ame aucun ressort : ce n'était que la pâleur de la frayeur et l'abandon du désespoir. »

De pareils traits peignent les hommes et les événemens. On retrouve en entier, dans les *Eclaircissemens historiques* (K), l'écrit intéressant dont ce passage est extrait, et que son étendue ne nous permettait pas de placer en note. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

l'intérieur ; c'était le meilleur appui qu'elle pût se conserver ; et il fallait, en le perdant, qu'elle subît le joug des exagérés qui cherchaient à élever et soutenir une autorité rivale de la représentation nationale.

Roland contenait une commune usurpatrice ; Roland imprimait à tous les corps administratifs un mouvement uniforme, harmonique et régulier : il veillait à l'approvisionnement de la grande famille ; il avait su rétablir la paix dans tous les départemens ; il y inspirait cet ordre qui naît de la justice, cette confiance qu'entretiennent une administration active, une correspondance affectueuse et la communication des lumières. Il aurait donc fallu soutenir Roland ; mais, puisque la faiblesse en ôtait la faculté, lui qui connaissait bien cette faiblesse n'avait plus qu'à se retirer.

Le timide Garat, aimable homme de société, homme de lettres médiocre et détestable administrateur (1) ; Garat, dont le choix pour le ministère de la justice prou-

---

(1) De semblables reproches se détruisent par leur exagération même. Madame Roland était prisonnière, Roland était proscrit : les plus honorables caractères ne sauraient se placer toujours au-dessus des passions humaines.

L'ami de madame Roland, le second éditeur de ses Mémoires, M. Champagneux, a pris lui-même, dans la note ci-dessous, le soin d'adoucir l'injustice de ces reproches ; M. Garat y répond bien mieux encore dans ses Mémoires. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

Note de M. C. — Ce fut moins Garat qui ambitionnait alors le ministère de l'intérieur que Gohier, qui fit tous ses efforts pour l'y pousser et se faire adjuger le ministère de la justice. Je peux même assurer que le portefeuille de l'intérieur étant resté pendant un mois entre les mains de Garat, avant qu'il y eût été nommé définitivement, je l'ai souvent entendu gémir sur le fardeau qu'on voulait lui imposer : mais Gohier ne lui permit pas de s'y soustraire, et Garat fut victime de l'ambition de son successeur au ministère de la justice.

vait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée, et que connaîtront seuls ceux qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs ; Garat n'eut même pas l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire, où sa pauvre santé, sa paresse naturelle et ses difficultés pour le travail, devaient être moins sensibles ; il passe à l'intérieur, sans aucune des connaissances qu'exige ce département, non-seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails administratifs ; il va remplacer, avec son ignorance et son allure paresseuse, l'homme le plus actif de la république et le mieux versé dans les connaissances de ce genre. Aussi bientôt le relâchement de la machine produisit la dislocation de ses parties et prouva la faiblesse du régulateur ; les départemens s'agitèrent, la disette se fit sentir, la guerre civile s'alluma dans la Vendée ; les autorités de Paris anticipèrent ; les Jacobins prirent les rênes du gouvernement ; le mannequin Pache, renvoyé du ministère qu'il avait désorganisé, fut porté par la cabale à la mairie, où sa complaisance était nécessaire, et remplacé au Conseil par l'idiot Bouchotte, aussi complaisant et plus sot que lui.

Roland avait porté un coup terrible à ses adversaires, en publiant, lors de sa retraite, des comptes tels qu'aucun ministre n'en avait encore fourni. Les examiner et les sanctionner par un rapport, était une justice qu'il devait solliciter vainement ; car c'eût été reconnaître la fausseté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ses détracteurs, et la faiblesse de la Convention qui n'avait osé le défendre.

Il fallait continuer de l'injurier sans en venir à la

preuve, obscurcir, égarer l'opinion publique à son sujet, au point de pouvoir le perdre impunément, et se défaire aussi d'un incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut ensevelir ou justifier, pour conserver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquises. Roland eut beau prier, publier, écrire sept fois en quatre mois à la Convention pour demander l'examen et le rapport de sa conduite administrative; les Jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il était un traître; Marat prouva à son peuple qu'il fallait sa tête pour la tranquillité de la république : les conspirations échouées, reprises, avortées, toujours suivies, aboutirent enfin à l'insurrection du 31 mai, où le bon peuple de Paris, très-décidé à ne massacrer personne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ses audacieux directeurs, son insolente commune et le comité révolutionnaire de messeigneurs les Jacobins devenus fous, enragés, ou stipendiés par les ennemis. Roland avait écrit pour la huitième fois à la Convention, qui n'avait pas fait lire ses lettres. Je me préparais à faire viser à la municipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre, avec ma fille, à la campagne, où m'appelaient mes affaires domestiques, ma santé et beaucoup d'autres bonnes raisons; je calculais entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il ne le serait à sa petite famille réunie : la sagesse voulait diminuer le nombre des points par lesquels il pouvait être accessible (1). Mes passeports avaient été retardés à la section par les chicanes des zélés

(1) Ce n'était pas ma plus forte raison; car, ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour moi : innocente et courageuse, l'injus-

maratistes, aux yeux desquels j'étais suspecte; ils ne faisaient que de m'être délivrés, lorsqu'une attaque de colique nerveuse, accompagnée d'horribles convulsions, seule indisposition que je connaisse et à laquelle m'exposent les vives affections d'une ame forte commandant à un corps robuste, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent; j'arrêtai de sortir le vendredi pour me rendre à la municipalité; le bruit du tocsin m'avertit que le moment n'était pas favorable. Tout annonçait depuis longtemps une crise nécessaire; il est vrai que l'ascendant des Jacobins ne la promettait pas heureuse aux vrais amis de la liberté; mais les caractères énergiques haïssent l'incertitude : l'avilissement de la Convention, ses actes journaliers de faiblesse et d'esclavage me paraissaient si affligeans que je trouvais les derniers excès presque préférables, parce qu'ils doivent servir à éclairer et décider les départemens. Le canon d'alarme et les agitations du jour excitaient chez moi cet intérêt qu'inspirent de grands événemens, sans aucune émotion pénible. Deux ou trois personnes vinrent nous entretenir, et l'une, plus particulièrement, invita Roland à se montrer à sa section, où il était bien vu, et dont les sages dispositions étaient pour lui le meilleur gage de sûreté; il fut convenu cependant qu'il

---

tice pouvait m'atteindre sans me flétrir; la subir était une épreuve que j'avais quelque plaisir à défier; mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour, et qui est toute personnelle, me décidait au départ.

Je connais le motif dont veut parler la citoyenne Roland : elle me l'avait confié; mais le temps de le publier n'est pas encore venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrompu pour croire aux efforts de vertu dont la citoyenne Roland donna alors des preuves, d'autant plus faites pour être admirées, qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent absolument dans l'intérieur de sa maison.

(*Note de M. C*)

ne coucherait pas chez lui la nuit suivante : on ne parlait d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens qui se rangeaient sous les armes, avec le dessein de s'opposer à tout acte de violence ; mais on n'ajoutait pas qu'ils laisseraient tout préparer.

Le sang me bout dans les veines, lorsque j'entends vanter la bonté des Parisiens qui ne veulent plus de 2 septembre. Eh, justes dieux! on n'a pas besoin de vous pour en exécuter un second ; vous n'aurez qu'à le laisser faire comme le premier : mais vous étiez nécessaires pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaisamment à les arrêter ; vous étiez nécessaires pour donner, à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent, l'air d'une insurrection légitime, et vous approuvez leurs entreprises ; vous obéissez à leurs ordres, vous prêtez serment aux monstrueuses autorités qu'ils créent ; vous environnez le corps législatif de vos baïonnettes, et vous lui laissez dicter les décrets qu'on veut lui faire rendre : ne venez donc plus vous glorifier de le défendre ; c'est vous qui l'enchaînez ; c'est vous qui livrez à l'oppression ses membres les plus distingués par leurs vertus et leurs talens ; c'est vous qui les verriez, avec une égale lâcheté, conduire à l'échafaud, par une procédure semblable à celle qui fit périr Sydney ; c'est vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée ; c'est vous qui servez les ennemis ; c'est vous qui préparez le fédéralisme. Croyez-vous que la fière Marseille et la sage Gironde supportent l'outrage fait à leurs représentans, et fraternisent jamais avec votre cité souillée de crimes ? C'est vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement au milieu de ses ruines, sur votre infâme pusillanimité !

Il était cinq heures et demie du soir (31 mai), lorsque six hommes armés se présentèrent chez moi; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venaient le mettre en arrestation « Je ne connais point, dit Roland, de loi qui » constitue l'autorité que vous me citez, et je n'obtempérerai point aux ordres qui émanent d'elle : si vous » employez la violence, je ne pourrai que vous opposer » la résistance d'un homme de mon âge; mais je pro» testerai contre elle jusqu'au dernier instant. » Je n'ai pas d'ordre d'employer la violence, répliqua le personnage, et je vais faire part de votre réponse au conseil de la commune; je laisse ici mes collègues. L'idée me vint aussitôt qu'il serait bon de dénoncer ce fait à la Convention avec quelque éclat, afin de prévenir l'arrestation de Roland, ou de le faire promptement relâcher, si elle s'effectuait : en communiquer le projet à mon mari, faire une lettre au président et partir, fut l'affaire de quelques minutes. Mon domestique était absent; je laisse un ami, qui était à la maison, près de Roland; je monte seule dans un fiacre, à qui je recommande la plus grande vitesse, et j'arrive au Carrousel. La cour des Tuileries était remplie d'hommes armés : je traverse et franchis l'espace au milieu d'eux, en sautant comme un oiseau : vêtue d'une robe du matin, j'avais pris un schall noir, et je m'étais voilée : parvenue aux portes des premières salles, toutes fermées, je trouve des sentinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui se renvoient alternativement d'une porte à l'autre : j'insiste inutilement; enfin je m'avise de prendre le langage qu'aurait pu tenir quelque dévote de Robespierre : « Eh » mais, citoyens! dans ce jour de salut pour la patrie,

» au milieu des traîtres que nous avons à craindre, vous » ne savez donc pas de quelle importance peuvent être » des notes que j'ai à faire passer au président ? Faites-» moi venir un huissier, pour que je les lui confie. » La porte s'ouvre, et j'entre dans la salle des pétitionnaires; je demande un huissier : « Attendez qu'il en sorte un, » me répondent les sentinelles de l'intérieur : un quart-d'heure s'écoule; j'aperçois Rose, le même qui était venu m'apporter le décret de la Convention qui m'invitait à me rendre à sa barre, lors de la ridicule dénonciation de Viard, que je couvris de confusion (1); je sol-

(1) « Les Jacobins, dit M. Lacretelle dans le *Précis historique de la » révolution française*, crurent avoir trouvé une occasion de perdre » madame Roland. Un dénonciateur se présenta contre elle; mais son » habileté ne répondit point à son impudence. Chabot, avec qui il s'é-» tait concerté, l'introduisit devant la Convention, et prépara les esprits » à la découverte du plus affreux complot. L'accusation était grave en » effet; il ne s'agissait de rien moins que d'une correspondance entrete-» nue par madame Roland avec le ministère britannique. Elle fut man-» dée à la barre pour être confrontée avec son accusateur. Elle parut » avec l'air le plus serein. Elle confondit le calomniateur par des ques-» tions imprévues; elle le fit se contredire, se troubler, et presque se » rétracter. Les Jacobins s'efforçaient en vain de soutenir la contenance » de leur stupide agent; tout ce qu'ils faisaient pour l'aider les associait » à sa confusion.»

Las d'une scène qui devenait humiliante pour ceux qui l'avaient concertée, Robespierre se lève et dit : *Que le seul homme qui lui paraît coupable est celui qui vient de répondre*. On l'arrête. Madame Roland est *admise aux honneurs de la séance*. Les membres de l'Assemblée applaudissent. Les tribunes, qui attendaient un autre dénoûment, restent stupéfaites; et Marat, qui d'un geste les montre aux députés, s'écrie : *Voyez le silence du public, il est plus sage que vous*.

Les détails les plus intéressans d'une séance dans laquelle madame Roland, que ses ennemis voulaient perdre, confondit ses ennemis, se retrouvent dans l'extrait du *Moniteur* qu'on a joint aux *Pièces* (L).

(*Note des nouveaux éditeurs*.)

licitais d'y paraître en ce moment, et j'annonçais les dangers de Roland liés à la chose publique; mais les données n'étaient plus les mêmes, quoique mes droits fussent égaux; autrefois *invitée*, aujourd'hui *suppliante*, comment obtenir de semblables succès? Rôse se charge de ma lettre, comprend le sujet de mon impatience; il part pour la remettre au bureau et en presser la lecture. Une heure se passe. Je me promenais à grands pas; je portais mes regards dans la salle, chaque fois qu'on en ouvrait la porte; mais elle était aussitôt refermée par la garde : un bruit affreux se faisait entendre par intervalles; Rôse reparaît. « Eh bien! —Rien encore; il règne dans l'Assemblée un tumulte impossible à peindre; des pétitionnaires, actuellement à la barre, demandent l'arrestation des *vingt-deux;* je viens d'aider Rabaud à sortir sans être vu; on ne veut pas qu'il fasse le rapport de la commission des *douze:* il a été menacé; plusieurs autres s'échappent; on ne sait qu'attendre. — Qui donc préside en ce moment? — Hérault-Séchelles. — Ah! ma lettre ne sera pas lue : faites-moi venir un député que je puisse entretenir. — Qui? — Eh! j'en connais beaucoup; mais je n'estime que les proscrits; dites à Vergniaux que je le demande. » Rôse va le chercher et le prévenir : il paraît après un fort long temps; nous causons durant un demi-quart d'heure; il retourne au bureau, revient et me dit : « Dans l'état où est l'Assemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère espérer; si vous êtes admise à la barre, vous pourrez, comme femme, obtenir un peu plus de faveur; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, m'écriai-je, car la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce qu'elle doit faire; si je suis admise, j'oserai

dire ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on vous accuse; je ne crains rien au monde, et si je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la république : prévenez vos dignes collègues; un élan de courage peut faire un grand effet, et sera du moins d'un grand exemple. » J'étais effectivement dans cette disposition d'ame qui rend éloquent : pénétrée d'indignation, au-dessus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyais la ruine, tout ce que j'aime au monde exposé aux derniers dangers, sentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec noblesse, j'avais les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étais dans une situation unique pour le faire avec avantage. « — Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici; on va discuter un projet de décret en six articles : des pétitionnaires, députés par des sections, attendent à la barre; voyez quelle attente! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé; je reviens ensuite; avertissez nos amis. — Ils sont absens pour la plupart; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai! » Je quitte Vergniaux, je vole chez Louvet; j'écris un billet destiné à l'instruire de ce qui est et de ce que je prévois; je me jette dans un fiacre que je fais tourner vers mon logis; ses maudits chevaux n'avançaient point à mon gré : bientôt nous rencontrons des bataillons, dont la marche nous arrête; je m'élance hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe; c'était vers le Louvre : j'accours dans ma maison, rue de la Harpe, vis-à-vis Saint-Côme. Le portier me dit

tout bas que Roland est monté chez le propriétaire, au fond de la cour; je m'y rends; j'étais en nage; on m'apporte un verre de vin, et l'on m'apprend que le porteur du mandat d'arrêt étant revenu, sans avoir pu se faire entendre au Conseil, Roland avait continué de protester contre ses ordres; que ces bonnes gens avaient demandé sa protestation écrite, et s'étaient retirés; d'après quoi Roland était sorti de la maison par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'instruire de ce que j'ai tenté et de ce que je me propose de suivre. Je me rends dans une maison où il n'était pas; je vais dans une autre, où je le trouve : à la solitude des rues, d'ailleurs illuminées, je présume qu'il est tard, et je ne me dispose pas moins à retourner à la Convention. J'aurais ignoré la retraite de Roland et parlé comme dans le premier cas; j'allais repartir à pied, sans m'apercevoir qu'il est plus de dix heures, que je suis sortie ce jour-là pour la première fois depuis mon indisposition qui voulait le repos et les bains; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrouzel, je ne vois plus de force armée; deux canons et quelques hommes étaient encore à la porte du Palais national; j'avance, la séance est levée!

Le jour d'une insurrection, lorsque le son du tocsin cesse à peine de frapper les airs, lorsque, deux heures auparavant, quarante mille hommes en armes environnaient la Convention, et que des pétitionnaires menaçaient ses membres à la barre, l'Assemblée n'est pas permanente! Elle est donc entièrement subjuguée? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné? Le pouvoir révolutionnaire est donc si puissant qu'elle n'ose le balancer, et qu'il n'a plus besoin d'elle? « Citoyens, dis-je à quelques sans-culottes groupés près d'un canon, cela s'est-il

bien passé? — Oh! à merveille! ils se sont embrassés, et l'on a chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé? — Parbleu! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des douze? Elle est f..... dans le fossé. — Et ces vingt-deux? — Ah! la municipalité les fera arrêter. — Bon! est-ce qu'elle le peut? — Jarnigué! est-ce qu'elle n'est pas souveraine? il faut bien qu'elle le soit pour redresser les b...... de traîtres et soutenir la république. — Mais les départemens seront-ils bien aises de voir leurs représentans...—Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départemens; ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr, car, pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? et les départemens n'ont-ils pas approuvé Paris? ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui se perd....... » J'avais traversé la cour et je gagnais mon fiacre en finissant ce dialogue avec un vieux sans-culotte, assurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien se pressait dans mes jambes. « Est-ce à vous ce pauvre animal? » me dit mon cocher, avec un accent de sensibilité fort rare dans ses pareils, et qui me frappa singulièrement. « — Non, je ne le connais pas, lui répliquai-je gravement, comme s'il s'agissait d'une personne, et songeant déjà à toute autre chose : vous m'arrêterez aux galeries du Louvre. » Je voulais y voir un ami avec lequel je me proposais d'aviser au moyen de faire sortir Roland de Paris; nous n'avions fait que vingt pas, la voiture s'arrête. « Qu'est-ce donc? dis-je au cocher. — Eh! il m'a quitté comme un sot, tandis que je voulais le garder pour mon petit garçon, qui s'en amuserait bien : petit!

petit! viens donc! » Je me souvins du chien: je trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher, à cette heure, un bon homme, père et sensible : « Tâchez de l'attraper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture, et je vous le garderai. » Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière et me donne compagnie. Cette pauvre bête paraissait sentir qu'elle trouvait protection et asile; je fus bien caressée, et je me rappelai ce conte de *Saadi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'était fait une habitation dont il animait le séjour par quelques animaux qui payaient ses soins des témoignages affectueux d'une reconnaissance à laquelle il s'était borné, faute d'en trouver autant chez ses semblables.

Pasquier venait de se coucher; il se lève; je lui propose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indiquerai où prendre son ami. Je rentre dans ma voiture; elle est arrêtée par la sentinelle du poste de la Samaritaine. « Un peu de patience, me dit tout bas le bon cocher en se retournant sur son siége, c'est l'usage à cette heure. » Le sergent arrive, ouvre la portière. « Qui est là ? — Une citoyenne. — D'où venez-vous ? — De la Convention. — Ah! c'est bien vrai, glisse le cocher, comme s'il eût eu peur que l'on ne me crût pas. — Où allez-vous ? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets ? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la séance est levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avais à faire une pétition. — Une femme! à cette heure, c'est inconcevable; c'est bien imprudent! — Sans doute, cela n'est pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable; il fallait bien que j'eusse de grands motifs. — Mais, Madame, toute seule ? — Comment, Mon-

sieur, seule! Ne voyez-vous pas avec moi l'innocence et la vérité ; que faut-il de plus ? — Allons, je me rends à vos raisons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles sont bonnes. »

Les chevaux étaient si fatigués, qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride pour leur faire monter ma rue. J'arrive, je le paie : j'avais déjà monté huit ou dix marches; un homme qui s'était fourré, je ne sais comment, sous la porte cochère sans que le portier l'aperçût, est sur mes talons et me prie de le conduire au citoyen Roland. « Chez lui, j'y consens, si vous avez quelque chose d'utile à communiquer ; mais à lui, c'est impossible. — C'est qu'on veut absolument le mettre ce soir en arrestation. — Ils seront bien habiles, s'ils en viennent à bout ! — Vous me faites plaisir, car c'est un bon citoyen qui vous parle. — A la bonne heure ; » et je monte, sans trop savoir qu'en penser.

Pourquoi, dans ces circonstances, rentrâtes-vous dans votre maison ? pourrait-on me demander.

Cette question n'est point déplacée ; car la calomnie m'avait aussi attaquée, et la malveillance pouvait s'exercer sur moi ; mais pour y bien répondre, il faudrait, en développant entièrement l'état de mon ame, entrer dans des détails que je réserve pour un autre instant ; je n'indiquerai donc que les résultats. J'ai naturellement de l'aversion pour tout ce qui n'est point conforme à la marche évidente, grande et hardie, convenable à l'innocence ; le soin de me soustraire à l'injustice me coûte plus que de la subir. Dans les deux derniers mois du ministère de Roland, nos amis nous pressèrent souvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors : ce fut toujours malgré moi. C'était un assassinat

que l'on craignait alors ; je trouvais qu'il était difficile de se porter à violer l'asile d'un fonctionnaire public, et que si des scélérats pouvaient tenter ce crime, il n'était pas inutile qu'il se consommât ; que, dans tous les cas, le ministre devait être à son poste, parce que là sa perte crierait vengeance et instruirait la république ; tandis qu'il était possible de l'atteindre, dans ses allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entreprise, moins d'effet pour la chose publique et de gloire pour la victime. Je sais que ce raisonnement est ridicule pour quiconque met sa vie avant tout ; mais celui-là qui la compte pour quelque chose en révolution, comptera pour rien vertu, honneur et patrie. Aussi je ne voulus plus quitter l'hôtel en janvier 1793 ; le lit de Roland était dans ma chambre pour que nous courussions le même sort, et j'avais un pistolet sous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendraient nous assassiner, mais pour me soustraire à leurs indignités, s'ils voulaient mettre la main sur moi.

Sorti de place, l'obligation n'était plus la même, et je trouvais fort bon que Roland évitât la fureur populaire, ou les serres de ses ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvait être aussi grand : me faire tuer serait un odieux dont ils ne voudraient point se couvrir ; m'arrêter ne leur servirait guère, et ne serait pas pour moi un si grand malheur. S'ils avaient quelque honte et voulaient revêtir des formes, m'interroger, commencer cette affaire, je ne serais pas embarrassée de les confondre ; cela même pourrait servir à éclairer plutôt sur le compte de Roland ceux qui ne sont véritablement qu'abusés. S'ils en venaient à recommencer un 2 septembre, c'est que les députés honnêtes seraient aussi en leur puissance, et

que tout serait perdu à Paris ; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être témoin de la ruine de mon pays : je m'honorerai d'être comprise parmi les glorieuses victimes immolées à la rage du crime. La fureur assouvie sur moi serait moins violente contre Roland, qui, une fois sauvé de cette crise, pourrait encore rendre de grands services dans quelques parties de la France. Ainsi, de deux choses l'une : ou je ne risque que la prison et une procédure que je rendrai utile à mon pays, à mon mari ; ou si je dois périr, ce ne sera que dans une extrémité où la vie me serait odieuse.

J'ai une jeune fille aimable ; je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthousiasme et la sollicitude de la maternité ; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à son âge, et elle sera une bonne femme avec quelques talens. Son éducation peut s'achever sans moi ; son existence offrira à son père des consolations : mais elle ne connaîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaisirs ; et cependant, si j'avais à renaître avec le choix des dispositions, je ne voudrais pas changer d'étoffe ; je demanderais aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée. Depuis la sortie du ministère, je m'étais tellement retirée du monde, que je ne voyais presque plus personne : les maîtres des maisons où j'aurais pu me céler étaient à la campagne ; dans une autre, il y avait un malade qui rendait difficile l'admission d'un nouvel hôte ; celle où Roland s'était caché ne pouvait me recevoir sans une gêne extrême, et il eût été trop marquant, peut-être impolitique, de se trouver dans le même lieu ; enfin, j'aurais souffert de laisser mes gens à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes, déjà très-vives ; j'embrassai mon enfant, et

je pris la plume pour faire un billet que je destinais à être porté de grand matin à mon mari.

J'étais assise à peine, que j'entends frapper chez moi ; il était environ minuit : une nombreuse députation de la commune se présente et me demande Roland. « Il n'est pas chez lui. — Mais, me dit le personnage qui portait le hausse-col d'officier, où peut-il être ? quand reviendra-t-il ? vous devez connaître ses habitudes, et pouvoir juger de son retour. — J'ignore, lui répliquai-je, si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté sa maison tandis que j'étais à la Convention ; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire. » La bande se retira fort mécontente ; je m'aperçus qu'elle laissait sentinelle à ma porte, et garde à celle de la maison ; je présumai qu'il n'y avait plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pourrait arriver. J'étais accablée de fatigue : je me fis donner à souper ; je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne, et me couchai. Je dormais profondément depuis une heure, lorsque mon domestique entre dans ma chambre, pour m'annoncer que des messieurs de la section me priaient de passer au cabinet : « J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je ; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. » Je saute en bas du lit, je m'habille ; ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir : « C'est qu'il faut être décemment pour sortir, » observai-je. La pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissaient de pleurs : je passe dans l'appartement. « Nous venons, Citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés. — Où sont vos pouvoirs ? — Les voici, dit un homme, en

tirant de sa poche un *mandat* du comité révolutionnaire (1), sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connais pas ces comités, que je n'obtempère pas à ses ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre, » se hâta d'exprimer, d'un ton avantageux, un petit homme à face ingrate; et il m'en lut un de la commune qui portait également, sans déduction de motif, l'arrestation de Roland et son épouse. Je délibérai, durant sa lecture, si je pousserais la résistance aussi loin qu'il était possible, ou si je prendrais le parti de la résignation. Je pouvais me prévaloir de la loi qui défend les arrestations nocturnes; et si l'on insistait sur la loi qui autorise la municipalité à saisir les personnes suspectes, rétorquer par l'illégalité de la municipalité même, cassée, recréée par un pouvoir arbitraire. Mais ce pouvoir, les citoyens de Paris le sanctionnent en quelque sorte; mais la loi n'est plus qu'un nom dont on se sert pour insulter aux droits les plus reconnus; mais la force règne, et, si j'oblige à la déployer, ces brutaux ne connaîtront point de mesure : la résistance est inutile et pourrait m'exposer. « Comment comptez-vous procéder, Messieurs ? — Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée. » Le juge de paix arrive; on passe dans mon salon; on appose les scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge; un homme voulait qu'on les mît sur un forte-piano; on lui observe

(1) Madame Roland a voulu désigner le comité d'insurrection de la commune du 31 mai.

que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche, il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnait quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant, cinquante, cent personnes entrent et sortent continuellement, remplissent deux pièces, environnent tout, et peuvent cacher les malveillans qui se proposeraient de dérober ou de déposer quelque chose : l'air se charge d'émanations infectes, je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de se retirer; il lui adresse parfois une petite prière qui n'en produit que le renouvellement. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation, et pour lui recommander ma fille; comme je pliais la lettre : « Il faut, Madame, s'écrie M. Nicaud (c'était le porteur d'ordre de la commune), lire votre lettre, et nommer la personne à qui vous l'adressez. — Je consens à la lire, voyez si cela vous suffit. — Il vaudrait mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien ; le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie ; » et je déchirai ma lettre. Comme je tournais le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés : j'eus envie de rire de ce sot acharnement ; il n'y avait point d'adresse.

Enfin à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience ; je sentais leurs pleurs m'honorer plus que l'oppression ne pouvait me consterner. « Vous avez là des personnes qui vous aiment, dit un de ces commissaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi, » répliquai-je,

et je descendis. Je trouvai deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jusqu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux; j'avançai gravement à petits pas, considérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files; ce malheureux peuple qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtait sur mon passage, et quelques femmes criaient *à la guillotine!* « Voulez-vous qu'on lève les portières me disent obligeamment les commissaires. — Non, Messieurs, l'innocence, tout opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables; je ne crains les regards de personne, et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit. — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes; vous attendez paisiblement justice. — Justice! si elle se faisait, je ne serais pas actuellement en votre pouvoir; mais une procédure inique me conduirait à l'échafaud, que j'y monterais ferme et tranquille, comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays; je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort. » Ces pauvres commissaires ne comprirent pas grand'chose à ce langage, et le trouvèrent probablement fort aristocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de scènes sanglantes dont les Jacobins, depuis quelque temps, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur; cinq à six lits de camp, occupés par autant d'hommes dans une chambre obscure, furent les premiers objets qui s'offrirent à ma vue: après avoir passé le guichet, on se lève, on s'agite, et mes guides me font monter

un escalier étroit et sale. Nous parvenons chez le concierge, dans une espèce de petit salon assez propre, où il m'offre une bergère. « Où est ma chambre ? demandai-je à sa femme, grosse personne d'une bonne figure. —Madame, je ne vous attendais pas, je n'ai rien de préparé ; mais vous resterez ici en attendant. » Les commissaires passent dans la pièce voisine, font inscrire leur mandat et donnent leurs ordres verbaux. J'appris dans la suite qu'ils étaient très-sévères, et qu'ils les firent renouveler plusieurs fois depuis, mais sans oser les donner par écrit. Le concierge savait trop bien son métier pour suivre à la lettre ce qui n'est point obligatoire ; c'est un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ses fonctions tout ce que la justice et l'humanité peuvent faire désirer. « Que voulez-vous pour votre déjeuner ?—Une bavaroise à l'eau. » Les commissaires se retirent en me disant que si Roland n'était point coupable, il n'aurait pas dû s'absenter. « Il est trop étrange qu'on puisse soupçonner tel homme qui a rendu de si grands services à la liberté ; il est trop odieux de voir calomnier et persécuter avec acharnement le ministre dont la conduite est si franche, dont les comptes sont si clairs, pour qu'il n'ait pas dû se soustraire aux derniers excès de l'envie. Juste comme Aristide, sévère comme Caton, ce sont ces vertus qui lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connaît pas de mesure ; qu'elle s'exerce sur moi, je la brave et me dévoue ; lui, doit se conserver pour son pays, auquel il peut encore rendre de grands services. » Un salut de confusion fut la réponse de ces messieurs. Ils sont partis ; je déjeune, tandis que l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait passer. « Vous pourrez, Madame, demeurer ici

tout le jour ; et si je ne pouvais vous faire préparer un local ce soir, parce que j'ai beaucoup de monde, on dresserait un lit dans le salon. » La femme du concierge qui me parlait ainsi, ajoute quelques réflexions obligeantes sur les regrets qu'elle éprouve toutes les fois qu'elle voit arriver des personnes de son sexe : « Car, ajoute-t-elle, toutes n'ont pas l'air serein comme Madame. » Je la remercie en souriant ; elle m'enferme. Me voilà donc en prison ! me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément. Je ne donnerais pas les momens qui suivirent pour ceux que d'autres estimeraient les plus doux de ma vie ; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Jusque-là, poussée par les événemens, mes actions, dans cette crise, avaient été le résultat d'un vif sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par la raison ! Je rappelai le passé, je calculai les événemens futurs ; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelque affection trop puissante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servît d'aliment à mon courage, et qu'il ne sût encore dominer. Je me consacrai, pour ainsi dire, volontairement à ma destinée, quelle qu'elle pût être ; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du présent, sans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité pour ce qui m'était personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes amis ; j'attendais le journal du soir, et j'écoutais les cris des rues avec une avidité inexprima-

ble. Cependant je pris des renseignemens sur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étaient laissées. Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un ? quelle est la dépense à faire ici ? ce furent mes premières questions. Lavacquerie (le concierge) me fit connaître les recommandations qui lui avaient été faites, et la liberté que lui laissaient des ordres de cette nature. J'écrivis à ma fidèle bonne de venir me voir ; il fut convenu qu'elle ne ferait part à personne de cette facilité.

La première visite que je reçus à l'Abbaye, le jour même de mon arrivée, fut celle de Grandpré. « Il faut, me dit-il, écrire à l'Assemblée : n'y avez-vous pas déjà songé ?— Non ; et maintenant que vous m'y faites penser, je ne vois pas comment j'y ferai lire ma lettre. —Je m'y emploierai de mon mieux. — Eh bien! je vais écrire. — Faites ; je serai de retour dans deux heures. » Il part, et j'écris.

La citoyenne Roland à la Convention nationale.

De la prison de l'Abbaye, le 1er juin 1793.

« Législateurs ! je viens d'être arrachée de mon do-
» micile, des bras de ma fille, âgée de douze ans, et je
» suis détenue à l'Abbaye, en vertu d'ordres qui ne por-
» tent aucun motif de mon arrestation. Ils émanent d'un
» comité révolutionnaire ; et des commissaires de la
» commune, qui accompagnaient ceux du comité, m'en
» ont exibé du conseil général, qui n'en contiennent
» également aucun (1). » Ainsi, je suis présumée cou-

---

(1) Les amis de madame Roland lui proposèrent, comme on le verra plus bas, de faire quelques changemens à la lettre qu'elle écrivait. Ce

pable aux yeux du public; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyaient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même d'après quoi j'étais présumée telle, et traitée en conséquence. Ce n'est pas tout; le porteur des ordres de la commune ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer son procès-verbal : en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire; ce sont ceux qui m'ont amenée à l'Abbaye; ce n'est que sur leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce *mandat*, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés partout chez moi; durant leur apposition, qui a duré de trois à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissait mon appartement; et s'il s'était trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en aurait eu la facilité.

» Dejà hier, le même comité avait voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

» Roland avait protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avaient apporté s'étaient retirés : il est sorti lui-même de sa maison, pour éviter un crime à l'erreur dans le temps où je m'étais rendue à la Convention pour l'ins-

---

sont ces changemens, approuvés par elle, qu'on a marqués par des guillemets. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

truire de ces tentatives ; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue. J'allais réclamer *justice* et *protection* ; je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation ; je demande qu'elle statue sur elle ; et, si elle la confirme, j'invoque la loi qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-quatre heures de la détention. Je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouie, et qu'on semble destiner à donner la leçon, terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention.

» Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable ; j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs ; la France, la liberté, le sort de la république et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs. »

L'agitation dans laquelle j'avais passé la nuit précédente me faisait ressentir une fatigue extrême ; je désirais avoir ce soir même une chambre, je l'obtins et j'en pris possession à dix heures. Lorsque j'entrai entre quatre murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux ; que j'aperçus une fenêtre à double grille, et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter, et que ce

n'était pas du local qu'il me fallait attendre quelque agrément. Cependant l'espace était assez grand; il y avait une cheminée, la couverture du lit était passable; on me donnait un oreiller; et, en appréciant les choses, sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étais point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverais bien. J'y étais encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva; il avait l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille; il promenait ses regards dans cette vilaine chambre, qui me paraissait déjà passable, car j'y avais dormi. « Comment avez-vous passé la nuit? me demanda-t-il, avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit; je me rendormais chaque fois qu'il s'apaisait, même en dépit du tocsin, que j'ai cru entendre ce matin : eh!... ne le sonne-t-on pas encore? — Mais je l'ai cru aussi; ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il plaît aux dieux; si l'on me tue ce sera dans ce lit; je suis si lasse que j'y attendrai tout : n'y a-t-il rien de nouveau contre les députés? — Non. Je vous rapporte votre lettre; nous avons pensé avec Champagneux qu'il fallait en adoucir le commencement; voilà ce qu'on vous propose d'y substituer; et puis il faudrait faire un mot au ministre de l'intérieur, pour qu'il adressât officiellement votre lettre; cela me donnerait un nouveau droit d'en solliciter la lecture. » Je prends la minute, je réfléchis et je lui dis: « Si je croyais que ma lettre fût lue telle qu'elle est, je la laisserais, dût-elle n'être suivie pour moi d'aucun succès, car on ne peut guère se flatter d'obtenir justice de l'Assemblée; les vérités qu'on lui adresse ne sont pas pour elle, qui ne saurait les mettre en pratique aujourd'hui; mais il faut les dire pour que les départemens

les entendent. Je conçois que mon début puisse empêcher la lecture de la lettre ; dès-lors c'est folie que le laisser. » Je substituai donc aux trois premiers *alinéa* ce qui m'était proposé. « Quant à l'intervention du ministre, je sens qu'elle rend la marche plus régulière ; et quoique Garat ne mérite guère que je lui fasse l'honneur de lui écrire, je saurai le faire sans m'avilir. » Je traçai ces lignes :

Au ministre de l'Intérieur.

« Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des lois, et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnaissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime. »

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis ; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de ma fenêtre et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger plutôt sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée la table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans les planches me servirent de portemanteau. J'avais à ma poche le poëme de Thompson, ouvrage que je chéris à plus d'un titre ; je fis une note de ce que j'aurais à me procurer : d'abord les Vies des hommes illustres de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portais à l'église au lieu d'une semaine-sainte, et que je n'avais pas relues à fond depuis cette époque ; l'Histoire anglaise

de David Hume, avec le dictionnaire de Shéridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurais préféré suivre *Macaulay* (1). Celui qui m'avait prêté les premiers volumes de cet auteur n'était sûrement pas dans sa maison, et je n'aurais su où demander cet ouvrage que déjà je n'avais pu trouver chez les libraires. Je souriais moi-même à mes préparatifs, car il y avait une grande agitation, le rappel battait à chaque instant, et j'ignorais ce que ce pouvait être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre, jusqu'au dernier instant, me disais-je, plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur; s'ils viennent, je vais à eux, et je sors de la vie comme on entre dans le repos. La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avait fait mettre mon couvert pour que je dînasse en meilleur air : je m'y rendis, j'y vis ma fidèle bonne. Lorsqu'elle se jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots, l'attendrissement et la tristesse me saisirent ; je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés, et, me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serrement de cœur inexprimable. Pauvre fille! que de pleurs je lui ai fait verser et que ne rachète point un attachement semblable au sien! Elle me brusque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'est lorsqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut servir à mon bonheur, à ma santé; lorsque je souffre, c'est elle qui gémit et moi qui la console. Il fallait bien suivre cette habitude. Je lui prouvai qu'en s'abandonnant à sa douleur, elle se rendait moins

(1) Voyez tome premier, page 227.

capable de m'être utile; qu'elle m'était plus nécessaire au dehors que dans la prison, où elle me priait de permettre qu'elle restât; qu'à tout prendre, je n'étais pas si malheureuse qu'elle l'imaginait, et cela est vrai. J'ai éprouvé, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse, et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi; je ne suis plus tenue qu'à être là, et à y demeurer avec résignation, ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière à mon imagination, j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentimens heureux; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison; toute à la nature et paisible comme elle, je souffre sans impatience, ou me repose et m'égaie. Je trouve que la prison produit sur moi à peu près le même effet que la maladie; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte? ma compagnie n'est pas si mauvaise! J'appris bientôt qu'il me fallait déloger; les victimes abondaient; la chambre où l'on m'avait placée pouvait contenir plus d'un lit, et, pour me laisser seule, on était obligé de me resserrer dès ce soir dans un petit cabinet; déménagement en conséquence. La fenêtre de ce nouvel appartement donne, je crois, au-dessus de la sentinelle qui garde la porte de la prison; toute la nuit j'entendis crier d'une voix tonnante, *qui vive? — tue! — brigadier! — patrouille!* Les maisons étaient illuminées, et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il était aisé de juger que l'on craignait des mouvemens, ou qu'il y en avait eu. Je me levai de bon matin, je

m'occupai de mon ménage, c'est-à-dire, de faire mon lit, de nettoyer mon réduit et d'établir la propreté chez moi comme sur ma personne. Je voyais bien qu'en réclamant ces soins, ils ne me seraient pas refusés, mais je jugeais parfaitement qu'en les payant beaucoup, il faudrait néanmoins beaucoup aussi les attendre, et qu'ils seraient toujours fort superficiels ; il y avait donc tout à gagner en les prenant soi-même ; je serais mieux, plus tôt servie, et les petits cadeaux que je ferais seraient d'autant plus sentis qu'ils seraient gratuits. J'attendais avec impatience d'entendre tirer les gros verroux de ma porte pour demander le journal. Je l'ai lu ; le décret d'*arrestation* est rendu contre les vingt-deux (1) ; le papier me tombe des mains et je m'écrie dans un transport de douleur : Mon pays est perdu !....

Tant que je m'étais crue seule, ou à peu près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille, je formais des vœux et conservais quelqu'espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté ; la re-

---

(1) Les Girondins venaient de succomber ; la commune de Paris, dirigée par les Jacobins de la Convention, était victorieuse. La lutte avait été reprise à trois époques différentes qui ont un nom dans l'histoire de ce temps.

Dans *la journée du* 10 *mars*, les Girondins, suivant eux, devaient être égorgés au sein même de la Convention. Suivant les Jacobins, qui ne niaient pas l'existence du complot, il s'agissait non d'un massacre mais d'une insurrection.

Ce premier projet échoua, parce que les Girondins, prévenus en secret, dit-on, par quelques-uns de leurs ennemis mêmes, ne se trouvèrent point à la séance ; parce que le général Beurnonville, alors ministre de la guerre, rétablit l'ordre dans Paris, à la tête d'un bataillon du Finistère ; et, ce qui n'est point une remarque indigne de l'histoire, parce qu'une nuit pluvieuse dispersa les conspirateurs.

La Convention qu'alarmait enfin l'audace de la commune et ses pro-

présentation nationale est violée, son unité est rompue; tout ce qu'il y avait dans son sein de remarquable par la probité, unie au caractère et aux talens, est proscrit; la commune de Paris commande au corps législatif; Paris est perdu : les brandons de la guerre civile sont allumés; l'ennemi va profiter de nos divisions; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la république entière est livrée à d'affreux déchiremens. Sublimes illusions, sacrifices généreux, espoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurais, à douze ans, de n'être pas née Spartiate ou Romaine; j'ai cru voir dans la révolution française l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie : la liberté, me disais-je, a deux sources, les bonnes mœurs qui font les sages lois, et les lumières qui nous ramènent aux unes et aux autres par la connaissance de nos droits; mon ame ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer, et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillan-

---

pres périls, avait décrété l'arrestation d'Hébert (*), et la création d'une commission de douze membres, chargés de veiller à la sûreté de la représentation nationale. Les sections en armes lui arrachèrent, *dans la journée du* 31 *mai*, la liberté d'Hébert, et l'abolition de la commission des douze.

Le 2 *juin*, la Convention prononça, sous les baïonnettes d'Henriot, commandant de Paris, et sous le canon des sections, l'arrestation de vingt-deux de ses membres. Tous faisaient partie de la Gironde. C'est de cette journée que datent véritablement le triomphe de la Montagne et le règne de la terreur.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

(*) Substitut du procureur de la commune, et rédacteur du journal aussi sanguinaire que cynique, intitulé *le Père Duchêne.*

tes chimères, séductions qui m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! je dédaignais la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes brigands? vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur cette terre, il la rendra dévorante, et la fera s'ouvrir sous vos pas.

Le cours des choses avait dû me faire pressentir l'événement; mais j'avais peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la masse de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte décisif qui sonne l'heure de sa dissolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainsi dire, tous mes sentimens : indifférente autant que jamais sur ce qui me concerne, j'espère faiblement pour les autres, et j'attends les événemens avec plus de curiosité que de désir : je ne vis plus pour sentir, mais pour connaître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement commandé pour faire rendre le décret d'arrestation, avait donné des inquiétudes sur les prisons; c'était la cause de la garde sévère et bruyante de la nuit : aussi les citoyens de la section de l'Unité n'avaient pas voulu se rendre au rappel qui les envoyait autour de la Convention; tous restèrent chez eux pour veiller sur leurs propriétés et sur la prison située dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré, qui me confessa ses craintes le lendemain. Il s'était rendu à l'Assemblée pour y faire lire ma lettre; et, durant huit heures consécutives, il avait, ainsi que plusieurs députés, inutilement réitéré ses instances auprès du bureau; il était évident que je n'obtiendrais pas cette lec-

ture. Je remarquai sur le *Moniteur*, que ma section, celle de Beaurepaire, s'était prononcée en ma faveur, même depuis ma détention; j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

« Citoyens,

» J'apprends, par les papiers publics, que vous aviez mis sous la sauve-garde de votre section, Roland et son épouse; je l'ignorais lorsque j'ai été enlevée de chez moi, et le porteur des ordres de la commune m'a présenté, au contraire, la force armée dont il était accompagné, comme celle de la section qu'il avait requise : c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été enfermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me suis adressée au ministre de l'intérieur pour qu'il lui fît passer mes réclamations : je sais qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remise; mais elle n'a point été lue. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourrait députer à la barre de la Convention pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande. Je soumets cette question à sa sagesse; je n'y joins aucune prière; la vérité n'a qu'un langage, c'est l'exposé des faits; les citoyens qui veulent la justice n'aiment pas qu'on leur adresse des supplications, et l'innocence n'en sait point faire.

« *P. S.* Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'observe que l'ordre d'arrestation ne portait aucun motif, mais qu'il exprimait que je serais interrogée le lendemain. »

Quelques jours se passèrent sans que j'entendisse par-

ler de rien ; je n'étais toujours point interrogée. J'avais pourtant reçu beaucoup de visites d'administrateurs à plats visages et sales cordons, se disant appartenir, les uns à la police, les autres à je ne sais quoi ; grands sans-culottes, à cheveux puans, zélés observateurs de l'ordre du jour, venant savoir si les prisonniers étaient satisfaits de leur traitement. Je m'étais exprimée, vis-à-vis de tous, avec l'énergie et la dignité convenables à l'innocence opprimée ; j'avais aperçu deux ou trois hommes de bon sens, qui me comprenaient sans oser m'appuyer, et j'étais à dîner, lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance ; celui qui portait la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vide, qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue. « Bonjour, Citoyenne. — Bonjour, Monsieur. — Êtes-vous contente de cette maison ? N'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement, ou de demandes à former sur quelque chose ? — Je me plains d'être ici ; je demande à en sortir. — Est-ce que votre santé est altérée ? vous vous ennuyez un peu ? — Je me porte bien, et je ne m'ennuie pas. L'ennui est la maladie de ceux qui ont l'ame vide et l'esprit sans ressource ; mais j'ai un vif sentiment de l'injustice ; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter sans motif, et détenir sans être interrogée. — Ah ! dans un temps de révolution, il y a tant à faire, qu'on ne peut suffire à tout. — Une femme, à qui le roi Philippe faisait à peu près cette réponse, lui répliqua : « Si tu n'as pas le temps de me faire justice, tu n'as donc pas le temps d'être roi ! Prenez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même chose au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu,

Citoyenne. — Adieu. » Et mon bavard de s'en aller, faute de savoir répondre à des raisons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avais en cage ; mais ils feraient bien du chemin avant d'y trouver aussi sots qu'eux.

J'ai dit que je m'étais informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie ; je sais user d'elles sans scrupule, quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire, mais toujours avec modération, et je me passe de tout sans difficultés. C'est par un esprit d'ordre naturel que j'ai besoin de savoir ce qui constitue ma dépense, et de la régler suivant ma situation.

On m'apprit que Roland, au ministère, avait trouvé excessive la quotité de 5 livres allouées par tête de prisonnier, pour la dépense de chaque jour, et qu'il l'avait réduite à 2 livres ; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quelques mois, rend ce traitement assez médiocre ; car la nation, ne donnant que les quatre murs et de la paille, on prélève d'abord 20 sous pour indemnité au concierge de ses frais de chambres, c'est-à-dire, du lit et des meubles quelconques. Il faut, sur les 20 sous qui restent, s'éclairer, payer son feu, s'il est besoin d'en faire, et se nourrir : c'est insuffisant ; mais on est libre, comme de raison, d'ajouter ce qu'on veut à sa dépense. Je n'aime point à en faire une grande pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience, et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins ; mais il faut procéder par gradations ; c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours,

par retrancher les déjeuners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau; j'ai établi qu'on ne me servirait qu'un plat de viande commune avec quelques herbages à mon dîner; le soir, un peu de légumes, point de dessert; j'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurais autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présens aux gens de service de la prison. Quand on est, ou paraît sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, surtout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins, ni marchandises; je ne fais rien venir; je n'emploie personne; il est clair que je serai la plus maussade prisonnière pour les domestiques, qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge; il convient donc que j'achète l'indépendance où je me mets d'eux; c'est la rendre plus parfaite, et me faire aimer en sus.

J'ai reçu quelques visites de l'excellent Champagneux et de l'estimable Bosc. Le premier, père d'une nombreuse famille, attaché à la liberté par principes, en avait professé la sainte doctrine dès le commencement

de la révolution, dans un journal destiné à l'instruction de ses concitoyens : un esprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail le caractérisent. Roland, au ministère, l'appela pour le mettre à la tête de la première division du département de l'intérieur ; c'est l'un des meilleurs choix qu'il ait faits. Au reste, il n'a pas moins bien réussi dans celui de plusieurs autres chefs, tels que l'actif et franc Le Camus, l'habile Faypoul, etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés ; c'est à leur parfaite organisation que Garat doit la faculté de supporter un fardeau qui passe ses forces ; c'est à l'honnêteté, à la capacité de tels agens qu'il est redevable de la tranquillité dont on le laisse jouir. Il l'a senti, et il disait, avec raison, qu'il abandonnerait la partie s'il était obligé de faire des changemens dans ses bureaux. Il sera forcé de l'abandonner malgré cela ; car tous les talens des seconds ne suppléent pas au manque de caractère d'un ministre : la faiblesse est le pire de tous les défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barrère, simples particuliers, ne seraient jugés manquer ni d'esprit, ni d'honnêteté ; mais l'un, chargé du pouvoir exécutif, et l'autre, législateur, perdraient tous les États du monde par leurs demi-mesures : leur manie, prétendue conciliatoire, leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confusion. La conciliation des hommes d'État doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient ; ils doivent se servir des passions mêmes et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent ; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obstacles ni considérations ne doi-

vent les faire plier au premier égard, ni dévier au second.

Si Roland pouvait joindre à l'étendue de ses vues, à la force de son ame, à sa prodigieuse activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouvernerait aisément un empire; mais ses défauts ne nuisent qu'à lui-même, et ses qualités sont infiniment précieuses en administration.

Bosc, notre ancien ami, d'un caractère vrai, d'un esprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empressa de conduire ma fille chez madame Creuzé-la-Touche, qui l'accueillit, la compta au nombre de ses enfans, avec lesquels il fut établi qu'elle resterait sous ses yeux. Il faut connaître les personnes pour sentir tout ce que vaut ce trait. Il faut se représenter Bosc sensible et franc, accourant chez ses amis, se saisissant de leur enfant, le confiant, de son propre mouvement, à la famille la plus respectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il sait devoir être reçu avec la reconnaissance qu'éprouvent les ames délicates à qui on offre l'occasion de bien faire : il faut avoir connu les mœurs patriarcales, les vertus de Creuzé et de sa femme, la douceur et la bonté qui les distinguent, pour juger de leur accueil et en sentir le prix.

Qui donc est à plaindre dans tout ceci? Roland seul; Roland persécuté, proscrit; Roland, à qui l'on refuse l'examen de ses comptes; Roland obligé, pour se soustraire à l'aveugle fureur d'hommes abusés par ses ennemis, de se cacher comme un coupable, de trembler même pour la sûreté de ceux qui le reçoivent, de dévorer en silence la détention de son épouse, l'apposition des scellés sur tout ce qui lui appartient...; et d'atten-

dre, dans l'incertitude, le règne d'une justice qui ne l'indemnisera jamais de ce que la perversité lui aura fait souffrir !

Ma section, pénétrée des meilleurs principes, avait pris, le 3, un arrêté qui les respire, et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires, à s'opposer même à celles qui pourraient être tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt; la discussion qui s'établit sur elle, ayant été prolongée au lendemain, les montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti, il arriva force députations d'enragés d'autres sections, pour entraver la marche des délibérations, et corrompre, s'il était possible, l'esprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces, et porter la majorité des sections à la désarmer. Sur ces entrefaites, pressée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abréger ma captivité, j'écrivis encore à Garat, et je m'adressai aussi à Gohier : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une faiblesse égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvais guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons; elles étaient sévères... Grandpré les trouva mortifiantes, quoique justes; j'adoucis quelques expressions et me tins aux suivantes.

La citoyenne Roland au ministre de la Justice.

De la prison de l'Abbaye, le 8 juin 1793.

« Je suis opprimée; j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs.

» Un ordre arbitraire, sans motif d'arrestation, m'a

plongée dans ces lieux préparés pour les coupables; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

» Les décrets vous sont connus; l'on vous charge de visiter les prisons, d'en faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause; dernièrement encore il en a été rendu un autre qui prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés, et de faire interroger les détenus.

» Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

» Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l'on proscrit la vertu. Quant à vous, placé entre la loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence (1). »

Au ministre de l'Intérieur.

8 juin, etc.

« Je sais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au corps législatif; ma lettre n'a pas été lue : vos devoirs sont-ils remplis pour l'avoir adressée, à ma prière? — J'ai été arrêtée sans déduction de motifs, je suis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interro-

(1) Il y avait : « *Mais* vous, *placé entre la loi et le* déshonneur, *il faut* » *quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie dont la postérité* » *couvrira la faiblesse de vos pareils.* »

gée (1) ; c'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

» Vous êtes plus intéressé que moi, peut-être, au soin que je vous invite à prendre ; je ne suis pas la seule victime de la prévention, ou de l'envie ; et leurs poursuites actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet ; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

---

(1) M. Garat écrivit alors au comité de sûreté générale pour lui recommander avec instance les réclamations de madame Roland. C'est à cette démarche qu'il fait allusion dans la préface de ses Mémoires, que nous avons cités, page 228 du premier volume. Voici la réponse qu'il reçut du comité ; elle est signée de Chabot et d'Engrand qui en étaient membres, et datée du 1[er] juillet 1793. C'est un monument curieux de la correspondance du temps.

« Le comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arrestation de la femme Roland sur l'évasion de son mari, qui dans ce moment souffle le feu de la guerre civile dans le département de Rhône-et-Loire (*), et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce avec son prétendu vertueux mari, dans le projet de pervertir l'esprit public par un prétendu bureau de formation dudit esprit. Comme ce procès tient à celui de la grande conspiration, la citoyenne Roland voudra bien attendre le rapport général qui doit en être fait, après que nous aurons sauvé nos finances par un grand plan, et que nous aurons jeté l'ancre de la Constitution par l'éducation nationale et la simplicité du code. » (*Note des nouveaux éditeurs.*)

(*) Roland était alors à Rouen où il avait trouvé un asile chez des amies courageuses. Il ne sortit de chez elles que pour se donner la mort.

» Les factions passent, la justice seule demeure ; et de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on lui pardonne le moins, parce qu'elle est la source des plus grands désordres, surtout dans les temps d'orage.

» Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces réflexions, si elles vous parviennent à temps pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage. »

Assurément, des ministres qui ont négligé, méprisé les décrets qui leur ordonnaient la recherche des auteurs du massacre de septembre, et des conspirateurs du 10 mars (1) ; des hommes qui, par la mollesse et l'indignité de leur conduite dans ces circonstances, ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection du 31 mai, où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des lois à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile ; de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression : je n'attends rien d'eux ; et les vérités que je leur adresse, sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont incapables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

Ésope nous représente tous les animaux, tremblant ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter, chacun à leur tour, lorsqu'il est malade ; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille,

(1) Voy. ci-dessus la note qui se trouve au bas de la page 30.

avec fureur, ceux que l'oppression retient captifs, ou dont elle diminue les facultés, en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du jour*, du 9 juin, en fournit un exemple ; on y trouve, sous le titre d'*Interrogatoire de L. P. d'Orléans*, une série de questions, parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante : « D'avoir assisté à des conciliabules se-» crets, qui se tenaient la nuit chez la femme Buzot, » dans le faubourg Saint-Germain, où s'est rendu Du-» mouriez, Roland et sa femme, Vergniaux, Brissot, » Gensonné, Gorsas, Louvet, Pétion, Guadet, etc. »

Quelle profonde scélératesse et quel excès d'impudence ! tous les députés ici dénommés sont précisément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons : jamais ces fiers défenseurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux ; ils ont été les premiers à redouter ses vices, son argent, ses relations, sa popularité, sa faction ; à dénoncer cette dernière, et à poursuivre ceux qui leur en ont paru les agens. Louvet les a signalés dans sa Catilinaire contre Robespierre ; morceau précieux, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume (1), et que l'histoire recueillera soigneusement, dans lequel il suit leur marche au corps électoral, d'où Philippe sortit député. Buzot, dont la constante énergie s'est attiré la haine des factions, saisit le premier instant qui lui parut favorable, pour demander le bannissement des Bourbons ; mesure qu'il regarda comme indispen-

(1) Ce morceau sera joint aux Mémoires de Louvet.
(*Note des nouveaux éditeurs.*)

sable, du moment où la Convention voulut se charger du jugement de Louis. Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans ; j'ai même évité de recevoir chez moi Sillery, qu'on me disait être un homme bon et aimable, parce que ses relations avec d'Orléans me le rendaient suspect. Je me souviens, à ce sujet, de deux lettres fort piquantes, l'une de madame Sillery (1) à Louvet, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. « Voici, me dit Louvet en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Madame Sillery ne m'écrirait point en de pareils termes, si ce n'était une chose convenue avec les intéressés ; et, s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. » Effectivement, la lettre de madame Sillery, fort étudiée, avait pour but de dissuader Louvet de son opinion, de le persuader que les principes républicains, dans lesquels les enfans d'Orléans avaient été élevés, les en rendaient les partisans les plus zélés, et qu'il était impolitique et cruel de sacrifier des sujets certainement utiles, à d'absurdes préjugés. L'autre lettre était la réponse de Louvet ; spirituelle et digne, elle exprimait avec force et politesse les motifs de son opinion ; il y disait, entre autres, que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires et autres, exposés par madame Sillery elle-même dans ses ouvrages, étaient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves;

---

(1) Madame de Sillery est bien plus connue aujourd'hui dans le monde et dans la littérature sous le nom de Genlis, auquel ses ouvrages n'ont pas donné seuls de la célébrité.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

et il persistait, avec la fierté d'un homme libre, dans une opinion qui lui était inspirée par l'amour de son pays.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avais beaucoup vu lors de l'Assemblée constituante, avec lequel j'étais demeurée en correspondance d'amitié; Buzot, dont les principes purs, le courage, la sensibilité, les mœurs douces m'inspiraient infiniment d'estime et d'attachement, venait fréquemment à l'hôtel de l'Intérieur : je ne suis allée qu'une seule fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avaient aucune espèce de relations avec Dumouriez. Indignée de ces sottises, je pris la plume, et j'écrivis à Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour*, homme estimable, que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit (1).

La citoyenne Roland, au député Dulaure, auteur du Thermomètre du Jour.

De la prison de l'Abbaye, le 9 juin 1793.

« Si quelque chose pouvait étonner encore l'innocence, lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirais, Citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre numéro de ce jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tom-

(1) J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avaient éclairé et ramené.

ber dans les mains. Il serait fort étrange, si l'expérience n'avait prouvé que c'est seulement fort audacieux, que les personnes qui, les premières, ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes?

Le temps éclairera sans doute ce mystère d'iniquité: mais, en attendant sa justice, qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paraît obligée à publier, en même temps que les questions d'un interrogatoire propre à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et pouvoir servir à les apprécier.

» Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions; qu'elles sont, pour la plupart, dans les liens d'un décret arraché par l'audace et la prévention à la faiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation; je n'ai pas été interrogée; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention; et lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avaient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardait pas. Quoi donc! les autorités nouvelles agissent arbitrairement; les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention? Ce n'est point au Corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire? Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de Marseille; et moi, détenue ici par un Comité révolutionnaire, je n'ai plus de droit!...... Et la commune fait répéter dans les jour-

naux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires!... Citoyen! je vous ai connu; je vous crois honnête : combien vous gémirez un jour!..... Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez; et si vous pouviez ne le pas sentir, il serait inutile d'insister.

» *P. S.* Ni Roland ni moi, n'avons jamais vu Philippe d'Orléans : je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés nommés dans l'interrogatoire (cité au Thermomètre de ce jour) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire; et qu'enfin si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvait inspirer aux vrais amis de la liberté, et sur la nécessité de le faire bannir par cette raison. »

SUITE DES NOTICES HISTORIQUES SUR LA RÉVOLUTION.

SECONDE DÉTENTION.

De Sainte-Pélagie, le 20 août.

Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail; je l'avais principalement employé à écrire des notes, dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais. L'insurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avaient pénétrée d'indignation; mais j'étais persuadée que les départemens ne les verraient pas d'un œil satisfait, et que leurs réclamations, soutenues des démarches nécessaires, feraient triompher la bonne cause. Peu m'importait, avec cet espoir, que dans l'instant d'une crise, ou par les excès de la tyrannie expirante, je tombasse victime de la haine particulière,

ou de la rage de quelque forcené. Le succès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me consolaient de tout à l'avance; j'aurais subi un jugement inique, ou succombé par quelque atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui méprise la mort et sait que la sienne sera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces notes qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus, et les personnes dont j'avais été environnée, et les sentimens que j'éprouvais dans la succession des événemens d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation : un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un grossier mensonge, l'annonce bruyamment faite sous ma fenêtre d'une de ces feuilles du Père Duchesne, sale écrit dont Hébert, substitut de la commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant qui boit comme l'eau la calomnie, m'avaient persuadée qu'il se projetait contre moi quelque horreur. Cette feuille disait que son auteur m'avait rendu visite à l'Abbaye, et qu'ayant obtenu ma confiance sous l'apparence d'un brigand de la Vendée, il avait eu mon aveu des liaisons de Roland et des Brissotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule était assaisonné de tout ce qui fait les ornemens du langage du père Duchesne; les vraisemblances physiques n'étaient pas mieux ménagées que les autres; je n'étais pas seulement transformée en contre-révolutionnaire, mais en vieille édentée, et l'on finissait

par m'exhorter à pleurer mes péchés, en attendant que je les expiasse à l'échafaud. Les colporteurs, bien instruits sans doute, ne quittèrent pas d'une minute les environs de ma résidence; ils accompagnaient l'annonce de la *Grande visite du Père Duchesne*, des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché. Je pris la plume; j'écrivis quelques lignes au ministre Garat, qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur, qui lui fait ménager le parti le plus fort, très-indépendamment de la justice; je lui faisais honte de l'administration qui expose l'innocence, déjà opprimée, aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendais assurément pas le convertir; mais je lui envoyais mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur. Vers le même temps, une femme, dont on ne vantera pas les connaissances, mais qui unit aux grâces de son sexe la sensibilité d'ame qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs! je la pris pour un ange: c'en était un aussi; car elle est bonne et jolie, et elle avait tout fait pour m'apporter des nouvelles de mes amis; elle me donnait encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuait à me la faire oublier, lorsqu'à midi, du 24 juin, la femme du concierge vient m'inviter à passer dans son appartement, où me demandait un administrateur. J'étais souffrante et couchée; je me lève, je vais chez elle; j'entre dans la chambre où un homme se promenait et un autre écrivait, sans qu'aucun des deux parût s'apercevoir de mon arrivée. « Est-ce bien moi qu'on de-

mande, Messieurs ?(1)—Vous êtes la citoyenne Roland? —Oui, je m'appelle ainsi.—Prenez la peine de vous reposer. » Et l'un continue d'écrire, l'autre de se promener. Je cherchais ce que signifiait cette comédie, quand l'écrivain prenant la parole, me dit : « Je viens vous mettre en liberté. » Je ne sais pourquoi cette annonce me toucha très-faiblement. « Mais, répliquai-je, il est fort bien fait de me mettre hors d'ici ; il s'agit en même temps de me faire entrer chez moi ; les scellés sont sur mon appartement. — L'administration les fera lever dans le jour ; j'écris pour un ordre, parce que je suis seul ici d'administrateur, et qu'il faut deux signatures pour la décharge du concierge. » Il se lève, donne sa commission, et revient m'entretenir de cet air qui veut inspirer la confiance ; puis me demande tout-à-coup, comme sans conséquence : « Vous savez où est M. Roland à présent? » Je souris à la question, en observant qu'elle n'est point assez discrète pour mériter une réponse. La conversation devenait ennuyeuse ; je me retire dans ma chambre pour faire mes dispositions. J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir ; mais je réfléchis que c'était une folie que de rester en prison quand on avait la faculté d'en sortir ; d'ailleurs le concierge vint savoir si je prenais mes arrangemens ; je vis qu'il était empressé d'avoir mon logis. C'était un petit cabinet, fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour

---

(1) Voyez dans les *Pièces* (K *bis*) un morceau de Roland sur la dénomination de *citoyen* dont il n'était pas partisan.

leurs lieux d'aisance; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seul, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui désire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avait jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admirait la complaisance avec laquelle j'y ordonnais des livres et des fleurs, me disait qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore. J'ignorais qu'il le destinât en ce même instant à Brissot, que je ne savais pas dans mon voisinage; que bientôt après il serait habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre Corday. Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet; on me fait voir l'ordre de ma mise en liberté, fondé sur ce qu'il n'y a rien contre moi; je fais mes comptes et mes petites générosités pour les pauvres et les valets de la prison; je trouve sur mon passage l'un des ôtages, *prince de Linange*, qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrais lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commissaires et de la paix de mon pays : j'envoie chercher un fiacre; je descends, fort étonnée de voir encore l'administrateur qui n'avait pas quitté la prison, et qui vient jusque sur la porte me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le dessein d'y déposer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille; je quitte le fiacre avec cette légèreté qui ne m'a jamais permis de sortir d'une voiture sans sauter; je passe sous ma porte comme un oiseau, en disant gaiement au portier : « Bonjour, Lamarre. » Je n'avais pas franchi quatre marches de mon escalier, lorsque deux hommes venus sur mes

talons je ne sais comment, s'écrient : « Citoyenne Roland! — Que voulez-vous? demandai-je en me retournant. — De par la loi nous vous arrêtons. » Qui sait sentir, n'a même pas besoin de penser pour juger ce que je dus éprouver à cet instant. Je me fais lire l'ordre; je prends mon parti sur-le-champ, je descends et traverse la cour avec rapidité. « Où donc allez-vous? — Chez mon propriétaire, où j'ai affaire; suivez-moi. » La maîtresse du logis m'ouvre elle-même en riant. « Laissez-moi m'asseoir et respirer, lui dis-je; mais ne vous réjouissez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'était qu'un leurre cruel; je sors de l'Abbaye; on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie : je connais les délibérations dernièrement prises par ma section, je veux me mettre sous sa sauve-garde; je vous prie d'envoyer en conséquence. » Le fils de la maison s'empressa avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête (1). Deux commissaires de la section arrivent, se font représenter l'ordre, dressent leur procès-verbal d'opposition; mais ils me prient ensuite de les accompagner à la Mairie, où ils vont le signifier et donner leurs raisons. Je ne pouvais me refuser à cette démarche; j'avais employé le temps à faire des billets à mes amis, pour les prévenir de ma nouvelle destination. Je quitte une famille où cette scène venait de jeter la surprise et l'effroi; nous arrivons à la Mairie; je suis placée dans une petite antichambre avec les inspecteurs chargés de garder ma personne; les commissaires entrent dans le

---

(1) Ce mouvement généreux lui coûta la vie. Il fut condamné pour ce seul fait par le tribunal révolutionnaire. Son père en mourut de chagrin.

bureau des administrateurs de police. La discussion s'élève, se prolonge et devient vive : j'étais mal à l'aise, je me trouvais déplacée ; je me demandais par quelle fatalité l'innocence devait jouer le rôle d'un criminel attendant son jugement, et jusque-là exposée aux regards curieux des gens qui venaient dans cette antichambre ; impatientée, je me lève, j'ouvre la porte du bureau : « Je puis, Messieurs, assister sans inconvénient à une discussion dont je suis l'objet. — Retirez-vous, » s'écrie un petit homme que je reconnus pour être Louvet, qui était venu si gauchement m'interroger à l'Abbaye. « Mais je n'ai pas envie de faire violence, je ne suis point en mesure pour cela ; je ne demande même pas la parole, je ne désire que d'être présente. — Retirez-vous, retirez-vous ; gendarmes, arrivez. » On eût dit que le bureau était assiégé, parce qu'une femme de bon sens voulait y entendre ce qu'on disait d'elle. Il fallut bien se retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des signes, des allées et des venues ; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inspecteur de police vient me prier de le suivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande : « Commissaires de la section de Beaurepaire, je vous préviens que l'on m'emmène. — Nous ne pouvons l'empêcher ; mais la section ne vous oubliera pas ; elle veillera à ce que vous soyez interrogée (1). » Il sera curieux de voir comment, ayant été mise en liberté à une heure, *parce qu'il n'y avait rien*

---

(1) Quelques jours après cette seconde arrestation, madame Roland adressa une lettre à la section de Beaurepaire ; mais le président n'osa pas en donner lecture à l'Assemblée, tant la terreur avait déjà fait de progrès. Cette lettre se trouve parmi les *Pièces* (M).

contre moi, j'ai pu devenir *suspecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainsi de nouveaux motifs de détention.

Joubert, autre administrateur, aussi violent, mais plus lourd et encore plus sot que Louvet, prit magistralement la parole pour justifier l'administration, en convenant que ma première arrestation était illégale, et qu'il avait fallu me mettre en liberté pour m'arrêter ensuite aux termes de la loi. Ceci me donnait beau jeu; j'allais en profiter; mais les tyrans, à qui la vérité échappe, ne veulent pas même alors qu'on la leur dise; le bruit et la colère ne laissent pas une seule place à la raison; je quittai la compagnie, et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le nom de cette maison, qui, sous l'ancien régime, était habitée par des religieuses gardiennes des victimes des lettres-de-cachet, et qu'on supposait de mauvaises mœurs, son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre, ne me présentaient pas ce nouvel asile sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet, le fouille curieusement; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme. On lui ordonne de le laisser; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étais

destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un ou deux lits. « Je suis seule et ne veux point de compagne. — Mais la chambre sera trop petite. — Peu m'importe. » On cherche, il n'y en avait pas de libre ; j'entre dans une chambre à deux lits ; elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les deux petites tables et les deux chaises, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois ; 15 livres pour un lit ; le double pour les deux : je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payai donc que 15 livres. « Mais il n'y a point de pot-à-l'eau ni d'autre vase ? — C'est qu'il faut les acheter, » me dit le certain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes ; et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter ; je m'informe des usages et de mes droits ; j'apprends qu'ici l'État ne donne rien pour les prisonniers. « Comment donc vivent-ils ? — Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour ; mais vous ne pourrez manger ni de l'un ni de l'autre. — Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude ; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve ; je veux en essayer. » Je tentai effectivement ; mais soit la disposition, qui n'était pas très-bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison. Il fallut avoir recours à la cuisine de madame Bouchaud ; elle m'avait offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvais salubrité, économie, par comparaison à ce que j'aurais fait venir du traiteur, au

bout du monde, et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes à dîner, un peu d'herbages le soir, jamais de dessert, rien à déjeuner, que du pain et de l'eau; voilà ce que je commandai, et ce dont j'avais usé à l'Abbaye. Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie, où je corrompais le concierge, en faisant bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes, et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'Intérieur, et avec les articles du journal de la Montagne qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton! c'est ainsi que tu aiguises les couteaux contre les victimes. Frappe! une de plus augmentera peu tes crimes; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta scélératesse, ni te sauver de l'infamie. Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs grandes qualités, et l'histoire vomira ton nom avec horreur, dans le récit des boucheries de septembre, et de la dissolution du corps social à la suite des événemens du 2 juin.

Mon courage n'était point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venais d'essuyer; mais le raffinement de cruauté avec lequel on m'avait donné l'avant-goût de la liberté, pour me charger de nouvelles chaînes; mais le soin barbare de se prévaloir d'un décret, en appliquant faussement une désignation, pour me retenir plus arbitrairement sous une apparence de légalité, m'enflam-

maient d'indignation. Je me trouvais dans cette disposition où toutes les impressions sont plus vives et leurs effets plus alarmans pour la santé. Je me couchai sans pouvoir dormir; il fallait bien rêver. Jamais les états violens ne sont pour moi de longue durée; j'ai besoin de me posséder parce que j'ai l'habitude de me régir. Je me trouvai bien dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs, en me laissant froisser par l'injustice; ils se chargeaient d'un nouvel odieux, et changeaient peu l'état que j'avais su déjà si bien supporter; ici, comme à l'Abbaye, n'avais-je pas des livres, du temps? n'étais-je plus moi-même? Véritablement, je m'indignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai plus qu'à user de la vie, à employer mes facultés avec cette indépendance qu'une ame forte conserve au milieu des fers, et qui trompe ses plus ardens ennemis. Mais je sentis qu'il fallait varier mes occupations; je fis acheter des crayons, et je repris le dessin, que j'avais abandonné depuis si long-temps. La fermeté ne consiste pas seulement à s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de sa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et des soins convenables. La sagesse se compose de tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événemens fâcheux ou irritans viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène, pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin, j'étudiais l'anglais, dans l'excellent Essai de Shaftesbury sur la vertu, et j'expliquais des vers de Thompson; la saine méta-

physique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre, me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles, et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Schaftesbury fortifiait la mienne, ses pensées favorisaient la méditation : la sensibilité de Thompson, ses tableaux rians ou sublimes, pénétraient mon cœur et charmaient mon imagination. Je dessinais ensuite jusqu'au dîner ; j'avais cessé de conduire le crayon depuis si long-temps, que je ne pouvais guère me trouver habile ; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir, ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux-arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit, ce me semble, avoir moins pour objet de leur faire acquérir un talent distingué, que de leur inspirer le goût du travail, de leur faire contracter l'habitude de l'application, et de multiplier leurs moyens d'occupation ; car c'est ainsi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en société ; c'est ainsi qu'on se préserve des écueils du vice, et même des séductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une virtuose ; je me souviendrai que ma mère avait peur que je devinsse grande musicienne, ou que je me consacrasse uniquement à la peinture, parce qu'elle voulait, par-dessus tout, que j'aimasse les devoirs de mon sexe, et que je fusse femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon Eudora s'accompagne agréablement sur la harpe, ou se joue légèrement sur le forte-piano; qu'elle sache du dessin ce qu'il en est besoin pour contempler avec plus de plaisir les chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler,

à tout ce qui fait sa parure, le goût et l'élégance de la simplicité; je veux que ses talens ordinaires n'inspirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité; je veux qu'elle plaise par l'ensemble, sans étonner jamais au premier coup-d'œil, et qu'elle sache mieux attacher par des qualités, que briller par des agrémens. Mais, bon dieu! je suis prisonnière, et elle vit loin de moi! je n'ose même pas la faire venir pour recevoir mes embrassemens; la haine poursuit jusqu'aux enfans de ceux que la tyrannie persécute, et le mien paraît à peine dans les rues, avec ses onze ans, sa figure virginale et ses beaux cheveux blonds, que ces êtres apostés pour le mensonge ou séduits par lui, la font remarquer comme le rejeton d'un conspirateur. Les cruels! comme ils savent bien déchirer un cœur de mère!

L'aurais-je fait venir avec moi? Je n'ai pas encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps-de-logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrite celle où je fus logée; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi, est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence; au-dessus, est une femme qui a fabriqué de faux assignats, et déchiré, sur une grande route, un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir, tous les matins, en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans

une petite cour, ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardais constamment ma cellule; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout; le corps-de-logis où sont placés les hommes, a des fenêtres en face et très-près du bâtiment qu'habitent les femmes; la conversation s'établit entre les individus analogues; elle est d'autant plus débordée, que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne épouse d'un homme de bien! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurais affronter la mort. Jamais elle ne m'avait paru redoutable; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes : je l'aurais embrassée avec transport, si ma fille ne m'invitait à ne point l'abandonner encore; si ma disparition volontaire ne prêtait des armes à la calomnie, contre un mari dont je soutiendrais la gloire, si l'on osait me traduire devant un tribunal.

Dans les derniers temps du ministère de Roland, les conjurations et les menaces s'étaient tellement multipliées, que souvent nos amis nous pressèrent d'abandonner l'hôtel durant la nuit. Deux ou trois fois nous cédâmes à leurs instances; mais ce déplacement m'ennuya : j'observai qu'il y avait moins de danger à rester

qu'à sortir, parce que l'audace se porterait difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pouvait le guetter et l'immoler au dehors; et qu'enfin, si le malheur devait arriver, il valait mieux, pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle, que le ministre pérît à son poste.

En conséquence, nous ne découchâmes plus; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre, pour que nous courussions les mêmes hasards; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposais de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyais arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation; il est très-vrai que, deux fois, l'hôtel fut environné; qu'une autre fois, les Marseillais, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder; il est très-vrai que Jacobins, Cordeliers, ne cessaient de répéter, dans leur tribune, qu'il fallait faire un 10 août contre Roland, comme on avait fait contre Louis XVI; mais c'est parce qu'ils le disaient, qu'on pouvait présumer qu'ils n'étaient point près de le faire. La mort, que je bravais gaiement alors, ne pouvait que me paraître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaînée sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir; les excessives chaleurs du mois de juillet rendaient ma cellule inhabitable. Les papiers, dont j'environnais les grilles, n'empêchaient pas le soleil de frapper les murs blanchis et resserrés; et quoique les fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant

et concentré du jour ne s'y rafraîchissait jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi ; ce fut alors que j'imaginai de faire venir un forte-piano, que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais combien ma situation morale souffrit-elle de modifications dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départemens semblait annoncer la juste indignation dont ils étaient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance, par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité.

Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié ; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, suivait, sous leurs yeux et avec leurs enfans, ses exercices et son éducation ; mes amis, les fugitifs, reçus à Caen (1), y étaient environnés d'une force respectable : je voyais le salut de la république se préparer dans les événemens ; résignée sur mon propre sort, j'étais encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'ame. J'employais mon temps d'une manière utile et agréable;

---

(1) Les espérances que concevait madame Roland furent bientôt détruites. Des représentans mis en arrestation après la journée du 2 juin, plusieurs étaient parvenus à s'échapper. Ils espéraient soulever les départemens en leur faveur : Caen s'était prononcé pour eux, Marseille rassemblait une armée ; mais l'activité de leurs ennemis, la fortune ou la trahison déjouèrent leurs projets. Errans, mis *hors de la loi*, la plupart périrent sur l'échafaud ou dans les horreurs de la proscription.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye : l'honnête Grandpré, que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante ; le fidèle Bosc (1), qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les parfums embellissaient mon austère réduit ; le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume, pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées, ce que je fis à sa prière, abandonnant, pour quelque temps, mon Tacite et mon Plutarque, dont je nourrissais mes après-dîners.

Ce n'était point assez pour madame Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement ; elle sentait que j'en usais avec une grande discrétion ; elle imagina de me sortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée, située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de résidence ; je n'aurai plus à passer, deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le porte-clefs, à sinistre figure, ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le gros verrou sur moi,

(1) Madame Roland avait, avec succès, cultivé la botanique ; son goût pour les fleurs lui rendait cette étude agréable et facile. C'était dans l'école du Jardin des Plantes que l'ami courageux dont elle parle dans ce passage, l'avait rencontrée pour la première fois. Les fleurs que lui portait M. Bosc, dans sa prison, étaient des plantes étrangères qu'elle étudiait ou dessinait de préférence.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de madame Bouchaud qui se présente à moi; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée; je me regarde comme sa pensionnaire, et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi; mon forte-piano est près de mon lit; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner, dans mon asile, la propreté qui me plaît.... Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départemens qui recevaient le jour de la vérité; des soldats, séduits ou payés, trahissent les braves Normands; Évreux est évacué; Caen abandonne les députés qu'il avait accueillis; les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une Convention, les font déclarer traîtres à la patrie; on met leurs personnes hors de la loi; on confisque leurs biens; on se saisit de leurs femmes et de leurs enfans; on fait raser leurs maisons; on décrète d'accusation, sans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arrestation: c'est le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuse. Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïsme et de la corruption chez un peuple avili, que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières, et qui était trop abruti par ses vices, livre à la terreur des administrateurs perfides et une foule ignorante. Partout l'idée de la paix, le désir d'un repos, toujours illusoire quand il n'est point mérité, fait ac-

cepter une constitution monstrueuse par ses défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devait pas être reçue des mains indignes qui osèrent la présenter; là, où quelque résistance pouvait s'élever, la corruption l'étouffe, les deniers de la nation sont prodigués pour assurer les succès de ses oppresseurs. Dans son imbécille stupeur, une majorité, sans logique, regarde le sacrifice de quelques individus comme un faible malheur; elle croit établir pour elle justice, paix et sûreté, en les laissant impunément violer à l'égard de ceux qui la représentent, et elle prend pour signe de salut le gage de son asservissement. Cependant un joug de fer s'appesantit sur les faibles Parisiens, témoins pusillanimes d'horreurs dont ils gémissent, sans oser même les faire connaître; la disette les menace, la misère les ronge, l'oppression les accable; le règne des proscriptions est ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arrestations se multiplient. Partout un infâme salaire attend celui qui peut offrir une victime; les portiers des maisons, secrètement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domestiques ne sont plus que des espions.

Une femme étonnante, ne consultant que son courage, est venue donner la mort à l'apôtre du meurtre et du brigandage; elle mérite l'admiration de l'univers : mais faute de bien connaître l'état des choses, elle a mal choisi son temps et sa victime. Il était un plus grand coupable que sa main aurait dû immoler de préférence; la mort de Marat n'a fait que servir ses abominables sectateurs; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avaient pris pour un prophète; le fanatisme et la friponnerie, toujours d'accord, ont tiré de cet événement

un avantage comparable à celui que leur avait déjà procuré l'assassinat de Lepelletier (1). Certes, il avait été trop funeste, pour que les députés fugitifs, très-étrangers à l'action de Paris, ne le fussent pas également à celle de Corday; mais leurs adversaires saisirent un nouveau moyen de les noircir dans l'esprit du peuple. Les plus francs républicains, les seuls hommes de l'Assemblée qui réunissent, au courage de l'austère probité, l'autorité du talent et des lumières, furent présentés comme des fauteurs du despotisme et de vils conspirateurs. Tantôt on les suppose d'accord avec les rebelles de la Vendée; on fait trouver sur les sabres des guerriers qui avaient voulu les servir, l'inscription : *Vive Louis XVII!* tantôt on les accuse de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralistes : c'est avec la même justesse que l'on met Brissot à la solde de l'Angleterre, et que, dans un rapport envoyé à tous les départemens, on dépeint gra-

(1) Lepelletier de St.-Fargeau, l'un des juges de Louis XVI, assassiné la veille du 21 janvier, chez un restaurateur du Palais-Royal.

Pendant long-temps la *Montagne* s'efforça d'associer Lepelletier de Saint-Fargeau et Marat : sur tous les points de la France on leur élevait des tombeaux, on prononçait des discours, on célébrait des fêtes en leur honneur. Comme il entre dans le plan de notre ouvrage de rassembler, pour la génération présente, tout ce qui peut lui donner une idée des mœurs, des cérémonies et du langage de ce temps, nous avons cherché, parmi plus de quarante petites Pièces, toutes relatives à l'apothéose de Marat, la plus curieuse à conserver. Nous nous sommes décidés à publier, quant à présent, celle qu'on trouvera dans les *Éclaircissemens historiques* (N), parce qu'elle contient, outre des discours et des chansons, le procès-verbal de la fête *célébrée par la Société des Sans-Culottes de Bourg-Régénéré*, lors de l'inauguration du buste de Marat. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

vement sa femme retirée dans les appartemens de la reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques.

Rien n'est si plaisant pour qui connaît la femme de Brissot, adonnée aux vertus domestiques, absorbée par les soins du ménage, repassant elle-même les chemises de son mari, et regardant à travers le trou de sa serrure, pour savoir si elle doit ouvrir à ceux qui frappent; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de sevrer : mais bientôt elle est saisie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Pétion, qui allait dans sa famille laisser passer le temps des orages, est arrêtée avec son fils. Miranda, qu'avait acquitté le tribunal révolutionnaire, est de nouveau traduit en prison comme suspect, sur les dénonciations de son valet, espion de Pache : tous les généraux sont mis en arrestation; Custine, dont j'ai ouï dire aux princes de Linange qu'il était le plus redouté d'entre eux par les Autrichiens; est menacé de perdre la tête. La désorganisation s'étend sur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la constitution ne peut valoir à Lyon l'oubli de la justice que cette ville a osé faire, de deux ou trois brigands maratistes : on veut qu'elle livre les têtes de ses plus riches habitans, et une somme considérable; on rappelle les troupes des frontières, qu'on expose aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le sang français par des Français mêmes : la fière Marseille envoie des secours aux Lyonnais. Cependant l'ennemi s'avance au Nord; Valenciennes n'existe plus, Cambrai est bloqué; les voltigeurs

autrichiens paraissent jusqu'aux environs de Péronne. Paris, comme une autre Babylone, voit son peuple abruti courir à des fêtes ridicules, ou se rassasier des supplices d'une foule de malheureux sacrifiés à sa féroce défiance; tandis que les égoïstes remplissent encore les théâtres; que le timide bourgeois se ferme tremblant chez lui, où il n'est pas assuré de se coucher, s'il plaît à son voisin d'aller dire qu'il a tenu des propos inciviques, blâmé la journée du 2 juin, pleuré sur les victimes d'Orléans, envoyées à mort sans preuves de la prétendue intention d'un assassinat qui n'a pas été commis, dans la personne de l'infâme Bourdon (1). O mon pays! dans quelles mains es-tu tombé! Chabot et ses pareils annoncent que Roland est à Lyon, attestent qu'il soulève cette ville, veulent le décréter d'accusation, et moi avec lui; et, dans le même temps, ils font fouiller les caves de l'Observatoire, ils font investir la maison d'un de ses amis, où ils supposent qu'il peut être caché.

Tous mes amis sont proscrits, fugitifs ou arrêtés: mon mari ne se dérobe à la fureur de ses adversaires, que par une retraite comparable à la plus dure détention; il fallait encore que le petit nombre de ceux qui

(1) Une rixe s'éleva dans Orléans, au sujet du représentant Léonard Bourdon qui s'y trouvait en mission. On présenta cette rixe comme le résultat d'un complot formé contre sa vie. A l'instant, on désarma la garde nationale d'Orléans; les fonctionnaires publics furent amenés à la barre de la Convention, et les citoyens déclarés rebelles tant qu'ils n'auraient pas livré les auteurs des troubles. Quelque temps après, un grand nombre d'Orléanais furent exécutés à Paris, au moment même où leurs parens et leurs amis s'efforçaient inutilement de pénétrer dans la Convention pour implorer leur grâce.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

viennent me consoler subissent la persécution. Grandpré, dînant avec un homme qu'il ne savait pas être juge de paix, ni du tribunal d'arrondissement, gémit sur la négligence de ces officiers qui laissent, dans les prisons, tant de personnes en souffrance : le quidam se découvre alors, affecte le plus grand empressement de connaître les abus à la réparation desquels il peut concourir; demande à Grandpré son nom, son adresse, pour aller chez lui le prendre lorsqu'il ira visiter les prisons. C'était un prétexte : le juge de paix court au comité de sûreté générale, fabrique une atroce dénonciation contre Grandpré, qu'il accuse de complicité de la mort de Marat. On croit être au temps de Tibère; c'est également le règne des délateurs. Grandpré est arrêté par quatre fusiliers et un officier public, qui se rendent chez lui à cinq heures du matin, fouillent ses papiers et apposent les scellés. Il était alors muni d'une lettre que j'adressais au malheureux Brissot; quel crime on peut faire, à moi, de l'avoir écrite; à lui, d'en être le porteur! Il la dérobe adroitement aux recherches; ce n'est qu'avec de pénibles discussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau, sans aller coucher à l'Abbaye; et après plusieurs jours, que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Champagneux n'est pas encore aussi heureux; au crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéressante. Collot-d'Herbois s'était rendu ivre chez le ministre de l'intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner; il allait demander des voitures, dont ce ministre ne dispose pas : furieux de ne point trouver Garat, il

jure, fulmine, rompt des pieds de chaise et de table (1), va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets disposés pour être envoyés à la poste, trouve mauvais ce qu'ils renferment ; c'était une espèce de Mémoire, en forme de questions, destiné à se procurer des lumières sur l'état des campagnes : il arrange, dans sa tête enflammée, une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'Assemblée, et sur laquelle on décrète que Garat et Champagneux seront traduits à la barre de la Convention.

Garat vient à la barre, ne se plaint point de Collot, explique doucement sa conduite, flagorne l'auguste assistance, et est renvoyé à ses fonctions : Champagneux, d'abord effrayé, caché, vient pourtant se présenter ; on le renvoie au comité, et le comité le fait conduire prisonnier à la Force (2). Garat sollicité, intéressé pour lui-même à la liberté de Champagneux, dont il ne peut se passer, se rend au comité pour l'obtenir ; il explique

(1) Ces faits peuvent paraître exagérés ; ils ne sont qu'exacts, je les tiens d'un témoin non suspect.

(2) Le député Clootz eut beaucoup de part à mon arrestation. Porteur du décret qui me renvoyait au comité de sûreté générale, pour m'entendre et faire un rapport, je m'étais rendu dans le local où il tient ses séances; je ne pus être admis dans la salle d'assemblée. Pendant que j'étais à attendre, passe Clootz, que j'avais vu souvent chez le député Lamourette, où il dînait invariablement un jour de chaque semaine. Il me demande les motifs de ma visite au comité; je ne lui en fais pas mystère : il m'offre ses bons offices pour remettre le décret, et faire régler le moment où je serais entendu ; j'accepte, et il me promet une prompte réponse. Elle tarda cependant trop pour ne pas m'inspirer quelques soupçons. Après une demi-heure, je vois sortir Clootz du comité : « Et mon affaire ? — Dans un moment ; » et il court sans me dire autre chose. Un demi-quart-d'heure après, je suis entouré de gendarmes

inutilement que sans le travail de cet homme, versé dans les affaires, il lui est impossible de rester au ministère : ses amis, comme Barrère, si de tels gens sont amis, lui font d'abord espérer qu'en donnant une démission combinée, on lui rendra Champagneux pour le faire rester : mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux; sa liberté, sa vie, sont à ce prix; il faut y nommer une créature du comité, jeune homme de vingt-six ans, qui n'a nulle expérience des affaires, aucune espèce de savoir, mais que le comité protége; Garat, qui ne refusa jamais rien à ses maîtres, nomme et se retire ensuite, abandonnant enfin le ministère qu'il ne lui est pas possible de remplir (1). Mais Champagneux n'est pas libre, et la quatrième semaine de sa détention s'est déjà écoulée. Au moment où il fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté, Champagneux avait chez lui presque toutes mes Notices historiques, dont il voulait avoir une copie, pour

---

qui se disent porteurs d'un ordre du comité, pour me transférer à la Force. Je ne mis plus de doute alors, que Clootz fût le provocateur de cet ordre. Il se rappela le mépris qu'il avait inspiré chez Roland, et l'exclusion de la table de ce ministre, dont ce mépris avait été la suite : il trouva doux de s'en venger sur son ami; il plaida donc mon arrestation, l'obtint, et alla lui-même chercher des gendarmes pour la mettre à exécution. (M. C.)

(1) On nomma, à sa place, Paré, autrefois maître-clerc de Danton, qui l'avait fait nommer secrétaire du Conseil au départ de Grouvelle; et l'ex-ministre Garat, content de pouvoir opérer un échange, qui, le délivrant d'une place de responsable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointemens, devient secrétaire du Conseil. Il n'est pas hors de propos de remarquer que Desforgues, ministre des affaires étrangères, est aussi un ancien clerc de Danton.

en assurer l'existence par un double exemplaire ; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain, il les brûle. Et voilà les régisseurs de l'Empire ! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siége un juge des départemens méridionaux, qui naguère le condamna à un an de prison, pour une vilaine action commise lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle plusieurs juges avaient opiné aux galères ! — Une grande force de poumons, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux Jacobins, qui osèrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote, sous le règne de Louis XVI.

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'intérieur, où il avait porté ses vues ; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable, qu'il n'en était point remarqué : dès-lors, sa puissance clubiste fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la Convention dans la députation de Paris.

Champagneux, détenu, regrette moins encore sa liberté que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi ; j'invite Bosc, qui déjà a donné sa démission de la place d'administrateur des postes, de ne pas courir les risques de la détention, en me faisant des visites, et je le vois une fois la semaine, pour ainsi dire à la dérobée. Au milieu de ces douleurs, on se repose pourtant avec moi, dans la jolie chambre où la sensible

madame Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison ; j'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme, dont le poste est précisément vis-à-vis de ma fenêtre, de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés, et qui vient quelquefois auprès, pour écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule ; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens, dont la loge est à dix pas ; je suis aussi à côté d'une grande pièce, qui s'appelle fastueusement la *salle du conseil*, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes, dont j'ai su les noms, mais que j'ai oubliés ou que je ne cite pas, parce que ceux de tels gredins ne méritent point d'être consignés, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils sont employés ; ils avaient pour amis, ou complices, des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-ci, chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc., venaient à Sainte-Pélagie, une ou deux fois la semaine, avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge, chapons, poulets, œufs, vin, liqueurs, café, etc., les mangeaient à ses dépens, et s'établissaient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais, et certes, je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins. Le mot de

patriotisme, appliqué bêtement et répété avec emphase; à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer les *gens suspects*; et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune non récemment volée; les baisers dégoûtans de ces bouches pleines de vin, s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivans, et répétant ce concert au moment du départ, les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbéciles atroces, qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien.

Platon avait bien raison de comparer la démocratie à un encan de gouvernement, une sorte de foire, où l'on trouve mêlées toutes les espèces de gouvernement possibles. Mais comment faut-il caractériser celui où des hommes, tels que ceux-ci, disposent de la liberté de leurs concitoyens? Lorsque l'aimable compagnie arrivait, Bouchaud ou sa femme avaient grand soin de retirer la clef de ma porte et de me prévenir. J'avais enfin pris mon parti : je fermais les oreilles au tapage; je trouvais même plaisant de continuer alors mes Notices, et j'en avais écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux, pour ainsi dire, des misérables qui m'auraient massacrée s'ils en eussent entendu une phrase. Le dix août arriva; on craignait, pour les prisons, la répétition du 2 septembre; les administrateurs vinrent à bout de faire sortir les coquins de leur connaissance, et il n'y eut plus de banquets civiques. Je donnerais, si je pouvais me résoudre à remuer ce fumier, des détails bien étonnans et bien tristes sur les abus qui règnent dans les prisons; on verrait le crime des malheureux qu'on y renferme, se ménager des complices dans presque tous les valets et

les gens d'affaires qui y tiennent; les filles de joie, coupables de quelque grand délit, obtenir leur liberté sans jugement, et par le soin de l'administrateur qui va coucher avec elles le jour de la sortie; les assassins assez riches pour payer, du fruit de leurs vols, un défenseur officieux, l'intéresser de manière à ce qu'il anéantisse les pièces de conviction, procure l'impunité; les voleurs de profession conserver leurs intrigues, communiquer entre eux et au-dehors, et dérober encore du fond de la prison, en partageant avec un serviteur du lieu, ou le gendarme qui paraît les garder. Tout se corrompt ou achève de se gâter dans ces lieux infects, sous une administration vicieuse, qui ne veut que détruire, ne s'inquiète pas de corriger, et n'agit que par passion. Sensible et généreux Howard, qui parcourûtes l'Europe entière pour visiter ces sombres réduits, où la sagesse d'un gouvernement équitable ne doit jamais plonger l'innocence, et sait encore distinguer la faiblesse du crime; combien vous aurez gémi si vous avez entièrement connu le régime des prisons de ce peuple, qui passait alors pour le plus doux de la terre! Point de distinction d'aucune espèce entre la jeunesse étourdie et le crime consommé : j'ai vu fermer dans une même chambre, un étudiant en botanique, qui avait dit du mal de Marat, avec des voleurs de grand chemin. Point de respect pour les mœurs : j'ai vu tenir dans la même cellule, une fille de quatorze ans, que ses parens réclamaient, avec la femme qui venait de l'enlever, et qu'on avait arrêtée pour ce délit. Point de ménagement pour la décence, de soins pour la salubrité dans l'ordre des constructions ou l'usage du local. On bâtit actuellement à Sainte-Pélagie, sur un terrain immense : un architecte à petites vues,

sans ame, fait des dispositions sans raisonnement; et personne, dans les administrations supérieures, n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel; il fait ce qu'il peut dans les détails; mais rien ne saurait anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes, réservées, les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps-de-logis très-séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étais arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avait donné une femme prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvaient être utiles à ma faiblesse, comme je savais les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que je ne susse fort bien me servir moi-même : *tout sied bien au généreux courage*, a-t-on dit à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont coutume de rendre à leurs maîtres; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens, et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant toute superfluité. Quintius faisait cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites; j'aurais bien fait mon lit dans la cellule de Sainte-Pélagie; mais il faut traverser de longs espaces, et aller se mêler avec leurs diverses habitantes, pour aller chercher de l'eau ou autre chose semblable, et je trouvai très-bon d'avoir une personne que je pusse obliger en lui donnant de telles commissions. Elle continuait de les faire dans

la chambre où l'on m'avait logée, et elle y entrait un matin, à l'instant où un administrateur arrivait dans la salle du conseil : il demande qui loge là ; il veut visiter le local ; il entre, jette un coup-d'œil irrité, sort, et se plaint à la femme du concierge de l'espèce de douceur qu'elle m'a procurée. « Madame Roland était incommodée (c'était vrai) ; je l'ai mise plus à portée de recevoir des soins ; d'ailleurs, elle s'amuse quelquefois à un forte-piano, qui ne pourrait tenir dans une cellule. — Elle s'en passera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor ; vous devez maintenir l'égalité. »

Bourreau! et c'est pour cela que tu veux me confondre avec des femmes perdues ? Madame Bouchaud, plus triste qu'on ne saurait exprimer, vint bientôt me faire part de l'ordre qui lui était intimé ; je la consolai, en lui montrant beaucoup de calme et de résignation pour m'y conformer. Il fut convenu que je descendrais dans le courant de la journée pour changer et retrouver mes objets d'étude, que je laisserais au même lieu. Me voilà donc condamnée à revoir les guichetiers, à entendre les verroux, à respirer l'air fétide d'un corridor tristement éclairé, le soir, par une lampe, dont l'épaisse fumée noircit tous les murs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces hommes qui font rappeler, sur les pierres de la Bastille, la dureté de ce gouverneur écrasant l'araignée de Lauzun, et qui donnent, au Champ-de-Mars, l'essor à des oiseaux porteurs de banderolles, pour annoncer aux habitans des sublimes régions la félicité de la terre! Insolens comédiens! votre rôle s'avance ; l'ennemi est là ; ce sont les départemens qui assurent le triomphe de la raison et de la vraie liberté, et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute ; j'ai mérité la haine de tous les tyrans ; mais je ne regrette que celle de mon pays, que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un juge de paix à qui sa voisine a prêté des propos dits inciviques ; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire ; j'y vois madame Pétion. « Je ne croyais guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie, le 10 août 1792, partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chute du trône préparât notre disgrâce. »

FIN DES NOTICES HISTORIQUES.

PORTRAITS

ET

ANECDOTES (1).

PORTRAITS.

BUZOT.

D'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique et paresseux, il doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de tous les charmes qu'elle peut offrir, son ame des

(1) Sur l'enveloppe qui renfermait le manuscrit de cette partie des Mémoires, se trouvait la note suivante de la main de madame Roland: « Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous » le titre de *Portraits et Anecdotes*, commencé le 8 de ce mois, pour » réparer ce qui fut perdu. Je ferme également les trois premiers cahiers » de mes Mémoires commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir écrit » environ trois cents pages en vingt-deux jours, dans mes instans de » liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore tant de momens au re- » pos, à la rêverie, au clavecin et à la société, à cause du séjour de » madame Pétion, arrivée ici la nuit du 9 au 10; que ne fait-on point

principes de la plus touchante philosophie, il paraît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique; il oublierait l'univers dans la douceur des vertus privées, avec un cœur digne du sien; mais jeté dans la vie publique, il ne connaît que les règles de l'austère équité; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur, et ne sait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et sait se dévouer en républicain; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde qu'à fort peu de gens : cette réserve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuser de hauteur, et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite; mais le vice hait et poursuit la vertu courageuse qui lui déclare la guerre.

Buzot est l'homme le plus doux de la terre pour ses amis, et le plus rude adversaire des fripons. Jeune encore, la maturité de son jugement et l'honnêteté de ses mœurs lui valurent l'estime et la confiance de ses concitoyens.

» en allant toujours! » Ces portraits si rapidement esquissés, sont une des parties les plus piquantes de ce recueil; et ce manuscrit, fait en *vingt-deux jours*, ne contient pas de ratures. M. le baron Trouvé, lorsqu'en l'an III (1795) il rendit compte des Mémoires de madame Roland dans le *Moniteur*, dit, en parlant des Portraits : « Ils étincellent d'es» prit; on y remarque des rapprochemens heureux; l'auteur y mêle des » anecdotes curieuses, agréables, intéressantes, atroces. » Trois portraits inédits, ceux de Chénier, de Dusaulx et de Mercier, augmenteront cette petite galerie. Ils se trouvaient parmi les manuscrits dont nous sommes redevables à la bienveillance de M. Bosc.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

Il justifia l'une et l'autre par son dévouement à la vérité, par sa fermeté, sa persévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traite sa pénétration de rêverie; sa chaleur, de passion; ses pensées fortes, de diatribes; son opposition à tous les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accusa de royalisme, parce qu'il prétendait que les mœurs étaient nécessaires dans une république, et qu'il ne faut rien négliger pour les soutenir ou les rectifier; de calomnier Paris, parce qu'il abhorrait les massacres de septembre, et ne les attribuait qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands; d'aristocratie, parce qu'il voulait appeler le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans le jugement de Louis XVI; de fédéralisme, parce qu'il réclamait le maintien de l'égalité entre tous les départemens, et s'élevait contre la tyrannie municipale d'une commune usurpatrice : voilà ses crimes. Il eut aussi des travers. Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence, qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même.

Ainsi, lorsque la lie de la nation portait au timon des affaires des hommes qui faisaient consister le patriotisme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverser et envahir pour s'accréditer et s'enrichir, à médire des lois pour gouverner, à protéger la licence pour s'assurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire et se vêtir en portefaix pour fraterniser avec leurs pareils; Buzot professait la morale de Socrate et conservait la politesse de Scipion : le *scélérat!*..... Aussi l'*intè-*

gre Lacroix, le *sage* Chabot, le *doux* Lindet, le *réservé* Thuriot, le *savant* Duroi, l'*humain* Danton et leurs fidèles imitateurs, l'ont déclaré traître à la patrie; ils ont fait raser sa maison et confisquer ses biens, comme autrefois on bannit Aristide et condamna Phocion. Je m'étonne qu'ils n'aient point décrété qu'on oublierait son nom : c'eût été plus conséquent à leurs vues, que de prétendre le conserver avec des épithètes que désavoue l'évidence.

On ne peut point effacer de l'histoire la conduite de Buzot dans l'Assemblée constituante, ni supprimer ses sages motions, ses vigoureuses sorties dans la Convention. Quelle que soit l'altération des opinions dans des journaux peu fidèles, les principes qui les appuient se retrouvent toujours. Buzot improvisait fréquemment, travaillait peu d'ailleurs; mais ne manquait jamais de s'élever contre tout système pervers ou nuisible à la liberté. Son rapport sur la garde départementale (1), dont on a si fort décrié le projet, contient des raisons auxquelles on n'a pas répondu; celui sur la loi proposée contre les provocateurs au meurtre, renferme la plus saine politique, et cette philosophie, vraie comme la nature, forte comme la raison sur lesquelles elle s'appuie; sa proposition du bannissement des Bourbons, développée avec précision, motivée avec justesse, est écrite avec grâce et chaleur; son opinion sur le jugement du roi, nourrie de choses et de raisons, n'a rien du pathos et des diva-

(1) Ce projet de Buzot avait été concerté par la Gironde, pour donner à la représentation nationale une force militaire capable de la protéger contre les attaques de la commune et les mouvemens populaires.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

gations auxquels ce sujet a donné lieu à tant de harangueurs ; enfin ses lettres à ses commettans, des 6 et 22 janvier, peignent son ame avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de sa force auraient pu donner à la Convention l'impulsion qui lui était nécessaire ; mais les autres hommes à talens, paraissant se ménager comme orateurs pour les grandes occasions, négligeaient trop le combat journalier, et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires (1).

PÉTION.

VÉRITABLE homme de bien et homme bon, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne ; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au

(1) Mis en arrestation le 2 juin, Buzot s'échappa et rejoignit plusieurs de ses collègues à Evreux. Il partagea leur fuite et leurs malheurs, après la défaite de la petite armée que Félix de Wimpfen, commandant du Calvados et partisan des Girondins, avait fait marcher sur Paris. Il erra long-temps au milieu des bois et des rochers, avec Pétion, son compagnon d'infortune, et, suivant toute apparence, le poison termina leurs jours. On retrouva leurs corps déchirés par des loups.

Le caractère, les talens de Buzot, l'opiniâtreté de ses attaques contre la commune et la Montagne, l'avaient rendu, plus qu'aucun autre des membres de la Gironde, odieux aux Jacobins. On lui supposa des intelligences avec la Vendée, et la Convention ordonna que la maison qu'il avait à Evreux serait rasée, et qu'on élèverait sur ses ruines un poteau auquel serait attachée cette inscription : *Ici demeurait le scélérat Buzot qui conspirait contre la république.*

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

monde (1). La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaieté distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représentant fidèle; mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions, et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style, comme écrivain. Administrateur équitable et bon ci-

---

(1) Mercier, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, M. Paganel, dans son *Essai historique et critique sur la révolution française*, ont tracé les portraits de plusieurs personnages déjà peints par madame Roland. Nous pensons qu'on nous saura gré de placer ici quelques-uns de ces portraits. Voici de quelle manière le premier de ces écrivains a représenté Pétion :

« Il avait une contenance fière, une figure assez belle, un regard » affable, une éloquence douce, des mouvemens, du talent et de l'a- » dresse; mais ses manières étaient composées, ses yeux se doublaient, » et il avait dans les traits quelque chose de luisant qui repoussait la » confiance. Dès les premiers jours de la Constituante, il y figura, parce » qu'il parlait bien et qu'il était membre du tiers. Ami inséparable de » Robespierre, leurs principes étaient alors si conformes et leur inti- » mité si marquée, qu'on les appelait *les deux doigts de la main*. On » continua de les mettre sous la même accolade jusqu'à la fin de 1792. Il » est vrai qu'à cette époque ils se détestaient déjà cordialement l'un et » l'autre. Robespierre n'était plus rien, il ne voulait même rien être, » parce qu'il se réservait pour l'anarchie : car il n'était pas fait pour » briller dans une carrière purement constitutionnelle. Pétion, au » contraire, avait abandonné l'Angleterre, où il vivait avec madame » de Genlis, pour succéder à Bailly dans les fonctions de maire de » Paris; et il s'était acquis dans cette place une telle popularité, sur- » tout après sa destitution à la suite des événemens du 20 juin, que » Robespierre n'était plus en état de lui pardonner l'idolâtrie qu'on lui » portait. Il ne le regarda plus qu'avec envie; ce n'était plus à ses yeux

toyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda, durant quelque temps, comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Assemblée constituante, au temps de la révision, j'étais un jour chez la femme de Buzot, lorsque son mari revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner. C'était l'époque où la cour les faisait traiter de factieux, et peindre comme des intrigans

---

» qu'un rival, puisque le peuple criait : *Vive Pétion! Pétion ou la » mort!* puisque cette exclamation se lisait sur tous les chapeaux, sur » toutes les murailles.

» Pétion cependant tenait trop bien pour qu'on pût l'attaquer ouver- » tement; aussi joua-t-il un grand rôle au 10 août. Il avait plusieurs fois » visité tous les postes du château, pendant la nuit qui précéda cette » journée célèbre; et ces soins n'avaient pas été perdus, puisqu'ils en » avaient assuré le succès. Mais les jours de Pétion étaient si précieux » alors, qu'un décret lui défendit de s'exposer davantage; et l'on vit » long-temps sur les portes du château cette inscription : *Ici le maire » de Paris eût été assassiné, si un décret du Corps législatif n'eût sauvé » ses jours.*

» Il était encore maire de Paris pendant les boucheries de septembre; » mais les conjurés l'avaient consigné à la mairie, en sorte qu'il était pur » de ces massacres. Quand Manuel fit à la Convention nationale la pro- » position de donner à son président une garde d'honneur et un loge- » ment aux Tuileries, Pétion venait d'être porté à la présidence. A la » formation de l'Assemblée, certaines gens disaient qu'il visait au » trône, et quantité d'autres désiraient qu'il y montât. Mais tout-à-coup » il devint un objet de haine, et fut mis hors de la loi à la suite du » 31 mai (*). »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

(*) Voyez la note de la page 139.

tout occupés de soulever et d'agiter. Après le repas, Pétion, assis sur une large ottomane, se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant; ils se lassèrent tous deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre : la conversation de quatre personnes n'empêcha pas Pétion de ronfler. « Voyez donc ce factieux, disait Buzot en riant; nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très-agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer. »

Cette scène et ce discours se sont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces temps malheureux où l'on accuse et proscrit Pétion et Buzot comme royalistes, avec autant de raison que la cour les accusait alors d'intrigue. Toujours seuls, avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en professaient de semblables, que pour s'entretenir des opinions relatives, ils ont cru qu'il devait suffire de réclamer opiniâtrément la justice, de dire constamment la vérité, de s'immoler ou s'exposer à tout, plutôt que de les trahir; et ils sont déclarés *traîtres à la patrie!*

Je veux consigner ici un fait assez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier ministère patriote, il avait été arrangé que le ministre des affaires étrangères prendrait sur les fonds attribués à son département, pour dépenses secrètes, quelques sommes qu'il remettrait au maire de Paris, tant pour la police, qui se réduisait à zéro faute de moyens, que pour des écrits destinés à contrebalancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut question du même objet avec d'Abancourt, c'est-à-dire, des fonds nécessaires à la police seulement. D'Abancourt ne voulut rien

faire de lui-même ; mais il prétendit que c'était une chose à faire goûter au roi, et dont il ne pouvait manquer de sentir la justice. Le roi ne goûta pas la proposition, et répondit, en propres termes, « qu'il ne donnerait pas des verges pour se fouetter ; » c'était de bon sens, puisqu'il n'était pas constitutionnel de bonne foi, et l'on pouvait s'attendre à cette réponse. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique, persécuteur des honnêtes gens et dominateur du jour ; Lacroix, qui siégeait alors à l'Assemblée législative, et qu'on savait aller au château, se rendit chez Pétion pour lui assurer la libre disposition de trois millions, s'il voulait en user de manière à soutenir Sa Majesté ; proposition que le maire, dans son caractère, devait trouver plus offensante que le roi n'avait pu trouver l'autre déplacée ; aussi fut-elle rejetée, malgré l'accueil très-particulier qu'il reçut du roi dans le même temps ; car ayant été appelé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant jusque-là jamais vu seul, il fut introduit dans son cabinet où personne autre ne paraissait être, et Louis XVI lui prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il savait fort bien distribuer à volonté. Le léger bruit d'un froissement d'étoffe de soie derrière la tenture, persuada à Pétion que la reine était présente sans être visible, et les caresses du roi le convainquirent de sa fausseté : il resta ferme et honnête, sans céder au prince qui tentait de le corrompre, de même que, sans flatter le peuple, il voulut ensuite appeler à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix, qui l'avait servi, et s'en était probablement fait

payer, ne trouvait pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort (1).

PACHE.

On a dit avec raison que le talent de connaître les hommes devait être le premier chez ceux qui gouvernent ; leurs erreurs dans ce genre sont toujours les plus funestes. Mais l'exercice de ce talent si difficile, le devient bien plus encore dans les temps de révolution ; et enfin il est tel degré d'hypocrisie dont il n'y a plus de honte à être dupe, car il faudrait être pervers pour le soupçonner (2).

---

(1) Il partagea le triste sort de Buzot : voyez la note de la page 139.

(2) Portrait de Pache, par Mercier :

« C'était un Suisse : il fut plus fatal à la France qu'une armée ennemie. Il se mit à la tête d'une association monstrueuse qui s'était formée des principaux auteurs des massacres de septembre. Ces hommes, sans aucune espèce de fortune, vivaient cependant dans une sorte de luxe qui, quoique extrêmement crapuleux, exigeait néanmoins de très-fortes dépenses : qui payait ces dépenses? Pache; et où délibéraient-ils? dans la salle des Jacobins pendant leur absence. Ils étaient aux Jacobins ce que les Capucins étaient aux Jésuites, émissaires, espions. C'est de cette horde que sont sortis la plupart des coupe-jarrets qui ont causé tant de désordres dans Paris et dans ses environs. Il en sortit aussi des écrivains. Quels écrivains!.... On vit les rues couvertes d'adresses et de pétitions, toutes plus atroces les unes que les autres; les gens sensés méprisaient ces placards, mais la population les lisait, et on l'entendait s'absoudre du sang qu'elle avait bu. Ces brigands subalternes eurent l'audace de demander le rapport du décret qui ordonnait la poursuite des septembriseurs. Il y eut opposition courageuse de plusieurs députés; il y eut une lutte qui dura pendant plus de deux heures. Ce jour là, la Montagne semblait vou-

J'avais rencontré, dans ma jeunesse, chez une de mes parentes, Gibert, employé dans les postes, qui avait ce degré d'aménité, compagne ordinaire du goût des beaux-arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amusait à la peinture, cultivait la musique, et se faisait estimer des personnes de sa connaissance par sa probité. Il était extrêmement attaché à un homme, son ami par excellence, dont il vantait le rare mérite avec l'enthousiasme du dévouement et la modestie d'un individu qui s'estime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvait remarquer, au premier coup-d'œil, qu'une simplicité extrême; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai peu, et je ne voyais pas souvent Gibert lui-même; j'appris seulement par lui que son ami, c'était Pache, amoureux de la vie champêtre, seule convenable à ses mœurs patriarcales, de la liberté, dont ses connaissances lui faisaient mesurer tous les avantages, abandonnait en France une place honnête dans l'administration, pour s'établir en Suisse avec sa famille. Je sus par la suite qu'ayant perdu sa femme, voyant ses enfans soupirer pour Paris, et la révolution préparer l'affranchissement national, il prenait le parti de revenir; enfin que, satisfait de l'aisance que lui procurait l'échange de ses propriétés et l'acquisition heureuse

---

» loir s'écrouler tout entière sur les députés généreux. Ceux-ci furent » vaincus; la Convention nationale ordonna que l'exécution de son pre- » mier décret contre les septembriseurs serait suspendue. Dès ce jour, » la porte fut ouverte à l'impunité, et tous les protecteurs d'assassins » marchèrent tête levée. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

d'un domaine national, il avait renvoyé à un ci-devant ministre les contrats d'une pension qu'il tenait de lui.

Il ne fallait pas se trouver fréquemment avec Gibert et connaître sa liaison avec Pache, pour être informé de tout ce qui pouvait être dit d'avantageux sur celui-ci. Dans le mois de janvier 1792, il nous l'amena, et je le vis de loin en loin. Pache, ainsi que je l'ai déjà observé, porte le masque de la plus grande modestie; elle est même telle, qu'on est tenté d'adopter l'opinion qu'il paraît avoir de lui, et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modestie, quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connaissances. Comme il a infiniment de réserve et ne se découvre jamais à nu, on ne tarde pas de soupçonner qu'il en sait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avait été près de commettre l'injustice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter, et se permet quelques observations bien placées, passe aisément pour habile. Pache s'était lié avec Meunier et Monge, tous deux de l'Académie des sciences; ils avaient fondé une société populaire dans la section du Luxembourg, dont l'objet, disaient-ils, était l'instruction et le civisme. Pache était fort assidu dans cette société; il semblait consacrer à la patrie, comme citoyen, tout le temps qu'il ne donnait point à ses enfans, et qui séparait les leçons de cours public auxquelles il les conduisait.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appelé au ministère à la fin de mars de cette année là; les bureaux étaient remplis d'agens de l'ancien régime, très-peu disposés à favoriser le nouveau; mais ils avaient la marche des

affaires, et il ne fallait pas risquer de désorganiser toute une grande machine, dans ces temps de troubles, pour renouveler des agens,: on devait donc se borner à les surveiller, et se préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires, dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut se dissimuler qu'il est facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention scrupuleuse qui devient infiniment pénible quand elle est inspirée par la défiance. Dans cette situation, Roland désirait trouver un homme sûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans son cabinet, à qui il ferait relire une lettre, un rapport, sur quelque objet pressant qu'un autre plus pressant encore ne permettait pas de revoir assez vite, non pour la rédaction, mais pour s'assurer que les principes adversaires des commis n'auraient point influé sur la manière de poser les faits, ou de déduire les motifs; un homme qu'on pût charger d'aller choisir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal sur quelque matière importante. L'idée de Pache se présenta. Pache avait été dans les bureaux de la Marine; il connaissait la triture des affaires; Pache avait un sens droit, du patriotisme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand empressement de servir Roland, en étant utile à la chose publique, mais sous la condition qu'il conservera son indépendance, sans prendre aucune espèce de titre ni d'appointemens. C'était un noble début. On imagina que, lors d'une nouvelle organisation des bureaux, il serait aisé de voir à quoi il conviendrait plus particulièrement;

et Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demeurait jusqu'à trois, sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenait la question à son but, adoucissant Roland quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

Roland, excessivement ardent, fort sensible, mettait un prix infini à la douceur, à la complaisance de Pache, le traitait en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyais être à mon mari, je lui prodiguais les témoignages d'estime et les démonstrations d'attachement. Pache n'avait point de style; il ne fallait pas lui donner une lettre à faire, c'était sec et plat; mais on n'avait pas besoin de lui sous ce rapport; et il était utile sous celui pour lequel la surveillance d'un homme fidèle avait été imaginée. Servan, notre ami, appelé à la guerre, effrayé de la complication et du bouleversement de certaines parties, nous envia Pache. « Laissez venir près de moi cet honnête homme, disait-il à Roland; vous n'avez plus besoin de lui, vous êtes cent fois au-dessus de votre travail, et le chaos des premiers instans une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve, avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. » Ces ministres là croyaient encore qu'il fallait de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pouvait en revêtir personne, sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de la remplir. Roland consentit; Pache, consulté, se prêta d'aussi bonne grâce aux mêmes conditions qu'il avait faites à Roland. Jeté de ce

côté nous ne le vîmes plus guère ; mais Servan s'en louait beaucoup. Le ministère fut changé ; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section. Le 10 août survint, et l'Assemblée législative rappela les ministres patriotes ; Roland organisa ses bureaux ; Pache avait confirmé qu'il ne voulait pas s'engager, et Roland plaça Faypoul que Pache lui avait donné ; homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité ; homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne, et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la Convention, dégoûté par les horreurs de septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère ; et comme il savait l'extrême embarras dans lequel allaient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache (1) ; il le fit avec la franchise de son caractère et l'abandon d'une ame sensible qui s'honore de reconnaître le mérite où elle croit le voir résider.

Pache, qu'il n'avait pas prévenu de son intention, et qui avait refusé, peu avant, l'intendance du garde-meuble pour laquelle il offrit Restout, que Roland nomma sur son témoignage, Pache parut fort content de rester

(1) Le second éditeur des Mémoires de madame Roland raconte, à ce sujet, le trait suivant :

« Roland, peu de temps après son entrée au second ministère, fut » nommé à la Convention par le département de la Somme, et se proposait de répondre à ce choix ; mais désirant voir au ministère le successeur qu'il croyait le plus digne, il jeta les yeux sur Pache : son » idée est transmise à sa femme ; elle se charge de la lettre qu'il fallait » écrire à la Convention. J'étais dans le cabinet de Roland, quand elle » vint en lire le projet : lorsqu'elle en fut à l'énumération des talens et

libre; et cependant il accepta de Monge une mission pour Toulon, où il se rendit, et fit des sottises, à ce que j'ai su depuis.

La santé de Servan l'obligeant à quitter la Guerre, l'homme qui avait été présenté par Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvait être le plus sûr pour les principes, et qui ne devait pas être sans moyens quant aux talens. Nous écrivîmes à Pache sa nomination, en le pressant d'accepter; mais cela n'était probablement pas nécessaire; car cet homme, si jaloux de son indépendance, ne parut pas avoir la plus légère inquiétude sur le fardeau dont on le chargeait, et il le prit sans hésiter. De retour à Paris, il vint nous voir; nous l'entretînmes avec confiance de la disposition des esprits, du parti que formait la députation parisienne, des excès de la commune, des dangers que semblait courir la liberté de la Convention, et surtout de ceux que pouvait faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables qui ne cherchaient à l'acquérir que pour éviter le châtiment ou satisfaire leurs passions; de l'ordre à établir dans son département, et de la joie de le voir au Conseil où sa présence entretiendrait l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanche-

---

» des vertus que Pache apporterait au ministère, Roland, tout ému,
» embrasse sa femme, des larmes mouillent ses yeux, et il prononce ces
» mots que ma mémoire a toujours conservés : *Ah! comme tu as bien*
» *rendu les sentimens que j'ai pour notre respectable ami!* »

Qui pourrait croire, ajoute M. C., qu'à quelques mois de là, et sans qu'il y ait eu, de la part de Roland et de sa femme, d'autres procédés à l'égard de Pache, cet homme devint le plus implacable, le plus cruel de leurs ennemis?

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

mens de la confiance, avec le silence d'un homme qui se déguise, s'opposa, au Conseil, à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'un mouvement de l'amour-propre, une sorte de crainte de paraître la créature de Roland, était la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptait jamais les invitations de son collègue, sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeait de vivre la multiplicité de ses travaux, recevait à sa table Fabre, Chabot et autres montagnards; s'environnait de leurs amis, plaçait leurs créatures, tous valets de comédie, ou des ignorans, des intrigans leurs pareils; et que les honnêtes gens commençaient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il fallait tenter un dernier moyen pour l'éclairer, s'il n'était que séduit, et avérer ses torts, s'il était de mauvaise foi. Je lui écrivis, le 11 de novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître, et de ce que son intérêt semblait dicter. Je lui rappelais ce dont la confiance l'avait prévenu à son arrivée au ministère; je disais un mot des sentimens non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer.

Pache ne fit pas la moindre réponse; et nous sûmes bientôt que ses premiers commis, Hassenfratz, Vincent, etc. (petits êtres que je ne nommerais point si leurs excès n'avaient déjà consigné leurs noms dans l'histoire des agitations populaires de ces derniers temps), déclamaient aux Jacobins et ailleurs contre Roland, et l'annonçaient comme un ennemi du peuple. Il n'y eut

donc plus lieu de douter que Pache cherchait à le renverser. La bassesse, l'atrocité de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris ; je précédai, dans ces sentimens, plusieurs personnes qui avaient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuser de légèreté, et qui m'ont bien passée depuis dans l'aversion qu'il leur a inspirée. Ses malversations, ou du moins les dilapidations dans l'administration de la guerre furent horribles sous son ministère ; la désorganisation s'effectua partout, à raison du mauvais choix des sujets ; il fut prouvé qu'on payait comme au complet des régimens réduits à un petit nombre d'hommes ; la comptabilité fut impossible, non-seulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions : dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa démission, forcée par tant de maux, il nomma à soixante places, tout ce qui restait à sa connaissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, depuis son gendre, de vicaire devenu ordonnateur à dix-neuf mille livres d'appointemens, jusqu'à son perruquier, polisson de dix-neuf ans, fait commissaire des guerres. Voilà les exploits que le peuple de Paris a récompensés en l'appelant à la Mairie, où, soutenu par les Chaumet, Hébert, et autres gredins, il a favorisé l'oppression du corps législatif, la violation de la représentation nationale, la proscription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et assuré la perte de son pays.

Et c'est là l'homme qui cherchait un pays libre, qui remettait des pensions et refusait des places ! — Mais Pache allait en Suisse, d'où il était originaire, en vertu de quoi son père gardait à Paris la porte d'un grand seigneur, et où il espérait une existence plus agréable que

celle des lieux qui lui rappelaient sa naissance; Pache reçut de Castries une pension qui attestait la dépendance dans laquelle il avait été chez lui, et qui pouvait être un sujet de suspicion, lorsque les nobles et les ministres de l'ancien régime étaient poursuivis; voilà le côté que je ne connaissais pas, et qui n'est plus en opposition avec Pache, revenant en France après la prise de la Bastille, captant les suffrages dans une petite société populaire habilement organisée pour acquérir de l'influence, refusant avec obstination des places secondaires, et n'hésitant pas une minute pour entrer au Conseil, en se chargeant du département du ministère le plus important dans les circonstances. C'est en politique le tartufe de Molière.

A l'instant où j'écris, Biron est détenu dans la prison que j'habite. Biron, venu dans les derniers temps du ministère de Pache pour le dénoncer à l'Assemblée, muni en conséquence de pièces capables de prouver ses malversations; Biron le voit, est séduit par sa bonhomie, se persuade qu'il y a plus d'impéritie que de mauvaise foi; il sent qu'il serait cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé; il abandonne son projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les renseignemens et les pièces concernant les plaintes dont il est l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laisse manquer de tout; il remporte quelques avantages, on les tait; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard; le temps s'écoule, le mal s'accroît; il insiste, on lui donne l'ordre de se rendre à Paris, il y arrive, on le saisit et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même reconnaît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime.

GUADET ET GENSONNÉ

S'AIMENT, peut-être, parce qu'ils ne se ressemblent pas ; le second est aussi froid que le premier est impétueux; mais les éclats de sa bouillante vivacité ne sont jamais suivis d'aigreur, et l'intention d'offenser n'approche pas de son ame. La nature a fait Guadet orateur ; Gensonné s'est fait logicien ; celui-ci perd souvent, à délibérer, le temps qu'il faudrait employer à agir ; l'autre dissipe en mouvemens heureux, mais passagers et courts, une chaleur qui devrait être quelquefois concentrée et toujours plus soutenuê, pour produire un effet durable.

Guadet a eu des instans brillans dans les deux Assemblées législative et conventionnelle ; ils étaient dus à l'empire de l'honnêteté secondée par le talent ; mais, trop sensible pour lutter long-temps sans fatigue, il a mérité la haine des méchans sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence, que ses ennemis ne se plaisaient à supposer que pour exciter contre lui la défiance. Gensonné, utile dans la discussion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de constitution proposé. Son discours dans l'affaire du roi, est relevé par des traits de ce sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfans de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellens citoyens, hommes vertueux, sincères républicains, ils n'ont succombé sous l'accusation de conspirateurs que pour n'avoir pas su même se *coaliser* en faveur de la

bonne cause, la seule pour laquelle ils ont combattu et méritaient d'exister (1).

VERGNIAUX.

Il fut, peut-être, l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée (2); il n'improvise pas comme Guadet; mais ses

(1) Guadet fut du nombre des députés proscrits qu'accueillit le Calvados. Après la défaite de l'armée de Wimpfen, il chercha un asile à Libourne. On l'arrêta dans la maison de son père; il mourut sur l'échafaud, le 17 juillet 1794. On prétend qu'au moment de l'exécution, il voulut haranguer le peuple, mais qu'un roulement de tambours couvrit sa voix.

Gensonné fut arrêté après le 31 mai, jugé, condamné et exécuté à Paris, avec vingt de ses collègues.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

(2) Nous transcrivons d'autant plus volontiers le portrait de Vergniaux tracé par M. Paganel, que cet écrivain a saisi plusieurs traits échappés à madame Roland, dont le tableau n'est ici qu'une ébauche.

« Vergniaux, député de la Gironde à l'Assemblée législative et à la » Convention nationale, exalta singulièrement, par ses talens et par son » éloquence, les prétentions d'influence et de suprématie que les Girondins affectèrent durant l'une et l'autre session. Leur orgueil ne souffrait sur ce point aucune rivalité, et cependant les hommes qui, » exempts de tout esprit de parti, purent étudier le caractère de chacun des membres marquans de cette députation, attesteront que » Vergniaux, qu'elle était si fière de posséder, lui appartenait moins » par sa propre ambition et par ses opinions politiques, que par les » sentimens de l'honneur, que par une sorte de fraternité d'armes. Son » goût le portait vers le plaisir, bien qu'il préférât aux plaisirs les » charmes de la paresse : elle était son Armide; et la gloire de la tribune aurait été pour lui sans attraits, si Gensonné, Guadet, Condorcet, Roland, et surtout l'épouse de ce ministre, l'héroïne et l'adulatrice du parti, n'eussent sans cesse reproduit à ses yeux les dangers » de la patrie et leurs propres dangers. L'espérance dont on le flattait » de combattre et de vaincre pour elle et pour ses amis, lui rendait sa » vertu et son courage : ces nobles sentimens qu'embrassait encore la

discours préparés, forts de logique, brûlans de chaleur, pleins de choses, étincelans de beautés, soutenus par un très-noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie; dédaignant les hommes, assurément parce qu'il les connaît bien, il ne se gêne pas

---

» haine d'une faction qui, du haut de la tribune, commandait l'expo» liation et le massacre, éclataient par intervalles; et la foudre de Mira» beau se rallumait dans les mains de Vergniaux.

» Représentez-vous un homme que d'autres hommes entourent et » entraînent, qui ne cherche pas une issue pour s'échapper, mais qui » resterait là, si le cercle se rompait et le laissait libre. Tel était Ver» gniaux parmi les Girondins.

» Les meneurs l'associèrent à leur ambition et ne parvinrent jamais à » le rendre ambitieux pour lui-même. Madame Roland répétait souvent » qu'on ne pouvait tirer aucun parti de Vergniaux. C'était un Démos» thène, auquel on pouvait reprocher ce que l'orateur grec reprochait » aux Athéniens, l'insouciance, la paresse et l'amour des plaisirs. Il » sommeillait dans l'intervalle de ses discours, tandis que l'ennemi ga» gnait du terrain, cernait la république et la poussait dans l'abîme » avec ses défenseurs.

» Vergniaux avait un sentiment profond de patriostime et la convic» tion de son talent oratoire. S'il n'avait pas le mérite de la modestie, » une sorte de nonchalance qui provenait de son éloignement pour le » travail et pour toute action forte, lui en donnait l'apparence. Je n'ai » pas connu d'homme plus impropre à jouer un premier rôle sur le » théâtre d'une grande révolution. Dans l'imminence du danger, il » se montra plus disposé à attendre la mort qu'à la porter dans les rangs » ennemis. On découvre entre lui et Danton des traits frappans de res» semblance. L'un et l'autre crurent à l'inviolabilité des grands maîtres » de la tribune; l'un et l'autre, par trop de mépris pour leur ennemi, » irritèrent son audace, repoussèrent la fortune et les dieux. Ils ont » donc fait eux-mêmes leur destinée; car ce mépris n'était que le dé» guisement d'un penchant plus impérieux. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

pour eux : mais alors il faut rester particulier oisif, autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable à cet égard. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une ame dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un esprit laborieux! (1)

GRANGENEUVE.

Grangeneuve est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence; il a l'esprit ordinaire, mais l'ame vraiment grande, et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres que lui.

Dans le courant de juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disait à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez long-temps. Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire, dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret : « J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons,

(1) Condamné par le tribunal révolutionnaire, avec vingt et un de ses collègues, il mourut le 31 octobre 1793.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

» elles sont excellentes ; mais la cour est trop habile pour » nous fournir jamais un tel expédient ; il faut y sup- » pléer : trouvez des hommes qui puissent faire le coup, » je me dévoue pour la victime. — Quoi ! vous voulez ?... — Sans doute : qu'y a-t-il à cela de si difficile ? ma vie n'est pas fort utile, mon individu n'a rien d'important ; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah ! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré ; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez ; *un* est assez, *deux* peuvent mieux faire encore : mais il n'y a pas de gloire à cela ; il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens. »

Chabot se charge de les ménager ; peu de jours après, il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde, et que tout est prêt. « Eh bien ! fixons l'instant ; nous nous rendrons au comité demain au soir ; j'en sortirai à dix heures et demie ; il faudra passer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut aposter les gens ; mais qu'ils sachent s'y prendre, il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier. » On arrête les heures ; on convient des faits : Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manqua pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore ; l'heure arrivée, il n'était pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage ; mais croyant à l'exécution pour lui, il part ; il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde, repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit

point la poltronnerie d'un prêtre, ni l'hypocrisie d'un capucin (1).

BARBAROUX.

Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinoüs, actif, laborieux, franc et brave, avec la vivacité d'un jeune Marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déjà nourri de connaissances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire; c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devait fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur peuvent comprimer une telle ame et flétrir ses belles qualités! Les succès modérés auraient soutenu Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la réputation et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très-honorable : mais l'amour du plaisir est à côté; s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaissera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination.

Lors du premier ministère de Roland, j'eus occasion de voir plusieurs lettres de Barbaroux, adressées plutôt

---

(1) Grangeneuve, mis en arrestation le 2 juin, fugitif et proscrit, périt à Bordeaux le 21 décembre 1793.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

à l'homme qu'au ministre, et qui avaient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenait d'employer pour conserver dans la bonne voie des esprits ardens et faciles à s'irriter, comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, strict observateur de la loi, et sévère comme elle, ne savait parler qu'un langage lorsqu'il était chargé de son exécution. Les administrateurs s'étaient un peu égarés; le ministre les avait tancés avec vigueur : ils s'étaient aigris; ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les ramènerait plutôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étaient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était immanquable sur un homme juste qui voulait le bien; Roland relâcha de son austérité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillais et estima Barbaroux. Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère; son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance; ce fut alors que raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le Nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le Midi. « Ce sera notre pis-aller, disait en souriant Barbaroux; mais les Marseillais qui sont ici nous dispenseront d'y recourir. » Nous jugions par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparait une insurrection; mais la confidence ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit, à la

dernière, qu'il ne fallait pas juger de ses sentimens à notre égard par le premier aperçu de son absence, qu'elle avait pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marseille après le dix, et revint député à la Convention. Il y a fait son devoir en homme de courage; plusieurs de ses discours écrits montrent une excellente logique et des connaissances dans la partie administrative du commerce; celui sur les subsistances est, après l'ouvrage de Creuzé-la-Touche, ce qu'il y a de meilleur en ce genre; mais il aurait à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'est attaché à Buzot, sensible et délicat; je les appelais *Nysus* et *Euryale* : puissent-ils avoir un meilleur sort que ces deux amis! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le second, aussi bon que l'un et l'autre, s'est lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec Buzot, qui lui sert de nœud avec l'autre, dont sa gravité naturelle le rend un peu le mentor (1).

LOUVET.

Louvet, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland, et dont je recherchais toujours l'agréable

---

(1) Barbaroux, qui avait accusé Robespierre, combattu la commune, et dont on connaissait le caractère ardent et généreux, partagea les malheurs de ses collègues, comme il avait partagé leurs opinions; arrêté à Saint-Émilion avec Salles et Guadet, il fut condamné à mort, et subit son sort avec courage, le 25 juin 1794.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

société, pourrait bien quelquefois, comme Philopœmen, payer l'intérêt de sa mauvaise mine; petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé, il ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front, et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent ses jolis romans, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son ame et de ses talens. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions et plus de bonhomie; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les grâces, et souper avec Bachaumont.

Sa Catilinaire ou *Robespierride* méritait d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice; sa *Conspiration du* 10 *mars* est un second morceau précieux pour l'histoire du temps; sa *Sentinelle* est un modèle de ce genre d'affiche et d'instruction quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions répon-

dent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs dont elles sont l'égoût; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct, au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leur voix, leur vie et l'empire au plus offrant et dernier enchérisseur. Écartons ces tristes images et rappelons les esprits aux *Observations* sur le rapport de Saint-Just contre les députés détenus, par une société de Girondins (1), imprimées à Caen, le 13 juillet. J'y ai reconnu le style, la finesse et la gaieté de Louvet : c'est la raison en déshabillé; se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité (2).

---

(1) Pièce que nous publierons avec différentes relations du 31 mai, et les autres écrits dont parle madame Roland dans ce passage.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

(2) Proscrit au 31 mai, mis hors de la loi, après s'être réuni dans le Calvados à ses collègues, errant en France sous divers déguisemens, redevable de la vie au dévouement et à la présence d'esprit de sa femme, il fut rappelé à la Convention après la révolution du 9 thermidor. Il y défendit la mémoire de ses amis qui n'étaient plus, comme il avait parlé, comme il avait souffert pour eux. Nommé au conseil des Cinq-Cents, il soutint, à la tribune et dans les journaux, la cause à laquelle il resta toujours fidèle; ses forces, qui ne répondaient pas à son courage, se trouvaient épuisées par de cruelles épreuves; il mourut en 1797, quelque temps avant le 18 fructidor.

On verra dans ses Mémoires un des plus intéressans tableaux que puisse offrir un homme luttant contre l'infortune et dérobant sa tête à la proscription.

(*Idem.*)

LAZOWSKI.

LAZOWSKI, Polonais d'origine, venu en France on ne sait comment, sans fortune, mais protégé par le duc de Liancourt, soit qu'il fût parent de quelque personne à son service, ou qu'il lui appartînt de quelque autre manière; Lazowski avait été fait inspecteur des manufactures.

C'était une de ces places d'administration très-secondaires, qui ne donnait point d'autorité, dont les appointemens étaient modestes, pour les devoirs desquelles il suffisait d'avoir de l'honnêteté, du mérite, et qui dès-lors parurent convenir à tout le monde, ou pour lesquelles du moins chacun se croyait propre. Elles étaient à la nomination du Conseil du Roi, sur la présentation du ministre des finances, et subordonnées aux intendans du commerce, petits magistrats à grandes prétentions, qui se faisaient passablement valoir, et qu'on avait la bonté de croire, comme tant d'autres, sur leur parole, mais qui, véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étaient dans le cas de traiter, avaient beaucoup de relations, et donnaient des audiences, où de grands seigneurs prenaient quelquefois la peine d'aller.

Lazowski, vif, entreprenant, qui s'offrait lui-même comme un homme d'esprit, avait persuadé, à son protecteur, qu'il ne devait pas rester simple inspecteur des manufactures. Il est vrai que, pour l'employer, on avait créé une inspection à Soissons, où il n'y avait guère que des manufactures de prêtres, et d'objets à inspecter que des religieuses; c'était une ville de couvens sans in-

dustrie, sans autre commerce que celui des objets de première nécessité. M. de Liancourt, qui mettait, à l'avancement de son protégé, la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignait de plus la loyauté de sa bonhomie; il pressait le ministre, et surtout les intendans du commerce, car les seconds agens sont toujours les vrais faiseurs. Calonne était contrôleur-général, il avait l'esprit inventif et facile à saisir les idées ingénieuses. On imagina de créer une inspection ambulante; ce n'était pas un effort de génie: ce genre de place avait déjà existé; l'inutilité en avait été reconnue; mais on conviendra que sa seconde création n'était pas sans motif; elle fournissait le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnait à l'opération un air ministériel, sans compter l'avantage de trois places restantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8,000 livres d'appointemens; la résidence de Paris durant quatre mois de l'année; des voyages dans les provinces durant l'autre partie du temps; le droit de remplacer les inspecteurs-généraux à leur décès, et la permission de solliciter des gratifications, en raison de la nature des déplacemens et de l'importance des services. Il est bien vrai qu'on sappait ainsi, par la base, une institution dont l'esprit était excellent; on ôtait aux inspecteurs des généralités l'espoir de parvenir à l'inspection générale, par rang d'ancienneté et de mérite; on les décourageait encore, en envoyant, dans leurs départemens respectifs, des hommes étrangers à la chose pour la plupart, et l'on s'ôtait la faculté d'être bien informé sur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin de tous les objets d'industrie, desquels devaient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés dans chaque généralité

à cet effet, que les oiseaux de passage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien régime ne portait pas si loin ses vues; et l'on sait si, dans le nouveau, les individus en ont de plus étendues, et surtout de plus désintéressées.

Ceci se passait au printemps de 1784. Je me trouvais à Paris, pour des affaires de famille : j'entendis parler de changemens dans les inspections; j'appris que celle de Lyon, abandonnée par l'ambitieux Brisson pour l'ambulance, était donnée à un très-jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvait toujours sa retraite, et se proposait de la demander, après avoir terminé son entreprise encyclopédique, pour aller dans son pays oublier Paris et les bassesses qu'il fallait y faire pour un avancement refusé au mérite (1); je trouvai qu'il serait meilleur d'aller chez soi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens, où nous étions, contre celle de Lyon, qui le mettrait chez lui; et qu'il ne devait pas être difficile d'accorder ce léger plaisir à un vieux serviteur, dont les intendans de commerce redoutaient assez le savoir, et surtout le caractère, pour goûter son éloignement. Les commissions étaient déjà expédiées; je fis valoir mes raisons avec l'avantage qu'une femme avait encore, dans ce temps-là, près de gens qui se piquaient de politesse; on me fit valoir les difficultés, que j'appréciai librement ce qu'elles valaient, et j'obtins le changement presqu'en même temps que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avais imaginé d'en faire.

Je rencontrai dans les bureaux Lazowski, alors élé-

(1) Voyez tome premier, page 226.

gant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les sots d'alors prenaient pour des titres de considération, et dont se moquaient les gens de bon sens.

L'Assemblée constituante ayant renversé les nobles, supprimé les inspecteurs, ravit à Lazowski sa place et son patron; n'osant espérer une pension, qui devait se réduire à zéro, eu égard au peu de temps qu'il avait été employé, il se trouvait sans le sou, devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une section, et se fit sans-culotte, puisqu'aussi bien il était menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien et intriguant de même, il fut bientôt distingué et devint capitaine de quartier dans la garde nationale; il servit en cette qualité au 10 août, et se prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'instar de tant de gens qui se mêlaient du mouvement, pour y trouver quelque profit, et qui venaient fièrement ensuite se présenter comme les sauveurs de la patrie. Mais ses exploits datent du 2 septembre, et de l'activité qu'il sut entretenir dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin, sur la section du Finistère, qui était la sienne; il fut également utile dans l'expédition des prisonniers d'Orléans.

Il eut sujet de venir, comme député de sa section, chez le ministre de l'Intérieur, où je l'aperçus, et pus juger de son étonnante transformation. Le joli monsieur à petites grimaces, avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin.

Cher aux Jacobins, qui savaient apprécier son mérite et lui préparaient de hautes destinées, directeur désigné

pour la conspiration du 10 mars, il mourut tout-à-coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire, fruit des débauches, des veilles et de l'eau-de-vie.

On connaît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée, l'oraison funèbre prononcée par le grand-prêtre Robespierre, ses touchantes jérémiades et son pompeux éloge du *grand homme ignoré ;* les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable commune et les saintes sociétés, l'adoption de son enfant, embrassé, dans l'hôtel commun, par papa Pache ; enfin, l'inhumation de Lazowski près de l'arbre de la liberté, place du Carrousel, où l'on voit encore sa modeste tombe ornée de gazon.

Que ceux qui s'étonneraient de son importance posthume, se rappellent qu'elle prit naissance au foyer des Jacobins, lorsqu'ils étaient devenus aussi redoutables qu'atroces pour les timides Parisiens ; lorsque Marat était dans toute sa gloire, et Danton dans sa puissance.

Assurément, le peuple qui prenait l'un pour son prophète, et l'autre pour son seigneur, pouvait bien honorer Lazowski comme un *saint*, ou un *héros*, ce qui est tout *un* dans la religion des septembristes.

ROBERT.

Qu'avez-vous donc fait à Robert? me demandait quelqu'un dernièrement ; sa femme et lui se déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus ; je leur ai rendu service ; mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition. Voici comment :

Lorsque je partis de Lyon pour Paris, en 1791, Champagneux me demanda si je connaissais madame Ro-

bert, femme d'esprit, auteur et patriote. « Nullement ; je sais que mademoiselle Kéralio, dont le père a écrit, s'est mariée depuis peu à M. Robert, et qu'ils font ensemble le *Mercure national*, dont j'ai vu quelques numéros : je n'en sais pas davantage. — Voulez-vous la voir ? je vous donnerai une lettre pour elle ; car nous sommes en relation en qualité de journalistes (1). — Mais, vraiment ! une femme d'esprit, auteur et républicaine ; c'est assez piquant ! Donnez-moi une lettre. »

Je vins à Paris ; j'y étais depuis six semaines, lorsqu'un de nos amis, me parlant de madame Robert, qu'il avait eu l'occasion de voir, me fit souvenir que j'avais une lettre pour elle : je le dis ; il me proposa de m'accompagner chez elle ; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme spirituelle, adroite et fière, qui m'accueillit fort agréablement ; je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. Ils me rendirent ma visite, et je ne poussai pas plus loin la connaissance. Le 17 juillet, sortant des Jacobins, où j'avais été témoin des agitations que causèrent les tristes évé-

---

(1) En parcourant un grand nombre d'écrits du temps, dont les plus remarquables auront place dans cette collection, nous avons retrouvé un morceau de madame Robert. Cette petite pièce est intitulée : *Louise Robert, à M. Louvet, député à la Convention nationale par le département du Loiret* (N *bis*). C'était une bonne fortune que la découverte d'une lettre adressée à un homme de beaucoup d'esprit, par une femme auteur, sur des circonstances du moment. Tout est curieux à connaître dans ce morceau, le ton, le style et le sujet.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

nemens du Champ-de-Mars, je trouvai, en rentrant chez moi, à onze heures du soir, M. et madame Robert. « Nous venons, me dit la femme avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un asile; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue, pour croire à la franchise de votre caractère et de votre patriotisme. Mon mari rédigeait la pétition sur l'autel de la patrie; j'étais à ses côtés; nous échappons à la boucherie, sans oser nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus, où l'on pourrait nous venir chercher. — Je vous sais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir songé à moi dans une aussi triste circonstance, et je m'honore d'accueillir les persécutés; mais vous serez mal cachés ici (j'étais à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud); cette maison est fréquentée, et l'hôte est fort partisan de La Fayette. — Il n'est question que de cette nuit; demain nous aviserons à notre retraite. » Je fis dire à la maîtresse de l'hôtel, qu'une femme de mes parentes, arrivant à Paris dans ce moment de tumulte, avait laissé ses bagages à la diligence, et passerait la nuit avec moi; que je la priais de faire dresser deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent disposés dans un salon où se tinrent les hommes, et madame Robert coucha dans le lit de mon mari, auprès du mien, dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'assez bonne heure, je n'eus rien de plus pressé que de faire des lettres pour instruire mes amis éloignés de ce qui s'était passé la veille. M. et madame Robert, que je supposais devoir être bien actifs, et avoir des correspondances plus étendues, comme journalistes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeuner que je leur fis servir, et se mirent

au balcon sur la rue ; ils allèrent même jusqu'à appeler par la fenêtre et faire monter près d'eux un passant de leur connaissance.

Je trouvais cette conduite bien inconséquente de la part de gens qui se cachaient. Le personnage qu'ils avaient fait monter, les entretint, avec chaleur, des événemens de la veille, se vanta d'avoir passé son sabre au travers du corps d'un garde national ; il parlait très-haut, dans la pièce voisine d'une grande antichambre commune avec un autre appartement que le mien. J'appelai madame Robert. « Je vous ai accueillie, Madame, avec l'intérêt de la justice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger ; mais je ne puis donner asile à toutes vos connaissances : vous vous exposez à entretenir, comme vous le faites dans une maison telle que celle-ci, quelqu'un d'aussi peu discret ; je reçois habituellement des députés, qui risqueraient d'être compromis, si on les voyait entrer ici au moment où s'y trouve une personne qui se glorifie d'avoir commis hier des voies de fait ; je vous prie de l'inviter à se retirer. » Madame Robert appela son mari ; je réitérai mes observations avec un accent plus élevé, parce que le personnage, plus épais, me semblait avoir besoin d'une impression forte ; on congédia l'homme. J'appris qu'il s'appelait Vachard ; qu'il était président d'une société dite des Indigens : on célébra beaucoup ses excellentes qualités et son ardent patriotisme. Je gémis en moi-même du prix qu'il fallait attacher au patriotisme d'un individu qui avait toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête, et que j'aurais pris pour un mauvais sujet. J'ai su depuis que c'était un colporteur de la feuille

de Marat, qui ne savait pas lire, et qui est aujourd'hui administrateur du département de Paris, où il figure très-bien avec ses pareils.

Il était midi ; M. et madame Robert parlèrent d'aller chez eux, où tout devait être en désordre : je leur dis que, par cette raison, s'ils voulaient accepter ma soupe avant de partir, je la leur ferais servir de bonne heure ; ils me répliquèrent qu'ils aimaient mieux revenir, et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis effectivement avant trois heures ; ils avaient fait toilette ; la femme avait de grandes plumes et beaucoup de rouge ; le mari s'était revêtu d'un habit de soie, bleu céleste, sur lequel ses cheveux noirs, tombant en grosses boucles, tranchaient singulièrement. Une longue épée à son côté, ajoutait à son costume tout ce qui pouvait le faire remarquer (1). Mais, bon dieu ! ces gens sont-ils fous, me demandai-je à moi-même ? et je les regardais parler, pour m'assurer qu'ils n'eussent point perdu l'esprit. Le gros Robert mangeait à merveille, et sa femme jasait à plaisir. Ils me quittèrent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à personne.

De retour à Paris, l'hiver suivant, Robert rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politesse, de n'avoir plus eu aucune es-

---

(1) Robert semblait condamné au ridicule : en 1792, porté à la Convention nationale par la commune de Paris, il trouvait fort sage que l'Assemblée rendît un décret contre les accapareurs ; mais plus tard il trouva fort mauvais qu'on saisît ses accaparemens. Le comité de sa section confisqua plusieurs tonneaux de rhum cachés dans sa maison ; il se plaignit ; on rit beaucoup à ses dépens, et cette circonstance lui valut le surnom de *Robert-le-Rhum*.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

pèce de relation avec nous ; sa femme vint me visiter plusieurs fois, m'inviter, de la manière la plus pressante, à aller chez elle deux jours de la semaine, où elle tenait assemblée, et où se trouvaient des hommes de mérite de la Législature : je m'y rendis une fois ; je vis Antoine, dont je connaissais toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais sans consistance et sans caractère. Je vis d'autres députés patriotes à la toise, décens comme Chabot : quelques femmes ardentes en civisme, et d'honorables membres de la société fraternelle, achevaient la composition d'un cercle, qui ne me convenait guère, et dans lequel je ne retournai pas. A quelques mois de là, Roland fut appelé au ministère ; vingt-quatre heures étaient à peine écoulées, depuis sa nomination, que je vis arriver chez moi madame Robert. « Ah çà! voilà votre mari en place ; les patriotes doivent se servir réciproquement ; j'espère que vous n'oublierez pas le mien. — Je serais, Madame, enchantée de vous être utile ; mais j'ignore ce que je pourrais pour cela, et certainement M. Roland ne négligera rien pour l'intérêt public, par l'emploi des personnes capables. » Quatre jours se passent ; madame Robert revient me faire une visite du matin ; autre visite encore peu de jours après, et toujours grande instance sur la nécessité de placer son mari, sur ses droits à l'obtenir par son patriotisme. J'appris à madame Robert que le ministre de l'Intérieur n'avait aucune espèce de place à sa nomination, autres que celles de ses bureaux ; qu'elles étaient toutes remplies ; que, malgré l'utilité dont il pouvait être de changer quelques agens, il convenait à l'homme prudent d'étudier les choses et les personnes avant d'opérer des renouvelle-

mens, pour ne pas entraver la marche des affaires ; et qu'enfin, d'après ce qu'elle m'annonçait elle-même, sans doute que son mari ne voudrait pas d'une place de commis. « Véritablement, Robert est fait pour mieux que cela. — Dans ce cas, le ministre de l'Intérieur ne peut vous servir de rien. — Mais il faut qu'il parle à celui des affaires étrangères, et qu'il fasse donner quelque mission à Robert. — Je crois qu'il est dans l'austérité de M. Roland de ne solliciter personne, et de ne se point mêler du département de ses collègues; mais comme vous n'entendez probablement qu'un témoignage à rendre du civisme de votre mari, je le dirai au mien. »

Madame Robert se mit aux trousses de Dumouriez, à celles de Brissot, et elle revint, après trois semaines, me dire qu'elle avait parole du premier, et qu'elle me priait de lui rappeler sa promesse quand je le verrais.

Il vint dîner chez moi dans la semaine ; Brissot et d'autres y étaient. « N'avez-vous pas, dis-je au premier, promis à certaine dame, fort pressante, de placer incessamment son mari ? Elle m'a priée de vous en faire souvenir ; et son activité est si grande, que je suis bien aise de pouvoir la calmer à mon égard, en lui disant que j'ai fait ce qu'elle désirait. — N'est-ce pas de Robert dont il est question ? demande aussitôt Brissot. — Justement. — Ah ! reprit-il avec cette bonhomie qui le caractérise, vous devez (en s'adressant à Dumouriez) placer cet homme là : c'est un sincère ami de la révolution, un chaud patriote ; il n'est point heureux ; il faut que le règne de la liberté soit utile à ceux qui l'aiment. — Quoi ! interrompit Dumouriez, avec autant de vivacité que de gaieté, vous me parlez de ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il a de hauteur ! mais, par ma foi, je n'ai

pas envie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche. — Mais, répliqua Brissot, parmi les agens que vous êtes dans le cas d'employer, tous n'ont pas besoin d'une égale capacité. — Eh! connaissez-vous bien Robert? demanda Dumouriez. — Je connais beaucoup Kéralio, le père de sa femme, homme infiniment respectable : j'ai vu chez lui Robert; je sais qu'on lui reproche quelques travers; mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme, et ayant besoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme. — Sans doute; une place inférieure de mille écus d'appointement, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande? l'ambassade de Constantinople! — L'ambassade de Constantinople! s'écria Brissot en riant; cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajoute Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue s'il se représente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme. »

Madame Robert revint encore chez moi; je voulais m'en défaire absolument, mais sans éclat; et je ne pouvais employer qu'une manière conforme à ma franchise. Elle se plaignit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs; je lui dis que je lui avais parlé, mais que je ne devais pas lui dissimuler qu'elle avait des ennemis, qui répandaient de mauvais bruits sur son compte; que je l'engageais à remonter à la source pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'exposât point aux reproches des malveillans, en employant une personne qu'environnaient des préjugés défavorables; qu'elle ne devait avoir besoin sur cela que d'explications que je l'invitais à donner. Madame Robert alla chez Brissot, qui, dans son ingénuité, lui

dit qu'elle avait fait une folie de demander une ambassade, et qu'avec de pareilles prétentions, l'on devait finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus ; mais son mari fit une brochure contre Brissot, pour le dénoncer comme un distributeur de places, et un faussaire qui lui avait promis l'ambassade de Constantinople, et s'était dédit. Il se jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, s'offrit d'être son commis lorsqu'au 10 août Danton fut ministre, fut poussé par lui au corps électoral, et dans la députation de Paris à la Convention ; paya ses dettes, fit de la dépense, recevait chez lui, à manger, d'Orléans et mille autres; est riche aujourd'hui; calomnie Roland, et déchire sa femme : tout cela se conçoit ; il fait son métier, et gagne son argent.

CHAMPFORT ET CARRA.

Champfort, homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talens qui ont figuré dans la révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et son espèce, mieux que son siècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philosophes acteurs dans le nouvel ordre de choses ; il ne pouvait croire à l'ascendant de quelques mauvaises têtes et au bouleversement qu'elles seraient capables de produire. « Vous portez les choses à l'extrême, me disait-il quelquefois, parce que, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action ; elle vous paraît vive, et vous la jugez redoutable ; ces gens-là se perdent par leurs propres

excès ; ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit siècles. » Ces gens-là sont pourtant les maîtres, et Champfort est aujourd'hui prisonnier, comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beaucoup d'esprit, assez de moralité, les agrémens de l'usage du monde et les ressources du cabinet, la philosophie d'un esprit juste et cultivé, rendaient pour moi la conversation de Champfort également solide et piquante. D'abord je le trouvais trop causeur ; je lui reprochais le superflu de discours et l'espèce de prépondérance que s'attribuaient assez communément nos gens de lettres ; je l'aimais mieux en comité de cinq à six personnes bien assorties, que dans une société de quinze auxquelles je devais faire honneur ; mais définitivement je lui pardonnais de parler plus qu'un autre, parce qu'il m'amusait davantage : il a souvent de ces boutades heureuses qui font, chose très-rare, rire et penser tout à la fois. « Est-ce que vous croyez Champfort bien sincèrement patriote ? me demandait un jour un homme sévère comme un Lacédémonien. — Entendons-nous, lui répliquai-je. Champfort voit et juge bien ; il a une tête saine et ne se méprend pas sur les principes ; il reconnaît et révère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahirait point. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts et sa vie ? C'est une autre question : alors je crois qu'il calculerait (1). — Vous

(1) Champfort ne calcula point : on connaît sa fin courageuse. Aussi implacable ennemi du régime de la terreur, qu'il était zélé partisan de la liberté, il poursuivit de ses sarcasmes ceux qui faisaient trembler la France. « La fraternité de ces gens là, disait-il, est celle d'Abel et de Caïn. » Il traduisait ces mots : *Fraternité ou la mort*, qu'on lisait alors sur tous les

voyez donc bien que ce n'est pas un homme vertueux. — Mais il est vertueux comme Nina était honnête ; et dans la corruption qui nous ronge, vous seriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus là. » Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il fallait employer les hommes en raison combinée de leurs talens et de leur civisme, de manière qu'ils fussent intéressés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu Servan furieux de ce qu'on repoussait d'excellens ingénieurs qu'il employait au camp près Paris, sous prétexte qu'ils n'étaient pas ardens républicains, et de ce qu'on voulait les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorans qui ne savaient pas tirer une ligne. « Je ne les chargerais pas, disait-il fort bien, de donner leurs voix sur la forme du gouvernement ; mais je suis sûr qu'ils serviront bien celui qui saura les employer : il nous faut ici des redoutes et non des motions. » C'était trop raisonnable ; c'était parler comme la *faction des hommes d'État* ;

édifices, par ceux-ci : *Sois mon frère ou je te tue*. On l'arrêta ; mis quelque temps après en liberté, il jura de ne point subir une seconde détention. On vint de nouveau pour s'emparer de lui : « Il passe dans son » cabinet, s'y enferme, charge un pistolet, veut le tirer sur son front, » se frappe le haut du nez, et s'enfonce l'œil droit. Étonné de vivre, et » résolu de mourir, il saisit un rasoir, essaie de se couper la gorge, y » revient à plusieurs fois, et se met en lambeaux toutes les chairs : l'impuissance de sa main ne change rien aux résolutions de son ame ; il se » porte plusieurs coups dans le cœur, et commençant à défaillir, il » tâche, par un dernier effort, de se couper les deux jarrets et de s'ouvrir toutes les veines. »

Il expira des suites de ces horribles blessures, le 13 avril 1794.

(*Note des nouveaux éditeurs*.)

et c'est ainsi que les sages se sont attiré le titre de conspirateurs.

Lorsque Roland fut rappelé au ministère, le 10 août, il fallut bien changer le chef de la Bibliothèque nationale; c'était un d'Ormesson, dont le nom effarouchait le nouveau régime, et dont la médiocrité ne devait pas inspirer de regret. Le ministre de l'intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux personnes, d'en réduire les appointemens de douze à huit mille livres, et d'établir que la Bibliothèque serait ouverte tous les jours; de manière que le public eût à gagner pour l'instruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux sujets utiles. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'esprit de réduction et d'austérité que Roland portait dans ses opérations n'aurait pas eu besoin de quelque amendement; il est très-vrai qu'il lui a fait, dans les détails, beaucoup de petits ennemis très-actifs et très-bruyans. Quant au choix des personnes, il le fixa sur Champfort, qui, comme homme de lettres et philosophe, était un de ceux de cette classe qui se fussent ouvertement déclarés pour la révolution; et sur Carra, employé déjà dans la Bibliothèque, et dont le zèle extrême, sinon les talens, semblait demander cette récompense. Il n'avait pas plus vu l'un que l'autre, et il ne se détermina que par ces considérations, dans lesquelles entrait encore la nécessité de faire goûter son choix du public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par suite de leur place et de leurs relations, en conséquence avec le ministre de l'intérieur; et j'aurais continué de voir Champfort avec plaisir, si les circonstances ne nous eussent éloignés. Carra, devenu député, m'a paru un fort bon homme à très-mauvaise tête: on n'est pas plus

enthousiaste de révolution, de république et de liberté; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenait à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvait le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe entière, avec une complaisance inexprimable. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvemens politiques et aux soulèvemens qui eurent pour objet de renverser la tyrannie; ses Annales réussissaient merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire; et quand on voit cet homme là traduit en jugement comme traître à la république, on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même; et que dans sa dévorante ambition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéantir tous ceux qui, de quelque manière, servirent leur pays avec une sorte d'éclat ou de bruit (1).

* CHÉNIER (2).

CHÉNIER, dont je ne connaissais que des vers assez durs, et sa triste pièce de Charles IX, faible par les caractères qui pouvaient être si grands, mauvaise par le style, bonne par l'intention, dont on tient quelque

(1) Carra fut compris dans le procès des Girondins, et périt avec eux, le 31 octobre 1793. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

(2) Les trois portraits qui sont indiqués par un astérisque n'avaient point encore été publiés. *Idem.*

compte dans les circonstances, mais qui ne suffit jamais pour soutenir un ouvrage; Chénier fut appelé à la Convention. Il y a loin, sans doute, du poëte médiocre au législateur; mais quand il faut nommer près de huit cents de ceux-ci chez un peuple divisé en deux grandes classes d'hommes corrompus et d'hommes ignorans, le choix d'un individu qui raisonne ses opinions et paraît pénétré des bons principes, est encore un choix sage. Malheureusement les individus de cette espèce, fort bons pour applaudir à un avis raisonnable dans un temps paisible, ne sont nullement capables de défendre la vérité dans les orages. J'ai vu Chénier quelquefois, je me souviens que Roland le chargea de dresser le projet d'une proclamation du Conseil dont il lui donna l'idée. Chénier apporta et lut ce projet; c'était une véritable amplification de rhétorique, déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix de Stentor. Elle me donna sa mesure. On peut faire des vers et porter dans un autre genre de travail la justesse d'un bon esprit; mais Chénier voulait encore être poëte en écrivant de la prose et de la politique. Voilà, me dis-je, un homme mal placé, qui ne serait bon dans la Convention qu'à donner quelque plan de fêtes nationales; encore craindrais-je que les rapports n'en fussent pas profondément calculés pour l'effet à produire sur le caractère et les mœurs. Chénier s'est éteint ou noyé dans *la Plaine* (1) comme tant d'autres qui valent plus ou moins.

---

(1) On appelait la *Plaine*, par opposition à la *Montagne*, la partie de l'Assemblée où s'asseyaient les députés qui ne s'étaient point prononcés entre la Gironde et ses ennemis.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

* DUSAULX.

DUSAULX, bon traducteur de Juvénal, homme vénérable par son âge et ses mœurs, parlait comme Nestor, et qui pis est comme un littérateur, c'est-à-dire beaucoup trop, en société du moins. Mais on n'aurait eu droit de le trouver mauvais que dans un comité destiné à la discussion, car ses contes ou ses histoires portaient toujours l'empreinte de son excellent cœur et d'un esprit juste. Probe et sensible, ami chaud de la vérité, il ne lui aurait fallu que dix ou quinze années de moins pour être dans la Convention l'un de ses plus hardis défenseurs.

* MERCIER.

MERCIER, dont on a oublié le *Bonnet de nuit*, et dont on ne reconnaîtra plus le *Tableau de Paris*, mais dont on se rappelle encore *l'An* 2440, est une nouvelle preuve que le talent d'écrire n'est qu'un petit mérite pour un législateur. Il est aisé de moraliser les hommes par d'ingénieuses fictions ; il est difficile de les modifier par de sages lois. Le bon Mercier, facile, aimable dans le commerce de la vie, plus que le commun des gens de lettres, n'est qu'un zéro dans la Convention. C'est qu'encore une fois c'est le *caractère* qui constitue ce qu'on peut appeler un homme ; c'est le *caractère* qui dirige les révolutions, influence les assemblées et gouverne la foule. L'esprit est moins que rien en comparaison. Le despo-

tisme, dans sa longue proscription, ne nous avait guère laissé que de l'esprit; voilà pourquoi notre révolution va comme il plaît à Dieu, ou au diable.

DORAT-CUBIÈRES.

Dorat-Cubières est un nom que j'avais tant vu dans *l'Almanach des Muses*, et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'empêcher de rire en le trouvant accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité : cela ressemble à une incongruité ; c'en est une véritablement. Cubières, fidèle à ce double caractère d'insolence et de bassesse qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culottisme comme il chantait les Grâces ; fait des vers à Marat, comme il en faisait à Iris, et sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou Vénus. Qu'importe ? pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain ; c'était hier en écrivant un quatrain, c'est aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou signant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne sais comment, lorsque mon mari était au ministère, je ne le connaissais que comme bel-esprit, et j'eus occasion de lui faire une honnêteté; il mangea deux fois chez moi, me parut singulier à la première, insupportable à la seconde ; plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli, il étonne le bon sens, et déplaît à la raison plus qu'aucun être que j'aie jamais rencontré. Je sentis bientôt la nécessité de donner à mes manières franches cet air solennel

qui annonce aux gens qu'on veut éloigner, ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit; cependant, après quelque temps, il m'écrivit pour me demander la permission de me présenter un prince qui désirait d'être admis dans ma société; il appuyait sur ce titre de prince avec une emphase tout-à-fait risible, et il y ajoutait les flatteries les plus dégoûtantes, pour ma personne. Je répondis comme je sais faire quand je veux rappeler les gens à l'ordre sans les fâcher, et me moquer d'eux sans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à sa présentation, je me réduisis à observer que dans la vie austère que je menais, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle, et m'interdisant les sociétés particulières, je ne recevais absolument que les personnes que les relations d'affaires ou d'anciennes liaisons d'amitié faisaient désirer à mon mari de trouver quelquefois à sa table. Cubières me répliqua de longues excuses aussi ennuyeuses que ses éloges, me demandant un seul instant pour s'expliquer à mes pieds : je ne lui répondis pas, et je n'ai plus songé à lui que le jour de mon arrestation, où j'ai vu sa signature sur l'ordre de la commune; car il y en avait deux, l'un du comité d'insurrection dudit jour 31 mai, l'autre de la commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récusasse celui du comité; et pourtant ce fut de ce dernier seul dont se prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye, où ils me conduisirent.

La demande de Cubières m'avait fait présumer quelque intérêt caché; je divertis mon mari dans le temps, en lui racontant ce qui s'était passé : j'appris effectivement que le prince de Salm-Kirbourg, dont il était question, poursuivait alors les ministres pour obtenir du

Conseil je ne sais quelle indemnité de possessions en Alsace ; je jugeai que j'avais bien deviné, et qu'on n'avait cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvait en être comme dans l'ancien régime, où l'on engageait les femmes à solliciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvais dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnaître Cuhières. Ce serait un bon tour à lui jouer que de publier ses lettres rampantes pour les mettre en opposition avec son affectation de franchise et de liberté. J'aurais de plaisantes pièces en ce genre, si j'en avais gardé le fatras. Que de parens et d'admirateurs, dont je n'avais jamais entendu parler, sont nés tout-à-coup, dès que je me trouvai la femme d'un ministre !

Comme je ne recevais point, ils m'écrivaient ; j'avais assez à faire de lire ces lettres ; je répondais brièvement, avec politesse, mais sincérité, pour détruire toute idée que je pusse ni voulusse me mêler de rien, et pour persuader de la parfaite inutilité de me faire des complimens ou de se dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'est que certaines gens s'en fâchaient, et me répliquaient des choses dures. Je me souviens d'un M. David, qui projetait je ne sais quel établissement auquel il voulait que je m'intéressasse. J'eus beau répondre qu'en se présentant directement au ministre, il remplirait son objet ; que mon intervention ne servirait de rien, et que je ne devais jamais la prêter, parce que ce serait me faire juge d'objets qui n'étaient point de ma compétence, il trouva mes principes détestables, et me l'écrivit avec humeur. Ainsi, dans le particulier, j'étais molestée pour ma constance à demeurer concentrée dans mes devoirs ; et dans le public, j'étais calomniée par l'envie, comme si j'eusse dirigé

toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien désirable d'occuper des places éminentes ! Ah ! sans doute, l'épouse d'un homme de bien qui se dévoue, qui s'honore de ses vertus et se sent capable de soutenir son courage, goûte quelque douceur et jouit de sa gloire ; mais ce n'est pas un don gratuit, et il appartient à peu de gens de soutenir tout ce qu'elle coûte sans en regretter le prix.

ANECDOTES.

Lorsque j'avais été à l'Abbaye, la famille Desilles y était encore ; elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où plusieurs des compromis dans la conspiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud. Angélique Desilles, femme de Roland de la Fouchais, dont la conformité du nom avec moi occasionna des *quiproquos* singuliers de la part d'un de mes amis qui projetait de m'enlever, fut une des victimes ; ses sœurs furent acquittées, et devaient jouir en conséquence de leur liberté ; mais, par mesure de sûreté générale, on les fit arrêter sur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvai. Nous nous entretînmes quelquefois ; c'étaient deux jeunes femmes, douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de vingt-sept ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère ; la plus jeune était d'une santé fort languissante. D'abord accablées de douleur, elles paraissaient devoir y succomber ; mais toutes deux mères de jeunes enfans, malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avaient à se conserver pour eux, et se servirent de tout leur courage. Elles m'ont plusieurs fois parlé de l'indigne trahison de Cheftel, homme d'esprit, connu à Paris où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'était insinué dans la plus intime confiance du

père Desilles, et connaissait ses vœux, paraissait servir ses projets; mais lié en même temps avec Danton, il recevait par lui des commissions du pouvoir exécutif, se rendait en Bretagne courtiser son ami, loger à sa campagne, caresser ses desseins, et y prêter, par son aide, une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus sûr, il le dénonce secrètement, et fait venir des personnes commises pour s'en emparer.

Le père Desilles échappe; toute sa famille est saisie; les scellés sont apposés; on fait des recherches sur les lieux où peut être cachée la correspondance, et que Cheftel avait indiqués. Les jeunes femmes, qui le croient toujours l'ami de la maison, demandent ses conseils, et suivent aveuglément ce qu'il leur dicte; embarrassées d'une bourse de deux cents louis destinés à leur père, elles la déposent entre ses mains, font préparer le meilleur cheval de leur écurie, et pressent Cheftel de partir, pour échapper lui-même : il a l'air de vouloir encourir leur sort; il les accompagne en effet, mais non comme prisonnier; et il engage toujours le commandant de la force armée, chargé de la conduite des détenus, de les faire arriver de jour dans les grandes villes. « Vous n'y pensez pas, répliquait celui-ci; je compromettrais leur sûreté. » On vient à Paris; le procès s'entame; le nom de Cheftel est rayé de la correspondance, parce qu'il a révélé le complot, et les pauvres victimes reconnaissent alors le serpent qu'elles avaient accueilli. Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappellent la bourse de louis; elles confient cette particularité à un homme probe et ferme qui se rend chez Cheftel, et lui demande les deux cents louis. Cheftel, surpris, nie

d'abord ; s'étonne de la vigueur du requérant, qui menace de le couvrir de mépris à la face de l'univers ; il balbutie, confesse la moitié, et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. Cheftel, précédemment médecin de madame Élisabeth, visant à la fortune, avait également gagné la confiance d'un riche particulier, appelé, je crois, Paganel, ou à peu près ainsi, possédant, entre autres, des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la révolution, fait à Cheftel une vente simulée ; il part, et compte sur les revenus que son fidèle ami doit lui faire passer ; mais Cheftel les garde, et jouit avec Danton des plaisirs d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils.

Enfin des sollicitations réitérées, et peut-être soutenues d'offres plus concluantes, valurent à mesdemoiselles Desilles leur liberté ; je les ai vues sortir : je n'ai pas eu leur secret à cet égard ; mais je viens de voir Castellane quitter cette même prison au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Magdelonnettes de la même manière ; tous deux étaient impliqués dans un projet de contre-révolution. A cet instant, 22 août, j'ai sous mes yeux une demoiselle Briant, demeurant cloître Saint-Benoît n° 207, fille entretenue, dont l'ami est fabricateur de faux assignats. Dénoncé, on a paru le poursuivre, mais l'*or* a coulé dans les mains des administrateurs ; celui qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et s'en emparer, sait où il est caché ; sa maîtresse est arrêtée pour la forme ; les administrateurs, qui paraissent venir l'interroger, lui donnent des nouvelles de son ami ; et bientôt ils auront ensemble la liberté, puisqu'ils ont de quoi la payer.

Fouquier-Thinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, connu par sa mauvaise vie, son impudence à dresser des actes d'accusation sans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Madame Rochechouart lui a payé quatre-vingt mille livres pour Mony l'émigré : Fouquier-Thinville a touché la somme ; Mony a été exécuté, et madame Rochechouart a été prévenue que, si elle ouvrait la bouche, elle serait enfermée pour ne plus jamais voir le jour. Cela est-il possible ! se demande-t-on : eh bien ! écoutez encore. Il existe entre les mains du ci-devant président du département de l'Eure, deux lettres de Lacroix, député, autrefois juge fiscal d'Anet : par l'une, il fait une soumission de cinq cent mille livres pour acquérir des domaines nationaux ; par l'autre, il retire sa soumission et donne son désistement, fondé sur le décret qui oblige les députés à justifier de l'accroissement de leur fortune depuis la révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *vingt-deux* sont expulsés : Lacroix possède comme Danton, après avoir pillé comme lui.

Dernièrement un Hollandais va chercher un passeport à la commune de Paris pour retourner dans son pays : on le refuse : le Hollandais ne se plaint point ; mais en homme qui juge le vent, il tire son porte-feuille, met sur le bureau un assignat de cent écus : il est entendu et reçoit son passeport.

Ici j'entends citer Marat, chez qui les papiers publics

annoncent qu'on a trouvé à sa mort un seul assignat de vingt-cinq sous ; quelle édifiante pauvreté ! Voyons donc son logement ; c'est une dame qui va le décrire. Son mari, membre du tribunal révolutionnaire, est détenu à la Force pour n'avoir pas été de l'avis des dominateurs ; elle a été mise à Sainte-Pélagie par mesure de sûreté, est-il dit, mais probablement parce qu'on aura craint les sollicitations de cette petite femme du Midi. Née à Toulouse, elle a toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour ; et tendrement attachée à un cousin d'aimable figure, elle fut désolée de son arrestation faite il y a quelques mois. Elle s'était donné beaucoup de peines inutiles, et ne savait plus à qui s'adresser lorsqu'elle imagina d'aller trouver Marat. Elle se fait annoncer chez lui : on dit qu'il n'y est pas ; mais il entend la voix d'une femme et se présente lui-même. Il avait aux jambes des bottes sans bas, portait une vieille culotte de peau, une veste de taffetas blanc ; sa chemise crasseuse et ouverte laissait voir une poitrine jaunissante, des ongles longs et sales se dessinaient au bout de ses doigts ; et son affreuse figure accompagnait parfaitement ce costume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un salon très-frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix : il s'assied à côté d'elle sur une ottomane voluptueuse, écoute le récit qu'elle veut lui faire, s'intéresse à elle, lui baise la main, serre un peu ses genoux, et lui promet la liberté de son cousin. « Je l'aurais tout laissé faire, dit plaisamment la petite femme, avec son accent toulousain,

quitte à aller me baigner après, pourvu qu'il me rendît mon cousin. » Le soir même Marat fut au comité, et le cousin sortit de l'Abbaye le lendemain; mais, dans les vingt-quatre heures, l'ami du peuple écrivit au mari, en lui envoyant un sujet auquel il s'agissait de rendre un service qu'il fallait bien ne pas refuser.

Un M. Dumas, physicien de profession, ou savant de son métier, se présenta au fameux Comité de salut public dans le courant du mois de juin, pour lui faire des propositions importantes. Il offrait de reconnaître l'armée des rebelles de la Vendée; de donner un état exact de leurs forces et de leur position; choses sur lesquelles on est demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commencement de la guerre. M. Dumas prétend aviser le tout au plus juste, à vue d'oiseau, au moyen d'un ballon. « Mais vraiment, l'idée est ingénieuse, dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connais un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ses dépendances, dans l'hôtel d'un émigré; ainsi, la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquisition. — Bravo! » Il donne les indications; elles sont reçues avec transport et officiellement envoyées au ministre de l'intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le ministre met son monde en campagne; on marche, on se rend dans l'hôtel de l'émigré : c'était une auberge; et l'appartement qu'il avait occupé, une petite chambre où ne restait pas même un chiffon. Rapport en conséquence; désolation du comité, clameurs de M. Dumas,

nouvelle injonction au ministre de rechercher plus exactement le ballon. Alors le ministre confère avec son premier commis; on prend les grandes mesures; on fait une lettre au département; celui-ci renvoie à la municipalité qui en défère à ses administrateurs de police. Ici la chose se perd pour les fonctionnaires publics; et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye, avec Champagneux, qui avait fait la lettre ministérielle, de la charlatanerie de l'effronté Dumas, de la bêtise du comité, de la complaisance du ministre, et de toute cette kyrielle de *pauvretés*; mais j'ai retrouvé la queue de l'histoire à Sainte-Pélagie.

Parmi les administrateurs de police, le C. Jobert (l'un des signataires des ordres contradictoires de mes arrestations et mise en liberté), gros homme à forte voix, vrai bavard de section, à figure repoussante et démarche embarrassée, découvrit une petite demoiselle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue par Sainte-Croix, officier émigré, qui était attaché, je crois, à Philippe d'Orléans : elle est arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon, son filet et le reste : c'était précisément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avait oublié l'expédient, le physicien avait perdu l'espérance de se faire valoir, le ministre ne se souciait guère de savoir le résultat des ordres qu'il avait donnés, et les administrateurs trouvaient fort bon de se rendre maîtres d'un objet devenu de prix.

La petite Lallement paraissait gentille à Jobert, qui avait mis la main sur plusieurs de ses effets, s'était emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvait sot qu'elle prétendît lui être fidèle. Imaginant enfin que de bons

procédés la rendraient plus traitable, il fait signer sa mise en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle, où il fait apporter à dîner, lui rend à grand'peine le portrait de Sainte-Croix dont il avait fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompense. La jeune fille se moque de ses prétentions comme de son allure, le met à la porte de chez elle, et se rend au bureau de la Police pour lui reprocher publiquement ses entreprises, en réclamant d'autres effets qu'on lui avait enlevés. L'aventure fait bruit; mais les collègues de Jobert ne sont pas faits pour la blâmer; elle passe au milieu d'une foule d'autres plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les législateurs du 2 juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités constituées.

L'ai-je bien entendu?........ Quoi! cette femme qui vivait ignorée au fond de sa province, arrivée à Paris seulement pour réclamer sa fille, elle est condamnée à mourir!........ Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation!

Pétion, proscrit comme royaliste, offrait un phénomène de la dernière révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avait atteinte, s'était retirée à Fécamp dans sa famille, pour attendre, dans le silence de la retraite, des jours plus tranquilles; elle allait faire prendre les bains de mer à son fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de son mariage. Elle est arrêtée, constituée prisonnière avec cet enfant; tous deux sont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour appren-

nent aux femmes des proscrits à se voir persécuter; et celle de Pétion est assez raisonnable pour supporter ses maux sans murmurer : mais l'état de son fils l'afflige; l'éducation, la santé de cet enfant sont également souffrantes : elle veut faire des réclamations; comment les rendre intéressantes, et surtout les faire écouter? Elle s'adressa à sa mère, qui vivait à Chartres, pour l'engager à faire des sollicitations que son titre autorise. Elle vient, paraît à la barre, y fait sa pétition avec larmes, est renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le composent : quelques-uns paraissent donner de l'espérance, le plus grand nombre l'accueille mal; l'inutilité des sollicitations se manifeste : elle prend la résolution de s'en aller, se rend à sa section pour y faire viser son passeport, y est dénoncée, arrêtée. On la conduit à la mairie. Un homme, habitant l'hôtel où elle était descendue, dépose qu'elle a dit qu'il fallait un roi; deux déserteurs liégeois, témoins à gages, le certifient : on la condamne à perdre la tête; elle marche à l'échafaud.

J'ai vu plusieurs fois cette malheureuse femme lorsqu'elle venait auprès de sa fille. Madame Lefèvre était dans sa cinquante-septième année; elle a été belle, et ses traits annonçaient encore que sa figure fut régulière; elle avait conservé une grande taille fort dégagée, et une chevelure superbe. Le soin de plaire a occupé la plus grande partie de sa vie; mais il ne lui a rien fait acquérir; on ne trouvait plus chez cette femme que les restes de ses prétentions passées, et un fond d'égoïsme qui perçait en toute circonstance. Elle n'avait point d'opinions politiques; elle était incapable de s'en former une, et ne

savait raisonner sur rien deux minutes de suite. Il est possible que dans une conversation suscitée par quelques malveillans, elle ait dit qu'il lui était indifférent qu'il vînt un roi, pourvu qu'on eût la paix, ou l'on aura saisi quelques propos de cette espèce pour lui faire son procès. Mais qui ne voit dans cette fausse et atroce application de la loi, le dessein d'abuser le peuple, en lui faisant croire la famille de Pétion royaliste, et par conséquent très-juste la persécution qu'on lui fait souffrir !

Jours affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multipliées encore, en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris! Il faut du sang à ce peuple infortuné, dont on a détruit la morale et corrompu l'instinct; on se sert de tout, excepté de la justice, pour lui en donner. Je vois dans les prisons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier; et l'on se hâte de faire mourir madame Lefèvre, qui n'est point coupable, parce qu'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Pétion, que les tyrans haïssent!

Je ne conçois rien de si ridicule que cette forfanterie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une constitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France était et demeurait en état de révolution ? et la constitution n'est-elle pas comme non-avenue, puisqu'on n'en observe rien ? A quoi donc nous sert-il de l'avoir ? C'est une pancarte qui n'atteste que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, sans s'embarrasser de nous en assurer le profit.

Ceux qui, dans la foule, ne l'ont acceptée, sans y regarder, que par faiblesse et lassitude, dans l'idée de voir la paix, qu'ils ne voulaient pas prendre la peine de mériter, sont bien payés de leur apathie! Malheureusement il en va des peuples et de leurs affaires comme des particuliers et de leurs entreprises; la sottise et la peur du grand nombre, font le triomphe de la scélératesse et la perte des gens de bien. La postérité rend à chacun sa place; mais c'est au temple de mémoire : Thémistocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans sa prison, et Sylla dans son lit.

DERNIERS ÉCRITS (1).

22 août 1793.

Aujourd'hui la mésintelligence éclate entre les tyrans ; Hébert, mécontent de n'être pas ministre, dirige son Père Duchesne contre les faiseurs, attaque les patriotes enrichis, nomme Lacroix, et s'achemine contre Danton. Celui-ci, plus scélérat qu'aucun, mais mieux avisé, cherchant à mettre quelque mesure dans la marche des affaires, est déjà traité de *modéré*. Le comité de

(1) Nous avons rassemblé sous ce titre ce que madame Roland écrivit dans les momens qui précédèrent sa condamnation et sa mort. La terreur devenait de jour en jour plus sombre : madame Roland sentait s'appesantir la main des oppresseurs : les Girondins allaient monter au tribunal révolutionnaire ; elle voyait leur perte assurée et sa fin prochaine. Quelque temps indécise entre le projet de se donner la mort ou la résolution plus grande de l'attendre et de la recevoir, aucun sacrifice ne pouvait étonner son courage ; mais des sentimens profonds et douloureux amollissaient son cœur. Tout ce qui sort de sa plume emprunte de sa situation un caractère triste, grave, ou pathétique. Un intérêt mêlé d'attendrissement et de respect s'attache dès ce moment à la lecture de ses écrits, et l'on veut connaître, depuis les moindres impressions qui lui dictent des notes tracées à la hâte, jusqu'à la résignation touchante de ses *dernières pensées*, jusqu'à l'éloquente indignation de sa *défense*.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

salut public le rejette de son sein : Robespierre jaloux s'élève contre lui ; les Cordeliers et les Jacobins sont prêts à se diviser. Grand spectacle qui se prépare pour nous autres victimes : les tigres vont s'entre-déchirer ; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers instans ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens suspects ; ainsi la femme Pétion et celle de Roland, arrêtées à ce titre, sont menacées d'aller à Cayenne : plaisante destination !

Au Commis du ministère de l'Intérieur, chargé de la surveillance des prisons (1).

Sainte-Pélagie, le 17 septembre 1793.

J'ignore, Citoyen, si les personnes dont vous étiez accompagné ce matin exercent aussi quelque surveillance dans l'administration des prisons ; je n'ai rien pu juger du but de votre visite. Je présume qu'il doit m'être permis de m'en informer. Depuis tantôt quatre mois je suis rigoureusement détenue ; je n'ai fatigué personne de réclamations ni de plaintes ; j'attendais du temps la fin des préventions. Je sais ce que les amis de la liberté sont exposés à souffrir pour elle à la naissance des républiques. Au défaut de ma propre expérience, j'avais assez de celle que j'ai acquise par l'étude, pour ne m'étonner de rien, et supporter sans murmure les hon-

(1) Lettre inédite.

neurs de la persécution. Dans l'enceinte d'une prison ou la retraite d'un cabinet, je puis mener une vie à peu près semblable; et lorsqu'on y est avec une conscience pure et une ame forte, on mesure l'injustice sans être accablée de son poids. Mais je suis mère, ce titre m'imposait des devoirs que je chéris et que je ne puis remplir. Je suis épouse, et je ne sais s'il me sera jamais donné d'adoucir les chagrins, de soigner la vieillesse de l'homme respectable auquel j'avais uni ma destinée. Je ne sais pas mieux le terme d'une captivité que je n'ai pu mériter que par mon amour pour la liberté, qui me confond avec ses ennemis, et qui m'est imposée par ceux qui prétendent établir son règne. Combien doit durer encore cette étrange contradiction?

On n'a point de délits à me reprocher; ceux qui disent le plus de mal de moi ne m'ont jamais vue, et je défie ceux qui m'ont abordée de ne pas m'accorder leur estime, même Robespierre et Danton qui, probablement, savent pourquoi je suis prisonnière. Serais-je détenue à défaut de mon mari? Ce serait un échange ridicule et barbare qui ne mènerait à rien. Suis-je gardée comme otage? Je pourrais l'être chez moi, sous caution. On sait bien, d'ailleurs, que Roland n'est point à Lyon, et le faux bruit répandu à cet égard n'a jamais été qu'un vain prétexte. Suis-je suspecte? A quel titre? Le doute autorise-t-il à courir les risques d'opprimer; et si l'on me croyait dangereuse, l'injonction de rester chez moi sous la surveillance de ma section ne serait-elle pas suffisante? Enfin, suis-je criminelle à mon insu? Qu'on m'apprenne de quoi, et que je sois légalement jugée. Quatre mois de détention ne me donnent que trop le droit de demander de quoi je suis punie. — Cependant

ce long intervalle passé dans le rude exercice du courage, sans qu'il me soit permis de prendre aucun autre exercice pour ma santé, se prolonge encore en altérant celle-ci ; privée d'un modeste revenu qui tient à la personne de mon mari, et qui, augmenté par notre travail commun, suffisait à notre existence, je n'ai pas même la faculté d'employer mes hardes pour mon usage, ni de les vendre pour en faire servir le prix à mes besoins. Elles sont sous les scellés, assurément fort inutiles, puisqu'ils ont été réapposés fort peu après que la Convention les avait fait lever en examinant nos papiers. De quel augure peut être pour la liberté de mon pays une telle conduite à l'égard de ceux qui l'adorent ? Ce doute est plus triste que ma situation même. Dans l'isolement où je vis, je me suis persuadée, à l'arrivée de trois personnes, que la vigilance et l'équité de quelque autorité faisaient faire cette visite ; mais nulle question ne m'a fait apercevoir l'intérêt de s'instruire ou de consoler. — Je me demande si j'ai été l'objet d'une curiosité cruelle, ou si je suis une victime qu'on soit venu reconnaître et compter.

Pardon, si je vous blesse, en m'adressant à vous pour le savoir ; mais vous êtes le seul dont le nom me soit connu, et quoi que l'erreur ou la malveillance me prépare, j'aime mieux le prévoir que l'ignorer. Soyez assez franc pour m'en faire part, c'est ma première et mon unique question.

P. S. Le décret contre les gens *suspects* n'était pas encore rendu lorsque je fis cette lettre ; dès qu'il parut, je vis qu'ayant été arrêtée la seconde fois sous cette dénomination de suspecte, je n'avais plus que du pis à attendre du temps.

De l'infirmerie de Sainte-Pélagie, 23 septembre 1793.

Entre ces murs solitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée se résigne en silence, un étranger paraît. C'est un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité; car je ne sais et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme que peut-être je n'aime point. «Qu'en savez-vous, et qui est-ce ?—Robespierre.—Robespierre ! je l'ai beaucoup connu, et beaucoup estimé ; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté.—Eh ! ne l'est-il plus ?—Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut-être dans l'idée qu'il sait faire le bien ou le veut comme personne : je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et surtout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré ; je pense qu'il est très-susceptible de préventions, facile à se passionner en conséquence, jugeant trop vite comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois ! — Je l'ai vu bien davantage ! Demandez-lui ; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi. »

Le médecin parti, je projette la lettre suivante :

« Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver ; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

» Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien ; je n'ai jamais prié personne ; et certes, ce n'est pas

d'une prison que je commencerais de le faire, à l'égard de quiconque me tient en son pouvoir. La prière est faite pour les coupables ou les esclaves ; l'innocence témoigne, et c'est bien assez ; ou elle se plaint, et elle en a le droit, dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne me convient pas ; je sais souffrir et ne m'étonne de rien. Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presqu'inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent le mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains : ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

» Mais par quelle singularité, moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissans ; et quel sort m'est donc réservé ? Voilà deux questions que je vous adresse.

» Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement ; qu'est-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant, considérée dans le système du monde ? Mais elles sont infiniment intéressantes par leurs rapports avec la liberté présente et le bonheur futur de mon pays. Car si l'on confond indifféremment, avec ses ennemis déclarés, ses défenseurs et ses amis avoués ; si l'on assimile au même traitement l'égoïste dangereux ou l'aristocrate perfide, avec le citoyen fidèle et le patriote généreux ; si la femme honnête et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, qui lui fit, dans sa modeste retraite ou dans ses différentes situations, les sacrifices dont elle est capable, se trouve punie avec la femme orgueilleuse ou légère qui maudit l'égalité ; assurément la justice et la

liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir est douteux !

» Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari ; il fallait rapporter ses comptes lorsqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuser d'abord justice pour se réserver de l'accuser quand on l'aurait noirci dans le public. Robespierre, je vous défie de ne pas croire que Roland soit un honnête homme ! Vous pouvez penser qu'il ne voyait pas bien sur telle et telle mesure ; mais votre conscience rend secrètement hommage à sa probité comme à son civisme. Il faut peu le voir pour le bien connaître ; son livre est toujours ouvert, et chacun peut y lire : il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté ; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité ; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il soufflait la guerre civile à Lyon ; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation ! Et la supposition n'était pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvait que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

» Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice ! Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter ; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parce qu'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité serait plaisante, si le tout ne devenait atroce par le jour nébuleux

sous lequel on l'a présenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne sais quoi de monstrueux. Il fallait avoir une grande passion de me nuire pour m'enchaîner ainsi, d'une manière brutale et réfléchie, dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèze-majesté, pour perdre quiconque n'avait pas de crime, et qu'on voulait pourtant immoler ! D'où vient donc cette animosité ? C'est ce que je ne puis concevoir, moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ne sais pas même en vouloir à ceux qui m'en font !

» Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la révolution, et m'abandonnant à l'énergie des sentimens généreux qu'elle inspire; étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parce que l'intérêt public devient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi; je les ai crues le tribut nécessaire, pris par l'envie, sur une situation que le vulgaire avait encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où j'avais passé tant d'heureuses journées!

» Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avais de calme et de sécurité : je suis traînée en prison; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille, qui ne peut plus se reposer sur le sein dont elle fut nourrie; loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé, qui croit que ma tête sera utile à sa félicité. J'entends sous ma fenêtre

grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon supplice ; je lis les dégoûtantes bordées que jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïssent.

» Je n'ai fatigué personne de mes réclamations ; j'attendais du temps la justice, avec la fin des préventions : manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien demandé ; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer avec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenant pressant, et craignant de compromettre ceux à qui je pourrais m'adresser, j'ai voulu vendre les bouteilles vides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés, parce qu'elle ne contenait rien de meilleur : grand mouvement dans le quartier ! on entoure la maison ; le propriétaire est arrêté ; on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre, peut-être, pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me servir avec affection depuis treize ans, parce que je lui rendais la vie douce : tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de conspirateur, croit qu'il doit m'être appliqué !

» Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci ; c'est pour votre instruction.

» La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également ; voyez le sort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Viscellinus jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens ! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et

Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux. Ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur?

» Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la persécution, dois-je avoir ceux du martyre? ou bien suis-je destinée à languir long-temps en captivité, exposée à la première catastrophe qu'on jugera bon d'exciter? ou serai-je déportée, soi-disant pour essayer à quatre lieues en mer, cette petite inadvertance de capitaine, qui le débarrasse de sa cargaison humaine au profit des flots? Parlez; c'est quelque chose que de connaître son sort, et, avec une ame comme la mienne, on est capable de l'envisager.

» Si vous voulez être juste, et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile, et dès-lors elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le sais, et vous ne pouvez éviter de le sentir, quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords. »

Roland, née *Phlipon*.

Nota. L'idée de cette lettre, le soin de l'écrire et le projet de l'envoyer, se sont soutenus durant vingt-quatre heures; mais que pourraient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connaît bien la pureté?

Dès que ma lettre ne serait pas utile, elle est déplacée; c'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne saurait m'avilir. Je ne la ferai pas remettre.

26 septembre 1793.

Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot, est rendu dans la même séance où l'on propose d'abréger les formes des jugemens du tribunal révolutionnaire, et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugemens et la restriction des défenses des accusés, au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus, c'est-à-dire, les hommes à talens qui pourraient confondre leurs accusateurs.

Quatre mois se sont écoulés sans qu'on ait pu dresser cet acte d'accusation, dont on a vainement décrété plusieurs fois la confection; il fallait un surcroît de pouvoir et le règne complet de la terreur, pour oser enfin immoler les fondateurs de la liberté; mais après que l'on a déterminé, sous la dénomination de *suspects*, l'arrestation arbitraire du quart de la France, après qu'on a fanatisé un peuple imbécile qui ruine Lyon, comme si la seconde ville de la république appartenait à l'empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeler des muscadins fussent des bêtes féroces; après qu'un sceptre de fer étendu sur la France y fait régner le crime et la peur; après qu'on établit en loi pour les accusés qu'ils répondront *oui* ou *non*, sans faire de discours de défense, on peut envoyer à la mort les victimes pures dont on craignait encore l'éloquence : tant la voix de la vérité paraît redoutable à ceux même qui sont assez puissans pour ne pas l'écouter?

Que de soins pour l'étouffer! mais l'histoire est là :

elle tient ses burins, et prépare, dans le silence, la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sydney.

3 octobre 1793.

Je lis le journal, et je vois Robespierre accuser Roland et Brissot d'avoir dit du mal de d'Aubigny, qui vola au 10 août 100,000 liv. aux Tuileries; qu'on voulut poursuivre, et dans l'absence duquel sa femme rapporta les cent mille francs à la commune : je vois Robespierre prétendre que Roland nomma Restout au garde-meuble pour en préparer le vol, et c'est Pache, qui ne voulut point de cette place, à laquelle Roland l'avait nommé, qui lui présenta Restout pour l'occuper; et la Convention a retenti des plaintes de Roland sur la négligence du commandant de la garde nationale pour faire garnir le poste du garde-meuble, malgré les injonctions réitérées du ministre de l'intérieur.

Ce Robespierre, qu'un temps je crus honnête homme, est un être bien atroce! comme il ment à sa conscience! comme il aime le sang!

Samedi, 1793 (1).

Je ne puis vous dire, cher Jany (2), avec quel plaisir je reçois de vos nouvelles. Placée sur les confins du monde, les témoignages d'attachement d'un individu

---

(1) Cette lettre inédite ne porte point de date : sa place paraît marquée en cet endroit par les circonstances dont elle fait mention.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

(2) Nom de convention qui désignait M. Champagneux.

de mon espèce que je puisse estimer, me font trouver encore quelque douceur à vivre. J'ai souffert pour ma pauvre compagne, au-delà de toute expression. C'est moi qui me suis chargée du triste office de la préparer au coup qu'elle n'attendait guère, et de le lui annoncer; j'étais sûre d'y apporter les adoucissemens qu'un autre eût peut-être difficilement trouvés, parce qu'il n'y a guère que ma position qui pût me faire aussi bien partager sa douleur. Cette circonstance a fait qu'on l'envoie chez moi; nous mangeons ensemble, et elle aime à passer près de moi la plus grande partie des jours; j'en travaille bien moins, mais je suis utile, et ce sentiment me fait goûter une sorte de charme que les tyrans ne connaissent pas. Je sais que B. va être immolé; je trouve plus atroce que cela même, la disposition qui interdit tout discours aux accusés. Tant qu'on pouvait parler, je me suis sentì de la vocation pour la guillotine; maintenant il n'y a plus de choix, et massacrée ici, ou jugée là, c'est la même chose.

Je désirerais qu'il vous fût possible d'aller régulièrement, du moins une fois la semaine, chez madame G. Chp.; elle vous communiquerait ou vous remettrait ce qui nous intéresse, et vous lui donneriez de mes nouvelles. Vous trouverez chez elle à emprunter les deux volumes du Voyage en question, que je n'ai point ici en mon pouvoir. Je reçois avec actions de grâces les lettres de lady B. — Je ne les connais point, je compte les faire servir à deux personnes, je ferai lire le petit Pon.; je n'avais que Thompson qu'il ne pouvait encore entendre.

Hélas! n'enviez pas le sort de celui à qui j'ai donné mon Voyage de Suisse; c'est un infortuné qui n'a que

des malheurs pour prix de ses vertus; persécuté, proscrit, je ne sais s'il dérobera long-temps sa tête à la vengeance des fripons dont il était le rude adversaire.

Assurément, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie. J'ai regret maintenant de ne vous avoir pas envoyé les quatre premiers cahiers; le reste ne sent rien quand on ne les a pas vus; ils peignent mes dix-huit premières années, c'est le temps le plus doux de ma vie; je n'imagine point d'époque, dans celle d'aucun individu, remplie d'occupations plus aimables, d'études plus chères, d'affections plus douces : je n'y eus point de passion, tout y fut prématuré, mais sage et calme, comme les matinées des jours les plus sereins du printemps.

Je continuerai, si je puis, au milieu des orages. Les années suivantes me firent connaître ceux de l'adversité et développèrent des forces dont le sentiment me rendait supérieure à la mauvaise fortune. Celles qui vinrent après furent laborieuses et marquées par le bonheur sévère de remplir des devoirs domestiques très-multipliés, dans une existence honorable mais austère; enfin arrivèrent les jours de la révolution, et avec eux le développement de tout mon caractère, les occasions de l'exercer.

J'ai connu ces sentimens généreux et terribles qui ne s'enflamment jamais davantage que dans les bouleversemens politiques et la confusion de tous les rapports sociaux; je n'ai point été infidèle à mes principes, et l'atteinte même des passions, j'ai le droit de le dire, n'a guère fait qu'éprouver mon courage. Somme totale, j'ai eu plus de vertus que de plaisirs; je pourrais même être un exemple d'indigence de ces derniers, si les premières n'en avaient qui leur sont propres, et dont la sévérité a des charmes consolateurs.

Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps : ramassez, de votre côté, les matériaux que vous pourrez. J'ai pris pour Tacite une sorte de passion, je le relis pour la quatrième fois de ma vie avec un goût tout nouveau; je le saurai par cœur : je ne puis me coucher sans en avoir savouré quelques pages.

Faites donc courir la lettre de B. — Je me déciderai donc aussi à vendre quelque peu d'argenterie; je pourrai bien vous prier de me rendre ce service.

Je ne veux point voir P[t]., et il ne faut pas qu'il demande de permission; ne point prononcer mon nom auprès des autorités est le seul service qu'on puisse me rendre.

Adieu, cher Jany, adieu.

8 octobre 1793.

Lorsque vous ouvrirez cet écrit (1), cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de nos amis; je consens à attendre le jugement des députés, pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet.

S'il se passe quelques jours, je continuerai mes Mémoires; si je n'ai pas le temps de les conduire bien loin, je m'en consolerai : il existe assez de choses, en réu-

---

(1) *L'écrit* que madame Roland désigne, est, selon toute apparence, le manuscrit des *Dernières Pensées* qu'elle avait renfermé dans ce billet.
(*Note des nouveaux éditeurs.*)

nissant toutes celles que j'ai écrites et qui sont dans les trois dépôts, pour éclaircir beaucoup de faits et concourir à la justification de bien des personnes. Voilà le soin que je vous laisse, il vous exprime assez toute mon estime. Disposez de ces objets en maître absolu, ne précipitez rien pour ne rien perdre, et ne vous détachez de quoi que ce soit, que vous ne vous soyez procuré un double par copie.

Mes dernières pensées sont nécessaires aux père et mère adoptifs de ma fille, vous les leur communiquerez si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir.

Adieu, Jany, je vous honore et vous aime; je m'éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède.

MES DERNIÈRES PENSÉES.

To be, or not to be : it is the question.
Elle sera bientôt résolue pour moi.

La vie est-elle un bien qui nous appartienne? Je crois à l'affirmative; mais ce bien nous est donné à des conditions sur lesquelles seules l'erreur peut tomber.

Nous sommes nés pour chercher le bonheur et pour être utiles à celui d'autrui; l'état social étend cette destination comme toutes nos facultés, sans rien créer de nouveau.

Tant qu'il existe devant nous une carrière où nous pouvons pratiquer le bien et donner un grand exemple, il convient de ne point la quitter; le courage consiste à la remplir en dépit du malheur. Mais si la malveillance y prescrit un terme, il est permis de le devancer, surtout si la force de subir son dernier effet ne doit rien produire d'avantageux à personne. Lorsque j'ai été mise en arrestation, je me suis flattée de servir la gloire de mon mari, et de concourir à éclairer le public, si l'on m'intentait un procès quelconque. Mais il aurait fallu commencer alors ce procès, et nos persécuteurs étaient trop habiles pour choisir si mal leur temps. Ils ont été circonspects tant qu'ils ont pu craindre quelques revers de la part de ceux mêmes qui, s'étant soustraits à leur violence, inspiraient le zèle de les défendre. Aujourd'hui que la terreur étend

son sceptre de fer sur un monde abattu, le crime insolent triomphe; il aveugle, il écrase, et la multitude ébahie adore sa puissance. Une ville immense, nourrie de sang et de mensonge, applaudit avec fureur à d'abominables proscriptions qu'elle croit affermir son salut.

J'ambitionnais, il y a deux mois, l'honneur d'aller à l'échafaud; on pouvait parler encore, et l'énergie d'un grand courage aurait servi la vérité : maintenant tout est perdu. Cette génération *férocisée* par d'infâmes prédicateurs du carnage, regarde comme des conspirateurs les amis de l'humanité; elle prend au contraire pour ses défenseurs ces hommes de boue, qui couvrent d'un masque d'énergumène leurs passions viles et leur lâcheté. Vivre au milieu d'elle, c'est se soumettre avec bassesse à son affreux régime, ou lui donner lieu de commettre de nouvelles atrocités.

Je sais que le règne des méchans ne peut être de longue durée; ils survivent ordinairement à leur pouvoir, et subissent presque toujours le châtiment qu'ils ont mérité.

Inconnue et ignorée, je pourrais, dans la retraite et le silence, me distraire des horreurs qui déchirent le sein de ma patrie, et attendre, dans la pratique des vertus privées, le terme de ses maux. Prisonnière et victime désignée, je ne prolongerais mon existence qu'en laissant à la tyrannie un moyen de plus de s'exercer.

Trompons-la du moins, puisque nous ne pouvons la renverser.

Pardonne-moi, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée; tes malheurs m'y eussent attachée, s'il m'eût été permis de les adoucir; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds

qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes.

Pardonne-moi, cher enfant, jeune et tendre fille dont la douce image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah! sans doute je ne t'aurais jamais enlevé ton guide s'ils avaient pu te le laisser : les cruels ! ont-ils pitié de l'innocence! Ils ont beau faire, mon exemple te restera; et je sens, je puis me dire aux portes même du tombeau, que c'est un riche héritage.

Vous tous que le ciel, dans sa bonté, me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline; jeune plante, arrachée du sein natal qui l'a nourrie, elle languirait, souillée peut-être, ou barbarement froissée du passant; vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant; puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums ! Ne gémissez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves; je sais supporter le malheur; vous me connûtes, et vous ne croirez point que la faiblesse ou l'effroi m'ait dicté le parti que je prends. Si quelqu'un pouvait me répondre que devant le tribunal où l'on traduit tant de justes, j'aurais la liberté de signaler les tyrans, je voudrais y paraître à l'heure même; mais l'expérience nous a trop appris que cette vaine formule de jugement n'est qu'un insultant appareil dont on a soin de retrancher, pour les victimes, la faculté de s'exprimer (1). Attendrais-je donc qu'il plût à mes

(1) Voyez Gorsas condamné (*); il va mourir; il est dans leurs mains; ils lui interdisent de parler, et voilà le sort d'un des courageux apôtres de la liberté !

(*) Gorsas avait été mis *hors de la loi* par un décret du 28 juillet 1793, avec les dé-

bourreaux d'indiquer l'instant du supplice et d'augmenter leur triomphe des insolentes clameurs auxquelles je serais exposée ? Certes ! je pourrais les braver, si ma fermeté devait instruire le peuple imbécile ; il n'est plus fait pour rien sentir que la joie cannibale de voir couler du sang qu'il ne court pas de risque à répandre.

Il est venu ce temps prédit, où, demandant du pain, on lui donnera des cadavres ; mais sa nature dégradée se repaît du spectacle, et l'instinct satisfait de la cruauté lui rend la disette supportable, jusqu'à ce qu'elle devienne absolue.

Peut-être, dira-t-on, n'étendraient-ils pas jusque sur vous leur fureur, ces dominateurs du jour qui sacrifient tous ceux qu'ils craignent ! Eh ! ne voyez-vous pas qu'ils s'en réservent la facilité par le soin qu'ils ont eu de me comprendre dans l'acte absurde d'accusation contre les républicains qu'ils haïssent ?

Je respirerais donc sous leur bon plaisir, jusqu'à ce qu'il leur prît fantaisie de me faire paraître à mon tour sur la scène, de décider enfin la disparition d'un redoutable témoin de leur scélératesse ? Oui, redoutable, car mes yeux les ont dès long-temps pénétrés, mon ame les vomit, et mon courage les a défiés : ils le savent, donc ils doivent me perdre.

---

putés réfugiés dans le Calvados : il revint à Paris, fut arrêté dans le Palais-Royal, et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna après avoir reconnu l'identité.

Gorsas entendit de sang-froid son arrêt : il demanda la parole qui lui fut refusée : alors se tournant vers le peuple, il prononça ces mots : « Je recommande, à ceux qui » m'entendent, ma femme et mes enfans : je suis innocent : ma mémoire sera » vengée. »

Un prêtre l'assista dans ses derniers momens.

(Note des nouveaux éditeurs)

Mais les chances d'une révolution nouvelle, l'approche des étrangers!... Que m'importe pour mon salut? je n'aimerais pas mieux de le devoir aux Autrichiens, que de recevoir la mort des Français qui règnent aujourd'hui; ils sont également ennemis de mon pays, et je ne veux rien d'aucun d'eux que leur honorable haine.

Oh! s'ils avaient eu mon courage, ces êtres pusillanimes, ces hommes qui n'en méritent pas le nom, dont la faiblesse se couvrit du voile de prudence, et perdit les estimables vingt-deux, ils auraient racheté leurs premières fautes de conduite; ils auraient provoqué, le 2 juin, par une opposition solennelle, l'arrestation qu'ils viennent de souffrir. Alors leur résistance éclairait les départemens incertains ou craintifs, elle eût sauvé la république; et s'ils eussent dû périr, c'eût été avec autant de gloire pour eux, que d'utilité pour leur patrie.

Ils ont temporisé avec le crime, les lâches! ils devaient tomber à leur tour; mais ils succombent honteusement sans être plaints de personne, et sans autre perspective, dans la postérité, que son parfait mépris. Enfin, dans cette dernière circonstance, plutôt que d'obéir à leurs tyrans, de descendre à leur barre, de sortir de l'Assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer, pourquoi ne se faisaient-ils pas justice en tombant sur les monstres pour les anéantir, plutôt que d'en recevoir leur arrêt (1).

---

(1) Ce passage a rapport à la séance du 3 novembre, dans laquelle Amar fit décréter d'accusation quarante-six membres de la Convention natio-

Divinité, Être suprême, ame du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi, dont je crois l'existence, parce qu'il faut que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois; je vais me réunir à ton essence! J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère, pour cette bonne dont la rare fidélité est le plus touchant modèle en ce genre! Excellente fille! combien, depuis treize ans, son attachement pour moi lui a fait verser de pleurs! combien de chagrins secrets, partagés en silence, et dont ses soins attendrissans m'apprenaient seuls qu'elle s'apercevait! Quelle activité dans mes maux! quel généreux dévouement dans mes malheurs! Si les chimères de la métempsycose avaient quelque réalité, si nos vœux influaient sur ses métamorphoses, je voudrais revenir sous une autre forme pour soigner à mon tour et consoler la vieillesse de cette sensible et digne créature! O mes amis! acquittez ma dette envers elle; c'est le plus doux tribut que vous puissiez payer à ma mémoire.

Quant à mes effets, je trouve, dans ma résolution,

---

nale. Plusieurs députés, instruits des conclusions du rapport, et prévoyant le sort qui les attendait, se disposaient à sortir au moment où Amar parut à la tribune. Il propose à l'Assemblée de se constituer prisonnière; elle décrète la proposition; il signale les députés; on les proscrit : ils veulent parler; on étouffe leurs voix. Billaud de Varennes s'écrie : « Qu'il faut que chacun se prononce dans cette circonstance, et » s'arme du poignard qui doit percer le sein des traîtres. » La Convention fait, dans son sein même, l'appel des accusés qui descendent des bancs, et sortent par la barre. La Montagne borne là, pour cette fois, ses vengeances, et l'Assemblée décimée lève la consigne qui ne permettait point à ses membres de quitter la salle.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

l'avantage de les assurer à qui il appartient; ils passent à ma fille, qui, lors même que l'on s'emparerait de la fortune de son père, aurait droit de réclamer tout ce qui m'est propre et qui se trouve sous les scellés; elle répéterait en outre douze mille livres que j'ai apportées en dot, ce dont fait foi le contrat de mariage, passé chez Durand, notaire à Paris, place Dauphine, en février 1780. Plus, une terre, un petit bois et un pré, achetés par moi, suivant la faculté que m'en donnait le droit écrit d'après lequel j'étais mariée, des fonds provenant de divers objets de mon chef, héritage et remboursement constatés comme il est dit au contrat passé chez Dufresnoy, notaire, rue Vivienne, en 1791, et par un acte qui est double dans mon appartement à Thésée et à Villefranche, le tout montant à treize ou quatorze mille livres.

J'ai d'ailleurs un millier d'écus en papier qui seront indiqués; je désire que sur cette somme on achète à ma fille la harpe dont elle se sert, et que je tiens à loyer de Koliker, luthier, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés; c'est un honnête homme avec qui l'on peut s'arranger, et qui diminuera peut-être quelque chose des cent écus, prix qu'il m'avait annoncé. Dans tous les cas, j'aime mieux qu'on les emploie ainsi, que de les garder en nature. Les vertus sont les premiers trésors; mais les talens font partie de leur bon emploi. On ne sait pas combien, dans la solitude et le malheur, la musique procure d'adoucissemens, ni de combien de séductions elle peut sauver dans la prospérité. Que la maîtresse de harpe soit continuée encore quelques mois; alors, si l'on ne peut aller plus avant, la petite, en employant bien son temps, en saura assez pour s'amuser. Il y a sous les scellés un excellent piano, acheté de mes éco-

nomies, et dont, en conséquence, la quittance est en mon nom, comme on verra dans les papiers; il ne faudrait pas manquer de le réclamer. Quant au dessin, ce doit être l'objet essentiel vers lequel il faut tourner l'application, l'étude et les soins.

J'ai trouvé moyen de faire écrire à son oncle et parrain, et j'espère qu'il prendra des arrangemens, s'il est libre, pour assurer ce qui lui appartient à mon enfant. Dans ce cas, ma fille n'étant point au dépourvu, devra procurer un sort à sa bonne; et c'est ce que je prie ses conducteurs de veiller et de déterminer.

Mes vénérables parens, Besnard, rue et île Saint-Louis, ont confié à mon mari des fonds dont nous leur faisions la rente; il est possible qu'ils ignorent les formalités à remplir pour constater leur créance; il faudrait éclairer là-dessus ces respectables vieillards : il faudrait aussi qu'ils vissent quelquefois leur arrière-petite-nièce qui leur tient lieu d'enfant, et sur laquelle vont reposer toutes leurs espérances.

Je n'ai jamais eu de bijoux; mais je possède deux bagues de très-médiocre valeur, qui me viennent de mon père; je les destine, comme souvenir : l'émeraude, au père adoptif de ma fille; et l'autre, à mon ami Bosc.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dernièrement exprimé à la femme généreuse qui veut bien me remplacer auprès de mon enfant; le service qu'elle et son époux me rendent, inspire un sentiment qui s'emporte au-delà du tombeau, et qui n'a point d'expression en ce monde.

Que ma dernière lettre à ma fille fixe son attention sur l'objet qui paraît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis; adieu, soleil dont les rayons brillans portaient la sérénité dans mon ame comme ils la rappelaient dans les cieux; adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si souvent émue; et vous, rustiques habitans de Thésée, qui bénissiez ma présence, dont j'essuyais les sueurs, adoucissais la misère et soignais les maladies, adieu; adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité, captivé mon imagination par l'étude, et appris, dans le silence de la méditation, à commander mes sens et mépriser la vanité.

18 octobre 1793.

A ma fille.

Je ne sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. SOUVIENS-TOI DE TA MÈRE. Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avais pas de remords, et que j'avais le souvenir et la joie que laissent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort.

Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls; et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement.

Sois digne de tes parens ; ils te laissent de grands exemples ; et si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourrie de mon lait et que je voudrais pénétrer de tous mes sentimens. Un temps viendra où tu pourras juger de tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

Adieu, mon Eudora.

A ma bonne Fleury.

Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassemens et mes adieux.

Conserve le souvenir de ce que je fus ; il te consolera de ce que j'éprouve : les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir ; calme les tiennes, et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance, et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurais voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

Adieu, ma pauvre bonne, adieu.

24 octobre 1793 (1).

Votre lettre, mon cher Champagneux, m'est parvenue

(1) Les Girondins furent appelés au tribunal révolutionnaire le 24 octobre : madame Roland y fut citée comme témoin. Cette circonstance

par Adam Lux, et c'est par cet excellent homme que vous recevrez ce billet : je vous l'écris dans un des antres de la mort, et avec une plume qui tracera peut-être bientôt l'ordre de m'égorger.

Je me félicitais d'avoir été appelée en témoignage dans l'affaire des députés ; mais il y a apparence que je ne serai pas entendue. Ces bourreaux redoutent les vérités que j'aurais à dire et l'énergie que je mettrais à les publier : il leur sera plus facile de nous égorger sans nous entendre : vous ne reverrez plus ni Vergniaux ni Valazé. Votre cœur a pu concevoir cette espérance ; mais comment tout ce qui se passe depuis quelque temps ne vous a-t-il pas ouvert les yeux ? Nous périrons tous, mon ami : sans cela, nos oppresseurs ne se croiraient pas en sûreté... Un de mes plus grands regrets est de vous voir exposé à partager notre sort. Nous vous avons arraché à votre retraite : vous y seriez peut-être encore sans nos sollicitations, et votre famille ne serait pas dispersée et malheureuse... Ce tableau me déchire plus que les maux qui me sont personnels ; mais dans les beaux jours de la révolution, il n'était pas possible de calculer ce cruel avenir.

---

suspendit ses résolutions. A cette époque, M. Champagneux, l'un des hommes qui lui montraient un attachement sincère, avait été arrêté. Il était à la Force. Adam Lux, député mayençais, renfermé dans la même prison, fut, comme madame Roland, appelé en témoignage au tribunal. Professant les mêmes principes, attaché à la même cause, il était impatient de la connaître. M. Champagneux le chargea d'une lettre pour elle ; et le même jour, en rentrant à la Force, Adam Lux remit à M. Champagneux ce billet écrit par madame Roland dans la salle du greffe.

Voyez, sur Adam Lux, la note (O) dans les *Eclaircissemens historiques.*

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

Nous avons tous été trompés, mon cher Champagneux; ou pour mieux dire, nous périssons victimes de la faiblesse des honnêtes gens : ils ont cru qu'il suffisait, pour le triomphe de la vertu, de la mettre en parallèle avec le crime : il fallait étouffer celui-ci..... Adieu : je vous envoie ce que vous me demandez (1). Je vous écris à côté et presque sous les yeux de mes bourreaux : j'ai quelque orgueil à les braver.

Vendredi, 24 octobre 1793 (2).

Vous n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir : je sentais l'huissier sur mes talons; j'avais peur pour vous. Je me trouve comme si j'étais attaquée de la peste. Je n'ai plus rien à perdre; mais je suis en transe pour ceux qui m'abordent : c'est au point qu'hier, au Palais, j'ai hésité à rendre le salut à un homme que je reconnaissais, et que je trouvais bien imprudent d'être poli publiquement envers moi. J'ai entendu cet acte d'accusation, prodige de l'aveuglement, ou plutôt chef-d'œuvre de la perfidie. Lorsqu'il a été lu, le défenseur Chauveau a observé, avec beaucoup de ménagemens, que, contre toutes les formes, les pièces à l'appui n'avaient point été communiquées, et il a prié le tribunal de délibérer pour qu'elles lui fussent remises. Après un instant de chuchoterie, le président a répondu, en

(1) C'était une boucle de ses cheveux.

(2) Cette seconde lettre, de la même date que la précédente, fut, comme tout porte à le croire, écrite le soir après la séance.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

balbutiant, que ces pièces étaient encore, pour la plupart, sous les scellés, chez les accusés; que l'on ferait procéder à la levée de ceux-ci, et qu'en attendant les débats commenceraient. Mais, Jany, j'ai entendu cela bien distinctement de mes deux oreilles! — Je regardais si ce n'était point un songe; je me demandais si la postérité saurait cela, si elle pourrait le croire? — Eh bien! tout ce peuple n'a rien senti : il n'a pas vu l'atrocité d'une pareille conduite; le ridicule de produire un acte dont on ne connaît point les pièces justificatives; la bêtise de prétendre que ces pièces sont chez ceux mêmes contre lesquels l'acte est dressé, et des papiers desquels on n'a point encore fait l'inventaire; la sottise et l'impudence de l'avouer. Le président a dit encore quelques bredouilles sur l'immensité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer; mais cela n'était ni plus juste ni mieux raisonné. On a fait sortir ensuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à mesure ceux qu'on veut faire déposer : mon tour n'est pas venu; ce sera probablement pour demain. Je ne puis voir, dans cette marche, que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire, pour trouver moyen de me perdre : cela n'est pas difficile avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort : ainsi, peut-être, ne nous reverrons-nous plus. Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire. Si je connaissais quelque chose de plus convenable à la générosité de vos sentimens, trop tard connus, je vous en chargerais; mais, mon Jany, pas trop tard : c'est une providence qui a tout conduit; en vous appréciant plus tôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce. Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y

croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissait à certaine heure sous ma fenêtre, dans la cour intérieure, et recevait le paquet. — Cette idée est même fort bonne; elle a de la vraisemblance. Les Portraits et Anecdotes, et autres morceaux détachés, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. Le petit dépôt n'est point à négliger; il doit aller avec la masse.

Être appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée, m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avais fait déjà mes essais; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. Adieu, Jany, adieu.

Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar (1).

25 octobre 1793.

Qu'il ait existé une *conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté*

(1) L'acte d'accusation dressé par Amar a trop d'étendue pour faire partie de ce volume. On trouvera plus tard cette pièce importante dans les Mémoires qui ont principalement pour objet la journée du 31 mai et le procès des Girondins. L'absence de cet acte d'accusation sera d'autant moins sensible ici, que les observations qu'on va lire présentent, sous un titre modeste, un véritable morceau d'histoire, lié par une foule de rapports à ce qui précède et à ce qui suit.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

du peuple français ; il est évident qu'elle ne peut avoir été formée que par des fauteurs du despotisme, des ambitieux qui voulaient s'arroger le pouvoir ou acquérir des richesses ; des ennemis de l'humanité.

On nomme pour tels, Brissot, Gensonné, Vergniaux, Guadet, Gorsas, Pétion, Buzot, etc. Ces gens-là doivent donc avoir montré, dans plus d'une circonstance, leur haine pour la liberté, leur avidité pour le gain, leur empressement pour obtenir des places, enfin les vices et la corruption qui sont propres à de tels êtres ? En supposant même qu'ils se fussent revêtus d'un masque hypocrite, il n'est pas possible que leur but soit demeuré caché ; leur conduite doit le désigner, et leur intérêt doit s'y montrer avec évidence. Examinons ce qu'ils étaient, voyons comment ils ont agi, et nous pourrons juger ce qu'on leur attribue ; ce sera le cas ensuite d'en venir à la recherche de la *conspiration* même, qui pourrait bien ressembler à l'histoire de la *dent d'or*, ou se réduire aux efforts connus des aristocrates et royalistes, manifestés dès la naissance de la révolution, et dont la cause se lie aux entreprises des puissances étrangères. Prenons plusieurs de ces hommes dans leur vie privée avant 89, époque où ils parurent sur la scène qui s'ouvrit alors, et suivons les premiers pas qu'ils y firent. Avocats pour la plupart, les uns avaient suivi le barreau avec distinction ; d'autres s'étaient fait connaître dans la république des lettres : plusieurs, honorés seulement par l'intégrité qu'ils montraient dans leurs professions, furent portés, par l'estime qu'elle s'attire, à la place de députés aux Etats-généraux ; quelques autres enfin se dévouèrent aux pénibles, mais honorables fonctions de journalistes, en luttant avec courage contre le despotisme attaqué.

Pétion, simple dans ses mœurs, modeste dans ses besoins, marié à une femme raisonnable, vivait à Chartres, estimé de ses concitoyens qui l'avaient vu naître, déjà connu par cette philosophie qui caractérise de bonne heure une ame saine : on crut le mettre à sa place en le députant aux États.

Buzot, distingué à Évreux par une probité sévère et une prudence prématurée, inspirait de la confiance et méritait de la considération, à un âge où tant d'autres ne connaissent que le plaisir. Le goût de l'étude, les habitudes solitaires d'un esprit méditatif, remplissaient les momens qu'il ne donnait point au barreau, et des mœurs également douces et pures le rendaient cher à ses amis. La chaleur du sentiment, la facilité de l'élocution, l'austérité des principes, le firent juger digne de porter aux États les plaintes et les demandes de son pays.

Gorsas, père d'une famille nombreuse, entreprend, dès les premiers jours de la révolution, une feuille périodique, où il combat la Cour encore puissante, et se voue à la défense des droits du peuple, en cherchant à les établir, et ne négligeant jamais de les réclamer.

Brissot, écrivain dès son jeune âge, avait prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la révolution par ses vœux, et préparé ses mouvemens par des réclamations contre les abus du jour. Il avait essuyé la captivité pour punition de sa franchise; et plus occupé des vérités morales et politiques, que du soin de sa propre fortune, il avait fait quelques entreprises malheureuses, d'où il était sorti intact et plus pauvre qu'il n'y était entré. La révolution fut le signal de sa vie politique, il s'élança dans la carrière; au milieu des orages, discutant les principes, n'épargnant pas les per-

sonnes qui lui paraissaient les blesser, et travaillant sans relâche pour la chose publique (1).

Je m'arrête, pour un instant, à ces quatre personnages : les deux premiers ont figuré dans l'Assemblée constituante ; Brissot fut nommé à l'Assemblée législative ; tous sont devenus membres de la Convention. Est-il une seule circonstance où ils se soient montrés contraires à eux-mêmes ? se sont-ils arrogé quelque pouvoir ? ont-ils fait quelque profit ? visaient-ils à la suprême puissance pour eux et leurs amis ?

---

(1) M. Garat, dans ses Mémoires sur la révolution, a crayonné, en quelques lignes, le portrait de Brissot : on y reconnaît la touche libre et sûre d'un écrivain supérieur. Voici ce portrait :

« Parmi les membres de ce côté droit, dont le supplice a couvert la » vie et les talens d'une gloire ineffaçable, quelques-uns étaient chers à » mon cœur, plusieurs m'étaient très-connus : j'avais rencontré assez » souvent Brissot dans le monde ; et au milieu de ces esclaves superbes » et frivoles, à qui leur parure et leur faste cachaient leur abaissement, » nous nous étions communiqué quelques-unes de ces pensées des ames » libres et quelques-unes de ces espérances des philosophes. Il cherchait » des idées dans les livres et dans les langues plus que dans son esprit ; » il écrivait plus qu'il ne méditait ; sa passion pour la vérité, plus ar- » dente que profonde, l'entraînait fréquemment dans ces querelles où » il n'est question d'abord que de quelque doctrine, où il n'est question » ensuite que de quelques personnes : mais, au milieu d'une grande » activité et d'une grande pauvreté, ses mœurs m'avaient toujours paru » simples et pures ; et son ambition, la liberté et le bonheur des peuples. » Ce sentiment était en lui une religion plus encore qu'une philosophie ; » quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il aurait consenti à une éternelle » obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre hu- » main en une communauté de quakers, et faire de Paris une nouvelle » Philadelphie. Et c'est là l'homme qu'on a fait mourir comme un intri- » gant, comme un conspirateur ! »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

Pétion et Buzot servirent la liberté, dans l'Assemblée constituante, avec un zèle et une constance qui leur valurent la haine de l'aristocratie et la faveur populaire; mais cette faveur est inconstante; la haine ne s'éteint jamais, et bientôt elle se renforce de l'aide de tous les jaloux, dont les tentatives suivent immédiatement un éclat quelconque. Buzot, à Évreux, placé au tribunal criminel, qui en préféra les devoirs dans son pays, aux mêmes fonctions à Paris, dont le séjour eût séduit un ambitieux, soutint son caractère sous les yeux de ses concitoyens et des ennemis que son civisme lui avait faits parmi eux; il mérita d'être député de nouveau à la Convention, après avoir formé dans sa ville une société populaire, le rempart indispensable contre les efforts du despotisme enchaîné, mais non abattu. On ne peut pas dire qu'il eût eu en vue, ni cette réélection, ni d'être employé d'aucune manière au sortir de l'Assemblée constituante, non plus que Pétion; car ce furent ces deux hommes qui firent rendre le décret qui interdisait toute place ou réélection aux députés de cette assemblée, durant quatre ans. Ils avaient demandé un intervalle de six; et lors de la révision, ce décret fut rapporté, malgré leurs efforts pour le maintenir. Voilà donc Buzot revenu à la Convention, aussi pur qu'il était sorti de l'Assemblée constituante : laissons-le là; nous verrons, par la suite, comment il s'y est comporté; et si un homme qui bravait toutes les clameurs et tous les outrages pour soutenir ses opinions, en supposant même qu'il y eût erreur dans quelques-unes de celles-ci, pouvait être un hypocrite, un ambitieux et un conspirateur.

Pétion avait été porté à la mairie par la faveur popu-

laire; il la conserva jusqu'après le 10 août, en même temps que la haine de la Cour, qui se manifesta dans toutes les circonstances jusqu'à la dernière. Ce n'est que depuis peu qu'on a imaginé de dire qu'il était au château pour le défendre, tandis qu'on savait qu'il y était exposé; ce n'est que depuis peu qu'on a inventé la calomnie, qu'il avait donné ordre à Mandat de tirer sur le peuple. Je demande à quoi bon Pétion, détesté de la Cour et chéri du peuple, aurait trahi celui-ci, et servi la première, quand elle était près de sa chute, lui qui l'avait combattue dans sa puissance, et qui avait acquis de la popularité; avait-il quelque raison de perdre cette dernière, lorsque le peuple avait plus beau jeu? Je laisse là le philosophe et le citoyen zélé, je ne prends que l'homme; et l'on voit que, sous le rapport même de l'ambition ou de l'intérêt, la conduite attribuée à Pétion n'aurait pas le sens commun; et s'il n'eût été trop homme de bien, il n'était pas du moins assez sot pour la tenir. Il ne pouvait pas, par sa place, marcher à la tête de l'insurrection : il fallait qu'il fût consigné et qu'on lui liât les bras, afin qu'il n'agît point contre elle. Les étourdis de la commune oubliaient de le faire; et je me souviens que Lanthenas alla deux fois de la mairie à l'hôtel-de-ville, pour dire que l'on mît donc à son hôtel une force imposante. Le rapporteur n'a pas dit le plus petit mot des massacres du 2 septembre; il a évité l'écueil d'adopter une version quelconque, car les contraires ont été soutenus par les montagnards. Lorsque Roland dénonçait ces massacres, les Jacobins disaient qu'ils étaient l'ouvrage du peuple et de sa vengeance; ils faisaient un crime de ne pas les applaudir; et quand

le côté droit, Pétion et les autres, obtinrent un décret pour en poursuivre les auteurs, on appela Pétion et le côté droit ennemis du peuple et de la liberté. Mais depuis que ce décret fut tombé en désuétude, depuis que les Jacobins triomphent et que les *vingt-deux* sont proscrits, les Jacobins eux-mêmes, Hébert tout le premier, dirent effrontément que ces massacres furent l'indigne ouvrage de Pétion!

Guadet, Vergniaux et Gensonné, recommandables par leurs talens, connus à Bordeaux par leur amour pour la révolution, vinrent à l'Assemblée législative; ils y furent les premiers en talens, et ce genre d'aristocratie leur a fait plus d'ennemis, ou des ennemis plus dangereux que l'incivisme ne leur en eût donné. Ils tinrent le fauteuil le 10 août, lorsque les faibles eussent tremblé de représenter dans ce moment critique; et il faut être bien fourbe, pour tenter de leur faire un tort de la modération et de la mesure qu'ils mirent dans leur conduite, à cette époque intéressante. Cependant, Brissot se lia naturellement avec eux, parce qu'il y avait plus de parité qu'avec nul autre; comme dans l'Assemblée constituante, dont il n'était pas, il était lié par rapport de principes avec leurs défenseurs; compatriote et ami de Pétion, il vit ceux de ses collègues qui soutenaient la même cause pour le triomphe de laquelle il écrivait son journal.

Il avait partagé l'erreur de beaucoup de gens sur le comte de La Fayette; ou plutôt il paraît que La Fayette, d'abord entraîné par des principes que son esprit adoptait, n'eut pas la force de caractère nécessaire pour les soutenir quand la lutte devint difficile; ou que peut-

être, effrayé des suites d'un trop grand ascendant du peuple; il jugea prudent d'établir une sorte de balance. Le fait est, que professant même le républicanisme dans le particulier, Brissot fut long-temps encore à ne pas le croire coupable, lorsqu'il était devenu tel aux yeux des plus ardens. Mais il l'avait hautement blâmé, et déclaré publiquement sa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ-de-Mars. Ici le rapporteur se pique si peu d'exactitude, qu'il confond les époques; il fait venir Brissot aux Jacobins, en mars 1791, pour préparer l'affaire du Champ-de-Mars, qui eut lieu en juillet, et qui ne fut occasionnée que par la fuite et le retour du roi, qui s'étaient faits en juin. On sait bien, d'ailleurs, que Brissot n'allait pas aux Jacobins pour exciter à faire la pétition, mais qu'il y vint parce qu'il fut nommé commissaire pour la rédiger. Je me souviens de lui avoir entendu raconter le lendemain que Laclos, commissaire avec lui, s'était plaint d'un si grand mal de tête, qu'il ne pouvait prendre la plume, et qu'il pria Brissot de la tenir; que ce même Laclos proposait d'insérer un article, qu'il annonçait d'un air sans conséquence, mais qui eût été favorable à d'Orléans; que Brissot le rejeta avec indignation, en mettant à la place celui qui invitait à la république, pour laquelle ce moment était le véritable, et eût été bien précieux. On sait aussi que l'Assemblée, ayant prononcé en faveur du roi, les Jacobins, au lieu d'envoyer la pétition au Champ-de-Mars, y firent dire, par des députés de leur société, qu'il n'y avait pas lieu à l'adresser, puisque la loi était portée. Ceci se passa le samedi. J'ai vu venir ces députés au Champ-de-Mars, où j'étais à midi, avec trois ou quatre cents personnes, pas davantage, et où décla-

maient, sur l'autel de la patrie, le cordelier, petit bossu, Verrières (1) et d'autres. Ce fut le lendemain dimanche, qu'il y eut, au matin, deux hommes pendus, lorsqu'il n'y avait pas trente personnes de rassemblées, ce que j'ai entendu attribuer alors, avec vraisemblance, à la coalition des Lameth et autres, pour avoir une occasion de déployer la force et d'en imposer par la terreur. En effet, le dimanche fit assembler beaucoup de gens, que le bruit vague d'une pétition avait attirés, tandis que celui de la pendaison n'était point encore répandu. Robert se mit réellement en devoir d'en rédiger une; il l'avait finie, il la faisait signer, lorsque l'appareil de la force fut déployé, par suite de la dénonciation faite à l'Assemblée, et de la lettre violente écrite en conséquence par Charles Lameth, alors président à la commune de Paris, sur la nécessité de réprimer d'affreux désordres, dont deux hommes avaient été victimes. Ainsi, l'assassinat matinal, fait, pour ainsi dire, à la dérobée, servit de prétexte pour fusiller le peuple réuni après le dîner; le drapeau rouge fut arboré à la maison commune; la frayeur et les arrestations s'établirent, et préparèrent le triomphe des réviseurs qui voulaient fortifier la cour (2). Certes! il ne faut que lire

---

(1) On l'arrêta le lendemain. Il était membre du club des Cordeliers; on le croyait l'auteur du journal publié par Marat, sous le titre de *l'Ami du Peuple*. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

(2) La distribution des documens historiques qui doivent entrer dans cette livraison, ne nous a pas permis de grossir le 1er volume de plusieurs pièces relatives à l'affaire du Champ-de-Mars, et qui trouvent ici leur place. Le lecteur peut voir par ces détails, et verra souvent, en continuant la lecture des *Mémoires*, de quelle importance fut cette journée. On se rappelle que madame Roland a déjà parlé, dans la notice sur le

le *Patriote* d'alors, pour juger s'il est possible que Brissot, qui dénonça l'affaire du Champ-de-Mars, soutint le peuple et fit la guerre aux réviseurs, fût en même temps leur complice. Cette accusation est révoltante! mais tout est ainsi, d'un bout à l'autre, dans cet ouvrage d'iniquité. Je ne traiterai pas ici la question de la guerre; elle fut l'époque de la grande division entre les patriotes: Robespierre, ardent, jaloux, avide de popularité, envieux des succès d'autrui, dominateur par caractère et par prévention pour lui-même, se fit le chef du parti de l'opposition à la déclaration de guerre. Il faut voir les discours sur ce sujet; il m'a paru, en général, que la masse des gens éclairés était pour l'affirmative et de l'avis de Brissot; il est certain que la cour y répugnait beaucoup, et que le roi fut, en quelque sorte, violenté par son conseil. Il avait tout à gagner d'attendre; les ennemis se préparaient à l'aise, et notre inaction nous eût livrés à eux sans défense. Robespierre ne pardonna

---

premier ministère, 1° des pétitions signées, soit dans la salle des Jacobins, soit sur l'autel de la patrie; et 2° des craintes qu'inspiraient à Robespierre les suites de cet événement. Nous publions une des pétitions, celle qui a un caractère authentique, puisqu'elle est dans le Moniteur (O *bis*). A l'égard de Robespierre, nos recherches n'ont pas été moins heureuses. On sait qu'il fut compté dans le temps, avec Danton, Marat et Camille Desmoulins, parmi les instigateurs des désordres; on l'accusait d'avoir dit, en sortant des Jacobins, le jour où fut rendu le décret qui prononçait l'inviolabilité de Louis XVI: *Mes amis, tout est perdu, le roi est sauvé!* Il se cacha. Mais, quelque temps après, il publia, pour justification, ou comme apologie de sa conduite, une brochure que nous avons retrouvée, et dont nous donnons un extrait dans les *Eclaircissemens*. Ce morceau était trop long et souvent trop diffus pour paraître en entier: nous citerons les passages les plus remarquables; ils le sont beaucoup. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

pas ce triomphe à Brissot. La glace fut rompue dès-lors ; il ne s'attacha plus qu'à tous les malheurs inévitables, ou autres qui survinrent, pour en faire des crimes aux partisans de la guerre ; l'exagération de la passion devint, par degré, un système raffiné de calomnie, profondément calculé, opiniâtrément suivi. Il ne fut plus permis à Brissot de faire l'éloge d'un homme, que ce ne devînt une perfidie, si cet homme s'écartait ensuite du droit chemin. Brissot avait alors, dans le ministère, des personnes qu'il voyait, et dont il était estimé : autre sujet de défiance et de jalousie. Ces ministres, honorablement disgraciés par la cour, furent rappelés après sa chute ; Brissot était du petit nombre des hommes à talens de l'Assemblée, dans cet instant, et qui avaient sur elle quelque ascendant : Brissot parut un personnage puissant à Robespierre, qui jura de le perdre, et qui put y travailler à loisir ; car Brissot, confiant, n'a pas cessé de compter sur la pureté de ses intentions, comme si le public ne pouvait être abusé à cet égard, et il ne put se résoudre à aller batailler aux Jacobins, contre un éternel harangueur qui l'ennuyait à périr. Il méprisa son adversaire, il en est renversé. Mais qui aurait pu croire à la faiblesse de la Convention et à la stupidité du peuple? ceux qui, ne se laissant pas entraîner par les événemens du jour, prennent le temps de relire souvent l'histoire, et de méditer sur elle en faisant des rapprochemens. Je n'ai pas vu un homme en place, dans la révolution, qui fît ainsi ; c'est que, véritablement, à peine a-t-on le temps de vivre et de suffire à tout ce que chaque jour impose, à moins d'une sévérité excessive, difficile et rare dans la distribution de ses heures.

La lettre de Gensonné et consorts à Louis XVI, ne

peut être traduite en trahison que par la malveillance la plus insigne (1). Assurément, personne alors n'était sûr d'une heureuse révolution; les sages désiraient donc que le roi sentît la nécessité de faire marcher la constitution, et se décidât à reprendre, pour les conserver, des ministres qui voulaient sincèrement la faire exécuter. Ils avaient fait leurs preuves, et la demande de leur rappel n'était point une démarche d'intérêt particulier, mais l'expression du vœu général. Roland, pour sa part, a ignoré cette lettre des députés jusques à ces derniers temps, et n'en aurait probablement jamais entendu parler, s'il n'en eût été instruit avec le public. Mais arrêtons-nous sur les inculpations faites à Roland dans cet *acte d'accusation*, qui sera la honte du siècle, et du peuple qui a pu, ou l'applaudir, ou ne pas hautement l'improuver.

« Dès le lendemain du 10 août, y est-il dit, Gensonné » et sa faction affichèrent des diatribes contre ceux qui » avaient contribué à la chute du trône, contre les Ja» cobins. Le conseil-général de la commune, le peuple » de Paris, la plume de Louvet et celles de Brissot, de » Champagneux, furent mises en activité; on a vu chez » Roland des paquets énormes de ces libelles; on a vu » toute sa maison occupée à les distribuer. »

J'ai relu cette tirade deux fois; je ne pouvais comprendre comment on avait osé l'écrire. Gensonné n'a

---

(1) Nous parlerons dans une autre circonstance, en publiant d'autres Mémoires, de cette lettre attribuée aux Girondins, et qui fut diversement représentée, par leurs accusateurs, comme le résultat de l'intrigue et même de la corruption, et par leurs amis, avec plus de justice et plus de vraisemblance, comme une fausse démarche en politique.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

jamais, que je sache, rien fait afficher; Louvet rédigeait *la Sentinelle* : cette collection existe; elle a beaucoup servi la révolution; elle est un démenti perpétuel de toutes ces assertions; rien ne respire davantage la liberté, les grands et sages principes, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de l'égalité. Roland a contribué autant et plus que personne peut-être, à réunir tous les esprits à la révolution; ses circulaires existent aussi; qu'on les lise donc, et que l'on cite ce qui n'est pas même excellent. Champagneux n'expédiait que les pièces même imprimées par ordre de l'Assemblée, jamais la moindre altération n'y fut commise : la supposition contraire est aussi sotte qu'abominable. D'abord c'était impossible; ce n'était pas Roland qui faisait imprimer, mais les auteurs, chez Baudouin, auquel le ministre faisait demander un nombre d'exemplaires : en second lieu, c'était inutile; car en supposant qu'il y mît du choix, il était libre d'expédier un moindre nombre de ce qui lui semblait moins bon; enfin, s'il y avait eu la moindre infidélité, les intéressés n'auraient pas attendu plus d'un an à s'en plaindre et à le démontrer. Que signifie donc cette ridicule tirade? Je l'ai pourtant deviné : ceci demande quelques développemens.

Dans les mouvemens révolutionnaires, les gens les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs : combien d'êtres ne se mettent en avant que pour devenir quelque chose? Il faut laisser faire ceux-là avec les autres; mais l'objet du mouvement rempli, il faut se dépêcher d'établir l'ordre pour éviter la dissolution. La commune formée le 10 août, avait servi la chute du tyran; c'était bien fait; mais plusieurs de ses membres avaient commis divers excès : il y avait eu, aux Tuileries et ailleurs, beaucoup

de vols et de pillages ; il y avait eu, depuis, des fonds donnés à cette commune pour les subsistances : c'était au ministre de l'intérieur à demander des comptes, pour les transmettre au corps législatif. Roland pressa donc la commune de lui en donner ; la commune ne voulait guère, et pouvait moins encore en rendre : Roland dut le dire à l'Assemblée, pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'Assemblée eût eu de la force, elle n'aurait pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la commune; c'était une opération politique, équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servait de la commune, était ministre ; il avait des partisans dans l'Assemblée ; il fit conserver son instrument. Roland demeura donc dans une position difficile : accusable s'il ne demandait pas des comptes, haï s'il continuait de les demander, son caractère probe ne pouvait hésiter ; son rigorisme y mit peut-être encore plus de solennité ; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'Assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la commune (1). Ils étaient nombreux ; elle devint son ennemie : le voilà donc avec la haine de gens actifs, qui avaient, auprès du peuple, la réputation de patriotes.

---

(1) Le rapport fait par *le ministre de l'intérieur, à la Convention nationale, sur l'état de Paris*, au 29 octobre 1792, est une pièce importante aux yeux de l'histoire (P). Elle donne une idée juste de la confusion des pouvoirs à cette époque, des usurpations de la commune, des sottises, des dilapidations, des abus d'autorité, des excès en tous genres dont les membres qui la composaient étaient les auteurs ou les instrumens. Et le tableau de Paris était alors celui de toute la France.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

du 10 août, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, suscitait à un collègue dont l'austérité le gênait (1), qui, d'ailleurs, avait dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la commune, de Santerre, etc. : joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparait contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avaient besoin de renverser leur surveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui se prévenaient pour les patriotes du 10 août, sans voir le fond du sac, ou d'intéressés à les soutenir, ou d'ignorans gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à saisir le moyen de renverser un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'est grossi de tous les débarquans à la Convention, trop étrangers à Paris, ou aux affaires, pour bien juger des choses, et de tous ceux dont l'amour-propre s'est irrité contre les députés marquans qui étaient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent se voir avec plaisir. Avec plus de temps, je suivrais ce parti dans toutes ses ramifications, et je mettrais le doigt sur ses entreprises : mais c'en est assez pour conduire sur la voie de rechercher et de s'éclairer.

---

(1) A cette époque du second ministère, Roland était sourdement desservi par Danton, et publiquement déchiré par Marat. Ce dernier avait publié plusieurs affiches contre lui. Roland fit une réponse courte, mais noble et ferme, aux calomnies dont il était l'objet (Q). Dans aucun de ses écrits, peut-être, il n'a mieux peint la franchise de son caractère, l'austérité de ses principes, son dévouement pour le bien public, et sa haine contre l'anarchie.

(Note des nouveaux éditeurs.)

Maintenant il est clair que ce parti, aujourd'hui dominant, et dont Amar est l'organe, appelle *libelles* les écrits où Roland rendait compte de l'état de Paris, demandait des comptes à la commune, dénonçait à l'indignation publique les attentats de septembre, et prêchait l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution ; ce qui est plus difficile que de tuer les gens comme le font ces Messieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car ce serait se brûler les doigts ; mais on déclame sur la distribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille accusation pour la faire aussi hautement ; il applaudit à la force de la déclamation, et se croit vengé quand on assassine ses défenseurs.

L'intelligence avec les Prussiens est une extravagance qu'on ne sait comment caractériser, et Brunswick doit bien rire de voir accuser d'être ses amis des gens qui lui faisaient si bonne guerre. Il n'y a qu'à lire la lettre où l'on prétend que Roland avoue le projet de quitter Paris, et l'on verra ce qu'il faut en croire, surtout avec le but d'ouvrir un passage à Brunswick. Je sais que dans la supposition que les Prussiens s'approchassent beaucoup de Paris, on mit une fois en question ce qu'il conviendrait de faire, et s'il serait sage de faire quitter cette ville à la représentation nationale qui intéressait tout l'empire ; mais la discussion fut légère, hypothétique ; plus même qu'elle n'eût dû l'être ; il n'y eut point de menaces faites par aucun des ministres à ses collègues ; c'est Danton qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire un mérite, que pour nuire à Roland. J'ai ces choses-là très-présentes pour en avoir entendu parler à mon mari

en sortant du Conseil, qui se tenait alors chez lui. Quant à ce grand mouvement des citoyens de Paris, on sait qu'il servit de voile aux attentats de septembre, et que ce fut l'affaire de Kellermann, du 20 du même mois, qui sauva la république.

Il n'est pas moins ridicule de voir accuser le gouvernement d'alors d'affamer le peuple ; jamais, sous le ministère de Roland, les subsistances ne furent rares et difficiles comme elles le sont devenues depuis : sa sollicitude à cet égard était extrême, et l'on peut voir ce qu'il a dit de la mauvaise administration particulière à la commune de Paris sur cet objet.

C'est une infâme et absurde calomnie que d'avancer que Roland ait employé à soudoyer des écrivains, les fonds qui lui étaient donnés pour les subsistances. Premièrement, ces fonds-là ne venaient jamais dans ses mains ; il ne pouvait les employer que par des mandats sur la trésorerie, en indiquant leur emploi ; en second lieu, il a fourni les comptes de ces fonds ; il les donnait chaque mois ; il les a répétés à sa sortie, le tout appuyé de pièces justificatives ; et il n'a cessé de demander qu'on en fît le rapport. Ils ont été examinés ; mais il n'y avait que du bien à en dire, jamais la Montagne n'a voulu souffrir que le rapport fût fait. Il n'y a qu'à le demander à Dupin, député, l'un des commissaires chargés de l'examen ; il n'y a qu'à le demander à Saint-Aubin, commissaire à la comptabilité, dont les commissaires de la Convention s'étaient aidés dans ce travail, qui a duré deux mois, qui a été suivi avec minutie et désir de trouver des fautes, sans pouvoir y parvenir. Troisièmement enfin, il n'y eut de donné à Roland, pour des impressions et des écrits, que cent mille livres, sur lesquel-

les, en six mois, il a dépensé seulement trente-quatre mille livres, dont il a également fourni les comptes; le reste étant demeuré au trésor public, ainsi qu'il est prouvé par l'état de ce qui en est sorti.

Il faut une mauvaise foi, qu'on a peine à croire, pour débiter ces insignes mensonges! Roland n'avait point formé chez lui de nouveaux bureaux; il avait affecté à quelques commis le soin d'expédier les envois qu'il était chargé de faire, et jamais ne donna à rien le nom de *Formation d'esprit public*; ce sont ses ennemis qui ont commencé par inventer la chimère, et qui la baptisèrent ensuite à leur guise. Je défie de prouver que je me sois jamais mêlée de rien, et bien moins encore que j'aie rien dirigé. Roland n'avait rien de commun avec ses collègues pour la partie des finances, de même que ses collègues ne se mêlaient de l'envoi d'aucun écrit; il est impossible d'en citer un, expédié par Roland, qui n'eût pour but d'attacher à la révolution du 10 août, loin de chercher à la flétrir. Roland n'avait point d'action sur l'administration des postes pour lui rien faire intercepter, et jamais les administrateurs n'eussent pu, sans se perdre, se prêter à une si odieuse manœuvre: s'ils l'avaient seulement tenté, comment ne les en eût-on pas punis, eux tant persécutés, dont on a bien pris les places, mais dont on n'a pu compromettre les personnes?

Il est faux que Roland ait supprimé quoi que ce fût, dont l'envoi était ordonné; j'ai vu expédier les discours de Marat: il est également faux qu'aucun ait été tronqué, ni pu l'être; je l'ai dit plus haut; j'ai fait voir que c'était impossible comme invraisemblable, et qu'on n'aurait pas attendu jusqu'aujourd'hui à le dénoncer,

si cela se fût pratiqué une seule fois ; qu'enfin, aujourd'hui même, qu'on a l'audace de l'avancer, on n'ose ni ne peut citer. Mais quelle excellente précaution que celle d'accuser Roland et le Moniteur d'avoir fait, par le déplacement d'un mot, *déliner* les montagnards aux yeux de la république entière ! Ne pouvant anéantir l'histoire, ils voudraient empêcher de croire à ses matériaux! Eh ! bon dieu! lors même qu'il ne resterait que leurs calomnies et leur conduite, l'atrocité du mensonge percerait toujours ! On peut, durant quelques années, réduire la vérité au silence; mais on ne saurait l'étouffer, et les efforts mêmes employés pour l'anéantir résistent et constatent son existence.

On a fait un crime à Roland de la découverte de l'armoire de fer, et l'on est bien aise de supposer qu'il en ait retiré quelque chose pour cacher ainsi le défaut de preuves qu'on ne saurait fournir contre la prétendue faction Brissot. Mais Roland avait des témoins, et Roland ne s'est point contredit. Un serrurier, nommé Gamin, établi à Versailles, dénonça qu'il avait été employé par Louis XVI à construire une petite cache dans son appartement aux Tuileries ; il ignorait si cette cache contenait quelque chose. Roland avait l'inspection des Tuileries ; elles étaient confiées à sa surveillance, ainsi que tout ce qu'elles renfermaient : il prend avec lui Gamin et Heurtier, l'architecte, homme respectable, se rend dans l'appartement du roi, où, dans un passage, entre deux portes, Gamin lève un panneau de boiserie et découvre une petite porte de fer : Roland la lui fait ouvrir ; elle fermait un trou dans le mur où se trouvent des liasses de papier. Roland appelle un domestique, fait apporter une serviette, tire les liasses, sans les

défaire, jette un coup-d'œil sur leurs titres qui annonçaient des correspondances avec les généraux et autres, les place dans la serviette, toujours en présence d'Heurtier et de Gamin, fait prendre le paquet à son domestique, et se rend à la Convention, où il les dépose authentiquement. Comme il traversait les appartemens, il rencontra un député qui lui demande ce qu'il a là. « De bonnes choses, répliqua-t-il, que je vais remettre à la Convention (1). » Il faut dire qu'en mettant le château et tout ce qu'il contenait sous la responsabilité du ministre de l'intérieur, elle avait en outre créé

---

(1) Roland, lorsqu'il remit ces papiers à l'Assemblée dans la séance du 22 novembre 1792, s'exprima en ces termes :

« Je viens apporter à la Convention nationale plusieurs cartons remplis de papiers, qui, par leur nature, et à cause du lieu où ils ont été trouvés, m'ont paru d'une très-grande importance. Je crois qu'ils sont propres à jeter un grand jour sur les événemens du 10 août, sur la révolution entière, et sur les personnes qui y ont joué le premier rôle. Plusieurs membres de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, paraissent y être compromis ; ils renferment des correspondances de M. Laporte et de plusieurs autres personnes attachées au roi ; il y a même des lettres originales du ci-devant roi, et une immensité de projets sur sa garde, sur sa maison, sur les armées, et de combinaisons de toute espèce, relatives à la révolution.

» Si ces pièces se fussent trouvées dans les appartemens des Tuileries, je les aurais remises à vos commissaires ; mais elles m'ont paru devoir être détachées des autres par leur importance : elles étaient dans un lieu si particulier, si secret, que si la seule personne de Paris qui en avait connaissance, ne l'eût indiqué, il eût été impossible de les découvrir. Elles étaient derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur, et fermé par une porte de fer ; c'est l'ouvrier qui l'avait posée qui m'en a fait la déclaration. J'ai fait ouvrir ce matin cette armoire, et j'ai parcouru rapidement ces papiers. Je crois qu'il est nécessaire que l'Assemblée nomme une commission expresse pour en prendre connaissance. »

Goupilleau se plaignit de ce que *le ministre* n'avait pas fait ouvrir

une commission de quelques-uns de ses membres pour examiner les pièces, écrites ou imprimées, qui s'y étaient trouvées lors de l'invasion, et qui avaient été réunies dans une partie. Les membres de cette commission furent fâchés que le ministre ne les eût point appelés à la découverte ; le ministre n'avait rien trouvé de plus simple, sur la dénonciation de Gamin, que de visiter les lieux, et y rencontrant des papiers, de les soumettre sur-le-champ à la Convention. Il se conduisit en homme probe et sans défiance ; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amours-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire ; mais il y a une faute de conduite et de précaution. Ajoutez que

---

cette armoire en présence des commissaires, qui, chargés de l'inventaire des papiers trouvés aux Tuileries, travaillaient au même moment dans un appartement voisin.

Tallien demanda si le ministre avait fait dresser un procès-verbal de ces pièces. Cambon prit la défense *du ministre ;* il dit que Roland avait eu raison de s'empresser d'apporter ces pièces directement à l'Assemblée nationale. Il demanda qu'il fût nommé à l'instant une commission pour en faire l'inventaire.

Sa proposition fut adoptée ; mais on n'en renouvela pas moins plusieurs fois, dans l'Assemblée, le reproche fait à Roland d'avoir soustrait des papiers qui, disait-on, pouvaient compromettre ses amis les Girondins. Amar, dans son rapport, en parlait ainsi : « Roland, de son auto- » rité privée, avait osé disposer des papiers trouvés dans l'armoire de » fer des Tuileries ; il les avait enlevés seul, sans témoins, sans inven- » taire ; en fuyant les regards des députés qui étaient occupés dans le » même lieu, par les ordres de la Convention, à des recherches sem- » blables. Roland en a soustrait à loisir tous ceux qui pouvaient révéler » les attentats de la faction. »

Ces papiers, recueillis en deux volumes, seront, au reste, souvent cités par nous dans le cours de cette entreprise, et particulièrement lors de la publication prochaine des Mémoires de Ferrières.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

parmi les membres de la commission au château, était un certain Calon, personnage que Roland méprisait, avec lequel il avait quelquefois des difficultés, parce que ces députés commissaires voulaient étendre leur pouvoir et bouleverser le château à leur gré, tandis que Roland, naturellement rigide, et fort de sa responsabilité, s'opposait souvent à leurs entreprises. On jugera ce Calon, lorsque j'aurai dit qu'il était public et reconnu tel, qu'il s'était associé avec une femme, sa maîtresse, pour établir, à communauté de profits, un *café-buvette* auprès de l'Assemblée.

On voit maintenant l'origine de tout ce tapage sur l'armoire de fer; on sent combien les divers ennemis de Roland se saisirent des apparences pour le faire soupçonner, et combien de petites passions concoururent à élever des nuages sur cette circonstance. De quel prix n'est-elle pas devenue pour ceux qui, voulant accuser de conspiration les députés amis de Roland, trouvent si commode de faire croire que l'armoire renfermait des pièces que le ministre aura soustraites! Mais rapprochez les temps, calculez les faits, et vous arrêtant à celui-là seul, voyez donc que, si Roland avait voulu faire une soustraction, il aurait commencé par une ouverture furtive, après laquelle il en aurait fait faire une bien authentique, à laquelle aucune forme n'eût manqué. Sa marche rapide et non précautionnée, en l'exposant aux inculpations, prouve son innocence, pour quiconque veut réfléchir. Heurtier existe; c'est un homme d'âge, et généralement estimé: Gamin existe aussi; ils ont dressé leur petit procès-verbal de l'opération, et cette pièce, comme ces détails, ne seront pas perdus pour l'histoire. Je ne relèverai point l'accusation

faite contre Roland de protéger les partisans de l'aristocratie, et de tendre les bras aux émigrés : Roland était, dans son administration, d'une justice impartiale et sévère ; il ne tendait les bras qu'à la loi ; il ne voyait qu'elle, et ne prononçait jamais que d'après elle. Assurément l'aristocratie doit trouver aussi étrange de se voir donner un tel patron, qu'il doit le paraître à Brunswick de l'entendre nommer son ami ; ces sottises là ne feront pas long-temps fortune. Il est très-vrai que la république une fois établie, Roland voulait attacher à elle jusqu'à ses ennemis par un régime équitable ; il voulait de bonnes lois au lieu de sang : ces principes donnèrent une sorte de confiance aux gens mêmes qui, sans fanatisme pour la royauté, n'étaient pourtant pas républicains; ils se sentaient convertir; ils convenaient que ce ministre patriote paraissait cependant honnête homme. Les jaloux prirent acte de ces aveux pour offrir Roland comme un partisan de l'aristocratie; c'est ainsi qu'ils ont fini par qualifier tous les sages amis de l'humanité.

Je voudrais bien que l'on me fît voir comment Roland qui, dans l'ancien régime, avait renoncé à son propre avancement pour soutenir la liberté du commerce, sur laquelle on lui faisait un crime de ses opinions ; qui avait professé ses principes dans des ouvrages publics, depuis quinze à vingt ans ; qui, fidèle à son caractère, lors de la révolution, s'était déclaré pour elle au point de devenir en butte à toute l'aristocratie de Lyon ; qui, placé au ministère, s'y était comporté avec un vrai courage ; qui avait osé publier une lettre au roi, que les partisans du trône ne lui pardonnent point encore; qui, rappelé au ministère par l'insurrection du 10 août, avait son intérêt et sa gloire engagés à la soutenir : comment,

dis-je, Roland pouvait-il chercher à la décrier, à favoriser les royalistes qui le haïssaient ou se seraient défiés de lui, à relever l'aristocratie dont il avait mérité la persécution, et qui, aujourd'hui même, sourit à celle dont il est victime? Qu'aurait-il pu prétendre? il était placé aussi haut qu'on pût l'être alors, et il jouissait d'une grande considération; l'ambition ou l'intérêt n'avait à chercher que de le soutenir en place, et s'il les eût écoutés, il aurait ménagé les passions, flatté les partis; il se serait bien gardé de heurter personne: le soin de ne pas se faire des ennemis est le premier caractère de l'homme ambitieux déjà parvenu dans une république. Voyez-le, au contraire, dénonçant rigoureusement les abus qu'il ne pouvait réprimer, ne flattant qui que ce soit au monde, et ne pliant jamais devant la force ou le préjugé du jour: c'est l'allure d'un homme sincère et courageux, et non celle d'un hypocrite. Ceci nous ramène aux députés auxquels on peut appliquer de semblables raisonnemens.

Le corps électoral de Paris avait été évidemment soumis à Robespierre et à Danton; ses nominations étaient leur ouvrage: on sait comment Robespierre pérora contre Priestley et pour Marat; on sait qu'il produisit son frère; on vit Danton s'échapper des fonctions du ministère pour y exercer son empire, et l'on n'a point oublié que ce sont ces meneurs du corps qui lui ont fait élire d'Orléans. (Je demande ici, par occasion, pourquoi on ne l'a pas attendu pour le procès des députés avec lesquels on a voulu le confondre dans le décret d'accusation, et à qui on le donne pour complice.) On vit, dans la députation de Paris, les membres de ce fameux comité de surveillance de la commune qui avaient dirigé les

massacres de septembre, qui avaient exhorté les départemens à les imiter, dans une circulaire bien connue, que Danton faisait expédier sous son couvert; on y vit des hommes accusés de vols, et qu'effectivement depuis le conseil général, un peu renouvelé, n'a pu se dispenser de dénoncer en conséquence, quoiqu'ils siégeassent dans la Convention, et qu'ils y soient demeurés sur le sommet de la montagne (Sergent et Panis). Les Constituans, arrivant pour la Convention, connaissant déjà Paris, les révolutions et les personnages, y vinrent inquiets de cette députation parisienne, indignés des événemens de septembre, disposés à se méfier de l'une, et à punir les auteurs des autres. Cette disposition n'eût point échappé aux intéressés, lors même que les Constituans auraient cherché à la dissimuler; ce qu'ils ne firent pas. Mais la Convention s'ouvrit avant d'être complète, et la députation parisienne se fit un parti qui se recruta de tous les ignorans ou les faibles, à mesure qu'ils survinrent; elle en avait déjà bon nombre, lorsque la totalité fut rassemblée, et que tous les Constituans s'y trouvèrent. On voit bien que j'appelle ainsi les députés qui l'avaient été à l'Assemblée de 89, et qui se sont trouvés, en plus grande partie, dans ce qu'on a appelé le côté droit de la Convention.

L'agitation de Paris, la conduite de sa commune, la faiblesse du département, le ton de ses députés, la tyrannie des tribunes, inspirèrent, comme première mesure, l'idée d'une garde départementale, qui assurât la liberté de la représentation nationale, qui rappelât aux Parisiens qu'ils n'étaient pas ses maîtres, et qui ne laissât point oublier aux départemens la nécessité de la balance pour l'avantage commun. On peut voir, dans

le rapport de Buzot sur cet objet, les principales raisons à l'appui de cette proposition. Ce fut le gant jeté comme signe de combat. La députation parisienne sentit que son ascendant allait être perdu; et comme elle renfermait des coupables qui ne pouvaient se sauver qu'à la faveur de cet ascendant soutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter la mesure qui le lui aurait arraché : dès-lors la guerre fut à mort; c'est ainsi qu'elle la fit; mais ses adversaires ne le virent pas assez; ils ne surent point se coaliser, parce qu'ils n'imaginaient point qu'il fallût un parti à la vérité; ils négligèrent les Jacobins, parce qu'ils y étaient mal accueillis; ils n'intriguèrent pas, parce qu'ils n'avaient pour cela ni argent, ni astuce : une quarantaine d'entre eux se réunissaient pour causer chez Valazé, d'où il ne sortait jamais que beaucoup de courage pour soutenir les principes, pour braver les déclamateurs, pour se dévouer généreusement; mais point de mesures qu'en motions, dont on leur faisait des crimes. Ils voulaient travailler, tel quel, à la constitution, puisqu'il était inutile de batailler davantage pour se mettre en meilleure situation. Les meneurs de la députation parisienne voulurent que l'Assemblée s'embarrassât dans un jugement, pour entretenir le feu des esprits, se faire un mérite de la mort d'un homme renversé, qui ne pouvait plus nuire, et retarder une constitution dont la confection ramènerait l'ordre et bornerait leur pouvoir. Mais, dira-t-on, ce sont eux qui l'ont faite depuis le 2 juin : mais, vous répondrai-je, ce sont eux qui l'empêchaient auparavant : lisez les feuilles du temps; et la preuve qu'ils ne s'en soucient pas davantage aujourd'hui, c'est qu'après l'avoir fait accepter, ils l'ont suspendue, en déclarant que la France demeu-

rait en révolution. De manière que les départemens, qui ne l'ont acceptée que par lassitude, ne s'en reposent pas mieux : jamais ils n'ont été tant travaillés de mouvement, de misère, et de tout ce qui s'ensuit. Pour quiconque a suivi les séances de la Convention, il est aisé de juger qui faisait naître les débats scandaleux : lorsque les députés du côté droit raisonnaient, on les accusait; ils se défendaient donc : aussitôt on criait à la personnalité ; les tribunes les menaçaient, faisaient pleuvoir sur eux les injures, même les crachats : indignés, ils en appelaient à leurs commettans; on les traitait de conspirateurs, et on leur montrait des bâtons ou des pistolets : et l'on dit aujourd'hui, dans leur procès, qu'ils gouvernaient! Qu'ont-ils donc fait à leur guise? rien au monde; ils n'étaient donc ni meneurs, ni puissans. Leurs discours, dans l'affaire du roi, prouvent assez leur raison, et le désir de fonder la république par la sagesse, plutôt que par le sang : je me dispense de les suivre; il faut les lire pour les juger : voilà ce que la postérité appréciera sans passion; elle verra qu'ils calculaient pour elle, en s'oubliant eux-mêmes : elle honorera leur mémoire en jetant des fleurs sur leur tombe; vain et tardif hommage, qui ne rappelle point à la vie ceux qui l'ont perdue, et dont pourtant l'espoir les console quand ils s'immolent à leur pays!

L'assassinat de Lepelletier est encore une sorte de mystère; mais je n'oublierai jamais deux faits que je veux consigner ici : le premier, c'est que j'ai vu tous les proscrits d'aujourd'hui, désespérés de cet événement; j'ai vu Buzot et Louvet en soupirer et verser des pleurs de rage, persuadés que quelque hardi montagnard avait

préparé ce coup pour l'attribuer au côté droit, et s'en faire contre lui, sur le peuple, un moyen de fanatisme. Le second, c'est que Gorsas, énonçant assez clairement cette opinion, ajoute que probablement on ne découvrirait point l'assassin, ou qu'on ne le produirait que mort. Il est très-vrai qu'un Parisien montagnard, commis avec un autre à sa recherche, ne joignit Pâris qu'en Normandie, dans une auberge, où ils dirent qu'il s'était brûlé la cervelle. Il est très-vrai aussi que la Montagne fit une espèce de saint de Lepelletier, qui sûrement ne s'attendait guère à cet honneur; homme faible et riche, qui s'était donné à elle par peur, comme Hérault-de-Séchelles et quelques autres ci-devant de cette trempe; il ne lui devenait très-utile qu'en mourant de cette manière. L'effet de cette mort fut tel que l'avait prévu le côté droit : et c'est une raison de plus pour s'assurer que les fugitifs ne sont pas les auteurs de celle de Marat, quand il ne serait point absurde de supposer que l'on commande la résolution d'une Corday, sans compter encore que l'immolation de Marat de leur part, était une sottise dangereuse dans les circonstances, et avec leur projet de venir à Paris. Ajoutons maintenant que des hommes ennemis du sang, cherchant à réprimer les excès, le meurtre et le pillage, assez courageux pour défier leurs adversaires en face, ne prennent guère de tels moyens; tandis qu'ils sont naturels à un Danton, qui faisait dresser chez lui les listes du massacre de septembre, qui en faisait distribuer ensuite l'éloge sous son contre-seing, de même qu'à ses coopérateurs, les membres du comité de surveillance, qui avaient dirigé l'opération.

Il faut étudier les séances des Jacobins dans toutes ces circonstances, voir comment avait été préparé le 10

mars, l'histoire de la conspiration de ce jour, échouée, puis reprise, pour juger de la valeur des audacieuses inculpations qui attribuent nos maux aux sages qu'on va sacrifier.

Il est curieux de voir comment le rapporteur Amar confond les temps, les choses et les personnes : il fait de la Vendée l'ouvrage du côté droit, de la prétendue faction dont il met Roland. Or, les troubles de la Vendée ne se sont déclarés que deux mois au moins après sa sortie du ministère; et certes, à cette époque, les Brissotins n'étaient pas les meneurs de la Convention; ce n'est donc pas leur faute si l'Assemblée ne prit pas des mesures efficaces contre ces troubles. Je dirai plus, c'est qu'avec l'activité de Roland et sa correspondance vigilante, jamais ces troubles n'eussent eu le temps de s'accroître sous son ministère; la mollesse de Garat les a laissé propager. Je sais de son premier commis que ce faible ministre avait mis beaucoup de lenteur dans les commencemens. Champagneux lui présenta des vues sur les moyens rapides à déployer; Garat, toujours entre deux eaux, n'adopta point de plan, et laissa l'étincelle produire l'embrasement (1).

---

(1) *Note de M. C.* Ceci n'est pas tout-à-fait exact; voici le fait qui me concerne :

La première nouvelle de la rébellion de la Vendée arriva au ministère de l'Intérieur le 15 mars 1793, et me tomba dans les mains; j'en fus épouvanté. Garat était au Conseil qui se tenait alors au palais des Tuileries : j'y cours, mes dépêches et une carte à la main; je lui communique mon effroi et quelques vues pour étouffer cette insurrection à sa naissance : je voulais que dans le jour, à l'heure même, on eût déployé tous les moyens d'attaque et de défense. Garat rentre au Conseil, fait le rapport de ce que je viens de lui dire. Le ministre de la guerre se

Amar prétend que les fugitifs tentèrent, depuis leur proscription, de se réunir à la Vendée; quoi donc les en eût empêchés s'ils l'avaient voulu? Ils seraient en sûreté, et ils errent à l'aventure. Ils sont à chaque minute au moment de perdre la vie qu'ils pourraient s'assurer en se donnant à l'Angleterre dont on avance qu'ils furent les agens; qui donc les retient?

Calomniateurs abominables, comparables à ces insensés qui condamnèrent Socrate, aux jaloux qui perdirent Phocion, aux intrigans qui bannirent Aristide, aux scélérats qui assassinèrent Dion, vous dites au peuple: Voilà la liberté; et vous la violez dans ses représentans: vous prétendez lui avoir donné une constitution, et vous ne voulez pas qu'il en jouisse; vous proscrivez, emprisonnez, faites juger deux cents membres de la Convention, et vous dites qu'ils vous dominaient, qu'ils faisaient une faction; qu'êtes-vous donc? vous qui méconnaissez tous les droits, qui vous élevez au-dessus de toutes les autorités, qui abusez de tous les pouvoirs, qui gouvernez par le fer, qui ne prêchez que la terreur, et qui faites gémir la France sous la tyrannie la plus exécrable! — Ces hommes que vous accusez de tant de crimes, sans en prouver un seul, qu'ont-ils

---

charge de la direction des forces à envoyer contre les insurgés: il commissionne le général Berruyer, qui ne partit cependant de Paris que le 25 de mars. La correspondance nous apprit que le courrier de Nantes à Paris avait été intercepté: j'allai à l'administration des Postes pour m'en éclaircir. Quand je sus que ce courrier avait manqué quatre jours de suite, et que les administrateurs n'en avaient averti ni la Convention, ni aucun des ministres, je ne pus modérer ma fureur sur une négligence aussi impardonnable, et ils eussent été destitués sur-le-champ, si on m'eût écouté.

gagné dans cette lutte honorable, soutenue avec intrépidité contre la scélératesse ou l'aveuglement, au milieu de dégoûts sans nombre, de périls qu'ils sentaient, qu'ils annonçaient, que vous avez réunis sur leur tête, et dont vous les accablez? — *Leurs opinions sur les colonies était un objet de trafic.* — Eh! ce sont les riches colons qui les haïssent; ils ne les payaient donc pas? Où sont leurs billets? N'est-ce pas eux qui firent rendre un décret pour obliger tous les députés à présenter le compte et donner raison de l'augmentation de leur fortune depuis la révolution? Vous ne poursuivîtes pas son exécution, et vous avez fait semblant de ne pas vous en souvenir en en rendant dernièrement un autre pareil qui n'aura pas plus d'effet. Vous faites juger Perrin; pourquoi donc gardez-vous Sergent, et ne faites-vous pas regorger Danton? Cela viendra peut-être; car vous devez finir par vous détruire les uns et les autres, et vous servir pour cela de vos propres mains. Mais pourquoi les femmes de vos riches proscrits languissent-elles dans la misère?

Celle de Guadet, nourrice d'un enfant qui vit le jour dans ces temps malheureux, gardée chez elle, depuis le départ de son mari, par un gendarme qui se rit de ses pleurs; sous la surveillance d'un portier barbare, président de sa section, qui ne permet pas la sortie d'un paquet; ne subsiste que du prix de quelques effets, montres, couverts, linge, qu'elle fait vendre en cachette. Celle de Gensonné, mourante de maladie et de douleurs, ne suffit au soutien de ses deux jolis enfans que par les secours secrets de quelques amis. Celle de Brissot, gardée d'abord dans un hôtel garni, parce que les scellés étaient sur sa porte, traînée à la Force, y lan-

guirait encore comme elle a fait durant cinq jours, au pain et à l'eau, sur la paille, faute d'argent, si une main secourable n'était venue lui apporter quelque soulagement. La femme de Pétion, comme celle de Roland, également prisonnières à Sainte-Pélagie, ne paient qu'à l'aide d'emprunts la mince dépense à laquelle elles se réduisent. Et toi, Chabot, où pris-tu ces sommes que tu reconnais à ta nouvelle épouse? et toi.... mais une récrimination, toute juste qu'elle soit, n'est pas digne de la cause des hommes célèbres que la tyrannie tient aujourd'hui sur la sellette d'un tribunal sanguinaire dont la composition ferait rire, si elle ne transportait d'horreur. Et ces hommes, non encore jugés, sont réunis dans un local de la prison, au nombre de vingt-neuf, avec un lit pour cinq! O France! tu laisses ainsi traiter, je ne dis pas tes enfans, mais tes pères à la liberté, tes défenseurs, et tu parles de république!

Je n'ai pas le courage de m'appesantir sur les détails révoltans de cet acte absurde d'accusation, après la lecture publique duquel on a entendu un défenseur observer que, contre toutes les formes, aucune des pièces ne lui avait été communiquée. A sa prière de faire délibérer le tribunal sur cette présentation et la demande en conséquence, le président chuchotte un instant à sa droite, et répond, en balbutiant, que l'immensité des pièces rend leur communication difficile; que d'ailleurs il y en a beaucoup sous les scellés chez les accusés ; qu'on les fera prendre, mais qu'on va toujours procéder aux débats. —Ainsi, l'on a procédé à la confection de l'acte d'accusation, dans l'espérance qu'il doit être appuyé par des pièces qu'on n'a pas vues et qu'on suppose chez les accusés ; ainsi, l'on procède à leur jugement sans commu-

niquer les autres pièces qu'on prétend avoir, sous prétexte de leur trop grand nombre. Et ce n'est pas là de l'imposture ! — Juste ciel ! jamais je n'aurais imaginé ces détails si je n'eusse été présente. Appelée comme témoin aux débats, j'ai assisté dans cette qualité à l'ouverture de l'affaire ; j'ai présumé qu'on avait dessein de profiter, pour me perdre, des vérités que j'aurais le courage de dire : retirée, après la lecture de l'acte d'accusation, j'attendais mon tour d'être appelée ; il n'est pas venu, on m'a ramenée dans ma prison : voici le troisième jour, on ne vient point encore. J'ai passé les heures d'attente du premier jour dans le greffe du tribunal où j'ai parlé avec force et liberté à tous ceux qui s'y sont trouvés. Aurait-on réfléchi que cette force et cette liberté pourraient avoir quelqu'effet à l'audience ; qu'il vaut mieux l'éviter, dépêcher les députés sans moi, et m'appeler ensuite après eux pour finir de ma personne, sans me faire un accessoire intéressant à leur cause ? — J'en ai peur. Je désire mériter la mort en allant leur rendre témoignage tandis qu'ils vivent, et je crains de perdre cette occasion. Je suis sur les épines ; j'attends l'huissier, comme une ame en peine attend son libérateur ; je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience.

26 octobre 1793.

Votre lettre, mon cher Bosc, m'a fait un bien extrême ; elle me montre votre ame entière et tout votre attachement : l'une et l'autre sont aussi rares à mes yeux que précieuses pour mon cœur. Nous ne différons pourtant pas autant que vous l'imaginez ; nous ne nous som-

mes pas bien entendus. Je n'avais pas le dessein de partir à ce moment, mais de me procurer le moyen de le faire à celui qui me serait devenu convenable. Je voulais rendre hommage à la vérité, comme je sais faire, puis m'en aller tout juste avant la dernière cérémonie; je trouvais beau de tromper ainsi les tyrans (1). J'avais bien remâché ce projet, et je vous jure que ce n'était point la faiblesse qui me l'avait inspiré. Je me porte à merveille; j'ai la tête aussi saine et le courage aussi vert que jamais. Il est très-vrai que le procès actuel m'abreuve d'amertume et m'enflamme d'indignation : j'ai cru que les fugitifs étaient aussi arrêtés. Il est possible qu'une douleur profonde et l'exaltation de sentimens déjà terribles, aient mûri, dans le secret de mon cœur, une résolution que mon esprit a revêtue d'excellens motifs.

Appelée en témoignage dans l'affaire, j'ai trouvé que cela modifiait mon allure. J'étais fort décidée à profiter de cette occasion, pour arriver au but avec plus de célérité : je voulais tonner sans réserve, et finir ensuite; je trouvais que cela même m'autorisait à ne rien taire, et qu'il fallait l'avoir en poche en se rendant à l'audience : cependant je n'ai pas attendu d'en être pourvue pour soutenir mon caractère. Dans les heures d'attente que j'ai passées au greffe, au milieu de dix personnes, officiers, juges de l'autre section, etc., entendue d'Hébert et de Chabot, qui sont venus, dans la pièce voisine, j'ai parlé avec autant de force que de liberté. Mon tour pour l'audience n'est pas arrivé : on devait me venir chercher le second jour; le troisième s'achève, et

(1) Voy. la Notice biographique en tête du premier volume.

l'on n'a pas paru ! j'ai peur que ces drôles n'aient aperçu que je pourrais faire un épisode intéressant, et qu'il vaut mieux me rejeter après coup.

J'attends avec impatience, et je crains maintenant d'être privée d'avouer mes amis en leur présence. Vous jugez, mon ami, que, dans tous ces cas, il faut attendre et non commander la catastrophe; c'est sur cela seul que nous ne sommes pas complètement d'accord : il me semblait qu'il y avait de la faiblesse à recevoir le coup de grâce, quand on pouvait se le donner, et à se prodiguer aux insolentes clameurs d'insensés, aussi indignes d'un tel exemple, qu'incapables d'en profiter. Nul doute qu'il fallût faire ainsi il y a trois mois; mais aujourd'hui c'est en pure perte pour la génération; et quant à la postérité, l'autre résolution, ménagée comme je vous l'exprime, n'est pas d'un moins bon effet.

Vous voyez que vous ne m'aviez pas bien comprise : examinez donc la chose sous le point de vue où elle m'a frappée : ce n'est pas du tout celui où vous l'envisagez : je consens à accepter votre détermination, quand vous l'aurez ainsi réfléchie. J'abrège, pour que vous ayez cette réponse par la même voie; il me suffit d'indiquer ce que la méditation vous fera développer à loisir. Ma pauvre petite! où donc est-elle? Apprenez-le moi, je vous prie; donnez-moi quelques détails; que mon esprit puisse du moins la saisir dans sa situation nouvelle. Touchée de vos soins, vous jugez que je sens aussi l'amertume de toutes ces circonstances. J'apprends que mon beau-frère est en arrestation : sans doute le séquestre de ses biens n'est pas levé, et peut-être aura-t-il à craindre la déportation.

Considérez que votre amitié, trouvant très-pénible le

soin que je réclamais d'elle, peut aisément vous faire illusion sur ce que vous pouvez ou devez à cet égard : tâchez de penser à la chose, comme si ce n'était ni vous, ni moi, mais deux individus, dans nos situations respectives, soumis à votre jugement impartial. Voyez ma fermeté, pesez les raisons, calculez froidement, et sentez le peu que vaut la canaille qui se nourrit du spectacle.

Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin; mais prenez garde à ne pas vous exposer.

A la personne chargée du soin de ma fille (1).

Vous devez au malheur, Citoyenne, et vous tenez de la confiance un dépôt qui m'est bien cher.

Je crois à l'excellence du choix de l'amitié, voilà le fondement de mes espérances sur l'objet des sollicitudes qui rendent pénible ma situation présente.

Le courage fait supporter aisément les maux qui nous

(1) Des amis de madame Roland avaient recueilli sa fille. Ils se virent bientôt forcés, pour leur sûreté personnelle, de placer cette jeune personne chez une maîtresse de pension, qui l'éleva sous un nom supposé. Cette circonstance préparait une scène aussi douloureuse qu'imprévue. Un homme qui venait quelquefois dans cette institution respectable et qui partageait tous les sentimens qu'on y professait contre le régime de la terreur, y parut un soir plus triste et plus abattu que de coutume. Il avait vu passer madame Roland pour aller au supplice, et raconta les détails de sa fin funeste devant sa malheureuse fille dont il ignorait le nom. Glacée d'épouvante aux premiers mots qu'il avait prononcés, mais tremblante encore de compromettre une hospitalité généreuse, la pauvre enfant presque mourante eut la force de se traîner dans

sont propres ; mais le cœur d'une mère est difficile à calmer sur le sort d'un enfant auquel elle se sent arracher.

Si l'infortune imprime un caractère sacré, qu'il préserve ma chère Eudora, je ne dirai pas des peines semblables à celles que j'éprouve, mais de dangers infiniment plus redoutables à mes yeux! qu'elle conserve son innocence, et qu'elle parvienne à remplir un jour, dans la paix et l'obscurité, le devoir touchant d'épouse et de mère. Elle a besoin de s'y préparer par une vie active et réglée, et de joindre, au goût des devoirs de son sexe, quelque talent dont l'exercice lui sera peut-être nécessaire : je sais qu'elle a chez vous des moyens pour cela. Vous avez un fils, et je n'ose pas vous dire que cette idée m'a troublée ; mais vous avez aussi une fille, et je me suis sentie rassurée. C'est assez dire à une ame sensible, à une mère et à une personne telle que je vous suppose. Mon état produit de fortes affections, il ne comporte pas de longues expressions. Recevez mes vœux et ma reconnaissance. *La mère d'Eudora.*

---

une pièce voisine, où elle ne sortit d'un évanouissement de quelques heures que par les cris et les sanglots du désespoir.

L'estimable institutrice qui l'avait recueillie dans sa maison se nommait Godefroid. Sa fille, qui s'est fait un nom distingué dans les arts, est restée la meilleure amie d'Eudora. Nous devons au crayon de mademoiselle Godefroid quelques-uns des traits qui ont aidé la gravure à tracer l'image de madame Roland. Ce portrait, exécuté d'après un dessin original de la plus parfaite ressemblance, sera publié avec un *fac simile* de la tête de vierge que madame Roland avait dessinée dans prison, et la gravure qui la représente devant ses juges au tribunal révolutionnaire. (*Note des nouveaux éditeurs.*)

NOTES

Sur mon Procès et l'interrogatoire qui l'a commencé.

Dans les premiers instans de mon arrestation, j'imaginai d'écrire à Duperret, pour le prier de faire entendre mes réclamations. Sans être liée avec lui, j'avais remarqué, dans son caractère, cette espèce de courage qui fait que l'on ne craint pas de se mettre en avant quand il est question d'obliger, et il m'inspirait la confiance que donne en révolution la conformité des mêmes principes. Je ne m'étais pas trompée; Duperret me répondit avec intérêt et chaleur; il ajouta, à l'expression de ses sentimens, quelques nouvelles sur l'état des choses et celui des députés fugitifs. Je le remerciai; je répliquai sur l'article de nos amis, en exprimant mes vœux pour leur salut et celui de ma patrie. Quelques jours après, ayant fait imprimer l'interrogatoire qu'un administrateur de police était venu me faire subir à l'Abbaye, j'en adressai un exemplaire à Duperret; j'exprime, à cette occasion, mon mépris pour les sots mensonges qu'Hébert venait de débiter, à mon sujet, dans son *Père Duchêne*. Ces objets formant une correspondance de trois ou quatre petites lettres, y compris un billet, par lequel je prévenais Duperret, ainsi que je prévins, dans

le temps, plusieurs personnes que je jugeais s'intéresser à moi, de ma prétendue mise en liberté de l'Abbaye, transformée subitement en une nouvelle arrestation pour Sainte-Pélagie. C'est cette correspondance sur laquelle on veut fonder une accusation contre moi, comme ayant, du moins indirectement, entretenu des relations avec les députés rebelles du Calvados. Le jour même de l'exécution de Brissot (1), je fus transférée à la Conciergerie, placée dans un lieu infect, couchée sans draps, sur un lit qu'un prisonnier voulut bien me prêter; et le lendemain, je fus interrogée, au greffe du tribunal, par le juge David, accompagné de l'accusateur public, en présence d'un homme que je soupçonne être un juré. On me fait d'abord de longues questions sur ce qu'était Roland avant le 14 juillet 1789; qui était maire à Lyon, lorsque Roland fut municipal? etc. Je satisfais à ces questions par l'exact exposé des faits; mais je remarquai, dès là même, qu'en me demandant beaucoup de choses, on n'aimait pas que je répondisse avec détails. Après quoi, sans transition, l'on me demande si, dans le temps de la Convention, je ne voyais pas souvent tels députés, et l'on dénomma les proscrits et les condamnés; si je n'ai pas entendu, dans leurs conférences, traiter de la force départementale et des moyens de l'obtenir. J'avais à expliquer que je voyais quelques-uns de ces députés comme des amis avec lesquels, Roland et moi, nous étions liés du temps de l'Assemblée constituante: quelques autres par occasion, comme connaissances, et amenés par leurs collègues, et que je n'avais jamais vu

(1) 31 octobre 1793 [10 brumaire an II].

plusieurs d'entre eux ; que, d'ailleurs, il n'y avait jamais eu chez Roland de comités, ni de conférences ; mais qu'on y parlait seulement, en conversations publiques, de ce dont s'occupait l'Assemblée, et de ce qui intéressait tout le monde. La discussion fut longue et difficile, avant que je pusse faire inscrire mes réponses ; on voulait que je les fisse par oui et par non ; on m'accusa de bavardage ; on dit que nous n'étions pas là au ministère de l'Intérieur pour y faire de l'esprit : l'accusateur public et le juge, le premier surtout, se comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens persuadés qu'ils tiennent un grand coupable, et impatiens de le convaincre. Lorsque le juge avait fait une question, et que l'accusateur public ne la trouvait pas de son goût, il la posait d'une autre manière, l'étendait et la rendait complexe ou captieuse; interrompait mes réponses, exigeait qu'elles fussent abrégées : c'était une vexation réelle. J'ai été retenue environ trois heures, ou un peu plus, après lesquelles on a suspendu l'interrogatoire pour le reprendre le soir, disait-on. J'attends. La volonté de me perdre me semble évidente ; je n'assurerai point mes jours par une lâcheté ; mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter, par des bêtises, le travail de l'accusateur public, qui semble désirer que je lui prépare, dans mes réponses, l'acte d'accusation que son zèle médite contre moi.

Deux jours après, j'ai été appelée de nouveau, pour la suite de l'interrogatoire. La première question a porté sur la prétendue contradiction que l'on supposait exister entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avais dit que je n'étais pas liée particulièrement avec lui, d'où il résultait que je déguisais la vérité sur mes relations politiques avec

les rebelles. J'ai répondu que je n'avais pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier; qu'il était aisé de le voir par la première lettre que je lui adressai, en lui envoyant copie de celle pour la Convention; que les lettres subséquentes étaient le résultat de l'intérêt et de la franchise avec lesquels il m'avait répondu, etc.; qu'à l'époque où avait commencé cette petite correspondance, il n'y avait point de ce qu'on appelait révolte et rébellion; que j'avais alors peu de choix à faire dans l'Assemblée, pour m'adresser à une personne à laquelle je ne fusse pas tout-à-fait étrangère, et qui voulût se charger de mes intérêts. Demandé quels étaient avec lui nos amis communs : *R*. Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avais pas connaissance que Roland, avant son ministère, eût été du comité de correspondance des Jacobins?

R. Oui.

D. Si ce n'était pas moi qui me chargeais de la rédaction des lettres qu'il avait à faire pour le comité?

R. Que je n'avais jamais prêté mes pensées à mon mari; mais qu'il pouvait avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connaissais point le bureau de formation d'esprit public, établi par Roland, pour corrompre les départemens, appeler une force départementale, déchirer la république, suivant les projets d'une faction liberticide, etc., et si ce n'était pas moi qui dirigeais ce bureau?

R. Que Roland n'avait point établi de bureau sous cette dénomination, et que je n'en dirigeais aucun. Qu'après le décret de la fin d'août, qui lui ordonnait de

répandre des écrits utiles, il avait affecté à quelque commis le soin de les expédier; qu'il mettait du zèle à l'exécution d'une loi dont l'observation devait répandre la connaissance et l'amour de la révolution; qu'il appelait cela la correspondance patriotique, et que ses propres écrits, loin d'exciter à la division, respiraient tous le désir de concourir au maintien de l'ordre et de la paix.

D. Observé que je déguiserais en vain la vérité, comme il paraissait évidemment, par toutes mes réponses, que je voulais faire; que sur la porte de ce bureau même, il y avait une ridicule dénomination, et que je n'étais pas assez étrangère aux opérations de mon mari pour l'avoir ignorée; qu'inutilement je voudrais justifier Roland, et qu'une fatale expérience n'avait que trop appris le mal qu'avait fait ce perfide ministre, en répandant des calomnies contre les plus fidèles mandataires du peuple, et soulevant les départemens contre Paris.

R. Que loin de déguiser la vérité, je m'honorais de lui rendre hommage, même au péril de ma vie; que je n'avais jamais vu l'inscription dont on me parlait; que j'avais remarqué, au contraire, dans le temps que cette dénomination se répandait dans le public, qu'elle n'était pas employée dans les états imprimés des bureaux du département de l'intérieur. Quant aux attributions injurieuses faites à Roland, je n'opposais que deux faits: le *premier*, ses *écrits*, qui tous renfermaient les meilleurs principes de la morale et de la politique; le *deuxième*, l'envoi qu'il faisait de tous ceux imprimés par ordre de la Convention nationale, et son exactitude

à faire expédier ceux des membres de cette Assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

D. Si je savais à quelle époque Roland avait quitté Paris, et où il pouvait être ?

R. Que je le sache, ou non, je ne dois ni ne veux vous le dire.

D. Observé que cette obstination à déguiser toujours la vérité, montrait que je croyais Roland coupable; que je me mettais en rébellion ouverte contre la loi; que j'oubliais les devoirs d'accusée, qui doit, surtout, la vérité à justice, etc. — L'accusateur public, qui posait cette question, eut soin de la charger, comme toutes celles qu'il se mêlait de faire, d'épithètes outrageantes, et d'expressions qui sentaient la colère. Je voulus répondre; il requiert de m'interdire les détails; et lui et le juge, cherchant à se prévaloir de l'espèce d'autorité que leur donnaient leurs fonctions, employèrent tous les moyens pour me réduire au silence, ou me faire parler à leur gré. Je m'indignai; je dis que je me plaindrais en plein tribunal de cette manière vexatoire et inouie d'interroger; que je ne m'en laissais pas imposer par l'autorité; que je reconnaissais, avant tout ce que les hommes avaient institué, la raison et la nature; et me tournant du côté du greffier, prenez la plume, lui dis-je, et écrivez :

R. Un accusé ne doit compte que de ses faits, et non de ceux d'autrui. Si, durant plus de quatre mois, on n'eût pas refusé à Roland la justice qu'il sollicitait si vivement, en demandant l'apurement de ses comptes, il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter, et je ne serais pas dans le cas de taire sa résidence, en supposant qu'elle

me fût connue. Que je ne connaissais point de loi au nom de laquelle on pût engager à trahir les sentimens les plus chers de la nature (1).

Ici l'accusateur public, furieux, s'écria qu'avec une telle bavarde on n'en finirait jamais ; et il fit clore l'interrogatoire.

« Que je vous plains ! lui dis-je avec sérénité. Je vous pardonne même ce que vous me dites de désobligeant : vous croyez tenir un grand coupable, vous êtes impatient de le convaincre ; mais qu'on est malheureux avec de telles préventions ! Vous pouvez m'envoyer à l'échafaud ; vous ne sauriez m'ôter la joie que donne une bonne conscience, et la persuasion que la postérité vengera Roland et moi, en vouant à l'infamie ses persécuteurs. » On me dit de choisir un défenseur ; j'indiquai Chauveau, et je me retirai, en leur disant, d'un air riant : « Je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché. »

Cet interrogatoire s'est fait dans une salle dite du conseil, où était une table autour de laquelle étaient rangées plusieurs personnes, qui paraissaient être là pour écrire, et qui ne faisaient que m'écouter. Il y eut beaucoup d'allans et de venans, et rien ne fut moins secret que cet interrogatoire.

---

(1) Madame Roland citait de mémoire ; mais elle avait conservé tant de présence d'esprit, que ces notes, comparées au texte même de l'interrogatoire, se trouvent exactement semblables.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

Projet de défense au Tribunal (1).

L'accusation portée contre moi repose entièrement sur ma prétendue complicité avec des hommes appelés conspirateurs. Mes liaisons d'amitié avec un petit nombre d'entre eux, sont très-antérieures aux circonstances politiques qui les font considérer aujourd'hui comme coupables. Les rapports que j'ai conservés avec eux, par une voie intermédiaire, à l'époque de leur départ de Paris, sont absolument étrangers aux affaires. Je n'ai point eu proprement de correspondance politique, et, à cet égard, je pourrais m'en tenir à une dénégation absolue; car je ne saurais être interpellée de rendre compte de mes affections particulières : mais je puis m'honorer d'elles comme de ma conduite, et je n'ai rien à taire au public. Je dirai donc que j'ai reçu des expressions de regret sur ma détention, et l'avis que Duperret avait pour moi deux lettres, soit qu'elles eussent été écrites avant ou après avoir quitté Paris, soit qu'elles fussent d'un seul ou de deux de mes amis, je l'ignore. Duperret les avait remises en d'autres mains, et je ne les ai jamais vues. J'ai reçu, une autre fois, la pressante invitation de rompre mes fers, des offres de service pour m'aider à y réussir suivant

(1) Cette pièce devait être lue comme Mémoire justificatif; elle fut écrite par madame Roland, à la Conciergerie, dans la nuit qui suivit son interrogatoire. (*Note de M. C.*)

les moyens que je jugerais convenables, et pour me rendre où je trouverais bon. Je n'ai voulu me prêter à rien de semblable, par devoir et par honneur : par devoir, pour ne point exposer ceux à la garde de qui j'étais confiée ; par honneur, parce que, dans tous les cas, je préférais courir les risques d'un procès injuste, à me couvrir d'une apparence coupable, par une fuite indigne de moi. J'avais bien voulu être arrêtée au 31 mai ; ce n'était pas pour m'échapper plus tard. Voilà à quoi se sont bornées mes relations avec mes amis fugitifs. Sans doute, si les communications n'eussent pas été interrompues, ou que je n'eusse pas été contrainte par ma captivité, j'aurais cherché à me procurer de leurs nouvelles ; car je ne connais pas de loi qui me l'interdît. Eh ! dans quel temps, chez quel peuple du monde vit-on jamais traduire en crime la fidélité aux sentimens d'estime et de fraternité qui lient les hommes entre eux ? Je ne juge point les mesures que prirent ceux qu'on a proscrits, elles ne m'ont pas été connues ; mais je ne crois point à des intentions perverses chez ceux dont la probité, le civisme, et le généreux dévouement à leur pays, m'étaient démontrés. S'ils ont erré, ce fut de bonne foi ; ils succombent sans être avilis ; ils sont, à mes yeux, malheureux sans être coupables. Si je le suis moi-même, en faisant des vœux pour leur salut, je me déclare telle à la face de l'univers. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je consens volontiers à partager celle d'être opprimée par leurs ennemis. J'ai vu ces hommes accusés d'avoir conspiré contre leur pays, républicains déclarés, mais humains, persuadés qu'il fallait, par de bonnes lois, faire chérir la républiqne de ceux mêmes qui doutaient

qu'elle pût se soutenir ; ce qui effectivement est plus difficile que de les tuer. L'histoire de tous les siècles a prouvé qu'il fallait beaucoup de talens pour amener les hommes à la vertu par de bonnes lois, tandis qu'il suffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le bonheur, ne pouvait résulter que d'un régime équitable, protecteur et bienfaisant ; que la toute-puissance des baïonnettes produisait bien la peur, mais non pas du pain. Je les ai vus, animés du plus vif enthousiasme pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, résolus à périr victimes de son aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le subjuguer. Elle m'a inspiré la plus profonde estime pour ces hommes généreux ; cette erreur, si c'en est une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai de suivre ceux que je n'ai pu accompagner.

Ma défense, j'ose le dire, est plus nécessaire à ceux qui veulent s'éclairer de bonne foi, qu'elle ne l'est à moi-même. Tranquille et satisfaite dans le sentiment d'avoir rempli mes devoirs, j'envisage l'avenir avec sérénité. Mes goûts sérieux, mes habitudes studieuses, m'ont tenue également éloignée des folies de la dissipation et du tracas de l'intrigue. Amie de la liberté, dont la réflexion m'avait fait juger tout le prix, j'ai vu la révolution avec transport, persuadée que c'était l'époque du renversement de l'arbitraire que je hais, de la réforme d'abus dont j'avais souvent gémi en m'attendrissant sur le sort de la classe malheureuse. J'ai suivi les

progrès de la révolution avec intérêt, je m'entretenais de la chose publique avec chaleur; mais je n'ai point dépassé les bornes qui m'étaient imposées par mon sexe. Quelques talens peut-être, assez de philosophie, un courage plus rare, et qui me permettait de ne point affaiblir, dans les dangers, celui de mon mari: voilà probablement ce qu'auront indiscrètement vanté ceux qui me connaissent, et ce qui m'a fait des ennemis parmi ceux qui ne me connaissent pas. Roland a pu m'employer quelquefois comme un secrétaire, et la fameuse lettre au roi, par exemple, est copiée tout entière de ma main; ce serait une assez bonne pièce à joindre à mon procès, si c'était les Autrichiens qui me le fissent, et qu'ils s'avisassent d'étendre la responsabilité d'un ministre jusque sur sa femme. Mais Roland avait depuis long-temps fait connaître ses lumières et son amour des grands principes; les preuves en existent dans de nombreux ouvrages imprimés depuis quinze ans. Son savoir et sa probité sont bien à lui, et il n'avait pas besoin d'une femme pour être un sage ministre. Jamais il ne s'est tenu chez lui de conférences ni de conciliabules: ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques amis et ses connaissances se réunissaient chez lui, à table, une fois la semaine; là, dans des conversations très-publiques, on s'entretenait ouvertement de ce qui intéressait tout le monde. Du reste, les écrits de ce ministre respirent partout l'amour de l'ordre et de la paix, exposent d'une manière touchante les meilleurs principes de la morale et de la politique, attesteront à jamais sa sagesse, de même que ses comptes prouveront sa pureté. Je reviens au délit qui m'est imputé; j'observe que je n'avais point de liaison

avec Duperret : je l'avais vu quelquefois durant le ministère de mon mari ; il n'était pas venu chez moi depuis six mois que Roland n'était plus en place. Je puis faire la même remarque pour les autres députés mes amis ; ce qui sûrement ne s'accorde point avec la supposition d'intelligence et de conspiration qu'on nous prête. Il est évident, par ma première lettre à Duperret, que je n'écrivis à ce député que par la difficulté de m'adresser à tout autre, et dans l'idée qu'il se prêterait volontiers à m'obliger. Ainsi ma correspondance avec lui n'était pas projetée ; elle n'était la suite d'aucune liaison précédente, et elle n'avait d'ailleurs qu'un objet particulier. Elle devint une occasion d'avoir des nouvelles de ceux qui venaient de s'absenter, et avec lesquels j'étais liée d'amitié fort indépendamment de toutes les considérations politiques. Celles-ci n'entrèrent pour rien dans l'espèce de relation que je conservai durant les premiers instans de leur absence. Aucun monument ne dépose contre moi à cet égard ; ceux que l'on cite feraient seulement penser que je partageais les opinions et les sentimens de ce qu'on appelle conspirateurs. Cette induction est fondée ; je l'avoue hautement, et je me glorifie de cette conformité ; mais je ne leur donnai point de manifestation dont on puisse me faire un crime, et qui tendît à rien troubler. Or, pour établir une complicité dans un projet quelconque, il faut, ou avoir donné des conseils, ou avoir fourni des moyens ; je n'ai fait ni l'un ni l'autre ; je ne suis donc pas répréhensible aux yeux de la loi ; il n'y en a point qui me condamne, il n'existe de fait pour l'application d'aucune.

Je sais qu'en révolution, la loi, comme la justice,

est souvent oubliée ; et la preuve, c'est que je suis ici. Je ne dois mon procès qu'aux préventions, aux haines violentes qui se développent dans les grandes agitations, et s'exercent, pour l'ordinaire, contre ceux qui ont été en évidence, ou auxquels on connaît quelque caractère. Il eût été facile à mon courage de me soustraire au jugement que je prévoyais ; j'ai cru qu'il était plus convenable de le subir ; j'ai cru devoir cet exemple à mon pays; j'ai cru que, si je devais être condamnée, il fallait laisser à la tyrannie l'odieux d'immoler une femme qui n'eut d'autre crime que quelques talens dont elle ne se prévalut jamais, un grand zèle pour le bien de l'humanité, le courage d'avouer ses amis malheureux et de rendre hommage à la vertu au péril de sa vie. Les ames qui ont quelque grandeur savent s'oublier elles-mêmes; elles sentent qu'elles se doivent à l'espèce entière, et elles ne s'envisagent que dans la postérité. J'appartiens à Roland vertueux et persécuté; je fus liée avec des hommes que l'aveuglement et la haine de la jalouse médiocrité ont fait proscrire et immoler. Il est nécessaire que je périsse à mon tour, parce qu'il est dans les principes de la tyrannie de sacrifier ceux qu'elle a violemment opprimés, et d'anéantir jusqu'aux témoins de ses excès. A ce double titre, vous me devez la mort, et je l'attends. Quand l'innocence marche au supplice où la condamnent l'erreur et la perversité, c'est à la gloire qu'elle arrive. Puissé-je être la dernière victime immolée aux fureurs de l'esprit de parti ! Je quitterai avec joie cette terre infortunée qui dévore les gens de bien et s'abreuve du sang des justes.

Vérité ! Patrie ! amitié ! objets sacrés, sentimens chers

à mon cœur, recevez mon dernier sacrifice. Ma vie vous fut consacrée, vous rendrez ma mort également douce et glorieuse.

Juste ciel! éclaire ce peuple malheureux pour lequel je désirai la liberté!... La liberté! Elle est pour les ames fières qui méprisent la mort, et savent à propos se la donner. Elle n'est pas pour ces hommes faibles qui temporisent avec le crime, en couvrant du nom de prudence leur égoïsme et leur lâcheté. Elle n'est pas pour des hommes corrompus qui sortent du lit de la débauche ou de la fange de la misère pour s'abreuver dans le sang qui ruisselle des échafauds. Elle est pour le peuple sage qui chérit l'humanité, pratique la justice, méprise ses flatteurs, connaît ses vrais amis et respecte la vérité. Tant que vous ne serez pas un tel peuple, ô mes concitoyens! vous parlerez vainement de la liberté; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour; vous demanderez du pain, on vous donnera des cadavres, et vous finirez par être asservis.

Je n'ai point dissimulé mes sentimens et mes opinions. Je sais qu'une dame romaine fut envoyée au supplice, sous Tibère, pour avoir pleuré son fils; je sais que dans un temps d'aveuglement et de fureur d'esprit de parti, quiconque ose s'avouer l'ami de condamnés ou de proscrits, s'expose à partager leur fortune. Mais je méprise la mort; je n'ai jamais craint que le crime, et je n'assurerais pas mes jours au prix d'une lâcheté. Malheur au temps, malheur au peuple où la force de rendre hommage à la vérité méconnue, peut exposer à des périls; et trop heureux alors qui se sent capable de les braver!

C'est à vous de juger maintenant s'il convient à vos

intérêts de me condamner, à défaut de preuves, sur de simples opinions et sans l'appui d'aucune loi (1).

---

(1) Ce morceau, dans lequel l'innocence se montre si calme, l'amitié si courageuse, et que les sentimens d'une ame forte élèvent par degrés au ton de la plus haute éloquence, fut le dernier écrit tracé par madame Roland. L'issue de son procès n'était pas douteuse : nous avons recueilli dans la Notice tout ce qu'on sait de ces débats ouverts pour la forme devant un tribunal où l'on était jugé avant d'être entendu. A la fin de ce volume, on trouvera les interrogatoires de madame Roland, le réquisitoire de Fouquier-Thinville, et l'arrêt du tribunal révolutionnaire. Mais comme si la mort d'une femme célèbre n'avait point satisfait ses ennemis, ils firent paraître contre elle, dans *le Républicain*, un article répété par *le Moniteur*, et que nous joignons aux *Pièces* (R). C'est un monument odieux de ces horribles temps, où les fureurs populaires outragent leurs victimes après les avoir immolées.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

SUPPLÉMENT

AUX NOTICES HISTORIQUES

SUR

LA RÉVOLUTION.

L'un des éditeurs qui nous ont précédés, avait partagé la captivité de madame Roland, et fut sur le point de subir son sort. Jeté à la Force quand elle était à Sainte-Pélagie, il eut pour compagnons d'infortune, Achille du Châtelet, Dusaulx, Adam Lux, Hérault-de-Séchelles, Valazé, Vergniaux, et d'autres personnages dont madame Roland a souvent parlé dans ses Mémoires. Échappé à la proscription, il composa, sur les faits dont il avait été le témoin, sur les particularités qu'il avait apprises, sur les hommes qu'il avait fréquentés, un morceau qu'il destina lui-même à faire suite aux écrits de madame Roland; et comme, en effet, ce morceau ajoute des traits fort intéressans au tableau qu'elle a tracé, aux portraits qu'elle a peints, nous nous serions reproché de ne pas le joindre à ses Mémoires, dont il est devenu le complément.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

SUPPLÉMENT
AUX NOTICES HISTORIQUES
SUR LA RÉVOLUTION.

En ajoutant ces Notices aux Mémoires d'une femme célèbre, je n'ai pas la prétention de m'associer à sa renommée, encore moins celle de rivaliser de talens avec un des meilleurs écrivains de cet âge. J'ai cru que les mêmes liens d'amitié qui ont servi de titre à ses persécuteurs pour m'envelopper dans sa proscription, pourraient aujourd'hui me donner le droit d'unir ma voix à la sienne pour proclamer nos communs malheurs ainsi que notre commune innocence; et ma qualité d'éditeur de ses écrits, me fournit naturellement la place de cette association. Mon but, en cela, est d'éclairer de plus en plus ce long et épouvantable procès qu'une partie de la France a intenté à l'autre, où l'on a vu d'un côté des victimes, de l'autre des bourreaux, et nulle part des juges. Ceux-ci se montreront à leur tour, mais ce sera alors seulement que le tumulte des débats aura cessé, et que la voix de la justice pourra se faire entendre au milieu du silence de toutes les passions. En attendant,

continuons d'instruire ce grand procès : une femme en a déjà fourni les principales pièces ; celles que je joins ici jetteront un nouveau jour sur cette affaire. L'histoire recueillera le tout ; et quand son rapport sera fait, la postérité jugera.

Je fus jeté, le 4 août 1793, dans le séjour réservé au crime.

Ces terribles portes, qui se fermaient pour la première fois sur moi, m'inspirèrent une horreur que j'aurais de la peine à décrire. Il faut avoir passé par cette situation, pour pouvoir s'en faire une idée juste. On me conduisit d'abord dans une cour qui sert de lieu de promenade aux prisonniers. Là, je vis la réunion d'une centaine d'individus qui me parurent aussi dissemblables par leurs figures et leurs habillemens, que par les sensations qu'ils semblaient éprouver. Je reconnus dans le nombre le général Miranda, Custines le fils, le général Lécuyer, Adam Lux, et les députés Vergniaux et Valazé. J'aurai occasion par la suite de parler de quelques-uns de ceux que je viens de nommer.

Les comités de la Convention et la commune de Paris, n'avaient pas encore, à cette époque, abusé des arrestations d'une manière aussi effrénée que ces mêmes autorités le firent dans la suite. Sans doute il y en avait eu déjà un grand nombre d'injustes, mais du moins on avait pris soin de les colorer de quelque apparence d'équité et de régularité, qui en imposaient à l'opinion. Mon emprisonnement, dénué de tout motif raisonnable, de tout prétexte plausible, fut peut-être le premier dicté par le seul arbitraire : cela résulte des termes mêmes de mon écrou, portant *que j'étais envoyé à la Force pour y être détenu jusqu'à ce que mon affaire fût éclaircie.*

Il semble que le pouvoir oppresseur, qui venait d'envahir la France, ait voulu faire sur moi l'essai de ses caprices féroces, dont il y a eu dans la suite tant de victimes.

Il est vrai que les circonstances favorisaient singulièrement ces abus d'autorité. La Constitution de 1793, que la Convention venait de créer presque en aussi peu de temps que Dieu créa le monde, mais non pas assurément avec la même sagesse, paraissait dans les départemens, environnée des éclairs et de la foudre révolutionnaire, et recevait les hommages de la consternation et de l'effroi. Son apparition miraculeuse fut le sujet d'un spectacle magique qu'on déploya aux yeux de la France, et qui donna aux scélérats adroits qui la gouvernaient, la certitude que leur autorité pouvait frapper tous les coups et qu'elle trouverait toutes les têtes dociles.

On fit donc venir à Paris, de tous les cantons de la France, des députés pour assister, le 10 août, à la fête de l'acceptation de la Constitution. Les choix, dirigés par les Jacobins, tombèrent en général sur des hommes qui leur étaient dévoués et qui vinrent tremper leurs ames dans les séances de la Convention, de la commune, de la société-mère, et se rendre dignes d'occuper des places dans les comités révolutionnaires qui couvrirent bientôt après toute la France.

Cette parade de l'acceptation de l'acte constitutionnel, objet des mépris secrets du sage, fut un spectacle imposant aux yeux du vulgaire. Les directeurs de la fête ne négligèrent rien de ce qui peut émouvoir les sens. Le premier rôle, celui de président de la Convention, fut confié à Hérault-de-Séchelles, l'un des beaux hommes de la France. Il eut soin de rehausser les avantages na-

turels de sa figure, par tous les secours de l'art qu'il poussa même jusqu'à la coquetterie. Il fut brillant dans la cérémonie ainsi que dans le discours qu'il prononça. On le salua comme l'un des pères de cette Constitution, dont personne ne désirait moins la conservation que ceux qui lui avaient donné le jour. Aussi fut-elle bientôt après ensevelie par eux dans un sommeil profond peu différent de la mort. Il est vrai qu'on l'endormit et le peuple avec elle, au bruit de quelques mots harmonieux consacrés par l'usage pour tromper la bonne-foi et la crédulité.

Une histoire de notre révolution qui ne contiendrait que les traits de la vie publique des hommes qui ont présidé aux événemens, ne serait propre, le plus souvent, qu'à donner de fausses idées sur le caractère et les mœurs de ces personnages. Plusieurs, en effet, ne sont montés sur ce théâtre que sous un costume emprunté, et n'y ont joué, pour ainsi dire, que des rôles de travestissement. Cette observation s'applique surtout à l'homme dont je viens de parler. Hérault-de-Séchelles, l'un des fondateurs de la Constitution de l'an III, et qui fut ensuite membre de ce comité de salut public qui remplira les siècles futurs de son épouvantable immortalité, n'était rien moins que le partisan du système du jour. Je l'avais connu avant qu'il se fût associé à cette bande de scélérats; c'était alors un homme aimable; nous nous rencontrions quelquefois dans les mêmes sociétés; il avait soin, surtout depuis la révolution, de se faire remarquer par des idées saines et philosophiques, des sentimens purs et généreux. Nous parlions souvent avec enthousiasme de Rousseau. Il avait acquis un manuscrit d'Emile qui était en entier de la main de l'auteur. J'étais au moment de l'obtenir de lui par un échange avec d'au-

très ouvrages, lorsque je fus mis en prison. Mais comment l'ami de Jean-Jacques, qui ne pouvait l'être aussi que de la justice et de l'humanité, a-t-il pu sacrifier ses principes à ceux du régime révolutionnaire ? C'est qu'il était noble et riche, deux crimes qu'on ne pouvait expier alors, qu'en commettant beaucoup de crimes. Combien de personnes, dans ces temps affreux, n'ont eu que l'alternative d'être victimes ou bourreaux, et combien peu ont eu le courage de s'écrier avec Condorcet :

Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime ;
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Epît. inédite, de Cond. à sa femme.

Quand la Convention se fut débarrassée de l'acte constitutionnel, sa tyrannie et toutes les tyrannies en sous-ordre qu'elle avait organisées se trouvèrent à leur aise. L'autorité n'ayant plus de frein, les arrestations n'eurent plus de bornes.

Les prisons de la Force et toutes celles de Paris qu'on avait si fort multipliées, furent bientôt encombrées de détenus. Je ne puis offrir à cet égard que les relevés de la police qui, au moment de mon arrestation, en faisaient monter la totalité à 1186. Six mois après, il y en eut au-delà de 10 mille. Le nombre de ceux enfermés à la Force était si considérable, qu'on fut obligé de les joncher les uns sur les autres, et d'en répandre jusque dans des chambres qu'un incendie arrivé quatre ou cinq ans auparavant avait totalement dévastées.

Quelles réflexions me fournissait cet étrange spectacle ! les Mirepoix, les Périgord et beaucoup d'autres grands seigneurs entassés dans cette prison, n'étaient

pas les moins résignés à l'horreur d'une pareille captivité ; mais ce qui m'étonnait bien plus encore, c'était de voir tant d'états divers, de mœurs dissemblables, d'opinions disparates, associés dans une même proscription : Valazé parmi les fermiers-généraux, Vergniaux à côté de Linguet, les pères de la révolution confondus avec les partisans de la royauté !

Madame Roland, dans ses Mémoires, donne la raison de cette étonnante bizarrerie. « Après, dit-elle, les premiers mouvemens d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont aidé à reconquérir ses droits sont appelés aux places ; mais ils ne peuvent les occuper long-temps ; car les ambitieux, ardens à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant ce même peuple, à l'égarer et à l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de devenir eux-mêmes puissans : c'est ce qui a fait comparer la révolution à Saturne dévorant ses enfans. »

Telle avait dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août, et telle elle sera peut-être encore long-temps ; non que nous ayons à craindre le retour des embastillemens et des assassinats ; ces temps sont passés, j'espère, pour toujours ; mais nous verrons de nouveau les hommes passer tout-à-coup du sommet des grandeurs à l'avilissement le plus profond. Le chemin des honneurs étant ouvert à tous les individus sans distinction, et l'ambition n'ayant reçu aucune espèce de frein de la part des lois, c'est un effet inévitable que les hommes arrivés les premiers aux places doivent être culbutés par ceux qui courent après eux dans la même carrière, et ces derniers par les suivans ; d'ailleurs on se lasse de tout, même de la probité, et le peuple, dans

sa sotte inconstance, se plaît à fouler à ses pieds l'idole devant laquelle il s'agenouillait la veille. Ainsi, malheur aux grandes réputations : c'est un poids sous lequel on succombe trop souvent : c'est ce qui est arrivé à Bailly, à Pétion, à La Fayette, à Roland, et à tant d'autres victimes d'une trop grande popularité.

C'est quelque chose de bien inconcevable que l'irréflexion, la légèreté, je dirai même l'insensibilité de la plupart des hommes et plus particulièrement des Français, dans les situations les plus critiques de la vie. A peine ce ramas de prisonniers se fut-il un peu assis dans les cachots de la Force, que l'on vit les jeux, les repas, et la recherche de toutes les jouissances, devenir l'objet principal des désirs et des sollicitudes de presque tous les reclus. J'ai vu plus d'une fois l'un des acteurs des divertissemens de la Force, appelé au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire, à la mort, ne pas causer d'autre interruption dans les jeux, que celle du temps nécessaire pour lui trouver un remplaçant. Quelques observateurs croyaient découvrir dans cette indifférence, un fonds de courage et de force d'ame dont ils faisaient honneur au caractère français. Je n'y voyais, moi, qu'une insouciance coupable, une espèce d'abrutissement qui étouffait toute sensibilité pour ses propres malheurs et ceux d'autrui.

J'étais à la Force depuis environ deux mois, lorsqu'on y amena une grande partie des députés signataires d'une protestation contre les événemens du 31 mai. On sait que cette protestation devait être envoyée dans les départemens pour rectifier les récits mensongers semés par les auteurs de cette journée. Cependant ce récit ne vit pas le jour et ne fut qu'un acte clandestin, colporté d'abord parmi les

députés, pour obtenir des signatures, et enterré ensuite dans la poche de Duperret sur qui il fut trouvé lors de son arrestation : il passa de-là dans les mains des révolutionnaires du 31 mai, qui en firent la matière d'un acte d'accusation contre soixante-treize représentans du peuple.

Ces députés arrivèrent à la Force précédés par la réputation d'hommes probes et courageux, qui s'étaient immolés à leurs devoirs ; mais quand je les eus vus de près, je rabattis beaucoup de l'opinion que j'avais d'eux. S'il eût été au pouvoir de la moitié d'entr'eux d'anéantir cet acte qui avait motivé leur arrestation, ils l'eussent fait volontiers.

Le député qui me parut le plus repentant, ce fut Aubry ; il regrettait à la fois les objets de son ambition et ceux de ses plaisirs. Jamais personne n'eut plus que lui le goût des petites intrigues ; il en était tout occupé dans sa prison, et c'était surtout pour se procurer les visites d'une petite fille de service dont il paraissait épris. Toute communication entre les prisonniers et les gens du dehors ayant été sévèrement défendue, je vis Aubry dans le désespoir ; je lui en demandai la cause ; il me répondit, presque les larmes aux yeux, en me montrant sa culotte toute déchirée, qu'il ne pourrait plus la faire raccommoder par Suzette. Je ne pus m'empêcher de rire de son prétendu embarras, et je lui observai, un peu malicieusement, que Suzette pourrait tout aussi bien raccommoder les mauvaises culottes hors de la maison, et que la défense ne s'étendait pas jusque-là.

Aubry avait pour co-chambriste le député Chastellain, dont il mit bien souvent à l'épreuve la bonté et la complaisance. Celui-ci était un homme de mérite, qui, ayant passé toute sa vie à la campagne, occupé des travaux de

l'agriculture, avait acquis dans cette partie des connaissances profondes.

Chastellain avait aussi étudié la politique, et il avait tracé un plan de constitution que je l'invitai à publier; il ne s'y est décidé que long-temps après, et trop tard pour qu'on pût profiter de ses idées dans le travail sur la Constitution de l'an III. Une grande partie en était déjà décrétée quand l'ouvrage de Chastellain a paru. Je dois ajouter à l'éloge de ce député, vraiment estimable sous tous les rapports, qu'il s'est retiré du Corps législatif avec une honorable pauvreté.

Chastellain n'est pas le seul député que j'aie à citer avec éloge : Daunou conserva dans sa prison une ame paisible, et s'y nourrit de lectures graves et saines; on le trouvait toujours Tacite, Cicéron, ou autre auteur ancien, à la main. Je l'abordais avec plaisir, parce que sa conversation judicieuse et prévoyante était très-propre à nourrir l'ame.

Parlerai-je de Dusaulx (1)? son âge avait affaibli les facultés de son esprit. Cependant il parlait encore assez agréablement d'objets de littérature. Il me confia ses recueils, j'y puisai de bonnes choses, et je pris surtout bonne opinion de son auteur. Il n'y avait omis aucune des maximes de philosophie et de vertu semées dans les bons ouvrages, anciens et modernes.

Je vis arriver à la Force un de mes parens, Basset-la-Marelle, ci-devant président au grand conseil, avec son fils, sa femme, sa sœur et une fille de celle-ci. On avait trouvé dans le porte-feuille de la femme un morceau de

(1) Voyez son portrait, page 182 de ce volume.

drap, grand comme une lentille, qu'on disait avoir été coupé sur l'habit que portait Louis XVI, le jour de son exécution ; il n'en fallut pas davantage pour faire incarcérer cette femme et tous ses alentours. Je voulus savoir si cette accusation était fondée ; on m'avoua que c'était vrai, mais ce ne fut pas là la cause qui occasionna la perte de cette famille : ayant été transférée au Luxembourg, elle fut comprise parmi les prétendus conspirateurs de cette prison, et enveloppée dans leur ruine.

Combien l'ignorance de l'avenir égare quelquefois nos vœux, en nous montrant la source de quelque avantage dans des événemens qui deviendraient celle de notre perte, s'ils se réalisaient ! J'avais désiré aussi d'être transféré au Luxembourg, et voici à quelle occasion. On se rappelle que les vingt-deux députés arrêtés lors du 31 mai furent d'abord détenus chez eux sous la garde de gendarmes ; mais la commune de Paris, mais les Jacobins poussèrent de si hauts cris contre cette condescendance, que l'ordre fut donné au ministre de l'intérieur de les faire conduire en prison : j'étais encore dans ce ministère à cette époque. J'engageai Garat à différer le plus qu'il serait possible l'exécution de cet ordre abominable ; je ne pouvais supporter l'idée de voir des législateurs, des représentans de la nation, confondus avec les êtres les plus vils, dans la demeure du crime : s'il faut, disais-je à Garat, un lieu de réclusion pour les vingt-deux députés, que ce soit un sanctuaire et non un cachot. Nous convînmes de les loger au palais du Luxembourg : des chambres bien meublées et très-commodes leur furent préparées, mais la commune osa contrôler les dispositions du ministre ; et des barreaux de fer, des élévations de murs, commandés par ces insolens dominateurs, eu-

rent bientôt converti le Luxembourg en une horrible Bastille. Après y avoir fait séjourner les députés pendant quelque temps, on fit un nouvel essai de tyrannie à leur égard, et ils furent dispersés dans les diverses prisons de Paris. Celle du Luxembourg avait pour concierge un honnête homme, appelé *Benoît*, que j'avais choisi moi-même, d'après les meilleurs témoignages, lorsque les vingt-deux députés furent envoyés dans cette maison. Ce fut cette circonstance qui me donna l'idée de ma translation au Luxembourg; j'écrivis à Benoît pour sonder ses dispositions; je reçus de lui une réponse affectueuse: je communiquai mon projet à Miranda, qui m'en dissuada fort heureusement; car il est probable qu'on m'eût aussi fait jouer un rôle dans cette fable de conspiration, qui fut imaginée pour faire périr presque tous les prisonniers du Luxembourg.

J'ai nommé deux fois Miranda; il est temps que je fasse connaître quelques détails sur le compte de cet étranger. Né au Pérou, cet homme avait, à 42 ans, parcouru tout le globe; il avait recueilli dans ses courses beaucoup de connaissances, entre autres celle de plusieurs langues qu'il parlait avec facilité. Arrivé en France, du temps de l'Assemblée législative, il projeta de s'y établir, et commença à se lier avec Pétion et autres députés de ce bord, pour lesquels il avait apporté des lettres de recommandation d'Angleterre.

Miranda intéressa en sa faveur tous les amis de la liberté, en annonçant qu'il avait le projet de la rendre à son pays, où il disait que son père avait d'immenses possessions. Il s'était d'abord adressé à l'impératrice de Russie, ensuite à Pitt pour avoir leur appui dans son entreprise; il avait été bien accueilli de l'un et de l'autre,

mais il espérait beaucoup plus de la France devenue libre. Les Girondins, qui avaient à cette époque beaucoup d'influence dans les affaires, promirent de servir Miranda, et lui offrirent, en attendant, un commandement dans les armées; c'était à l'époque où les armées coalisées venaient de pénétrer dans la Champagne.

Miranda, nommé général de division, fit la campagne de 1792, et le commencement de celle de 1793. Il partagea avec nos généraux l'honneur de repousser hors du territoire de la France, les armées prussiennes et impériales, et de conquérir la Belgique. On se rappelle les bruits qui s'étaient répandus, dans le temps, relativement à la retraite des Prussiens; beaucoup de gens prétendaient alors, et cette opinion existe encore dans quelques esprits, qu'on aurait pu faire prisonnière toute l'armée prussienne avec le roi lui-même. J'ai souvent questionné Miranda à ce sujet; il m'a toujours répondu que la chose était impossible. Il avouait cependant qu'on aurait pu harceler davantage les Prussiens et rendre leur retraite plus meurtrière. Mais il n'attribuait point cette négligence à la mauvaise volonté, il ne la rapportait qu'à l'espèce de stupéfaction que produisit dans l'esprit de nos généraux, le passage aussi inopiné que rapide de l'état d'une armée triomphante à celui d'une armée fugitive.

Jusque-là la fortune de Miranda s'était soutenue; mais le mauvais succès du blocus de Maëstricht dont il avait été chargé, et plus encore la perte de la bataille de Nerwinde où Miranda commandait l'aile droite, qui fut la plus maltraitée; cela, joint à la chute des Girondins, le perdit dans l'opinion. Il fut traité comme complice de la trahison de Dumouriez, et traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Cette monstrueuse institution ne faisait que de naître et conservait encore quelques-unes des formes protectrices de l'innocence et de la vertu. L'affaire de Miranda fut débattue pendant onze séances. Le public, qui s'y était d'abord porté avec prévention, finit par prendre pour ce général le plus vif intérêt. Chaque témoin à charge donnait lieu à une discussion dont il était rare que l'accusé ne sortît avec honneur.

Dans le plan de défense qu'il s'était tracé, il considérait chaque témoignage comme formant à lui seul un petit procès qu'il s'efforçait de gagner avant de passer à l'audition d'un nouveau témoin. Il résultait de cette méthode, qu'il ne laissait accréditer aucune déposition contre lui, quand elle pouvait être contredite ou affaiblie. Custine n'eût peut-être pas été condamné, s'il eût employé cet ordre dans sa procédure. Il renvoya à sa défense générale la discussion des diverses dépositions; mais l'impression de chacune s'ajoutant à celle des suivantes, et toutes s'augmentant les unes par les autres, il ne lui fut plus possible d'en détruire l'effet combiné, ni d'arrêter le mouvement des esprits que les circonstances révolutionnaires rendent toujours si prompt et si violent. L'accusation intentée contre Miranda échoua donc, et l'honneur en appartient autant à son esprit qu'à la bonté de sa cause. Il fut acquitté à l'unanimité des voix; chaque juré, chaque juge, en émettant son opinion, y ajoutait un éloge, et ce général, dont quelques jours auparavant l'on demandait la tête, fut porté en triomphe jusque dans sa maison.

Mais s'il parvint à se laver du reproche de trahison devant le tribunal, il ne put de même se disculper, dans l'opinion, du reproche d'avoir contribué, par de mau-

vaises manœuvres, à la perte de la bataille de Nerwinde. J'ai consulté beaucoup de témoins oculaires, entr'autres le général Songis, qui se trouvait dans la division de Miranda; ils lui imputaient tous la perte de cette bataille. Il exécuta mal les ordres de Dumouriez (1); il ne sut pas faire agir à propos l'aile qu'il commandait, et, sans les fautes qu'il commit, cette journée eût été l'une des plus glorieuses pour les armes françaises. En effet, Dumouriez avait déjà culbuté l'ennemi avec son aile; mais celle de Miranda ayant été mise en déroute, le général en chef fut obligé de faire sa retraite. Miranda expliquait les choses tout autrement; mais j'avoue qu'il ne m'a jamais convaincu.

Miranda ne jouit pas long-temps du triomphe qu'il avait remporté sur ses ennemis. Il s'était retiré dans une maison de campagne aux portes de Paris, où il faisait déployer les riches collections en livres, gravures, tableaux et statues qu'il avait recueillies dans ses voyages. Tout-à-coup, il se voit entouré par une force armée que la commune de Paris, ayant alors Pache à sa tête, avait envoyée pour faire des perquisitions dans son domicile, et voici à quelle occasion. Miranda avait reçu, peu de temps auparavant, un assez grand nombre de caisses; une voisine en alla faire la dénonciation, prétendant qu'elles contenaient des munitions et des armes. Ces caisses n'avaient pas encore été ouvertes; la troupe en fit la visite, et n'y trouvant que des livres, elle se retira; ce qui n'eut pas d'autres suites. Mais cette calom-

(1) On lira, dans les Mémoires du général, des détails qui ne laissent aucun doute sur les fautes de Miranda.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

nie ne fut pas la seule mise en usage pour perdre Miranda. Un domestique mécontent le dénonça de nouveau, et cette occasion fut saisie pour replonger Miranda dans les cachots. Il fut donc amené à la Force comme suspect; c'est ainsi que s'exprimait l'ordre du comité de sûreté générale.

Une conversation pleine d'intérêt, des connaissances très-variées, la profession des principes d'une austère vertu, me firent préférer la société de Miranda à celle de presque tous les autres prisonniers. Nous devînmes, par choix, voisins de chambre; et nous passions, tous les jours, quelques heures ensemble, à nous rendre compte de nos lectures, des études qui nous occupaient, et à raisonner sur notre situation et sur celle de la république.

Les études de Miranda roulaient particulièrement sur la science de la guerre. Il s'entourait de tous les auteurs qui avaient écrit sur ce sujet, soit historiens, soit théoriciens, et je puis dire que je n'ai jamais entendu personne raisonner sur cette partie avec autant de profondeur et de solidité.

Mais plus il se remplissait des systèmes d'attaque et de défense connus jusqu'à ce jour, plus il se trouvait en opposition avec la méthode de nos généraux modernes, qui gagnaient des batailles et prenaient des villes en s'écartant des règles avec lesquelles les Turenne, les Condé, les Catinat et tant d'autres héros français et étrangers avaient su enchaîner la fortune et fixer la victoire. Les succès de nos armes me fournissaient de grands argumens contre Miranda : il croyait les avoir détruits en disant que ces avantages n'étaient dus qu'au hasard, et qu'ils ne seraient pas

constans. Quelques revers que nous venions d'essuyer semblaient un peu justifier son opinion ; mais heureusement j'avais de plus fréquentes occasions d'en triompher, nos armées rachetant par le gain de dix batailles le désavantage d'un combat. Achille du Châtelet, qui était souvent présent à nos conversations, s'établissait juge de nos différens : il expliquait le phénomène de nos triomphes par la prodigieuse valeur de nos soldats, et même par une sorte de tact militaire qu'il leur attribuait. J'ai vu souvent, disait-il, des généraux ignorans leur donner ordre d'agir dans telle direction ; l'instinct du soldat le portait à désobéir, et la route qu'il prenait était toujours celle de la victoire.

Ce que disait Achille du Châtelet a pu être vrai dans quelques occasions et à l'époque surtout où il s'était trouvé dans nos armées. Il n'existait pas alors de généraux anciens à qui l'on pût confier la cause que nous défendions ; et parmi les nouveaux il y en avait bien peu qui, par l'expérience et les talens, fussent en état de commander. Mais comme la guerre est un champ fertile en leçons, et qu'il n'y a peut-être pas de peuple au monde qui se forme aussi promptement à cet art que les Français, nous avons vu nos généraux devenir des chefs expérimentés dans le cours d'une seule campagne.

Je vais interrompre ici ce qui concerne Miranda, par quelques détails relatifs à Achille du Châtelet (1). Il fut amené à la Force au mois d'octobre 1793, en revenant des frontières, où le premier coup de canon tiré par les Autrichiens lui avait emporté le gras de la jambe

(1) Voyez page 300 du premier volume.

droite. Sa plaie était encore saignante et exigeait des soins assidus; il était en outre privé de l'usage de sa main droite, ce qui le mettait hors d'état de se suffire à lui-même pour les divers besoins de la vie. Ce fut par un assentiment unanime que les prisonniers qui occupaient les appartemens du greffier et du chirurgien, les plus commodes de la maison, l'appelèrent auprès d'eux: j'étais de ce nombre, et j'eus ainsi l'avantage de connaître de près cet homme intéressant. C'est avec autant de vérité que de plaisir que je déclare ici qu'Achille du Châtelet, l'un des plus courageux défenseurs de la liberté, en était aussi l'amant le plus idolâtre. Il vint nous donner des leçons de républicanisme dans les fers, et rallumer dans nos ames le feu sacré qui embrasait la sienne. Ami sincère de la révolution, il épurait son ardeur pour elle, au flambeau de la raison et de la philosophie. Ses liaisons avec Condorcet et d'autres républicains de ce genre ne peuvent laisser aucun doute sur ses vrais sentimens. Cependant il fut traité à la Force comme un conspirateur et un traître. Pendant les premiers jours de sa captivité, on avait permis à son domestique d'entrer dans la prison pour le panser: bientôt cet adoucissement lui fut ôté; mais nous nous empressions tous à lui rendre ces soins, auxquels nous attachions un véritable honneur.

Achille du Châtelet était livré tout entier à l'étude; quoiqu'il sût beaucoup, il était sans cesse altéré de nouvelles connaissances. Familier avec une infinité de langues mortes et vivantes, il voulut encore, dans la prison, apprendre le grec; et ses progrès dans cette étude furent très-rapides. Il fit transporter une partie de sa bibliothèque à la Force, non-seulement pour lui, mais pour

tous ses compagnons d'infortune qui voulurent y puiser. Ce fut une grande ressource pour moi dans les travaux dont j'étais occupé.

Mais je dus à Achille du Châtelet un secours bien plus précieux encore. Je savais que Miranda s'était procuré du poison, afin de pouvoir rester maître de son sort. Un jour que je portais envie à son bonheur, du Châtelet qui était présent me comprit, et me promit de me satisfaire sous peu de jours ; en effet, il ne tarda pas à me remettre une dose d'opium.

Jusque-là j'avais été agité par des inquiétudes continuelles sur le sort qui m'attendait ; du moment que je vis ma destinée dans mes mains, je respirai, et j'attendis avec un calme vraiment inimaginable le dernier coup de la tyrannie, bien sûr de lui échapper au moment qu'elle croirait le frapper. Aussi, n'eus-je rien de plus à cœur que de bien cacher ce précieux trésor ; il ne me quitta jamais, et, aujourd'hui même que les orages révolutionnaires paraissent dissipés, je le conserve encore avec un soin extrême, autant pour réveiller en moi des souvenirs qu'il importe de ne pas oublier, que pour conserver dans toutes les situations de ma vie ce regard tranquille et serein avec lequel j'affrontais alors l'avenir.

J'ai cherché à connaître la généreuse main à qui nous devions ce présent. Achille du Châtelet ne jugea pas à propos de me satisfaire : je soupçonnai qu'il le tenait de Cabanis, son ami.

Achille du Châtelet fit quelques tentatives auprès des comités de la Convention pour obtenir sa liberté, ou tout au moins sa translation dans un lieu où il pût recevoir les soins que son état exigeait impérieusement. Ses démarches furent inutiles et ne firent même

qu'aggraver son sort : dès ce moment, il ne le supporta plus qu'avec impatience ; le comble de l'injustice produisit dans son ame le comble du désespoir. Ses souffrances physiques croissaient avec ses peines morales : sa santé allait de jour en jour en déclinant et exigeait des soins continuels ; il se crut à charge à nous tous qui nous étions fait un devoir de ne l'abandonner ni nuit ni jour. L'horizon politique s'obscurcissait de plus en plus ; l'espérance s'éteignit dans son cœur ; il souhaita la mort, et l'eut bientôt à ses ordres par le même secours qu'il m'avait procuré et qu'il n'avait fait que partager avec moi.

Ce fut le 20 mars 1794 qu'il exécuta sa résolution, vers les six heures du matin, pendant que le député Chastellain, qui avait passé la nuit auprès de lui, était à sommeiller. Chastellain vint à nous vers les huit heures, et nous dit que son malade, après avoir passé une nuit agitée, reposait un peu dans ce moment : il ne soupçonnait pas ce qui avait pu lui procurer ce repos. Nous nous rendîmes auprès de lui, Miranda et moi ; et en le voyant, nous eûmes tous deux à la fois le même soupçon. Nos doutes se convertirent en certitude, quand nous aperçûmes près de son chevet une petite boîte ouverte et vide. Nous ne pûmes obtenir de lui aucune parole. Il respirait encore, mais peu sensiblement ; il ne donna dans cet état de léthargie aucun signe de douleur ; son pouls se retira par degrés, et s'éteignit tout-à-fait à midi. Quoique nous le jugeassions mort, nous nous opposâmes, pendant un jour et demi, à ce qu'il fût enlevé ; il eût été trop cruel pour nous de conserver le moindre doute à cet égard.

Telle fut la fin de ce brave et vertueux militaire,

dont ma plume n'a esquissé que faiblement les grandes qualités. Ce siècle n'était pas digne de lui : ses lumières, ses talens, ses vertus eussent honoré les plus beaux jours d'Athènes et de Rome. Il avait pris dans la prison beaucoup d'attachement pour Miranda, et il le lui témoigna en lui laissant tout le mobilier et une grande quantité de livres qu'il avait fait venir à la Force. J'héritai d'un Sénèque, édition des Elzévirs, et d'une collection des auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture. Ce présent me sera toujours précieux et cher ; il renouvelle en moi des souvenirs que j'aime à conserver malgré leur amertume.

Je reviens à Miranda et à son respect pour les principes de la science militaire : il en était tellement imbu, que je crois qu'il n'aurait pas consenti volontiers à gagner une bataille, à prendre une ville contre les règles de l'art. Qu'on ne s'imagine pas cependant que je veuille jeter un ridicule sur un homme vraiment estimable sous tous les rapports. Quand je dis qu'il était esclave des règles, j'entends parler de celles qui rendirent Alexandre et César les conquérans du monde, qui fixèrent la victoire aux chars de tant de héros anciens et modernes, et qui les offrent pour modèles aux guerriers de tous les siècles. Je crois donc que Miranda aurait excellé dans l'art de la guerre ; mais il aurait fallu qu'il eût joint un peu plus de pratique à la grande théorie qu'il possédait.

J'avais entendu parler si diversement des dispositions de cet étranger à l'égard de la France, que je ramenais souvent nos conversations sur cet objet. Il m'a paru toujours qu'il nous estimait peu, et qu'il avait une prédilection pour les Anglais, surtout pour leur gouvernement dont il ne cessait de faire l'éloge. J'étais bien sûr

de rendre nos entretiens très-vifs, et même d'exciter un peu sa colère, lorsque, discutant sur la prééminence entre les deux nations, je soutenais qu'elle appartenait aux Français. Il nous la refusait sur tous les points : il trouvait que la constitution anglaise était préférable à toutes celles qui avaient gouverné les peuples jusqu'alors; que c'était en Angleterre seulement, que l'homme jouissait, dans toute sa plénitude, de la liberté civile; qu'il pouvait, sans risque, émettre ses opinions; que là le gouvernement, tout-puissant pour faire le bien, était à peu près sans force pour nuire; qu'enfin l'agriculture et le commerce y étaient portés à un degré de gloire et de prospérité auquel nulle autre nation n'avait encore pu parvenir.

Quant à la marine anglaise, il ne croyait pas que toutes les puissances européennes réunies, pussent lutter contre elle. Il prévoyait que cette supériorité lui appartiendrait encore long-temps. Il riait de nos efforts pour lui résister; il avait prédit le sort de la flotte dirigée par Jambon-Saint-André; il s'étonnait qu'un seul de nos vaisseaux eût échappé; il prétendait qu'on ferait le procès à l'amiral anglais pour n'avoir pas remporté une victoire plus complète, et surtout pour avoir manqué le convoi.

Il avait la plus haute opinion de Pitt, qu'il mettait au rang des plus grands politiques, et faisait honneur à son génie de tous les succès obtenus dans cette guerre par les Anglais. Cependant il aimait beaucoup l'opposition; et en effet, pendant son séjour en Angleterre, il s'était lié intimement avec Fox, Shéridan, Priestley et autres membres distingués de ce parti, avec lesquels il avait conservé des relations depuis qu'il était en France. Il

parlait avec admiration des héros qui avaient combattu pour la liberté de la partie septentrionale de l'Amérique : ce qu'il me racontait des mœurs et des usages de ses habitans, qu'il avait lui-même observés, me faisait souvent partager son enthousiasme. En général, j'ai remarqué dans Miranda une prédilection pour les hommes justes et vertueux ; et comme il prétendait que le gouvernement anglais et encore plus le gouvernement américain les rendaient tels, il était tout naturel qu'il leur accordât la préférence sur les autres.

Par la raison des contraires, il avait une horreur profonde pour les hommes qui s'étaient emparés du gouvernement de la France. Quand il parlait des Robespierre, des Danton, des Collot, des Barrère, des Billaud et autres fondateurs du régime révolutionnaire, son langage était pittoresque de colère et d'indignation. S'il m'arrivait quelquefois d'entrevoir un rayon d'espérance, de trouver de bonnes intentions dans certaines mesures de ce gouvernement, Miranda ne me pardonnait pas ces sentimens ; il me traitait d'esclave, de complaisant, de suppôt de la tyrannie, et m'accablait de mille autres épithètes qui ne me laissaient pas douter de son attachement à la liberté et aux gouvernemens qui la protègent. D'après cette étude suivie que j'ai faite du caractère et des principes de Miranda pendant notre commune captivité, je puis assurer que si ses voyages avaient orné son esprit, ils n'avaient pas donné de patrie à son cœur ; que malgré ses éloges pour les gouvernemens anglais et américains, il préférait le sol de la France ; et que tout en vantant le séjour de Londres et de Philadelphie, il n'aurait pas cessé d'habiter parmi nous, si les ordres du gouvernement ne s'y fussent opposés.

Parmi la foule des prisonniers qui étaient à la Force, j'en remarquai quelques autres qui méritent une note particulière. De ce nombre est Adam Lux, envoyé de Mayence pour demander la réunion de ce pays à la république française (1). Sans égard pour son caractère sacré de représentant d'un peuple, ni pour l'objet si intéressant de sa mission, les tyrans de la France, dans les derniers jours de juillet 1793, l'avaient fait jeter dans les prisons de la Force, sous prétexte qu'il ne rendait pas hommage au 31 mai, et parce qu'il avait publié, en faveur de Charlotte-Corday, un écrit plein d'énergie et d'enthousiasme. Je m'empressai de faire connaissance avec cet intéressant étranger, et je découvris en lui la réunion de toutes les vertus privées et publiques. Plein des principes de Rousseau, il était accouru en France, croyant y trouver tous les hommes prosternés devant les autels de la liberté et de la philosophie. Quand il eut vu de près ceux qui la gouvernaient et dont la farouche politique commençait à la couvrir de sang et de deuil, il ne put retenir son indignation : il la fit éclater au milieu des éloges dont il honora le sublime dévouement de Charlotte-Corday.

Plongé dans les fers, Adam Lux ne changea ni de sentimens ni de langage. On lui fit cependant dire qu'il était maître de son sort, et que la liberté lui serait rendue à condition qu'il promettrait de se taire sur les événemens politiques de la France ; il rejeta cette capitulation et continua de parler avec la même franchise. On chercha à ridiculiser ses plaintes, en le faisant passer pour fou ; Adam Lux s'inscrivit contre cette calomnie, et ne cessa depuis ce moment d'écrire aux comités de salut public

(1) Voyez dans les *Pièces* la note (O).

et de sûreté générale, ainsi qu'au président et à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, pour demander d'être mis en jugement. On vit qu'il n'y avait rien à gagner avec une ame de cette trempe, et sa mort fut arrêtée entre Robespierre, Fouquier et Dumas. Je déjeunais avec lui le 10 octobre 1793, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il était attendu au tribunal révolutionnaire; il y courut aussitôt, et à quatre heures du même jour il avait cessé de vivre.

Si la vertu avait voulu se choisir un temple dans le cœur d'un mortel, celui d'Adam Lux aurait obtenu la préférence. Elevé dans la simplicité des champs, il joignait aux lumières et aux connaissances d'un homme formé au milieu des rapports sociaux, toute la candeur, toute la pureté de celui qui n'aurait jamais habité qu'au milieu des forêts. Mais c'est dans l'élévation, dans la vigueur, dans la fermeté inébranlable de son ame qu'était son caractère distinctif. Je puis dire que j'ai vu en réalité, dans Adam Lux, l'homme vertueux dont Horace n'a tracé que le portrait idéal : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

Valazé, l'un des vingt-deux députés proscrits au 31 mai, tenait assez du caractère d'Adam Lux; mais il y avait cette différence entre l'un et l'autre, que le stoïcisme de celui-ci était toujours conforme à la raison, et qu'il entrait souvent de la passion dans celui du premier.

C'était chez Valazé (1) que se rassemblaient, quelques mois avant le 31 mai, les députés probes qui gémissaient

---

(1) Voyez ci-dessus, page 252, ce que dit madame Roland, dans ses *Observations* sur l'acte d'accusation d'Amar.

sur les maux dont la France était menacée. C'est là qu'on discutait les moyens de résister à la tyrannie qui opprimait la Convention. Le ministre Roland s'y était rendu deux ou trois fois, et il m'avait dit, à cette occasion, que le parti des honnêtes gens était perdu, parce qu'ils ne savaient pas s'entendre; qu'il régnait parmi les députés qui s'assemblaient chez Valazé une telle confusion d'idées et de projets, qu'il n'y avait aucun résultat utile à espérer de leur zèle et de leurs efforts; que pour lui il cesserait absolument de correspondre avec eux, par la certitude de se compromettre sans aucun fruit pour la chose publique. En effet, ces conciliabules, loin de servir à la bonne cause, ne faisaient que hâter sa ruine, en fournissant des prétextes à la malveillance. Il s'en fallait de beaucoup que tous les députés bien intentionnés s'y réunissent; Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaux et bien d'autres n'y allaient presque jamais, parce qu'avec les mêmes principes, ils n'avaient pas les mêmes vues; ce qui formait de nouvelles divisions au sein d'un parti déjà si divisé.

Il n'est pas étonnant après cela que le parti contraire, dont les mouvemens étaient mieux combinés, le but mieux circonscrit, la distribution et la correspondance des rôles mieux établies; qui avait déjà rallié et essayé ses forces dans la société des Jacobins avant de les déployer dans la Convention, soit parvenu enfin à écraser le nombre par l'adresse, le courage par la tactique, et la vertu *inerme* par le crime armé de toutes pièces. C'est par-là que les Girondins se sont perdus; et alors même qu'un malheur commun en réunissait quelques-uns à la Force, ils ne savaient pas mettre à profit leur funeste expérience; ils étaient plus divisés que jamais

et ne s'accordaient ni sur ce qui avait été fait, ni sur ce qui restait à faire. C'étaient, chaque jour, de nouveaux débats entre Valazé et Vergniaux. Beaucoup trop d'opiniâtreté et quelquefois d'emportemens de la part du premier, et dans Vergniaux le sentiment trop prononcé de la supériorité dont il accablait son adversaire : voilà le spectacle que nous fournissaient ces deux malheureux représentans qui ne me rappelaient que trop souvent l'égarement de ces infortunés dont parle Voltaire, que l'on voit

. . . . . L'un sur l'autre acharnés,
Combattre avec les fers dont ils sont enchaînés.

Mais ils n'en étaient que plus dignes de pitié, sans en être moins dignes d'estime et de respect.

Avant d'être enfermés à la Force, Vergniaux et Valazé avaient resté long-temps chacun sous la surveillance d'un gendarme. L'un et l'autre se plaisaient à nous raconter les nombreuses occasions qu'ils avaient eues de tromper la vigilance de ces gardiens et de recouvrer leur liberté. Ni l'un ni l'autre n'avait été tenté de l'obtenir à ce prix. Valazé en particulier nous faisait remarquer les différentes circonstances qui auraient favorisé son évasion, la manière dont il était parvenu à gagner la confiance de son gendarme, l'inquiétude que lui témoignait ce surveillant dans les premiers jours quand il cessait d'être un instant sous ses yeux; sa satisfaction quand il voyait reparaître son prisonnier ; sa sécurité, sa complaisance qui allaient toujours croissant et qui en étaient venues à ce point qu'ils se perdaient quelquefois de vue pendant des demi-journées. « Quelle douce jouis-

sance pour mon cœur, s'écriait Valazé, lorsqu'après m'être éloigné quelque temps de mon gardien, je voyais à mon retour sur son visage l'expression du plaisir qu'il éprouvait de n'avoir pas été trompé dans sa confiance! »

On ne laissa pas long-temps Valazé et Vergniaux à la Force. On vint les en retirer pour les traduire, avec leurs malheureux collègues, devant le tribunal révolutionnaire. Ils partirent sans montrer la moindre altération, quoiqu'ils eussent prévu depuis long-temps le sort qui les attendait. Valazé m'avait souvent entretenu de la résolution où il était de se donner la mort, dans le tribunal même, si on osait le condamner; et l'on sait s'il a tenu parole. Il avait caché un petit stilet dans les papiers qui servaient à sa défense; à peine eut-il entendu prononcer son jugement, qu'il s'enfonça ce stilet dans le cœur, avec un calme, un sang-froid qui auraient empêché qu'on ne soupçonnât son action, si on ne s'en fût aperçu au sang qui coulait sur ses habits, et à l'épuisement de ses forces qui occasionna sa chute.

Qnant à Vergniaux, il subit toute l'horreur de son supplice: mais il marcha à la mort avec une indifférence, une sérénité qui étonnèrent ses assassins. Si j'ai quelque chose à reprocher à sa mémoire, c'est d'avoir pris trop peu de soin pour la défendre. Combien de fois ne l'avons-nous pas pressé, conjuré de préparer sa défense auprès du tribunal! Il résistait à toutes nos sollicitations, prétendant que ce serait peine perdue; que ni lui ni ses collègues ne seraient entendus: qu'on ne manquerait pas de leur fermer la bouche; que leur perte était résolue; que, d'ailleurs, il n'avait pas besoin de préparation pour plaider la cause de l'innocence. Nous ne doutions pas de cette vérité: peut-être cet orateur était-il plus

éloquent dans ses discours improvisés que dans ceux qu'il avait écrits ; nous lui disions même que les inspirations de son génie ne manqueraient pas d'amollir les juges, les jurés et le public ; mais que nous l'exhortions à écrire, dans l'appréhension qu'il avait lui-même d'être privé de la faculté de parler, et que dans ce cas il importait à sa mémoire qu'il laissât à la postérité un monument de son innocence et de la scélératesse de ses bourreaux.

Vergniaux sentit la force de cette observation et promit d'écrire sa défense ; mais la mollesse de son caractère qui le retenait au lit jusqu'à onze heures du matin, et son abandon aux idées douces et aux sensations agréables dont il avait tant de peine à se détacher, ne lui permirent pas de se livrer à ce travail avec la persévérance qu'un si grand intérêt aurait dû lui inspirer. Souvent la plume lui tombait des mains ; il abandonnait le soin de sa vie et de sa mémoire pour poursuivre une idée riante qui lui voilait l'image de la mort ; l'ouvrage traînait en longueur et n'était pas au quart quand l'heure fatale sonna et qu'il fallut aller à l'échafaud.

Je dis à l'échafaud : car l'on se rappelle trop bien que la comparution des vingt-deux députés devant le tribunal révolutionnaire, ne fut qu'une formalité dérisoire, une barbare momerie, qui ne servit qu'à prouver à toute la France que ses tyrans venaient de remettre le poignard de l'assassinat entre les mains de la justice. On n'a pas oublié que pour avoir permis à Vergniaux de parler un instant, les tigres revêtus de la robe de juge faillirent manquer leur proie. Ses douces paroles, ses vives images, ses pénétrantes apostrophes firent une telle impression sur les acteurs et les spectateurs de cette attendris-

sante scène, qu'on ne douta plus du salut des accusés, si on livrait encore une fois le tribunal à la toute-puissance du plaidoyer de Vergniaux : on aurait vu se réaliser les prodiges de la fable, et les tigres s'adoucir à la voix de cet Orphée ; mais un horrible décret rendu par la Convention sur la demande d'Audouin, gendre de Pache, orateur d'une députation de Jacobins (1), lequel permettait aux jurés *de mettre fin aux débats en déclarant qu'ils étaient assez instruits*; ce décret, porté sur-le-champ au tribunal, vint fermer cette bouche éloquente, dont les victorieux accens désarmaient la férocité de tant d'assassins, qui n'osèrent consommer leur crime que quand ils eurent cessé de les entendre.

Ainsi périt Vergniaux, et avec lui le talent le plus rare pour la tribune. S'il eût mis à profit les derniers instans

(1) Audouin, à la tête de la députation, se présenta le 29 octobre à la barre de la Convention, et prononça le discours suivant :

« Citoyens représentans, toutes les fois que la société des amis de la liberté et de l'égalité a des alarmes, elle vient les déposer dans votre sein. Ne vous en étonnez pas. Depuis que ses ennemis ne sont plus dans vos rangs, ici comme aux Jacobins, nous sommes au milieu des amis de la liberté et de l'égalité. Vous avez créé un tribunal révolutionnaire, chargé de punir les conspirateurs : nous croyions que l'on verrait ce tribunal, découvrant le crime d'une main, et le frappant de l'autre; mais il est encore asservi à des formes qui compromettent la liberté. Quand un coupable est saisi commettant un assassinat, avons-nous besoin, pour être convaincus de son forfait, de compter le nombre des coups qu'il a donnés à sa victime? Eh bien! les délits des députés sont-ils plus difficiles à juger? N'a-t-on pas vu le squelette du fédéralisme? Des citoyens égorgés, des villes détruites, voilà leurs crimes. Pour que ces monstres périssent, attend-on qu'ils soient noyés dans le sang du peuple? Le jour qui éclaire un crime d'État, ne doit plus luire pour les conjurés. Vous avez le maximum de l'opinion; frappez. Nous vous proposons,

de sa vie pour transmettre à la postérité les vérités importantes qu'il avait à révéler, nos regrets recevraient quelque adoucissement, et sur sa tombe on aurait vu s'élever un monument qui aurait porté l'éclatant témoignage de ses vertus et de son génie dans les siècles à venir. Mais rien ne peut réparer cette immense perte; non, quelque éloquente que soit la plume qui nous tracera l'histoire de ces illustres victimes, elle n'atteindra jamais la force et la magie d'un écrit sorti de la plume de Vergniaux.

Je dois ajouter un trait qui achèvera de peindre son caractère. Avec les moyens les plus sûrs, les plus prompts et même les plus honorables de faire fortune, Vergniaux mourut dans l'indigence; il ne laissa que l'habit

---

1° de débarrasser le tribunal révolutionnaire des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction; 2° d'ajouter une loi qui donne aux jurés la faculté de déclarer qu'ils sont assez instruits : alors, et seulement alors, les traîtres seront déçus, et la terreur sera à l'ordre du jour. »

Osselin prit la parole, et dit : « Il y a dans cette pétition deux parties essentielles et séparées. La première tend à débarrasser le tribunal révolutionnaire des formes qui retardent sa marche : celle-ci doit être renvoyée à l'examen du comité de législation. La seconde tend à décréter que les jurés pourront, quand leur conscience sera assez éclairée, demander que les débats cessent : cette partie n'a pas besoin d'examen; elle est claire et précise; je la convertis en motion, et je demande qu'elle soit décrétée. »

La proposition d'Osselin fut adoptée.

Il demanda en outre que ce décret fût envoyé de suite au président du tribunal révolutionnaire; et la motion passa.

Le décret fut notifié le 30 octobre au tribunal; les jurés se déclarèrent suffisamment instruits. L'arrêt fut prononcé.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

qu'il portait en prison, et quelques mauvais linges qui ne servaient qu'à multiplier les témoignages de sa pauvreté. Il légua le tout à un domestique fidèle qui avait exposé sa vie pour le servir jusqu'à la mort. Son plus grand regret dans ses derniers jours, et il le témoigna à tous momens, était de ne pouvoir mieux reconnaître le zèle de ce serviteur.

Vergniaux nous parlait souvent de ses compatriotes Gensonné et Guadet : voici un trait qui servira à faire connaître ces fiers Girondins.

Pendant que Guadet et Gensonné étaient réunis dans la même maison sous la surveillance de deux gendarmes, il s'offrit à eux les occasions les plus favorables de s'évader ; il s'établit alors une lutte très-vive entre ces deux députés, chacun d'eux voulant engager l'autre à fuir et rester seul exposé au danger commun. Guadet prétendait que les jours de son ami étaient plus précieux que les siens, plus utiles à la patrie, et qu'il serait coupable envers elle s'il ne cherchait pas à les conserver. Gensonné à son tour, rendant justice aux grands talens du Démosthène français, puisait dans cette supériorité même les argumens par lesquels il s'efforçait de faire accepter à son ami la préférence que celui-ci lui offrait. « Il importe, disait-il, à mon pays que j'aille seul à l'é-» chafaud : en me perdant, il n'aura pas à regretter » un talent extraordinaire. Cependant j'ai assez marqué » dans la révolution et dans mes fonctions législatives » pour croire que ma mort arrachera les Français à leur » coupable indifférence sur les maux qui les menacent ; » quand cet éveil sera donné, ce sera à toi, Guadet, » et aux hommes qui ont ton énergie et tes talens, à ral-» lier les Français autour des bons principes et à ra-

» mener parmi eux le règne de la justice et de l'hu-
» manité. »

Ni les répliques éloquentes de Guadet, ni les larmes d'une épouse près de donner le jour à un enfant, ne purent ébranler l'ame indomptable de Gensonné. Il entendait avec calme gronder l'orage autour de lui; il vit sans émotion les approches de sa mort. Oubliant ses malheurs particuliers pour ne songer qu'à la publique infortune, ses dernières paroles furent une invocation au ciel en faveur d'une patrie ingrate qui lui donnait un échafaud pour prix de son amour et de ses services.

Quant à Guadet, si par sa fuite il recula sa fin de quelques instans, ce ne fut que pour en trouver une plus terrible au sein même de son pays natal. Ceux qui voudront avoir une peinture aussi vraie que déchirante de ces temps d'horreurs où notre malheureuse patrie était en proie à tous les crimes, où la nature et l'humanité s'étaient retirées de tous les cœurs, n'ont qu'à lire les Notices historiques de Louvet; ils y trouveront une foule de traits qui font frissonner d'épouvante, mais dont il faut sans cesse effrayer nos esprits et nos mémoires pour nous tenir en garde contre le retour de semblables événemens.

Je ne quitterai point les prisons de la Force sans dire un mot de Kersaint qui y fut logé dans mon voisinage. Ce marin qui, malgré une éducation peu soignée, était parvenu sous l'ancien régime au grade de capitaine de vaisseau, avait tous les défauts que l'on reprochait à la marine royale, c'est-à-dire beaucoup d'orgueil et assez d'ignorance; il était de plus fort ambitieux et jaloux de dominer : c'est dans son caractère plutôt que dans son

esprit que j'ai trouvé la source de ses opinions politiques. Il flatta le peuple et maltraita la cour, parce qu'il voyait la cour dans le peuple ; mais n'ayant trouvé d'appui d'aucun côté, il avait fini par se jeter dans les bras d'une femme avec laquelle il vivait en Sybarite dans une campagne, lorsque la tourmente révolutionnaire vint l'arracher à cette douce nullité pour le plonger dans les cachots de la Force.

Il s'y fit suivre par un attirail immense d'ustensiles de toutes les façons pour la préparation du thé, du chocolat, et de bien d'autres friandises dont la privation eût trop coûté à ses goûts sensuels. Quand c'était son tour de veiller aux apprêts du dîner, que nous faisions en commun entre huit à dix prisonniers, nous étions toujours bien sûrs d'y trouver plus de délicatesse et d'abondance.

Son séjour à la Force ne fut pas de longue durée. Le 21 octobre 1793, vers les onze heures du matin, l'huissier du tribunal révolutionnaire vint lui donner le terrible avertissement, qui était toujours regardé comme l'annonce de la mort, quoiqu'il ne fût que celle du jugement. Je le rassurai de mon mieux, et lui répétai avec attendrissement tout ce qui pouvait me faire illusion, et à lui aussi sur son sort. Il me quitte pour entrer dans un cabinet voisin ; je crois que c'est pour y prendre quelques effets ; mais un séjour trop prolongé m'ayant inspiré de l'inquiétude, j'entre dans le cabinet, et j'y trouve Kersaint appuyé sur une vieille lame d'épée que je croyais déjà fort avant dans sa poitrine. Je pousse un cri, le greffier accourt, nous arrachons Kersaint de ce cabinet, et nous le jetons sur un lit pour visiter sa plaie, que l'état d'affaissement où nous le voyions nous fit

juger très-grave ; mais soit par la mauvaise qualité de l'épée, soit par le défaut de courage, la peau était à peine effleurée.

Kersaint fut donc obligé de paraître devant le redoutable tribunal. Il partit en me recommandant de faire parvenir à la femme avec laquelle il vivait, un écrit dont il m'indiqua le dépôt ; et le lendemain il n'existait plus.

Je m'empressai d'aller retirer l'écrit qu'il m'avait recommandé. Il l'avait mis dans une estampe encadrée, entre la gravure et le carton ; il contenait deux pages environ, et renfermait des réflexions sur les malheurs du temps, sur son attachement à la cause de la liberté, sur l'injustice du sort qu'il éprouvait ; mais d'ailleurs, il n'y avait rien d'assez saillant pour m'engager à en prendre copie ; je le fis donc aussitôt parvenir à son adresse.

Un des plus illustres prisonniers de la Force était sans contredit Linguet. Il fut arraché au mois d'octobre 1793 à la paisible retraite qu'il s'était donnée dans une petite commune du département de Seine-et-Oise, où il avait accepté les fonctions de maire qu'il exerçait à la satisfaction générale des habitans. Croire Linguet attaché à la révolution, ce serait le supposer bien peu conséquent aux principes qu'il a manifestés dans tous ses écrits : certes, le détracteur de Montesquieu, le panégyriste des gouvernemens orientaux ne pouvait être l'ami d'un régime populaire ; je ne dis pas seulement du régime qui existait alors, mais même de celui que les hommes sages auraient voulu établir. Cependant Linguet était las des rôles qu'il avait joués dans le monde ; les dangers qu'il avait courus lui avaient ins-

piré de la prudence et de la modération ; et à l'aspect de la révolution française qui venait de briser si rapidement le trône qui paraissait le plus solide, il jugea bien que les individus ne seraient que des atômes devant elle. C'est ce qui l'avait déterminé à la retraite dans une commune villageoise protégée par un site sauvage, où il cherchait à gagner le cœur des habitans par ses bienfaits.

Je n'avais jamais vu Linguet, mais j'avais été en correspondance avec lui, ce qui nous fit désirer mutuellement de nous connaître. Notre premier entretien roula sur des objets assez indifférens : cependant je me rappellerai toujours une réponse qu'il me fit : « Vous avez franchi, lui dis-je, les bastilles des rois et des empereurs, ce sera un jeu pour vous d'ouvrir les verroux de la Force. » Après un moment de silence et un profond soupir, il me répondit par cet adage vulgaire, mais plein de vérité, et qui n'était que trop prophétique dans sa bouche : « *Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse.* » En effet, après un séjour de quelques semaines à la Force, Linguet fut appelé devant le tribunal. On le persiffla cruellement sur sa théorie de l'esclavage, et à cette gaieté de cannibales succéda la sentence de mort. Rien ne put le préserver du coup fatal : sa commune était venue, presque en masse, auprès des comités de salut public et de sûreté générale, pour le réclamer comme son bienfaiteur, comme son père. Robespierre avait ordonné sa mort, il fallait qu'il pérît : c'est ainsi que l'homme qui avait rempli l'Europe de son nom, qui avait bravé les peuples et les rois, fut emporté comme une vapeur par un souffle révolutionnaire.

Malgré la quantité et la fréquence effroyables des exé-

cutions, le nombre des personnes qu'on amenait dans les prisons excédait de beaucoup celui des individus qu'on envoyait à la guillotine ; ce qui faisait qu'à la Force il y avait des momens où nous étions entassés les uns sur les autres. Je me sentais quelquefois froissé dans la foule, et quoique j'occupasse une chambre privilégiée, celle du greffier, on ne laissait pas que de m'envoyer de temps en temps de la société, et qui n'était pas toujours de la meilleure. Je citerai pour preuve l'Espagnol Gusman (1); cet étranger, payé, selon toutes les apparences, par nos ennemis, pour organiser parmi nous la guerre civile, avait figuré comme président du comité d'insurrection de la commune de Paris, avant le 31 mai, et s'était montré le plus ardent provocateur des mesures atroces qui amenèrent le règne de la terreur.

Le génie de cet homme ne me parut point du tout avoir la tournure révolutionnaire que sa conduite aurait pu faire présumer. Je le jugeai scélérat ; mais personne n'était moins populaire et ami de l'égalité que lui. Il vint nous offrir en prison le spectacle de la débauche et de la crapule. Il avait pour maîtresse une des plus jolies femmes de Paris, à qui l'on accordait l'entrée de la Force moyennant de fortes contributions. Gusman faisait, avec elle et d'autres débauchés reclus, des orgies d'où il ne sortait qu'à minuit et quelquefois plus tard, mais toujours dans un état d'ivresse bruyante, qui le rendait fort incommode à ses voisins. Je fus très-aise quand je le vis déloger ; outre que c'était l'être le plus immoral, je le

(1) Les Mémoires de Riouffe offriront au lecteur des particularités curieuses sur cet étranger.

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

craignais sous le rapport de la délation; heureusement quelques réponses assez balourdes me firent passer à ses yeux pour un bon homme dont il serait inutile de s'occuper. De la Force, il alla à l'échafaud, et certes, pour celui-là, il le méritait bien.

Pendant mon séjour à la Force, nous eûmes deux visites nocturnes. Dans la première, on nous enleva tout le numéraire et les assignats que nous avions; on ne nous laissa, dans la seconde, aucun instrument piquant ou tranchant; on en fit autant et aux mêmes heures, dans toutes les prisons de Paris; le nommé Crépin, municipal, présida aux visites de la Force. Cet artisan, tout orgueilleux de l'autorité que les circonstances révolutionnaires avaient fait tomber dans ses mains, la déployait avec une insolente dureté sur les malheureux détenus, principalement sur ceux qui s'abaissaient à lui faire leurs doléances. M'ayant trouvé auprès de Montanet, ex-président du tribunal révolutionnaire, qu'une fièvre ardente retenait au lit, il me dit tout haut : *Le b.... en tient, tu en seras débarrassé demain.* Crépin fut un faux prophète; Montanet ne succomba point à sa maladie; mais le pronostic du municipal lui causa de vives inquiétudes.

Chaque jour amenait un genre nouveau de vexations. Les prisonniers avaient la faculté de se faire apporter leur nourriture du dehors. On trouva ce régime trop doux, et il fut résolu, sous prétexte d'établir l'égalité entre les détenus, de les rassembler tous à la même table et de leur fournir des mets communs, en faisant contribuer les riches pour les pauvres. Cet ordre de choses fut établi au commencement de juin 1794 : on créa une entreprise qui fut donnée au rabais, et l'on peut juger si les fournisseurs surent spéculer sur la

subsistance de gens dont la vie était comptée pour si peu de chose. Des haricots, des pommes de terre, et tous les deux jours une portion de viande qu'on pouvait avaler en un seul morceau, ce fut là notre unique et constante nourriture. Nous avions pour boisson une façon de vin dont la composition nous était inconnue.

Mais une tracasserie plus cruelle encore, ce fut la translation de presque tous les prisonniers de la Force aux Madelonettes, où l'on renfermait autrefois les filles de mauvaise vie. La police se faisait un jeu de ces déménagemens, et plus ils tourmentaient les malheureux détenus, mieux son but était atteint. L'évacuation de la Force eut lieu le 14 juillet; nous n'en fûmes prévenus que dans la matinée du même jour, encore ne s'expliqua-t-on pas sur le lieu où l'on devait nous conduire. On avait posé des sentinelles dans tous les coins de la maison; cet appareil me fit craindre qu'on n'eût le projet de rassembler les prisonniers pour les faire périr en masse : je courbai la tête sous le joug de la nécessité, et je fis mes adieux à ma femme et à mes enfans.

Mais ce ne fut qu'une fausse alarme : à dix heures l'appel se fait; nous défilons entre deux haies d'hommes armés, et l'on nous jette dans des charriots qui nous conduisent dans notre nouvelle demeure. Quelque humiliante que fût cette translation, le plaisir de nous voir hors de nos antres, de respirer un air plus libre, de voir une suite de maisons et de rues, enfin de promener nos regards sur des objets nouveaux, suspendit un moment dans nos cœurs le sentiment de notre situation. Miranda et moi nous nous occupions à examiner l'effet que produisait la vue de vingt charriots chargés de victimes, sur les nombreux spectateurs accourus sur notre passage. Ce

fut pour nous une vraie jouissance, de n'être point insultés dans la route, de voir, dans les gestes et sur la physionomie de beaucoup d'individus, des signes expressifs de sensibilité et même d'improbation.

En entrant aux Madelonnettes, nous entendîmes le concierge se plaindre hautement de n'avoir pas été prévenu de notre arrivée, et de ce que sa maison, destinée tout au plus pour cent-quatre-vingts individus, allait en contenir plus de quatre cents : aussi fûmes-nous entassés les uns sur les autres dans les chambres et dans les corridors. J'eus pour chambre à coucher un palier d'escalier; j'y étendais un très-mince matelas à dix ou onze heures du soir, et dès les quatre heures du matin je le relevais pour rendre le passage libre. Heureusement nous étions dans une saison où cette espèce de bivouac était moins pénible, et je n'en fus pas autrement incommodé. Cependant l'impossibilité physique de laisser subsister long-temps un tel ordre de choses força les administrateurs des prisons de désobstruer celle des Madelonnettes, et de verser dans une autre une centaine de nos compagnons ; ceux qui restaient purent se nicher un peu moins à l'étroit, nous n'étions plus que douze dans une chambre.

Nous continuâmes à manger à la gamelle nationale; on dressait des tables dans le préau; à midi l'on nous rassemblait, et un quart-d'heure se passait à avaler les haricots qui étaient le mets quotidien ; quand on nous servait des pommes de terre, nous nous tenions pour régalés. Il y avait fort peu de détenus qui s'accoutumassent à ce régime; Miranda et moi nous étions presque les seuls à nous en contenter; c'était là la moindre de nos privations.

Malgré les défenses rigoureuses de laisser entrer aucun comestible, les prisonniers sensuels et riches s'en procuraient de toutes sortes. Il en était de cela comme des journaux dont on avait prohibé l'introduction avec une sévérité qui semblait devoir ôter toute ressource et tout espoir; jamais nous n'en eûmes un si grand nombre que pendant que cette défense subsista; c'est qu'on les payait beaucoup plus cher aux guichetiers. Combien les tyrans s'abusent dans l'opinion qu'ils ont de leur puissance! il y aura toujours une puissance supérieure à la leur, c'est celle de l'or.

Nous ne trouvâmes pas, aux Madelonnettes, des prisonniers bien remarquables; je n'y distinguai que Quatremère de Quinci, architecte-sculpteur, mais plus amateur qu'artiste; il avait rapporté de ses voyages d'Italie, plutôt de l'originalité dans le goût, que la perfection de son art; peu de monumens étaient à son gré. Saint-Pierre de Rome ne trouvait pas même grâce à ses yeux, encore moins notre Panthéon, qu'il ne cessa de gratter tant qu'il l'eut à sa disposition, et qu'il eût peut-être jeté à bas, s'il en eût été le maître.

Je trouvais aux Madelonnettes les jours bien plus longs qu'à la Force, par la raison qu'il était impossible de s'y recueillir et d'y trouver un réduit où l'on pût lire et méditer en silence. Les journées se passaient donc à nous accabler les uns les autres de notre oisiveté.

Cependant les nouvelles du dehors venaient quelquefois donner plus d'intérêt à nos conversations. Le moindre incident nous mettait en haleine; un mot échappé à la tribune nationale, en faveur de l'humanité, ouvrait nos cœurs à l'espérance; d'autres fois, nous attendions notre salut de la mésintelligence qui semblait s'intro-

duire parmi les dominateurs; et lorsque, sur tous ces points, notre attente était trompée, l'affreux désespoir qui s'emparait de nous, nous arrachait quelquefois des vœux criminels. Je me suis surpris, je l'avoue, dans des situations où les revers de nos armées, le triomphe de nos ennemis, la prise de nos places, l'invasion de notre territoire, n'étaient à mes yeux que les préludes d'une heureuse révolution qui devait nous rendre la liberté, en nous délivrant du joug de nos tyrans. J'avais besoin d'appeler à moi toutes les forces de ma raison, pour voir, au-delà de ces avantages momentanés, des maux plus affreux encore que ceux dont nous nous plaignions: tels que la succession d'une tyrannie à une autre, des bastilles à des prisons, des échafauds à des échafauds, et d'un esclavage éternel à une servitude qui ne pouvait être que passagère; mais trop souvent encore le sentiment insupportable du présent effaçait les souvenirs du passé, l'image de l'avenir, et nous rendait aussi aveugles qu'injustes dans nos désirs. Oh! qu'on est près d'être coupable alors qu'on est malheureux! et combien le poids des fers rend plus pesant le joug de la vertu! Renonçant donc à des souhaits illégitimes, et ne pouvant en concevoir d'une autre espèce, j'abandonnais ma destinée au cours des événemens sans prévoir quelle en serait l'issue.

Les soixante-treize députés qui nous avaient suivis aux Madelonnettes n'y séjournèrent pas long-temps: Amar, cet homme féroce, encore teint du sang des vingt-deux, et qui avait requis lui-même l'arrestation des soixante-treize, vint les visiter dans cette nouvelle prison. Quelle fut notre surprise de l'entendre prodiguer à ses victimes les noms les plus doux! de le voir s'attendrir

sur leur sort, et finir par leur promettre un lieu de détention plus commode! Ce qui nous étonna bien davantage, c'est qu'il leur tint parole : en effet, ils furent transférés quelques jours après dans une maison qui servait autrefois de collége, non plus dans des charrettes comme lors de leur translation de la Force aux Madelonnettes, mais dans de bonnes voitures et avec beaucoup de ménagemens et d'égards.

Cet incident, qui ne changea rien à notre sort, si ce n'est de nous mettre un peu plus à notre aise, nous fit faire beaucoup de réflexions, et des réflexions consolantes. La démarche d'Amar n'avait sûrement été inspirée par aucun motif honorable. On aurait plutôt cru à l'humanité d'un tigre qu'à celle de ce député; nous la rapportâmes à quelques nuages orageux que nous voyions se former au-dessus des deux comités de gouvernement; et nous nous rassurâmes par l'idée que nos tyrans avaient peur. Dès ce moment, nous conçûmes l'espérance d'une révolution prochaine qui changerait peut-être la face des choses, et par suite notre situation.

Nous ne nous trompions pas; car ce fut peu de jours après qu'arriva la chute de Robespierre : dans ce jour à jamais mémorable qui a sauvé la vie à plus de dix mille individus renfermés dans les seules prisons de Paris, la garde de ces prisons fut doublée, l'ordre de n'y laisser pénétrer ni lettres, ni papiers publics, ni personne du dehors, renouvelé avec sévérité et suivi avec exactitude, de sorte que nous ne pouvions nous livrer qu'à des conjectures. Mais des nouvelles rassurantes nous parvinrent par une voie secrète et inconnue à nos surveillans.

Notre prison recélait des amans, des époux; et autour de ces murs impénétrables rôdaient sans cesse des épou-

ses et des amantes inquiètes. Ces femmes, car c'est parmi le sexe surtout que l'amour est industrieux, après avoir sans doute parcouru tous les galetas des environs, avaient trouvé un endroit d'où l'on pouvait découvrir un coin des bâtimens des Madelonnettes. Ce grenier fut bientôt habité, et la correspondance établie de part et d'autre à l'aide de différens signaux.

Le jour de l'arrestation de Robespierre, des signaux de joie furent déployés. On désignait la chute de quatre têtes; le bruit s'en répandit bientôt dans toute la prison, et nous crûmes Robespierre et ses complices morts avant qu'ils eussent en effet subi leur supplice.

Quelle nuit que celle qui suivit une si étonnante et si heureuse révélation! Passer aussi brusquement de l'abîme du désespoir aux plus douces, aux plus flatteuses espérances! savourer d'avance le bonheur d'être libre, de voir, d'embrasser ma femme, mes enfans! car nous regardions tous la chute du tyran comme le signal de notre liberté. Le lendemain, nous lûmes la confirmation de cette nouvelle sur les visages de nos gardiens qui n'avaient plus cet air d'insolence et de mépris qui leur était ordinaire, mais qui avaient pris à notre égard des manières douces et en quelque sorte suppliantes. Les journaux qui purent alors circuler librement dans la prison, et que nous dévorâmes avec avidité, vinrent nous donner la dernière preuve des grands événemens qui nous présageaient un sort plus heureux.

Ce ne fut que le 24 thermidor que mes fers se brisèrent : on m'appelle, on m'annonce ma liberté. Quoique j'eusse lieu de m'attendre à cette nouvelle, je ne pus surmonter pendant quelques instans le trouble qui s'empara de toutes mes facultés. Je fis mes adieux à mes com-

pagnons d'infortune, mais je ne voulus point quitter la prison avant d'avoir terminé la pétition de trois pauvres diables impliqués dans la même affaire, et que l'ordre le plus arbitraire retenait depuis dix mois dans les cachots.

Rendu au sein de ma famille, je crus renaître et commencer une nouvelle vie. Cependant plusieurs jours s'écoulèrent avant d'avoir pu débarrasser entièrement mon esprit des idées de prison, de verroux qui me poursuivaient partout : c'était principalement au moment de mon réveil que ces pensées venaient m'assiéger ; je doutais encore de ma liberté ; je craignais que ce ne fût qu'un rêve, et pour y croire, j'avais besoin de m'en assurer par tous mes sens.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 13.

Paris, le 13 août 1792.

Aux Corps administratifs.

Dans un temps de révolution, Messieurs, chaque jour amène des événemens nouveaux et frappans, qui ne semblent pas tenir à ceux de la veille. La scène varie; les individus changent de place; les esprits s'étonnent, et chacun éprouve des sentimens profonds, analogues aux principes qu'il a adoptés, ou aux passions qui le dominent. L'admiration et l'effroi se répandent en même temps; l'homme même, qui s'oublie entièrement dans les grands intérêts de la patrie, n'est point inaccessible à ces affections naturellement produites par de grands mouvemens; mais tout se tient dans le monde moral et politique, comme dans la chaîne des êtres physiques; et, malgré les transitions brusques ou imperceptibles de certaines choses, leur majeure partie peut être prévue et calculée par l'homme réfléchi, qui rapproche avec impartialité l'expérience des siècles passés, de la situation du moment. Cette prévoyance, il faut l'avouer, demande trop de philosophie et de désintéressement pour avoir jamais été l'attribut des cours, séjour malheureux de l'erreur et des passions aveugles. L'habitude du pouvoir entraîne presque toujours l'audace de tout prétendre, et la présomption du suc-

cès : plaignons les infortunés que cette habitude aveugla dès l'enfance; elle prépara leur ruine dans un siècle de lumières. Soyons assez sages pour prémunir contre elle tout homme isolé; redoutons-la pour nous jusqu'au scrupule, et sachons nous appliquer avec sévérité les importantes leçons que nous donne notre propre histoire.

Fatiguée d'une longue oppression, et enfin portée au comble de l'indignation par les excès de la perversité, la nation, éclairée sur ses droits, les reprit en 1789. La Bastille fut renversée, et l'édifice bizarre d'une monarchie despotisée fit place à la constitution que nous donnent les représentans. Etablie sur des bases inébranlables et sacrées, il fallait qu'elle se soutînt comme elles, si leur correspondance était exacte, ou qu'on en sentît bientôt les vices.

Il en existait sans doute : trois ans d'agitation et de trouble les ont développés; mais il eût été possible de rester long-temps sans les apercevoir, si le premier de tous n'eût été dans les grands moyens de corruption laissés à la cour.

Menacé extérieurement par de puissans ennemis, travaillé dans l'intérieur par des malveillans, le peuple, lassé des lenteurs et des trahisons d'agens perfides, s'est levé une seconde fois; il a voulu dissiper ces artisans de mensonges qui environnent le trône comme des insectes avides.

Sa justice, aussi terrible que sa patience est longue, s'est indignée d'une résistance rendue cruelle par les apparences de conciliation dont on l'avait fait précéder. Jetons un voile sur des détails toujours affligeans, puisque le sang des hommes a coulé. Combien les despotes sont coupables de causer, pour l'élévation de quelques mortels prétendus privilégiés, la ruine de tant d'individus!

Le despotisme fut détruit en 1789; mais 1792 sera l'époque du règne de l'égalité. Un peuple fier et brave a démontré qu'il voulait l'établir, et qu'il saurait la conserver. Son courage annonce à l'univers qu'il n'a rien à redouter, et qu'on est sûr de tout vaincre quand on est résolu à se sacrifier.

Rappelé de ma retraite au département de l'intérieur, je rentre dans la lice, sans me dissimuler les dangers du combat. J'avais été porté la première fois au ministère sans l'avoir ambitionné; je m'étais efforcé, sans terreur, d'en remplir les devoirs, et je m'en étais vu décharger sans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche : tout citoyen doit envisager du même œil, et embrasser avec le même calme, et les grands travaux, et la gloire et la mort, sans les rechercher ni les craindre. Mon premier soin, dans cette carrière, est de m'adresser à ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, Messieurs, avec cet

abandon cher à l'homme sensible et loyal, avec cette franchise, seule digne de la liberté, qui ne connaît point les détours de ce qu'on appelait autrefois petitement la politique, parce que, n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

Nous avons tous à remplir des devoirs, sinon également étendus, du moins également respectables et touchans. Appelés par la confiance du peuple au soin glorieux de faire exécuter les lois pour sa félicité, pénétrons-nous de cette auguste destination. Eh quoi! l'espérance d'un bonheur particulier dans un avenir lointain peut faire des fanatiques; et la confiance d'assurer celui de vingt millions d'hommes ne trouverait pas des enthousiastes!

Malheur au froid égoïste dont le cœur ne s'émeut pas à cette douce idée! Il ne méritait point de voir une patrie lui sourire, et il ne connaîtra jamais le charme de se dévouer pour elle.

Messieurs, nous ne devons pas nous le dissimuler, les derniers et sanglans efforts du peuple irrité n'auraient pas été nécessaires, si tous ceux qu'il avait investis de sa confiance l'eussent justifiée; si tous ses mandataires s'étaient souvenus qu'ils devaient leur existence, comme tels, à la constitution, et ne pouvaient avoir d'action par elle que pour son maintien.

Cette vérité était facile à saisir; pourquoi a-t-elle été méconnue? C'est qu'on a manqué de bonne foi; c'est que beaucoup de gens se sont dits attachés à la constitution, pour obtenir des moyens de la détruire ou de la tourner à leur profit; c'est qu'on n'aimait pas sincèrement la liberté, et qu'on ne voulait d'elle que l'avantage de n'avoir personne au-dessus de soi, sans vouloir souffrir qu'il n'y en eût plus au-dessous; c'est que nous étions généralement très-corrompus, et que la révolution, faite par les lumières, avait à combattre les mœurs. De là, ces propos si chaudement avancés, si avidement répandus, et hautement répétés, de l'absurdité du nouveau régime, de l'impossibilité de le maintenir, des crimes attribués à ceux qui cherchaient à le défendre, et de la faction prétendue de quiconque s'en montrait sincèrement ami: tandis qu'il n'y avait d'absurde que la volonté de garder notre ancienne manière d'être dans le nouvel état de choses; d'impossible, que l'alliance monstrueuse des sottises de la vanité avec les principes de la justice éternelle; de crimes, que ceux de toutes les passions conjurées contre l'égalité; de factieux, que ceux qui se couvraient toujours du manteau de la loi pour en combattre l'esprit.

De là encore, ce fol espoir, nourri par de continuelles tentatives, de ramener de l'ancien régime ce qui pouvait consoler l'orgueil d'une caste dont l'existence a prouvé partout les dangers; de là, cette conjuration

contre les sociétés populaires, attribut et soutien de la liberté. Leur existence découle si nécessairement de la constitution ; elle est une application si simple et si juste des droits reconnus, que, ne pouvant en contredire la légitimité, on était réduit à leur prêter des inconvéniens.

Ils étaient grands, en effet : car les hommes sont toujours funestes à la tyrannie ; et dès qu'ils confèrent ensemble à l'abri de la loi, on ne saurait les opprimer long-temps. On affecta donc certains mots pour faire croire à des partis ; il ne s'agit, en effet, que de créer un être factice, pour lui supposer ensuite des modifications, au moyen desquelles on séduit les faibles, et l'on fait peur aux sots. Des citoyens réunis dans tels lieux, avaient pris de cela seul le nom de Jacobins ; c'était le rendez-vous des députés de l'Assemblée constituante, ce fut celui des patriotes ardens de la capitale. Ceux des autres villes qui se réunirent à leur exemple, communiquèrent avec eux ; dès-lors on vit s'établir une circulation de lumières et de sentimens dont la rapidité, l'accroissement successif, frappèrent de terreur les soupirans du despotisme. On fit des Jacobins une puissance ; on leur supposa des projets atroces ; on leur attribua tous les malheurs, afin de les rendre suspects, odieux, de proscrire en leur nom tout ce qu'il y avait d'hommes attachés aux principes de l'égalité. Ce système, très-bien lié, fut suivi avec une intelligence et une ardeur dont les développemens et les effets occuperont une place importante dans l'histoire de la révolution et de celle des tyrans. Qui pourrait s'abuser encore aujourd'hui ! L'énergie et la justice du peuple doivent attérer ses calomniateurs.

A entendre les lâches écrivains qui se faisaient payer pour l'insulter, on eût cru que Paris et la France étaient divisés en deux partis égaux. Les habitans de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, et il n'y a plus de doute sur l'objet de nos efforts et de nos combats : c'est le triomphe de l'égalité.

La révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'assurer ses bienfaisans effets. Nos représentans ont juré la liberté, l'égalité ; elles ne doivent plus être séparées désormais : c'est par elles que vous devez faire aimer les lois ; c'est pour elles que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuses, plus d'hésitations, plus d'espérances criminelles : que celui d'entre vous, Messieurs, qui ne jurerait pas dans son cœur l'adhésion à ces principes sacrés, quitte à l'instant le caractère de fonctionnaire public, dont il serait aussi incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai cessé de vous les rappeler dans le temps de ma première administration : j'ajoute aujourd'hui que la nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte observation, et que je me dévoue tout entier à les maintenir.

Les dangers de la patrie ne sont pas encore anéantis ; tant qu'ils existent, tout homme est responsable et de ce qu'il doit faire de bien, et de ce qu'il peut empêcher de mal. Aucun citoyen n'est indifférent sans être coupable : tous doivent agir et surveiller. En paix, la confiance règne et se justifie : elle est un prix glorieux accordé par les commettans à leurs administrateurs. En guerre, celle surtout à laquelle donne lieu une révolution intérieure, la défiance est presque une vertu : mise en action, elle est un titre à la reconnaissance si elle découvre une trahison.

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos séances la loi de la publicité : elle est portée ; honorez-vous de sa prompte et entière exécution. C'est par la publicité qu'on s'assure de l'opinion ; c'est par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la souveraineté du peuple, et qu'on mérite ses éloges. Elle justifie l'intention des bons ; elle sauve de l'erreur les faibles ; elle prouve enfin qu'il n'est d'hommes dignes d'être vus, que ceux qui ne craignent pas de se montrer.

Je dois vous prévenir, Messieurs, de l'extrême sensation qu'ont faite à l'Assemblée les plaintes amères contre les directoires, lents ou inexacts dans la publication des lois et des adresses, ou autres écrits civiques, envoyés par l'Assemblée nationale. On a rapproché ces lenteurs affectées pour la publication des lois ou des instructions qui frappaient plus vigoureusement sur les opinions ou les erreurs de ces directoires, de leur célérité à recueillir et répandre tout ce qui peut affaiblir l'esprit public. Cette opposition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empressés d'en effacer le souvenir.

Les circonstances, Messieurs, nécessitant la plus grande exactitude dans toutes les mesures, je vous prie de me faire passer sur-le-champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés de votre département, de leurs femmes et de leurs enfans, du lieu qu'habitent ces personnes ; enfin une notice de la nature, étendue et localité de leurs biens.

Je vous prie également de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, pour me faire connaître l'état de l'esprit public, les mouvemens qui pourraient survenir, les personnes qui les auraient suscités, et les faits qu'ils auraient produits.

Je vous invite, Messieurs, à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une révolution qui s'achèverait, sans vous, dans les déchiremens, et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple, continuez de faire aimer et connaître sa souveraineté ; montrez-la dans sa majesté aux amis de l'égalité ; manifestez

sa force aux téméraires qui oseraient en douter, et surtout aux rebelles qui tenteraient de la méconnaître.

Le ministre de l'Intérieur,
Signé Roland.
(*Moniteur du* 19 *août* 1792.)

Note (B), *page* 26.

Extrait des arrêtés pris par le Conseil général de la Commune, dans la séance du 2 *septembre* 1792.

Aux armes...... Citoyens...... Aux armes! l'ennemi est à nos portes.

Le procureur de la commune ayant annoncé les dangers pressans de la patrie, les trahisons dont nous sommes menacés, l'état de dénûment de la ville de Verdun assiégée en ce moment par les ennemis, qui, avant huit jours, sera peut-être en leur pouvoir;

Le conseil général arrête :

1°. Les barrières seront à l'instant fermées;

2°. Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront sur-le-champ arrêtés;

3°. Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal;

4°. Tous les citoyens qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher en ce moment, déposeront leurs armes à leurs sections, et on en armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler sur les frontières;

5°. Tous les hommes suspects, ou ceux qui, par lâcheté, refuseraient de marcher, seront à l'instant désarmés;

6°. Vingt-quatre commissaires se rendront sur-le-champ aux armées pour leur annoncer cette résolution, et dans les départemens voisins pour inviter les citoyens à se réunir à leurs frères de Paris, et marcher ensemble à l'ennemi;

7°. Le comité militaire sera permanent; il se réunira à la maison commune, dans la salle ci-devant de la reine;

8°. Le canon d'alarme sera tiré à l'instant, la générale sera battue dans toutes les sections pour annoncer aux citoyens les dangers de la patrie.

9°. L'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif provisoire, seront prévenus de cet arrêté;

10°. Les membres du conseil général se rendront sur-le-champ dans

leurs sections respectives, y annonceront les dispositions du présent arrêté, y peindront avec énergie à leurs concitoyens les dangers imminens de la patrie, les trahisons dont nous sommes environnés ou menacés, et leur représenteront avec force la liberté menacée, le territoire français envahi; ils leur feront sentir que le retour à l'esclavage le plus ignominieux est le but de toutes les démarches de nos ennemis, et que nous devons, plutôt que de le souffrir, nous ensevelir sous les ruines de notre patrie, et ne livrer nos villes que lorsqu'elles ne seront plus qu'un monceau de cendres;

11°. Le présent arrêté sera sur-le-champ imprimé, publié et affiché.

Signé Huguenin, président,
Tallien, secrétaire-greffier.
(*Moniteur du 3 septembre* 1792.)

Note (C), *page* 27.

Lettre de M. Roland, ministre de l'Intérieur, à M. Santerre.

En date du 4 septembre, l'an IV de la Liberté.

Au nom de la nation, et par ordre de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif, je vous enjoins, Monsieur, d'employer toutes les forces que la loi met dans vos mains, pour empêcher que la sûreté des personnes et des biens soit violée; et je mets sur votre responsabilité tous attentats commis sur un citoyen quelconque, dans la ville de Paris. Je vous envoie un exemplaire de la loi qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que je recommande, et j'informe l'Assemblée nationale et le maire de Paris des ordres que je vous soumets.

Réponse de M. Santerre.

Monsieur le ministre, je reçois à l'instant votre lettre. Elle me somme, au nom de la loi, de veiller à la sûreté des citoyens : vous renouvelez les plaies dont mon cœur est ulcéré, en apprenant à chaque instant la violation de ces mêmes lois et les excès auxquels on s'est livré. J'ai l'honneur de vous représenter qu'aussitôt la nouvelle que le peuple était aux prisons, j'ai donné les ordres les plus précis aux commandans des bataillons, de former de nombreuses patrouilles, et aux comman-

dans du Temple et autres, voisins de la demeure du roi et de l'hôtel de la Force, à qui j'ai recommandé cette prison, qui n'était pas encore attaquée.

Je vais redoubler d'efforts auprès de la garde nationale, et je vous jure que, si elle reste dans l'inertie, mon corps servira de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter.

(*Moniteur du 7 septembre* 1792.)

Note (D), *page* 31.

Paris, le 3 septembre 1792, l'an IV de la liberté.

Lettre de M. Roland, ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président,

Je viens remplir un devoir sacré, dont l'accomplissement peut me coûter cher; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.

Je ne rappellerai point ici quelles circonstances m'ont porté la première fois dans le ministère, que je n'avais ni désiré, ni attendu; je n'y ai vu que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. J'ai dit hautement la vérité à un roi que je voyais compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui-même. Aucune considération n'a influé sur mon courage; j'aime trop mon pays pour songer même à la gloire; et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La confiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère, dans un temps plus orageux encore: je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisait une loi; je le soutiens sans faiblesse, et j'y sacrifierai ma vie, tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer du moment où je ne serais plus qu'un fantôme représentatif, sans action et sans influence.

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? Quelles suites doit-il avoir? Quelle obligation impose-t-il?

Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait, doit bientôt se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune

autre puissance n'aurait anéantis, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que nous étions perdus; la cour, préparée depuis long-temps, attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort, et d'y régner par la terreur. Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt, quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendue fatale aux conspirateurs.

Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques excès : la mer, agitée par un violent orage, mugit encore long-temps après la tempête ; mais tout a ses bornes, ou doit enfin les voir déterminées.

Si la désorganisation devient une habitude; si des hommes zélés, mais sans connaissance et sans mesures, prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions, le gouvernement n'est plus qu'une ombre, il n'est rien; et l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit se retirer dès qu'il ne peut plus le diriger; car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir. La commune provisoire a rendu de grands services; elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard, mais je le lui rends avec effusion de cœur; la commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur; et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux rois : et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'Assemblée a rendu de sages décrets, qui conservent en conseil général les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance; mais ce conseil, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations; l'action doit être concentrée dans le corps municipal pour être plus une et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution; c'est par lui qu'elle doit être faite. Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues; les ordres se croisent; on ignore souvent de qui ils émanent, et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connaissance, ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité

d'action ne fut plus nécessaire. Des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire; ils s'emparent de quelques villes; ils menacent la capitale; c'est vers elle que se dirigent leur rage et leur désespoir : c'est là qu'ils ont à exercer des vengeances; c'est là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement, et profiter de leurs avantages. Sans doute l'énergie du peuple, bien dirigée, leur opposera des barrières insurmontables; mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité; l'une et l'autre sont impossibles, lorsque tout le monde commande. J'ai vu le ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportait à la formation du camp l'intervention d'une commission ardente et zélée, mais étrangère aux dispositions de cette nature.

Le peuple doit être là en personne ou par ses commissaires, pour voir ce que fait le pouvoir exécutif : soit; mais il doit le laisser agir, sous peine de périr au milieu de ses propres débats. Car, de deux choses l'une : les personnes chargées de ce pouvoir jouissent de sa confiance, ou ne l'ont pas; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent; dans la première, elles doivent user, dans toute son énergie, du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermente et aigrit encore contre ce pouvoir, comme s'il rendait essentiellement vicieux les hommes auxquels il est réparti; comme si l'identité des noms faisait celle des choses, et que des ministres responsables pussent avoir rien de commun avec ce qu'était un roi inviolable.

Hier, au sein même de la maison commune, on dénonçait les ministres, vaguement, quant au fond, parce qu'on manquait de sujets de reproches; mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester, dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des présidens de toutes les sections, convoquée par les ministres chez M. le maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble, et entrave les opérations.

Hier, fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile; je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur : il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop long-temps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et

qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration, que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir, ni empêcher ces excès ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien ! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité ; si elles étaient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu : mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurai fait mon devoir ; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.

Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives : l'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble, qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussitôt les déterminations convenables ; et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet désiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple, docile à la voix de ses législateurs, dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs ; il apercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départemens ; il sait que le Midi, plein de feu, d'énergie et de courage, était prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu une Convention qui doit tout rallier ; il aperçoit que les sages et les timides se réuniraient aisément pour établir cette Convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion ; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départemens, ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des lois ; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs : déjà l'exemple commence ; qu'il frémisse et s'arrête ! une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions qui ne tombent d'abord que sur les coupables,

mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste.

Il en est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre; que les législateurs parlent, que le peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité : je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel; je demande ma démission, et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action.

Le ministre de l'Intérieur,
ROLAND.

(*Moniteur du* 5 *septembre* 1792.)

Note (E), *page* 32.

A l'époque des horribles événemens de septembre, l'ennemi était à Verdun; une foule d'hommes et de femmes venaient offrir à l'Assemblée des dons patriotiques; des volontaires traversaient le lieu de ses séances, en prêtant serment; enfin elle recevait des départemens un grand nombre d'adresses qui, toutes, contenaient des protestations de zèle et de dévouement. La lecture de ces adresses, ces députations, ces offrandes remplissent presque entièrement le récit des séances. L'Assemblée paraissait s'en occuper beaucoup, pour n'être point forcée de porter ailleurs son attention. Les colonnes du Moniteur ne présentent que quelques passages relatifs aux massacres; mais ces passages, tels qu'ils sont, par ce qu'ils disent, et par ce qu'ils laissent entrevoir, sont encore infiniment précieux pour l'histoire. Ils donnent surtout une juste idée de la situation des esprits dans l'Assemblée,

qui paraissait craindre par-dessus tout de laisser apercevoir sa terreur.

Séance du 2 septembre 1792, à 6 heures du soir.

Des officiers municipaux, admis à la barre, annoncent qu'il se fait des rassemblemens autour des prisons, et que le peuple veut en forcer les portes : ils prient l'Assemblée de délibérer sur-le-champ sur cet objet, en lui observant que *le peuple est à la porte*, et qu'il attend sa décision.

M. Bazire. Je demande que l'Assemblée envoie des commissaires pris dans son sein pour parler au peuple, et rétablir le calme.

M. Fauchet annonce que deux cents prêtres viennent d'être égorgés dans l'église des Carmes.

M. le président nomme les commissaires. Ce sont MM. Bazire, Dusaulx, François (de Neufchâteau), Isnard, Lequinio ; M. Audrein se joint à eux....

Un citoyen de la garde nationale annonce que les commissaires de l'Assemblée n'ont pu parvenir à calmer le peuple, et qu'en conséquence il faut que l'Assemblée prenne une autre mesure....

On lit une lettre de M. l'abbé Sicard, par laquelle il annonce qu'il vient d'être sauvé de la fureur du peuple par le dévouement généreux d'un horloger nommé Monot, qui a dit au peuple en ouvrant sa poitrine : Il faut que vous perciez ce sein pour arriver à celui de l'abbé Sicard.

Sur la proposition de M. Lagrevolle, l'Assemblée nationale décrète que M. Monot a bien mérité de la patrie....

Un des deux commissaires envoyés pour visiter les environs du Temple, annonce que le calme règne dans l'intérieur et l'extérieur, et qu'il n'y a aucune apparence de rassemblement.

M. Dusaulx. Les députés que vous avez envoyés pour calmer le peuple sont parvenus avec beaucoup de peine aux portes de l'Abbaye. Là, nous avons essayé de nous faire entendre. Un de nous est monté sur une chaise ; mais à peine eut-il prononcé quelques paroles, que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur, M. Bazire, a essayé de se faire écouter par un début adroit ; mais quand le peuple vit qu'il ne parlait pas selon ses vues, il le força de se taire. Chacun de nous parlait à ses voisins à droite et à gauche ; mais les intentions pacifiques de ceux qui nous écoutaient, ne pouvaient se communiquer à

des milliers d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés, et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait....

A une heure du matin le bruit se répand dans la salle que le désordre continue, et qu'on tue toujours des prisonniers. — Les commissaires écrivent à la commune pour en recevoir des informations précises. — A deux heures et demie, trois commissaires de la commune arrivent.

M. Truchot, commissaire. Messieurs, la plupart des prisons sont maintenant vides; environ quatre cents prisonniers ont péri. A la prison de la Force où je me suis transporté, j'ai cru devoir faire sortir toutes les personnes détenues pour dettes. J'en ai fait autant à Sainte-Pélagie. Revenu à la commune, je me suis rappelé que j'avais oublié à la prison de la Force la partie où sont renfermées les femmes. J'en ai fait sortir vingt-quatre. Nous avons principalement mis sous notre protection mademoiselle de Tourzelles et madame Sainte-Brice. J'observe que cette dernière est enceinte. Pour notre propre sûreté, nous nous sommes retirés, car on nous menaçait aussi. Nous avons conduit ces deux dames à la section des Droits de l'Homme, en attendant qu'on les juge.

M. Tallien, commissaire de la commune. On s'est d'abord porté à l'Abbaye. Le peuple a demandé au gardien les registres. Les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 (août) et pour cause de fabrication de faux assignats ont péri sur-le-champ : onze seulement ont été sauvés. Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer au désordre. Le procureur de la commune s'est présenté le premier, et a employé tous les moyens que lui suggéraient son zèle et son humanité. Il ne put rien gagner, et vit tomber à ses pieds plusieurs victimes. Lui-même a couru des dangers, et on a été obligé de l'enlever, dans la crainte qu'il ne pérît victime de son zèle. De là le peuple s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont aussi été immolés.

A minuit environ, on s'est porté à la Force. Nos commissaires s'y sont transportés, et n'ont pu rien gagner. Des députations se sont succédé; et lorsque nous sommes partis pour nous rendre ici, une nouvelle députation allait encore s'y rendre. L'ordre a été donné au commandant général d'y faire transporter des détachemens; mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes, qu'il ne reste point à sa disposition assez de monde pour assurer le bon ordre. Nos commissaires ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher l'hôtel de la Force d'être pillé, mais ils n'ont pu arrêter en quelque sorte la juste vengeance du peuple; car, nous devons le dire, ses coups ont tombé sur des fabricateurs de faux assignats, qui étaient là depuis fort long-temps : ce qui a excité la vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats reconnus.

M. Guiraud, commissaire. On est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon. Le peuple, en exerçant sa vengeance, rendait aussi sa justice; au Châtelet, plusieurs prisonniers ont été élargis au milieu des cris de vive la nation, et au cliquetis des armes. Les prisons du Palais sont absolument vides, et fort peu de prisonniers ont échappé à la mort.

M. Tallien. Voici un fait important. Un homme vient de porter à la commune cinq louis en or et quatre-vingt-trois livres en argent blanc, frappé au nouveau coin. Il y a un dépôt d'établi pour les divers effets trouvés sur les prisonniers.

M. Guiraud. Le peuple, sur le Pont-Neuf, faisait la visite des cadavres, et déposait l'argent et les porte-feuilles. Un homme pris volant un mouchoir a été tué....

M. Guiraud, reparaissant à la tribune. J'ai oublié un fait important pour l'honneur du peuple. Le peuple avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. D'après l'écrou, d'après diverses questions faites au prisonnier, les juges apposaient les mains sur sa tête, et disaient : « Croyez-vous que dans notre conscience nous puis- » sions *élargir* monsieur? » Ce mot *élargir* était sa condamnation. Quand on disait oui, l'accusé était lâché, et il allait se précipiter sur les piques. S'il était jugé innocent, les cris de vive la nation se faisaient entendre, et on rendait à l'accusé la liberté.

Du lundi, 3 *septembre, à neuf heures du matin.*

M. Jouneau, député des Deux-Sèvres, fait hommage d'un fusil et d'une baïonnette qu'il avait achetés pour voler à la défense de la patrie, au sortir de son poste. (On applaudit.)....

Le ministre de l'Intérieur envoie la réponse qui lui a été faite ce matin par M. Pétion. Le maire annonce qu'il n'a appris les événemens de la nuit qu'au moment où il n'y avait plus de remède à y apporter. Craignant qu'on ne se portât au Temple, il a requis le commandant général qui s'y est porté lui-même; il n'y a point eu de trouble à cet endroit; il l'a requis encore de faire marcher du renfort aux prisons....

Les acteurs, actrices et employés du théâtre de mademoiselle Montansier viennent offrir de former une compagnie. (On applaudit.)....

Une députation de la section du Marais fait lecture de l'arrêté qu'elle a pris de s'engager par serment à ne jamais porter atteinte aux précieux ôtages renfermés au Temple. (On applaudit.)

On fait lecture d'une lettre des commissaires du conseil de la commune.

Au Temple, ce 3 septembre 1792.

« L'asile de Louis XVI est menacé. La résistance serait impolitique, dangereuse, injuste peut-être. L'harmonie des représentans du peuple avec les commissaires de la commune pourrait garantir le désordre. Nous demandons que vous vouliez bien nommer six membres pour, conjointement avec nous, calmer l'effervescence. »

La proposition de la commune, convertie en motion, est adoptée. (On applaudit.) ....

Le 3 septembre, l'Assemblée avait reçu la lettre dans laquelle Roland dénonçait avec horreur les massacres des prisons. Il fallait bien essayer de les excuser. Le morceau suivant fut inséré le 6 dans le Moniteur à l'article Paris.

Jeudi, 6 *septembre.*

Quelque déconcertés que dussent être les conjurés, depuis la journée du 10 août et depuis la découverte précieuse des preuves du plus horrible complot contre la liberté publique, ils n'avaient pas pour cela abandonné tout espoir de succès. Des projets absolument isolés leur avaient paru sans doute trop insensés; mais en les calculant avec l'approche de l'armée ennemie, avec le système de terreur dont on l'a fait précéder, et surtout avec l'intention de faire évader ceux des leurs qu'une surveillance active avait mis hors d'état de nuire, ils entrevoyaient encore quelque possibilité de réussir, et préparaient une tentative.

On avait eu connaissance, par des indices particuliers, des aveux publics, des dénonciations signées, que, pendant la nuit, les prisons seraient ouvertes pour faire évader les conspirateurs; que les autres détenus, dont le nombre était considérable, et auxquels on devait donner des armes autant qu'il serait possible, se répandraient dans la ville, forceraient les corps-de-garde, désarmeraient les citoyens, et, réunis à quelques autres brigands, s'introduiraient dans les maisons pour piller et incendier.

Le dimanche 2, tandis que les citoyens, électrisés par la proclamation de la commune provisoire, se rassemblaient dans leurs sections pour s'enrôler, et pour y délibérer sur les dangers de la patrie, seize particuliers, armés de pistolets et de poignards, avaient été arrêtés

(l'archevêque d'Arles et le vicaire de Saint-Fériol de Marseille étaient du nombre). On les conduisait de la cour du Palais au comité des Quatre-Nations. Ils firent résistance, et l'un d'eux tira un coup de pistolet qui blessa mortellement un citoyen; alors ils devinrent victimes de leur propre fureur.

Les bruits de l'évasion projetée des prisonniers inspirent plus de craintes; elles s'accroissent par des indices plus certains, et prennent une telle consistance, que plusieurs sections arrêtent d'envoyer autour des prisons de nombreuses patrouilles pour les surveiller; mais l'indignation du peuple était à son comble, et il formait déjà la résolution la plus hardie et la plus terrible. « Eh bien! qu'ils meurent tous, s'écrie un citoyen qui venait de s'enrôler : le danger de la patrie nous appelle, partons; mais en quittant nos familles, n'emportons pas la crainte que nos concitoyens qui se privent pour nous de leurs armes, ne puissent défendre nos femmes et nos enfans contre de nouveaux complots; que les scélérats meurent tous! »

Cette résolution subite se propage avec une activité incroyable. Le peuple se porte de toutes parts aux prisons. La municipalité fait de vains efforts pour l'arrêter. Tout ce qui lui est possible, c'est de prendre des mesures de prudence, pour que du moins l'innocent ne soit pas confondu avec le coupable.

Un grand nombre de prisonniers, réclamés par des citoyens, ont été rendus; et si la justice du peuple a été terrible, il est constant qu'il faisait éclater la plus grande joie, quand il n'avait point à punir. L'innocent était délivré et porté en triomphe au milieu des cris de vive la nation. On conduisait auprès d'un criminel expirant ceux qui n'étaient que légèrement coupables, et le spectacle de terreur dont ils étaient témoins, précédait le moment de leur délivrance.

M. Jouneau, député, réclamé par ses collègues, a été accompagné jusqu'à l'Assemblée nationale; il avait le décret d'inviolabilité placé sur sa poitrine.

M. d'Affri a été sauvé et reconduit chez lui par le peuple.

Le lendemain, madame Lamballe a eu la tête coupée; son corps a été traîné dans la ville, et plus particulièrement autour du Temple. Madame Tourzelle et autres dames attachées à la femme du roi ont été sauvées par les commissaires de la commune. Madame Sainte-Brice et mademoiselle Tourzelle avaient été sauvées la veille par les soins de deux commissaires du conseil de la commune, qui eux-mêmes ont manqué d'être victimes de leur zèle; ces deux dames sont actuellement en sûreté.

L'abbé Salomon, ex-conseiller au parlement; Duveyrier, ci-devant

secrétaire du sceau ; l'abbé Sicard, Guillaume, notaire, et plusieurs autres ont été sauvés.

M. Saint-Méart, accusé de travailler au Journal de la Cour et de la Ville, a été épargné et reconduit chez un ami par son propre juge : celui-ci a refusé de l'argent qui lui était offert dans un mouvement de joie et de reconnaissance ; il n'a accepté qu'un verre d'eau-de-vie.

Il y a eu avant-hier quelque fermentation au Temple ; mais un ruban marquant la limite que le peuple ne devait pas dépasser, a été respecté et a suffi pour le contenir.

Madame de Staël a obtenu un passeport, et est allée rejoindre M. Necker, à sa terre de Copet.

Les massacres n'en continuaient pas moins : mais la commune trompait l'Assemblée par ses rapports, et l'Assemblée consentait à se laisser tromper : l'extrait qui suit en offre la preuve.

Du mardi 4 septembre, à neuf heures du matin.

Des officiers municipaux se présentent à la barre. *L'un d'eux portant la parole :* Législateurs, les prisons sont vides ; l'innocence a échappé au glaive de la vengeance du peuple. Des citoyens innocens étaient en état d'arrestation ; leurs têtes étaient menacées : ils se sont adressés à nous. Nous avons volé à leur secours ; nous avons dissipé les baïonnettes, et un ruban tricolor a suffi pour arrêter un peuple armé. (On applaudit.) Les jours de l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, étaient menacés ; il était au comité de la section des Quatre-Nations. Nous l'avons réclamé ; on nous l'a rendu, et nous l'amenons à la barre de l'Assemblée nationale ; le voici. J'ai encore à dire que son collègue, qui avait été arrêté avec lui, est aussi élargi. Les braves citoyens de la section des Quatre-Nations les ont accompagnés jusqu'ici, en assurant qu'ils les défendraient contre toute violence.

L'abbé Sicard : Législateurs, je viens exprimer devant vous la vive reconnaissance dont je suis pénétré, pour l'intérêt que vous avez pris de ma personne, en invitant la commune à pourvoir à ma sûreté : je rends grâce à M. Monot, à qui je dois la vie, et à MM. les commissaires de la commune, qui ont mis tant de soins et d'activité à me préserver de la fureur d'un peuple égaré, moi et mon collègue que vous voyez devant vous ; mais vous ne voyez pas ici un homme dont le souvenir me sera

toujours cher, et qui laissera dans mon ame d'éternels regrets, M. Laurent, qui avait été plongé avec moi dans les fers; il a été massacré à mes côtés....... Législateurs, laissez-moi le pleurer. Vous avez beau faire en ma faveur, vous ne réparerez jamais la perte que j'ai faite en perdant cet ami. La seule consolation que vous puissiez me donner encore, la seule que je réclame de vous, c'est de me rendre à ma famille, à mes enfans, à qui l'on m'a si cruellement et si injustement arraché. Ces enfans sont venus à cette barre vous redemander leur père, et moi je viens vous redemander mes enfans. Jamais un seul mot injurieux à la cause de la liberté n'a pu sortir de ma plume, et cependant des scellés insultans pour une ame patriote ont été apposés sur mes papiers. Non, celui qui a juré, avec profusion de cœur, soumission à toutes vos lois, celui qui a juré de mourir pour elles, ne devait pas s'attendre à être traité comme un ennemi de la liberté. Pères de la patrie, apprenez à l'Europe que les pères de la patrie savent si bien réparer les maux du nouveau régime, que ceux mêmes qui en sont les victimes sont forcés de le chérir et de le défendre. (On applaudit.)

M. le président. Ceux qui ont si bien mérité de l'humanité, en sauvant un homme si précieux pour la société, en ont trouvé la récompense dans leur cœur. L'Assemblée prendra en considération les objets de votre pétition; en attendant, elle vous invite à vous asseoir au milieu des législateurs qui ont la gloire et le bonheur de vous rendre à vos concitoyens. (On applaudit.)

M. Chabot. Je viens de la section des Quatre-Nations; c'est la section où la vengeance du peuple a été exercée avec le plus de fureur ces jours derniers; c'est la section de Paris la plus peuplée. En arrivant au milieu des citoyens de cette section, je leur ai fait lecture du décret que vous aviez rendu; je leur ai ajouté qu'il était temps de mettre fin à leur vengeance. Aussitôt tous ces citoyens ont juré qu'il ne serait plus commis la moindre violence; ils ont pris l'arrêté de ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'Assemblée nationale, qu'il fallait que toutes les autres marchassent sous son ordre. Ils ont prêté entre mes mains le serment de maintenir la liberté et l'égalité, et de s'ensevelir pour l'Assemblée nationale. Je leur ai demandé la liberté de M. l'abbé Sicard: M. l'abbé Sicard était libre avant que j'eusse fini de parler. Je demande, au nom de la section des Quatre-Nations, que M. l'abbé Sicard soit rendu à ses élèves. — Cette proposition est décrétée.

Du mardi 4 septembre, séance du soir.

On lit une lettre du ministre de l'intérieur, par laquelle il annonce

que le peuple n'était point encore calmé, et que, rassemblé autour des prisons de l'Abbaye, il voulait encore égorger les signataires de la pétition Guillaume. — Il fait passer copie d'une lettre à M. Santerre, dans laquelle il lui enjoint d'employer les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher que les personnes et les propriétés ne soient violées.

Jeudi 6 septembre, à 9 heures du matin.

M. Pétion. Vous avez voulu être instruits chaque jour de la situation de Paris. Permettez-moi de jeter un voile sur le passé; espérons que ces scènes affligeantes ne se reproduiront plus. Les citoyens les moins éclairés sentent que l'état d'insurrection ne peut être un état habituel; ils sentent que le règne des lois est aussi celui de la liberté; ils sentent qu'on fuirait une ville où les propriétés seraient violées. Tout promet l'ordre et la paix : les liens de l'administration vont se resserrer, et l'action de l'administration va avoir de l'unité. Déjà la fraternité reprend son empire; les passions particulières se calment; les citoyens se pressent pour l'enrôlement : les barrières de Paris vont s'ouvrir à l'activité du commerce et à la liberté des citoyens. Comptez sur le zèle du maire de Paris, sur son sincère amour du bien, et sur son dévouement à l'Assemblée nationale. — (La salle retentit d'applaudissemens.)

M. le président. L'Assemblée est satisfaite d'opposer à des événemens malheureux la présence d'un homme de bien : elle se reposera toujours sur votre patriotisme et votre sagesse.

L'Assemblée ordonne l'impression et l'affiche du discours du maire de Paris.

(*Moniteur des* 4, 5, 6 *et* 8 *septembre* 1792.)

Note (F), *page* 37.

Circulaire de la commune de Paris du 2 septembre 1792.

Frères et amis, un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages

que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès-lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer, pour prix de son brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont elle l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir, que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens, qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront, comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfans.

Signé, Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil, *administrateurs du comité de salut public, constitué à la mairie.*

Note (G), *page* 37.

Le 1er septembre, Danton se rend à l'Assemblée pour lui annoncer les mesures qui avaient été prises pour sauver la patrie. « Le canon

que vous allez entendre, lui dit-il, n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les attérer, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace. »

L'impression produite par ces paroles, qu'accompagnait un geste exterminateur, fut terrible. A la suite de ce discours, Danton fit autoriser des visites domiciliaires. Rentré à l'hôtel de la Justice, il fit appeler les membres du comité de surveillance de la commune (1). Dès la même nuit, les massacres furent conçus et décidés, mais l'instant n'en était point arrêté, ou plutôt on avait besoin de le retarder de quelques jours encore, pour multiplier, pendant ce temps, les arrestations, et grossir le nombre des victimes vouées à la mort. La nouvelle de la prise de Verdun, arrivée à Paris dans la nuit du 1er au 2 septembre 1792, devint le signal des assassinats. Dès le 2 septembre à midi, l'ordre fut donné de fermer les barrières : à deux heures le canon d'alarme fut tiré, le tocsin sonné, la générale battue. A deux heures et demie, le sang avait commencé à ruisseler à la prison des Carmes, où étaient renfermés un grand nombre de prêtres ; et deux heures après, cet horrible exemple était suivi à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie..... Les prisons mêmes de Bicêtre et de la Salpêtrière, qui certes ne renfermaient pas des prisonniers politiques, n'échappèrent pas à cette effroyable boucherie. Les massacres de Paris étaient achevés, et cependant de nouvelles scènes de sang se préparaient encore. La commune, dont la barbare surveillance s'étendait partout, avait sollicité et obtenu, de l'Assemblée législative, un décret qui ordonnait la translation à Paris, des prisonniers de la haute-cour détenus à Orléans. Pendant les assassinats des premiers jours de septembre, quelques amis de l'humanité qui ne jugeaient que trop bien dans quel but la commune avait fait cette demande, réclamèrent la suspension de ce décret ; mais Danton, en sa qualité de ministre de la Justice, était chargé de l'exécuter ; et comme la mort de ces infortunés entrait dans l'affreux système par lequel il prétendait frapper d'épouvante les ennemis de la révolution, les ordres les plus prompts avaient été expédiés à Orléans pour faire partir aussitôt les prisonniers. Ils devaient arriver le lendemain 9 septembre à Versailles, et déjà la ville se remplissait de figures étrangères et sinistres. M. Alquier, depuis membre de la Convention, était alors président du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise. Instruit, par la terreur publique, des forfaits dont Versailles allait être le

(1) Ce comité était composé de sept membres : Marat, Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, Lefort, Lenfant.

théâtre, ce magistrat ne perdit pas un moment pour se rendre à Paris et en prévenir le ministre de la Justice ; à peine eut-il expliqué le motif de ses craintes et de son voyage, que Danton, fronçant le sourcil, lui répondit : « Ces hommes-là sont bien coupables ! — Cela peut être ; mais il faut que la loi prononce, reprit Alquier. — Je vous dis que ces hommes-là sont bien coupables, répéta Danton. — J'en conviens, mais il ne s'agit pas de cela ; le danger est pressant ; il n'y a pas un moment à perdre ; que voulez-vous faire ? — Eh, Monsieur, s'écria Danton d'une voix terrible, ne voyez-vous donc pas que si j'avais quelque chose à vous répondre, cela serait fait depuis long-temps ? Que vous importent ces prisonniers ? remplissez vos fonctions, et ne vous mêlez pas de cette affaire. » A peine eut-il prononcé ces dernières paroles, qu'il tourna le dos à Alquier, et se retira. Dès le lendemain, sur cinquante prisonniers, quarante-six n'existaient plus.

(*Extrait de la Galerie des Contemporains*, ou *nouvelle Biographie*, *imprimée à Bruxelles.*)

Note (H), *page* 42.

Extrait du compte rendu le 23 septembre 1792, par M. Roland, ministre de l'Intérieur.

RÉGIME ADMINISTRATIF.

Le moment où j'ai été rappelé au ministère était celui où la France éprouvait une commotion générale. Il ne reste plus aucun doute que les mouvemens de nos ennemis extérieurs ne fussent combinés avec les ennemis du dedans ; et, si tous les projets de ceux-ci n'ont pas eu leur exécution, c'est que l'éveil des patriotes a été plus prompt qu'on ne l'attendait ; il a rompu beaucoup de mesures avant que les traîtres aient pu les mettre en usage.

Au même instant où la conspiration contre la capitale éclata, les fanatiques et les nobles excitaient des soulèvemens dans plusieurs parties de la France. C'est dans le département des Deux-Sèvres surtout, dans celui de l'Ardèche, dans le département de la Drôme, que ces mouvemens se sont manifestés d'une manière plus redoutable. Il a fallu

qu'une force imposante, recueillie dans les Deux-Sèvres et dans les départemens voisins, poursuivît, les armes à la main, les rebelles rassemblés dans le district de Châtillon, et dont le nombre grossissait d'une manière effrayante. De semblables moyens ont été employés dans l'Ardèche; et la conspiration Saillant y est à peu près expirée. Dans la Drôme, il a fallu faire le siége d'un château où il se formait un rassemblement menaçant. Dans d'autres départemens, les perturbateurs, plus cachés, y ont excité des insurrections plus ou moins fatales à la sûreté et la tranquillité publique. Dans quelques endroits, la religion a servi de prétexte à ces mouvemens; ailleurs ce sont les subsistances. Jamais, peut-être, la France n'eut plus de grains que dans ce moment; mais les inquiétudes ont été semées de tous côtés : on a enlevé les denrées dans les marchés, comme si l'on craignait une famine; de-là le surhaussement des prix; de-là les méfiances, les soupçons sur tous ceux qui se mêlent du commerce des grains; de-là les violences : de-là les entraves à la circulation, et tous les maux qui accompagnent la crainte du peuple de manquer de subsistances.

Les départemens ont encore reçu des secousses de l'interprétation arbitraire des lois, ou de leur silence dans la plupart des endroits.

L'insurrection presque générale du peuple français, d'abord nécessaire pour étouffer la tyrannie, avait ensuite porté dans les esprits une propension désorganisatrice qui tendait à rompre tous les liens sociaux. Les pouvoirs constitués se sont heurtés. Les citoyens ont fait entendre des plaintes de toutes parts; et dès les premiers momens de mon ministère, j'ai fait prononcer par le Conseil exécutif la suspension de plusieurs directoires de département et de district. Les reproches portaient particulièrement sur leur incivisme, sur leur négligence à promulguer les lois et surtout à donner de la publicité aux instructions de l'Assemblée nationale, qui avaient pour objet de réveiller le patriotisme et le courage des citoyens français.

Toutes les administrations qui ont excité des réclamations n'ont pas été suspendues : les reproches dont elles étaient l'objet n'étaient pas assez graves pour motiver cette mesure : j'ai écrit à toutes avec la force et la vérité que j'ai crues propres à leur inspirer l'amour de leurs devoirs; mais les plaintes s'étant renouvelées dans les assemblées électorales, quelques-unes ont ordonné la réélection des corps administratifs et des tribunaux; et je me suis trouvé entre la nécessité de rappeler à ces assemblées qu'elles s'écartaient de l'objet de leur convocation, et la conviction de l'utilité de ces renouvellemens, lorsque la Convention, par l'un des premiers actes de sa sagesse, a terminé la difficulté, en ordonnant la réélection de tous les corps administratifs et judiciaires.

Ce décret était d'autant plus nécessaire, qu'il n'y a presque pas une administration, un tribunal où il ne manque beaucoup de membres, soit par mort, démission, ou nomination à la Convention nationale, soit par l'effet des suspensions prononcées par le pouvoir exécutif, ou les destitutions décrétées par l'Assemblée législative.

Le peuple attendait avec impatience cette régénération. Dans beaucoup de villes, les insurrections n'ont eu pour prétexte que le peu de confiance qu'inspiraient les administrateurs à leurs administrés.

Je ne vous nommerai pas, Messieurs, ces villes : ce détail, dans les circonstances, ne vous offrirait aucune connaissance importante pour vos travaux; d'ailleurs, la régénération de l'empire, dont vous vous occupez, semble exiger que votre œil planant également, et avec la même sollicitude, sur tous les départemens, il ne soit fatigué par aucune des irrégularités qui ont pu les défigurer un moment.

Les hommes qui ont su appeler à la Convention les Payne, les Priestley, connaissent les citoyens propres aux fonctions qu'ils auront à leur confier dans chaque département et commune; et l'on doit s'attendre à voir dans les administrations renouvelées, les amis de tous, qui sauront redonner aux lois leur autorité, et retenir tous les individus dans cette heureuse tranquillité sans laquelle les empires ne peuvent se soutenir.

Mais, Messieurs, un point sur lequel l'expérience m'a éclairé, c'est la lutte qui existait entre les municipalités et les autres corps administratifs; c'est la diversité d'opinions et de sentimens qui se faisait remarquer dans les actes et démarches de leur part.

En général les municipalités, vraies amies de la constitution et de la liberté, manifestaient ces sentimens dans toutes les occasions. C'est à elles que l'on doit le triomphe de l'égalité qui fait aujourd'hui la base de notre gouvernement.

Les administrations de district et de département ne voyaient, pour la plupart, que l'usage de l'autorité dont leurs fonctions les entouraient; il n'y avait pas entre elles et les municipalités cette relation de fraternité si recommandée par la constitution : quelques administrations supérieures commençaient à croire qu'elles n'avaient pas la même origine que les municipalités : de-là, des suspensions, des dénonciations dans des circonstances où des conseils, dictés par le patriotisme et l'amour du bien, auraient produit les meilleurs effets.

Il faut, sans doute, espérer que les nouveaux choix feront disparaître ces abus; mais pour être plus sûr d'entretenir des relations d'amitié et de concorde entre les municipalités et les administrateurs qui en auront la surveillance, ne paraîtrait-il pas utile de porter une loi qui ne rendît

admissibles aux places de districts et de départemens, que les citoyens qui auraient rempli des places municipales?

Je sens que ce mode laisserait moins de latitude à la grande liberté qui doit régner dans les élections; mais cet inconvénient me paraît plus léger que ceux que je dénonce. Nous avons vu que beaucoup de citoyens ont brigué des places dans les administrations supérieures, tandis qu'ils fuyaient les fonctions municipales. Plusieurs villes, même dans les dernières élections, ont eu beaucoup de peine à former leurs conseils de commune; et les mêmes citoyens qui refusaient de servir leur patrie comme officiers municipaux, n'ont pas toujours dédaigné des places auxquelles ils attachaient plus d'importance.

Ma correspondance, depuis mon retour au ministère, a été très-étendue. Les administrations des départemens ont non-seulement entretenu des relations avec moi, mais j'ai reçu, j'ai accueilli toutes les lettres qui me venaient d'autre part; leur nombre est prodigieux. J'ai répondu à toutes, j'ai donné des solutions, j'ai apaisé, j'ai adouci et j'ai assuré, autant qu'il a été en moi, l'exécution des lois.

SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENS.

L'Assemblée nationale a, par un premier décret du 26 septembre 1791, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, une somme de douze millions pour faire des avances pécuniaires aux départemens qui éprouvaient alors des besoins urgens. Ces avances doivent être remboursées dans l'espace de deux années sans intérêts.

Un autre décret, du 14 mars 1792, a également mis à la disposition du ministre un autre fonds de dix millions pour faire venir des blés de l'étranger, afin de pouvoir distribuer des secours en nature aux départemens. Il a été joint à ce fonds une somme de deux millions deux cent trente mille livres qui restait à employer sur les douze millions; en sorte que la somme totale destinée à acheter des grains chez l'étranger, montait à douze millions deux cent trente mille livres qui se trouvent entièrement employés, à l'exception d'environ quatre cent mille livres qui restent à la Trésorerie nationale.

Les blés dont il s'agit ont été portés sur les marchés, et vendus en concurrence avec ceux du commerce particulier. Le produit net, déduction faite des frais de transports et autres, doit en être versé, par les municipalités, dans les caisses des receveurs de leurs districts respectifs, et ensuite remis au Trésor public.

Le versement opéré jusqu'à présent sur le produit de ces ventes, monte à environ un million, et le ministre ne cesse de presser les dé-

partemens en retard, de faire effectuer les versemens du produit des ventes.

Il ne reste plus à distribuer qu'environ vingt-un mille quintaux de ces grains qui sont déposés, savoir :

Dans les ports de la Méditerranée	4,000 quint.
Et dans ceux de l'Océan	17,000 *idem*.
Quantité pareille	21,000 quint.

Les demandes de secours en nature absorbent infiniment cette quantité qui va être distribuée très-incessamment de la manière la plus conforme à l'urgence des besoins.

L'Assemblée nationale a également mis à la disposition du ministre, par son décret du 31 juillet dernier, un autre fonds de trois millions, pour être réparti aux différentes places fortes qui seraient menacées de siége, et qui éprouveraient des besoins de subsistances.

Il a déjà été distribué, sur cette somme, celle de 2,515,000 livres.

Partant, il ne reste plus à employer que 400,085 livres.

Enfin, l'Assemblée nationale, par son décret du 4 septembre 1792, a encore mis douze millions à la disposition du ministre, pour faire faire de nouveaux achats de grains chez l'étranger, et fournir des secours pécuniaires, suivant les localités.

La mauvaise récolte de l'Italie, la défense d'exportation des grains de la Sicile, n'ont pas permis de tirer des blés de l'Italie, qui, en général, sont toujours plus chers, et d'une qualité très-inférieure à ceux d'Angleterre; d'ailleurs, si le gouvernement eût fait faire des achats à Gênes, ces achats auraient eu l'inconvénient d'établir une concurrence avec le commerce particulier, et il en serait nécessairement résulté une augmentation de prix de cette denrée.

Telles sont les considérations qui ont déterminé à ne point tirer de grains de l'Italie.

Il a été donné, sans aucun retard, à une maison de commerce, à Londres, bien accréditée, et qui sert, avec satisfaction, le gouvernement et la municipalité de Paris depuis plus de dix ans, l'ordre de faire acheter cinquante mille sacs de farine de première qualité, et soixante-dix mille setiers de blé, dont le prix, attendu l'avantage actuel de notre change, sera à peu près le même que celui des blés qui ont été commissionnés au mois de mars dernier.

Trente mille setiers de blé sont destinés pour les ports de Toulon et de Cette, afin de procurer l'hiver prochain quelques secours en nature,

dans les départemens méridionaux de la France, si, comme on le présume, ils ont des besoins.

Quant aux farines et au surplus des blés, ils arriveront dans nos ports de l'Océan, c'est-à-dire, au Hâvre, à Nantes, à Bordeaux et à Saint-Valery. La plus grande partie de cet approvisionnement doit être portée dans les ports du Hâvre et de Nantes, pour être distribuée, avec plus de facilité, dans l'intérieur de l'empire. L'on a avis que les premières cargaisons sont en mer, et qu'il peut y en avoir déjà, dans le moment actuel, d'arrivées au Hâvre.

L'on estime que ces achats monteront à environ six millions, ci.	6,000,000 liv.
Les secours pécuniaires, y compris 930,000 livres qui sont déjà distribuées, peuvent être évalués, d'après les demandes multipliées que le ministre reçoit journellement, à environ quatre millions, ci	4,000,000
La commission nommée par le décret du 5 septembre, ayant reconnu la nécessité de pourvoir, sans délai, à un approvisionnement extraordinaire en tout genre, que les circonstances exigent pour la ville de Paris, elle a, par sa délibération du 7 du même mois, arrêté que le ministre de l'intérieur prendrait des mesures pour faire travailler exclusivement à la mouture du blé, à la construction des fours nécessaires à cuire le pain, et à traiter avec les marchands, pour faire arriver à Paris une augmentation de denrées et de combustibles.	
Le ministre, en conséquence de cette délibération, a donné les ordres nécessaires pour effectuer cet approvisionnement extraordinaire, dont il remettra incessamment l'état sous les yeux de la Convention nationale.	
Ces dispositions ont déterminé le conseil exécutif à faire prélever, provisoirement, un million pour cet objet, sur le fonds de douze millions, ci.	1,000,000
Total. . . .	11,000,000 liv.

A l'égard du million restant, il en a été fait l'avance à l'administration des subsistances de Paris, pour lui donner la facilité d'augmenter ses approvisionnemens; mais cette somme doit être successivement rem-

boursée au Trésor public, en cinq paiemens égaux, de mois en mois, à compter du 1er novembre prochain.

Telle est, en aperçu, la destination présumée du fonds de douze millions, décrété le 4 septembre.

Le ministre se propose de demander incessamment à la Convention nationale un fonds particulier, pour subvenir aux dépenses que nécessitera l'approvisionnement extraordinaire de Paris, afin de réserver le million que l'on a provisoirement destiné à cet objet, pour acquitter les frais de déchargement, d'emmagasinement, et autres dépenses accessoires que les blés et les farines occasionneront, lors de leur arrivée successive dans nos ports.

HÔPITAUX ET ENFANS-TROUVÉS.

Ces établissemens, comme tous les établissemens publics en France, étaient formés d'après un ordre de choses qui n'existe plus dans le régime actuel; c'est-à-dire que les charges restent, et qu'une partie des moyens de les acquitter s'est évanouie. Les dîmes et les droits féodaux, si pernicieux en eux-mêmes, n'étaient pas exclusivement la proie de l'Église et des seigneurs; c'était aussi l'un des principaux revenus des hôpitaux, des colléges, etc. L'on n'a pu détruire ces établissemens, l'on n'a même pas pu les réformer encore, quelque grand et urgent qu'en soit le besoin.

Les représentans du peuple ont plusieurs fois décrété des fonds en remplacement pour le soutien de ces divers établissemens; mais il n'a pas été possible de les faire équivaloir aux précédens; il faut les demander, il faut long-temps les attendre; il faut ensuite en faire une répartition proportionnée aux besoins : la responsabilité du ministre exige des formes dont il ne peut s'écarter, et qui, malgré l'activité du zèle, entraînent des lenteurs. Il résulte de tout cela des besoins pressans, des demandes réitérées de toutes parts, un travail péniblement suivi et souvent infructueux : enfin, cette partie est en souffrance; et des détails plus circonstanciés prouveront que cela tient bien plus aux choses qu'aux personnes.

ROUTES, PONTS ET CHAUSSÉES, ATELIERS DE CHARITÉ, etc.

Je ne dissimulerai pas que cette partie a été mal organisée dans le principe; on lui a donné un air de faste et de luxe; mais les résultats ne correspondent point aux dépenses qu'ils occasionnent. C'est principalement pour cette partie, organisée par décret, que j'avais demandé,

dans mon premier ministère, d'être autorisé aux changemens propres à établir plus d'ordre, de célérité et d'économie. Je renouvelai cette demande le jour même de ma rentrée; elle fut accordée sur-le-champ. Depuis ce moment, j'ai jeté les bases d'un grand travail sur cette partie. Tant d'autres objets encore plus urgens, me feront pardonner, sans doute, de n'avoir pour le présent que des vues et des projets sur cette partie de mon administration. En attendant, j'observerai que les routes sont généralement en mauvais état, et que celles des frontières sur lesquelles se portent nos armées, exigent les plus promptes réparations.

Si la Convention nationale, sans trop précipiter les lois constitutionnelles, par lesquelles l'empire français doit être régi dorénavant, veut s'occuper incessamment du régime administratif du département de l'intérieur, je lui soumettrai, dans quelque place que je me trouve, des vues que mes rapports avec les diverses branches de l'administration et les recherches d'une vie consacrée à l'étude et aux arts, m'ont mis à portée de concevoir.

AGRICULTURE, MANUFACTURES, ARTS, COMMERCE.

Le mouvement terrible communiqué par les circonstances à tous les esprits, ne saurait être moins grand dans les choses. Sans doute, les facultés de l'homme, mises en action pour recouvrer ses droits, les défendre et les assurer, se porteront avec la même énergie sur l'agriculture et les arts; mais ce ne peut être qu'à la paix. En attendant cette paix si désirée, sans laquelle il n'est pas de bonheur sur la terre, on ne peut se dissimuler que l'agriculture et les arts ne soient en souffrance. J'invoque, pour les favoriser, l'ordre intérieur, l'obéissance aux lois, ce respect des propriétés, qui seul permet de les cultiver et de les faire fleurir. J'invoque la paix au-dedans pour pouvoir faire la guerre au dehors. Je l'invoque comme moyen nécessaire de cultiver les champs, de propager les subsistances, de faire vivre les défenseurs mêmes de la liberté. Je l'invoque pour que chacun ne soit pas tremblant dans ses foyers, en crainte de voir dévaster ses propriétés, ou de périr au milieu d'elles. Je l'invoque enfin pour le salut du peuple et celui de ses représentans.

Si les autorités constituées ne luttent avec succès contre des mouvemens irréfléchis, nous demeurerons tous en proie à de grands malheurs : il faut à la fois développer une grande énergie, et la régler avec une grande sagesse. Déjà l'on arrache trop inconsidérément aux champs, et les hommes et les bestiaux nécessaires pour leur culture; on enlève

les percepteurs des impôts, les courriers, les chevaux de postes, les meuniers, les boulangers, les ouvriers en fer: que deviendraient l'agriculture, les arts et le commerce, si la prudence ne dirigeait mieux nos actions? Ne nous alarmons pas trop du ralentissement que peuvent souffrir ces objets importans; mais fixons sur eux l'attention publique, et que la sagesse de la puissance législative leur prépare les secours et l'appui dont ils auront besoin.

L'ESPRIT PUBLIC.

La volonté des Français est prononcée : la *liberté* et l'*égalité* sont leurs biens suprêmes, ils sacrifieront tout pour les conserver.

Ils ont en horreur les crimes des nobles, l'hypocrisie des prêtres, la tyrannie des rois: des rois! ils n'en veulent plus; ils savent que, hors de la république, il n'est point de liberté. La seule idée d'un fonctionnaire public héréditaire leur rappelle le danger de son influence corruptrice. Un être aussi différent des autres, ne peut exister parmi des hommes dont les devoirs sont égaux.

Toute la France court aux armes; il s'agit de combattre des rois conspirateurs.

L'énergie du peuple est extrême; avec elle on peut tout faire; la patrie est sauvée si cette énergie se dirige vers le même but, si les forces se réunissent : cette réunion semble difficile à l'instant; une multitude de traîtres cachés et soudoyés soufflent la discorde en semant les défiances; ils trompent les citoyens et les déterminent à des actes qui nuisent à la chose publique, lorsque ceux qui les font croient la servir. J'ai employé de grands moyens pour déjouer ces manœuvres; j'ai multiplié les lettres circulaires; j'ai favorisé la distribution des écrits qui m'ont paru les plus propres à éclairer mes concitoyens sur la situation des choses, sur leurs vrais intérêts. J'ai peut-être eu quelque succès; mais le grand moyen pour réunir tous les esprits, celui qui va produire le plus grand effet, parce que les intentions du peuple sont pures, la Convention nationale l'a saisi, en proclamant la république : ce mot sera le signal d'alliance des amis de la patrie, la terreur de tous les traîtres.

Lassé d'une suite de trahisons, le peuple répugne à donner sa confiance; cependant, s'il continue à méconnaître les autorités qu'il a érigées lui-même, j'ose lui dire la vérité tout entière, il se perd, et l'État périt. Un ennemi puissant est sur notre territoire; ses efforts sont concertés, ses vues profondes, ses plans désastreux; les Français ne doivent

voir que lui, ne songer qu'à lui pour le vaincre, et le repousser loin de la terre des hommes libres.

Paris a donné le signal de l'action au reste de l'empire dans toutes les grandes circonstances; ses habitans ont abattu le despotisme, prévenu ses fureurs, déjoué tous ses plans; leur agitation a brisé sa force; elle doit finir avec lui. Si l'agitation survit à cet ennemi intérieur, elle prend sa place pour produire des effets non moins funestes. La France se déchire; tout se désorganise : le danger est extrême. Paris, qui a tant fait pour le bien de l'empire, pourrait-il devenir la cause de ses malheurs! Non : la Convention nationale va faire prendre à l'état des choses une face nouvelle; les membres qui y siégent connaissent comme moi les dangers que je viens d'exposer : il me serait inutile de m'étendre davantage sur un sujet qui répugne à mon cœur. Mais j'ai cru devoir dire de grandes vérités. Elles intéressent le salut de mon pays; et jamais la crainte ne m'a arrêté quand j'ai cru mes discours ou mes actions capables de le servir.

La loi actuelle est bien la loi du peuple; il doit, au moins provisoirement, reconnaître son propre ouvrage dans les décrets qui émaneront de la Convention nationale. Nulle crainte ne peut plus éloigner son obéissance à la loi. Le pouvoir exécutif doit donc être revêtu d'une grande force : les ministres ne peuvent plus être suspects; leur cause est commune avec celle de leurs concitoyens.

Quiconque refusera son obéissance à la loi, sera un homme perfide ou égaré. Dans les deux cas, sa résistance peut perdre l'Etat : il faudra donc le réprimer et le punir. La raison dirigera certainement la grande majorité des Français; et c'est à sa force que devra céder la minorité.

Ce n'est qu'avec un gouvernement vigoureux que les Etats libres se soutiennent : cette vérité est surtout applicable à un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, à un temps de dangers publics, et à une époque où toutes les ressources nationales doivent se déployer, pour terrasser à la fois la fureur de l'anarchie et la coalition des despotes.

Cette idée me conduit à une autre, et dont je crois devoir l'expression à l'Assemblée nationale. Investie de la confiance du peuple, elle peut tout sans doute; il n'est rien qu'elle ne doive attendre de ce ressort, le plus puissant de tous les ressorts politiques, le seul qui doive agir sur un peuple libre dans les temps ordinaires; mais celui où nous sommes n'est pas de cette classe. Autour de la Convention nationale, Brunswick étend son influence; il produit des mouvemens sur lesquels la confiance est impuissante. Il faut là de la force : elle seule peut confondre les trahisons. Je crois donc que la Convention nationale doit s'environner d'une force armée imposante : je crois que cette force

doit être composée d'hommes qui n'aient d'autre destination que le service militaire, et qui le fassent avec une constante régularité : une troupe soldée peut seule atteindre à ce but. La Convention nationale pèsera mon observation dans sa sagesse : la considération de sa sûreté est le grand motif qui me l'a fait concevoir.

C'est par cette observation que je termine le compte rapide, mais fidèle, que je viens de vous rendre, Messieurs, de la situation de la France en ce qui concerne l'administration qui m'était confiée. Je vous ai remis le tribut de mon expérience : en cela, j'ai satisfait à mon devoir. Je l'ai fait avec courage; et ce sentiment ne me quittera jamais tant que je pourrai quelque chose pour servir la cause de l'égalité, pour le bien de mes concitoyens, et pour la prospérité de la république.

Signé ROLAND.

Note (I), *page* 51.

J.-M. Roland, à ses Concitoyens.

Les ministres de la république, responsables de tous leurs devoirs, le sont spécialement de l'exactitude et de la fidélité de leurs comptes de dépenses.

Chaque individu payant ses contributions, a droit de connaître l'emploi de leurs produits. Le ministre qui, autorisé à disposer des deniers publics, oserait avancer que l'on peut faire certaines dépenses pour le bien général, sans être tenu d'en rendre compte, et que la nation peut n'en pas connaître quand il s'agit d'opérer son salut, ressemblerait au bourreau de *don Carlos*, qui, par une ironie atroce, disait à cette infortunée victime : « *Soyez tranquille, ce qu'on fait est pour votre bien.* »

Chaque mois j'ai donné un compte à la Convention. Je viens de lui en présenter un général, à remonter du 10 août au 1er janvier. Il est en entier sur une affiche semblable à celle-ci.

On affecte de répandre que j'ai rendu des comptes simulés. Cette insinuation n'est que le produit de la mauvaise foi. Ses auteurs, quels qu'ils soient, savent bien qu'il est impossible à un ministre de l'intérieur d'en imposer sur cette matière. Les dépenses qu'il ordonne sont impérieusement déterminées par des décrets. Tous les fonds mis à sa disposition ont une destination désignée qui doit avoir lieu : autrement la publicité de ses comptes dévoilerait bientôt sa fraude.

De plus, chaque article de dépense doit avoir à côté de lui la citation de la loi qui l'a autorisé.

Mon compte affiché est aussi détaillé que ce mode peut le comporter. Il cadre parfaitement, pour les résultats, avec les comptes de mois que j'ai rendus, et qui sont plus détaillés. Les registres que je laisse dans les bureaux, et que tout le monde peut consulter, sont dans un tel ordre, qu'un instant suffit pour vérifier chaque dépense.

Ces registres sont contrôlés par ceux de la trésorerie nationale, qui a sa comptabilité entièrement distincte de celle de tous les ministres. Il résulte de cette seule circonstance que, pour commettre une infidélité (du moment qu'il n'est pas question de marchés), il faudrait une collusion entre le ministre, la trésorerie nationale, et une multitude d'employés qui ont les registres dans les mains, et dont les yeux sont ouverts à tout ce qui se fait.

Ceux qui veulent abuser les citoyens sur mon compte, savent tout cela ; mais la calomnie est aussi audacieuse que perfide.

Ce n'est pas après soixante années d'une vie intègre et sans reproches, qu'un homme habitué par goût à la vie la plus simple, songe à devenir un fripon.

Le 4 décembre, j'ai rendu un compte exact de mes opérations sur les subsistances.

C'est sur cet objet que l'on a cherché à propager les plus alarmantes inculpations ; en conséquence, c'est sur cet objet que j'invite la Convention et tous mes concitoyens à rechercher spécialement ma conduite. Que l'on parcoure tous les registres, que l'on examine sévèrement ma correspondance jusqu'au dernier moment de mon ministère ; j'invoque, j'appelle une critique inexorable. Je ne demande aucune confiance dans la moralité du comptable. C'est à l'ombre, non pas de cette moralité, mais de la fidélité matérielle et certaine de ses comptes, qu'il doit s'abriter de la censure.

Indépendamment des fonds pour les subsistances, j'ai eu à ma disposition un autre fonds dont l'emploi était laissé à ma volonté. C'est celui de 100,000 livres, décrété par la loi du 18 août, *pour frais de correspondances et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'État*. J'en ai dépensé 32,913 livres 6 deniers, en objets dont voici l'état. J'ai toutes les quittances dans les mains. Les 67,086 liv. 19 sous 6 den. restans, sont encore à la trésorerie nationale.

Ce fonds a causé de grandes inquiétudes ; on va voir si elles étaient fondées ; on va voir à quoi se réduisent les millions dont on a prétendu que je disposais à mon gré.

1. Observations de Favier sur l'Autriche ; ouvrage qui expose ce que

l'alliance avec cette maison a coûté à la France. (Quittance du 3 septembre.) 571 liv.

2. Influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur. (Quittance du 3 septembre.) 352 liv.

3. Affiche sur la révolution de 1792. (Quittance du 27 août.) 106 liv.

4. Plan de rotation pour le service militaire. (Quittance du 3 septembre.) 529 liv.

5. Placard intitulé *la Dernière Heure*, invitant les citoyens à se lever, lors de l'invasion des Prussiens. (Quittance du 31 août.) 135 liv.

6. Supplément au Manifeste des princes; ouvrage qui ridiculisait d'une manière frappante ce Manifeste. (Quittance du 3 sept.) 91 liv.

7. Tableau comparatif des appels nominaux qui ont eu lieu sur différentes questions. (Quittance du 31 août.) 400 liv.

8. Au citoyen Reynier, imprimeur, pour impression et ports de la Sentinelle. (Quittance du 26 août.) 5,072 liv.

9. Au même, pour même objet. (Quittance du 5 sept.) 1,456 liv.

10. Au même, pour même objet. (Quittance du 15 sep.) 847 liv. 10 s.

11. Dans le mois de septembre, le citoyen Gonchon fut envoyé dans les départemens envahis par les Prussiens, sous le déguisement d'un colporteur de livres. Dans cette vue on lui fournit un petit assortiment de livres qu'il a donnés dans le cours de sa mission, et dont l'état quittancé du citoyen Reynier, sous le n° 11, se monte à 437 liv. 15 s.

12. Au citoyen Courier, pour impression de la Trompette du *Père Duchêne*, et de l'affiche au Peuple. (Quittance du 2 sept.) 149 liv.

13. Au citoyen Reynier, pour impression de diverses brochures et avis pour être distribués aux soldats autrichiens, depuis le 28 août jusqu'au 2 septembre. (Quittance du 5 septembre.) 1,693 liv.

14. Au même, pour le même objet; du 4 au 13 septembre. (Quittance du 13 septembre.) 2,189 liv.

15. Au même, pour le même objet, du 18 au 22 septembre. (Quittance du 22 septembre.) 393 liv.

16. Au citoyen Rousseau, pour 360 exemplaires d'une brochure intitulée *Chant du Patriotisme*, etc. (Quittance du 19 sept.) 508 liv. 10 s.

17. Au citoyen Coulomb, imprimeur, pour cinq mille exemplaires du Journal des Débats (1) et de la Correspondance des Jacobins, depuis le 4 jusqu'au 28 septembre. (Quittance dudit jour.) 250 liv.

18. Souscription pour trois mois au Journal des Débats et Décrets de

(1) Le Journal des Débats était, à cette époque, rédigé par Louvet.

l'Assemblée nationale, en faveur de la municipalité de Magnes. (Quittance du 28 septembre.) 15 liv.

19. Souscription pour le Courrier de Paris dans les départemens, pour trois mois, en faveur de la société des Jacobins de Fauquemberger, département du Pas-de-Calais (Quittance du 29 sept.) 22 l. 10 s.

20. Au citoyen Hélye, pour la Feuille Villageoise, troisième année, en faveur du curé d'Antouillet, département de l'Eure. (Quittance du 29 septembre.) 9 liv.

21. Au citoyen Momoro, président de la section du Théâtre Français, pour impression du discours des citoyens Ronsin et Marville, sur la mort des héros du 10 août. (Quittance du 29 août 1792.) 600 liv.

22. Pour frais d'impression de deux supplémens au Courrier de l'Égalité. (Quittance du 30 septembre.) 176 liv.

23. Ayant pensé que l'un des meilleurs moyens pour répandre l'instruction, était de faire connaître les bons écrits déjà faits, il m'est arrivé de choisir parmi les numéros de journaux publiés depuis le 10 août, ceux qui pouvaient être les plus conformes à cette vue; et c'est ainsi que j'ai pris et répandu divers numéros du Thermomètre du Jour. (Quittance du citoyen Dulaure, du 1er octobre.) 263 liv. 10 s.

24. Aux citoyens Chaussard et Lavallée, rédacteurs de la Sentinelle. 310 liv.

25. Au citoyen Bonnemain, pour avoir été employé à la recherche et expédition d'écrits politiques propres à l'instruction. (Quittance du 30 septembre.) 300 liv.

26. Au citoyen Rousseau, pour dialogues en chansons sur le succès du roi Guillaume. (Quittance du 20 octobre.) 44 liv. 10 s.

27. Au citoyen Guilleminet, pour impression d'une adresse de la section des Quatre-Nations, en date du 25 septembre. (Quittance du 2 novembre.) (1) 516 liv. 8 s.

28. Au citoyen Courier, imprimeur, pour un certain nombre d'exemplaires de la Trompette du *Père Duchêne*. (Quitt. du 24 oct.) 157 liv.

29. Au citoyen Coulomb, imprimeur, pour six mille numéros du Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins. (Quittance du 28 octobre.) 300 liv.

30. Au citoyen Reynier, pour un certain nombre de numéros de la Sentinelle. (Quittance du 27 octobre.) 776 liv. 16 s.

31. Au citoyen Parraud, pour traductions en différentes langues,

(1) Cette adresse renfermait une exposition des principes sur la conduite qui convient à une nation, à la suite d'une grande révolution.

d'écrits et pamphlets propres à éclairer nos voisins et leurs armées. (Quittance du 20 novembre.) 600 liv.

32. Au citoyen Reynier, pour plusieurs trimestres de la Chronique; pour une lettre à l'Assemblée nationale, et deux lettres de Thomas Payne. (Quittance du 27 octobre.) 1,365 liv.

33. Au citoyen Frédéric Simon, pour traduction et impression en allemand de divers écrits patriotiques, indemnités pour plusieurs supplémens de son journal dans la même langue. (Quittance du 26 novembre.) 600 liv.

34. Au citoyen Reynier, imprimeur, pour affiches de Gonchon, supplément à la Chronique; lettre de Brissot du 5 novembre. (Quittance du 6 novembre.) 2,318 liv.

35. Au citoyen Reynier, pour six noméros de la Sentinelle. (Quittance du 13 novembre.) 617 liv 10 s.

36. Au citoyen Courier, pour un certain nombre d'exemplaires de la Trompette du *Père Duchêne*. 90 liv. 15 s.

37. Au même, pour réimpression d'une affiche venue de Lyon, qui a paru propre à renforcer parmi les citoyens l'amour de la loi, et l'horreur des exécutions sanglantes. (Quittance du 15 novembre.) 282 liv. 5 s.

38. Au citoyen Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, pour l'indemniser, ainsi que le citoyen Fourcade, de leurs dépenses et frais d'impression dans la course utile à la république, qu'ils ont faite dans le département d'Eure-et-Loire. Leurs services et leur adresse ont été applaudis par la Convention nationale. (Quittance du 12 décembre.) 800 liv.

39. Au citoyen Coulomb, pour six cents numéros du Journal des Jacobins. (Quittance du 1er novembre.) 30 liv.

40. Au citoyen Reynier, pour impression d'un écrit intitulé : *Du nouvel ordre social*. (Quittance du même.) 586 liv.

41. Au même, pour frais d'impression des instituts républicains par Bonnemain; ouvrage qui, par sa simplicité, a paru propre à éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, et à lier ensemble les principes de la politique et de la morale. (Quittance du 10 déc.) 1,101 liv.

42. Au citoyen Dulaure, pour divers exemplaires du Thermomètre du jour. 186 liv.

43. Au citoyen Caillot, pour impression de Chansons patriotiques en l'honneur de la liberté française. (Quitt. du 10 janv. 1793.) 24 liv.

44. Pour mille exemplaires de Noëls et Cantiques patriotiques et républicains. 235 liv.

45. Au citoyen Rosman à Lunéville, pour frais de distribution de pièces imprimées par ordre de la Convention nationale, et des lectures

publiques qui en ont été faites, ainsi que d'autres, propres à répandre l'instruction. (Quittance du 17 décembre.) 200 liv.

46. Au citoyen Lepage, pour six cents exemplaires du n° 1167 du Patriote français (20 octobre), pour cinq cents exemplaires du n° 1196 (18 novembre), pour cinq cents exemplaires du n° 1213 (6 décembre), pour seize cents exemplaires de l'Adresse à tous les républicains; et pour mille exemplaires de la Réponse à Clootz. 1,280 liv.

47. Dans les mêmes vues déjà exprimées, article 23 ci-dessus, j'ai arrêté de prendre par jour un nombre d'exemplaires du Courrier des départemens, et de les faire expédier. En conséquence, pour quinze collections et pour cent exemplaires chaque jour, pour lesquels le rédacteur a réduit son prix à moitié, c'est-à-dire, à ses simples déboursés, et ce depuis le mois d'août jusques et compris le mois de janvier. 3,082 liv. 8 s.

48. (28 octobre.) Discours sur les émigrations; 2 feuilles, mille exemplaires. 76 liv.

(23 décembre.) Discours sur la nécessité de suspendre la liquidation; deux feuilles, mille exemplaires. 76 liv.

(29 décembre.) Discours sur les puissances étrangères; trois feuilles, quinze cents exemplaires. 171 liv.

(22 janvier.) Discours concernant l'office de l'empereur; une feuille trois-quarts, mille exemplaires. 69 liv.

(17 mars.) Discours de Brissot sur Delessart; deux feuilles trois quarts, mille exemplaires. 107 liv. 10 s.

(26 mai.) Discours sur le comité autrichien; deux feuilles et demie, mille exemplaires. 102 liv. 7 s. 6 d.

(8 juillet.) Discours concernant l'exposition des causes, et les remèdes des maux actuels; trois feuilles un quart, cent exemplaires. 145 liv.

Discours sur les mesures de police générale; une feuille un quart, mille exemplaires. 58 liv. 7 s.

Opinion prononcée sur la déchéance, le 26 juillet; douze pages, mille exemplaires. 36 liv. 9 s.

Total. 32,913 liv. » s. 6 d.

RÉSULTAT.

Somme dépensée.	32,913 l. » s. 6 d.
Somme qui reste à la Trésorerie nationale.	67,086 19 6
Fonds décrété par la loi du 18 août.	100,000 l. » »

Signé Roland.

Note (K), *page* 56.

Roland, dans l'écrit dont nous avons cité déjà des passages, pages 19 et 56, et qui s'est retrouvé dans les mains de ses amis, s'exprime ainsi au sujet de sa démission.

La cause de la sortie de mon ministère n'a été vue par personne : tout le monde l'a attribuée aux hommes sanguinaires et féroces qui s'acharnaient après moi. On a cru que des dénonciations, des menaces de poignard, que les hurlemens que l'on poussait à la commune, dans les sections, dans les clubs, sur les places, à la tribune même de la Convention; on a cru que toutes ces horreurs, bien faites assurément pour me faire assassiner, m'avaient intimidé, lassé, et que la crainte de ces bourreaux m'avait fait donner ma démission; à moi, qui les ai dénoncés à la France et à toute la terre; qui les ai mis à nu; qui n'ai pas craint de les montrer aussi hideux qu'ils sont; qui leur ai dit en face, et qui l'ai dit aux nations, qu'il n'était pas au monde d'hommes d'une vilité aussi dégoûtante et d'une barbarie aussi atroce! Non, à force de mépriser cette horde exécrable, gorgée de meurtres et de pillage, je ne la craignais pas. J'aurais continué de les surveiller, de les intimider; car tous ces scélérats sont des lâches : mais qu'a fait la Convention pour les contenir?

Il est à remarquer qu'à vingt membres de la députation de Paris, il n'y en a guère que vingt à ajouter de toutes les autres députations, dont l'audace soit à citer; et sur ces quarante il n'en est pas dix qui soient montés à la tribune pour m'accuser. Cependant, l'on perdait des séances entières dans de vaines déclamations : l'on disait des choses absurdes, l'on faisait des dénonciations barbares; l'on faisait paraître des gens tarés et flétris pour appuyer ces infamies; on me mandait, on m'interrogeait sur toutes ces abominations, après m'en avoir laissé abreuver à l'indignation et à la nausée. Eh bien! pas un seul membre de cette étonnante majorité, dont beaucoup m'aimaient, dont tous m'estimaient, pas un seul n'est monté une seule fois à la tribune pour prendre ma défense, on semblait même avoir quelque crainte de laisser paraître son indignation. Les uns craignaient les poignards dont j'étais moi-même menacé à chaque instant : les autres, se croyant quelque popularité, craignaient de la compromettre : on prétextait quelquefois la nécessité de conserver son influence pour des circonstances importantes; quelquefois aussi on

affectait de dire, ou on le disait de bonne foi : « Qu'importe? il faut » les laisser dire, il ne faut pas les irriter : ils se font connaître ; ils » s'usent. » Il n'est pas d'ineptie ou de faiblesse dont je n'aie été témoin et patient.

Cependant il n'était point indifférent au bon parti d'avoir un ministre de l'Intérieur dans la bonne voie, d'y avoir un homme d'honneur intact et ferme. Sans doute, il devait lui-même en acquérir de la force, y trouver un très-grand appui par le témoignage général et bien prononcé des départemens : mais, il faut le dire, le crime toujours plus ardent et plus actif, une soif de sang, manifestée avec une rage et une férocité dont l'idée seule fait frémir d'horreur, avaient répandu une telle stupeur dans l'Assemblée, que je ne puis la comparer qu'à celle qui exista dans la législature au temps des massacres des premiers jours de septembre.

J'ai honte de le dire, et j'en ai le cœur navré; je n'ai pas un homme à citer. Tous déplorant le sort des choses, voyant l'avenir sous des couleurs telles que pouvaient les faire peindre ou présager les circonstances, mais trop atterés du présent, ne trouvaient plus dans leur ame aucun ressort. Ce n'était que la pâleur de la frayeur, et l'abandon du désespoir.

Oui, si j'eusse trouvé un seul homme qui eût conservé quelque énergie; qui, pénétré de l'utilité de me soutenir, n'eût pas craint de se montrer, de monter à la tribune, indigné de la voir sans cesse remplie par des hommes infâmes, de l'entendre toujours retentir de mensonges absurdes, d'odieuses dénonciations, las de voir user le temps, flétrir l'opinion, avilir la Convention avec de si grands moyens de faire frémir d'indignation la nation entière, et de s'honorer dans la postérité; si un député, avec la mâle assurance et le poids terrible que donne à l'homme honnête la justice d'une bonne cause, eût dit : Je me présente hardiment, je me mets ici entre la vertu et le crime ; il est temps que le scandale cesse, que la vérité se découvre et que justice se fasse ; si Roland est coupable, qu'on le punisse, que sa tête tombe, j'en fais la motion expresse, et j'adjure quiconque ici a des preuves des délits dont on l'accuse, de les produire, de les déposer sur le bureau. Que si les accusations que l'on fait journellement contre lui sont sans fondement, il est évident que c'est à son intégrité qu'on en veut, que c'est par un esprit désorganisateur qu'on le persécute : je demande également que quiconque l'accusera sans preuves, soit déclaré un mauvais citoyen, ayant des vues perverses et dangereuses.

Peut-être la motion eût-elle été appuyée : alors, fort de ma conscience et de l'opinion hautement manifestée d'un homme de bien, j'aurais fait front aux plus grands orages ; j'aurais persisté, sans crainte des cla-

meurs, ni de la mort même; j'aurais poursuivi le crime, je l'aurais fait pâlir jusque dans son audace; j'aurais soutenu la gloire de l'Assemblée en raffermissant son courage; j'aurais donné au bon parti un appui qu'il ignore, qu'il était trop faible pour connaître, que quelques-uns sentiront un jour, mais dont très-peu voudront jamais convenir.

Il y a aujourd'hui trente jours que j'ai donné ma démission (19 février 1793); il y en a quarante que je nourris l'opinion que je viens d'énoncer.

Il était encore une raison bien déterminante, et cette raison tenait à la même cause; c'était le renvoi nécessaire, indispensable, du ministre de la guerre; renvoi qui aurait été impossible si je fusse resté : comme tout était désorganisé dans ce ministère; que les armées, sans vivres, sans vêtemens, dénuées de tout, se débandaient de toutes parts; mais que le ministre servait en cela les agitateurs, les désorganisateurs, les hommes qui ne veulent que troubles, parce qu'ils vivent de désordre; et comme ces hommes n'auraient pas consenti au renvoi de cet administrateur, qu'on ne leur eût sacrifié le surveillant ministre de l'intérieur, les crises auraient continué, augmenté; il en serait résulté de nouveaux scandales, des délais ruineux pour la chose publique. Je l'avais assurément trop à cœur; je voyais tout cela; je l'avais bien observé, bien médité : en ceci, comme en tout le reste, la Convention était jugée : incapable de faire aucune résistance, de soutenir aucun choc, elle aurait vu les ennemis aux portes de Paris; elle aurait vu un nouveau roi, un dictateur, un tribun, et quiconque se fût présenté pour fouler aux pieds la liberté, et remettre la nation sous le joug, si nos vingt tyrans l'eussent voulu : elle aurait gémi en secret; elle aurait déploré le sort de la république; mais personne n'eût osé élever la voix : tous, dans la crainte d'être obligés de présenter la tête, comme Cicéron, ou d'être assommés, d'après les procédés de ces messieurs, se seraient tû.

On sait ce qu'un homme lâche peut faire, ou plutôt ce qu'il est incapable de faire; mais on n'a aucune idée de ce qui peut résulter sur l'ame, l'esprit et le cœur des individus, de la lâcheté d'une assemblée : elle se propage bien autrement que le courage, quoique celui-ci a toujours l'opinion pour le soutenir d'abord, ensuite pour l'honorer, eût-il des revers, fût-il malheureux; au lieu que celle-là enfonce toujours de plus en plus dans la boue, sans pouvoir jamais espérer aucun succès.

Ajouterai-je à ces hideuses causes celle qui comble ma détermination? c'est l'état moral affreux, désespérant du conseil exécutif. Il faudrait, pour en bien juger, saisir le caractère de chacun des membres qui le composaient, et pour cela les avoir entendus discuter, opiner, toujours tremblans sous la verge des opinions des aboyeurs, et jamais en mesure avec les lois, la justice et la raison.

L'audacieux Danton avait tenu le gouvernail de ce vaisseau : il l'avait jeté dans la mer tempestive des plus horribles passions ; il le gouvernait encore par sa voix stentoriale, ses formes rudes, athlétiques, et ses effrayantes menaces ; continuellement il était aux trousses des ministres, leur poussant ses protégés, et les forçant de les placer. Tel était le résultat, et comme une suite nécessaire de cette terrible prépondérance qu'il s'était acquise sur les esprits étroits et les ames faibles de ses collègues.

Les conseils de son temps ne présentèrent jamais aucun plan, aucune suite de discussion. Ce n'étaient que des propositions *ex abrupto*, entremêlées de cris, de juremens, d'allées, de venues des membres mêmes, et d'étrangers apostés, comme pétitionnaires, interlocuteurs, et finalement usant et abusant de la liberté, à peu près comme firent ensuite les tribunes à la Convention même. Danton faisait les propositions, les arrêtés, les proclamations, les brevets, etc. : il nommait les commissaires ; il leur donnait des instructions ; il réglait leurs dépenses, leur fournissait des fonds. Ainsi, de cette manière, ou sous ce prétexte, Danton a disposé, dans son court ministère, de plusieurs millions, dont moi, membre du Conseil, je n'ai jamais connu ni les détails ni les motifs ; il gouvernait, ou plutôt gourmandait ainsi le conseil exécutif, le département même de chaque ministre, excepté celui de l'intérieur, qu'il n'a jamais pu entamer : *indè ira*....

Je le demande : dans une telle position, ainsi entouré, dans l'horrible contraction où nous nous trouvions, au milieu des hurlemens de la rage, des provocations au meurtre, au pillage, entendant continuellement retracer ces scènes sanglantes, pleines d'horreur, les louer avec atrocité et en solliciter le renouvellement avec fureur..... Voyant la représentation nationale avilie, les lois foulées aux pieds, toutes les autorités constituées vouées au dernier mépris ; des hordes de brigands s'élever un trône sur les cadavres ensanglantés de leurs victimes, étendant de là leur domination sur toute la France, et voulant forcer partout à les imiter..... Je le demande, que devais-je faire? abandonner un vaisseau dont on brisait le gouvernail, dévoiler toute mon administration, en établir l'état, la fixer de manière à ce qu'on y reconnût, dans tous les temps, non-seulement la sollicitude imperturbable qu'il m'a fallu employer pour lutter contre les anarchistes, et conserver intactes toutes les parties du vaste département de l'intérieur ; mais mes vues et mes moyens pour la gloire de la nation, la prospérité et le bonheur des Français. Tout était possible ; tout était facile, et tout serait allé, sans l'audace des Danton, des Robespierre, des Marat, ou plutôt sans la faiblesse de la Convention, qui n'a pas su les réprimer.

Note (K *bis*), *page* 106.

Le 15 octobre 1792, Roland fit insérer dans *le Moniteur*, sous le titre *Mélanges*, l'article suivant au bas duquel il mit sa signature.

Pourquoi le mot de citoyen, si généralement employé aujourd'hui, ne se trouve-t-il point ni en vedette ni à la ligne dans aucune de vos lettres? Cette question m'a été faite plusieurs fois. Aussi long-temps que je l'ai regardée comme oiseuse, je me suis abstenu d'y répondre. L'on insiste : il faut m'expliquer; je le ferai en peu de mots.

1°. Le mot de citoyen, comme apostrophe, est une flatterie ou une injure. C'est une flatterie, si celui qui l'emploie croit au-dessus de lui celui à qui il l'adresse : c'est une injure, s'il le croit au-dessous; car il est évident que celui qui s'en sert, ne se met pas sur une même ligne avec celui à qui il parle; s'il le croyait son égal, il l'appellerait concitoyen. Je n'ai jamais employé d'autre expression dans mes écrits publics, même en parlant comme ministre : voilà l'expression fraternelle de l'égalité; celui qui est dans tel état de domesticité, n'est pas citoyen.

2°. Celui qui n'a pas l'âge de voter, n'est pas citoyen; celui qui n'a pas le temps de résidence fixé par la loi, n'est pas citoyen; celui qui a encouru telle peine déterminée par la loi, n'est pas citoyen; celui qui est déclaré en démence ou convaincu de tel crime, n'est pas citoyen. Enfin, tant de gens, par leurs principes, par leurs mœurs, par leur conduite, souillent ce saint nom, qu'il faut beaucoup de sagesse dans son application, et je ne veux jamais risquer de le profaner. J'aime mieux continuer d'user d'une dénomination froide que l'usage a rendue polie et sans conséquence.

Je ne ferai plus qu'une observation sur cet éphémère et insignifiant engouement : c'est qu'on peut se servir du mot de citoyen à l'égard d'un Anglais, d'un Suisse et d'un Ragusien, comme on s'en sert à l'égard d'un Français, puisqu'il ne détermine aucun lieu, et qu'il n'identifie avec personne.

Je crois être le premier en France qui ai proposé publiquement dans une assemblée nombreuse, à Lyon, de supprimer les formules basses des requêtes, placets et lettres, en mettant tout uniment aux adresses faites aux représentans du peuple : *tels aux représentans du peuple*; *soumission*;

tels aux pouvoirs constitués, quels qu'ils fussent, *respect*; à tout autre tel ou tels, à tel ou tels, *salut*, en ajoutant la signature purement et simplement dans tous les cas.

Sur cette proposition, l'on fit et l'on adopta la motion du renvoi de son examen à la quatrième génération. L'opinant fut élu président de l'assemblée, dans laquelle je ne reparus pas depuis cette époque.

ROLAND.

Note (L), *page* 63.

Séance de la Convention nationale, du vendredi 7 décembre 1792.

Chabot. Un citoyen vient demander à nous communiquer en particulier un grand complot dont des membres du comité de surveillance sont les principaux acteurs. (*Grand nombre de membres* simultanément: Nommez-les, ou vous êtes un calomniateur.) Oh! je les nommerai tout à l'heure; car j'ai en main le procès-verbal qui le constate. (De nombreux applaudissemens partent tout-à-coup des tribunes.)

Tallien. Cela ne devait pas encore être dit à l'Assemblée.

Chabot. Il faut le dire. Lorsqu'un grand complot s'ourdit et que des membres du comité de surveillance trempent dans ce complot, nous ferez-vous un crime, citoyens, de vouloir ne pas lutter contre le front audacieux de celui qui trempe dans cette abominable conjuration? Lorsqu'elle sera dévoilée, me ferez-vous un crime à moi, dépositaire de ce secret, d'avoir appelé chez moi les membres les plus forts en patriotisme.... (On murmure. On entend quelques éclats de rire.) Au moins, dans mon opinion; car j'ai toléré assez d'opinions sur mon compte pour qu'on puisse me permettre d'en avoir une. J'ai donc appelé plusieurs de mes collègues pour rédiger avec moi un procès-verbal sur des faits qu'un particulier voulait nous dénoncer; le témoin existe, et il pourra comparaître devant vous.

On demande que Chabot lise son procès-verbal.

Chabot. Je puis le lire si l'Assemblée le juge absolument nécessaire. (Oui, oui, s'écrie une grande partie de l'Assemblée.)

Tallien. Je demande qu'on ne le publie pas tout de suite. (Murmures.)

Lindon. Il faut connaître ce grand secret.

Chabot. Si la Convention me l'ordonne........... je lirai.

L'Assemblée décide que le procès-verbal sera lu.

On demande qu'il le soit par un secrétaire.

Fermont monte à la tribune, et lit : « Le citoyen Achille Viard nous avait remis le journal de sa mission à Londres. J'avais cru nécessaire de ne lui faire aucune question, jusqu'à ce qu'enfin j'eusse rassemblé un certain nombre de mes collègues du comité de surveillance, et que cette assemblée se tînt ailleurs que dans le lieu des séances du comité. Enfin, aujourd'hui, 7 décembre, à 11 heures du matin, Achille Viard a comparu en présence de Ingrand, Roverre, la Vicomterie, Ruamps, Tallien, Montaut et François Chabot; nous avons lu son journal, sur lequel la discussion s'est ouverte. Interrogé comment il avait été envoyé à Londres, il a répondu que Lebrun, ministre des affaires étrangères, l'avait mandé chez lui, et lui avait dit qu'il allait lui donner une mission à Londres, mais qu'il fallait qu'il allât trouver l'abbé Fauchet; celui-ci lui dit qu'il devait aller à Londres pour chercher des paquets qu'il devait lui remettre. Il lui remit ensuite une lettre cachetée, adressée à Lebrun, sans lui donner d'autres explications. Viard se rendit avec cette lettre chez Lebrun, pour lui demander un passeport. Le ministre lui recommanda d'aller trouver à Londres le nommé Masselin, agent de d'Aiguillon, et ajouta qu'il devait feindre d'être de leur parti, et se charger des paquets qu'ils lui donneraient. Arrivé à Londres, il vit Masselin, qui le présenta au ci-devant duc d'Aiguillon, et celui-ci lui remit une lettre pour Narbonne, qui demeurait alors chez madame Boulogne, à environ quinze milles de Londres. Narbonne l'accueillit favorablement, et lui donna une lettre pour l'évêque de Saint-Pol-de-Léon; il se rendit chez ce dernier, où il vit les évêques de Lisieux, d'Angoulême, de Poitiers, d'Amiens, et autres émigrés, tant prêtres que ci-devant seigneurs; là, il les entendit discuter entre eux sur les affaires présentes, et sur l'état de la France; ils s'attendaient à un autre ordre de choses, et à rétablir le roi dans son ancienne autorité, assurant qu'ils avaient des amis dans la Convention nationale, et qu'ils comptaient surtout sur Fauchet et sur Roland. » (Des rumeurs, quelques éclats de rire, quelques exclamations se font entendre.) — *Chabot.* Continuez la lecture, vous allez entendre d'autres choses. — « Qu'ils comptaient surtout sur Fauchet et sur Roland au sujet du procès du roi; qu'ils étaient sûrs que leurs amis à la Convention trouveraient des moyens dilatoires ou évasifs pour retarder ou empêcher son jugement.

» Il a vu ces évêques avec Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun, et c'est dans le sein de ce dernier qu'il les a vus déposer leurs regrets à l'époque de son départ. Celui-ci les assura que le roi serait sauvé, et qu'il

comptait sur Fauchet et sur ses autres amis à la Convention. Il dit ensuite au déclarant qu'il lui remettrait deux lettres pour Fauchet, mais qu'il attendait une décision de Calonne, et le retour de l'abbé de Lasalle, que Calonne avait envoyé à Naples. Achille Viard fut voir ensuite le ci-devant comte de Noailles; il trouva chez lui Narbonne, Chauvelin, ministre de France, madame Dubarri, et Dubut de Long-Champ. Les liaisons qu'il avait autrefois entretenues avec ce dernier, lui donnèrent une consistance dans cette société. Narbonne le tira en particulier, et lui dit que les choses n'étaient pas prêtes; qu'il venait de recevoir un paquet du ministre de l'intérieur, par l'entremise de Dubut de Long-Champ; que ce paquet le forçait à attendre; que l'ordre des choses était changé au moyen d'un changement dans le mot du guet; qu'il était sûr que l'Angleterre n'attendait que le moment où l'on attaquerait la Hollande, pour s'expliquer et prendre parti pour le roi; qu'au surplus, elle faisait des préparatifs. Narbonne lui a dit ensuite, qu'un membre de l'Assemblée lui avait prêté son passeport, au moyen duquel il allait s'embarquer pour Calais et pour le Hâvre, et rentrer en France. Il eut ensuite ordre de repartir par la voie de Dubut de Long-Champ. Il partit en effet, sans avoir reçu, pendant son séjour à Londres, aucune réponse du ministre des affaires étrangères. Il revint rendre compte de sa mission à Lebrun, et il lui dit que Narbonne et Talleyrand lui avaient recommandé de retourner au plutôt à Londres pour chercher des paquets. Achille Viard a déclaré ensuite depuis son arrivée, que quoiqu'il ne connaisse ni monsieur ni madame Roland, il avait reçu de madame Roland une invitation pour un rendez-vous depuis dix heures jusqu'à l'heure du dîner, mais qu'il ne s'y est pas rendu. Il a signé le présent procès-verbal après l'avoir lu et approuvé, et nous l'avons clôturé et signé comme ci-dessus, etc., etc...... »

(Quelques ris et des murmures suivent la lecture de cette pièce.)

On demande qu'Achille Viard soit mandé sur-le-champ.

Lindon. Je propose qu'il soit interrogé par la commission des douze.

Merlin. Je demande, moi, le plus grand calme, et que l'on entende la lecture des autres pièces que Chabot a entre les mains.

Legendre. Cela ne vaut rien, Merlin, elles ne doivent pas être lues.

La lecture est vivement réclamée.

Fauchet demande à être préalablement entendu.

Chambon. Je demande le renvoi à la commission des douze.

Marat. Non pas, Monsieur, c'est du ressort du comité de surveillance...... (A part) Ah! ces petits messieurs veulent exclure des affaires les membres patriotes! (On rit.)

Ferro. Je demande que Viard soit traduit à la barre. C'est au milieu de l'Assemblée que cette intrigue ténébreuse doit être dévoilée.

Marat (se précipitant à la tribune) : Cela n'a pas le sens commun. Comment ! cet homme vient vous faire une dénonciation officielle, une révélation civique, et vous voulez le faire arrêter comme un scélérat !

La proposition de Ferro est adoptée.

Ducos. Je demande que le ministre de l'intérieur soit mandé à l'instant pour répondre à la partie de la dénonciation qui le concerne.

Ruamps et Thuriot appuient cette proposition, en l'étendant au ministre des affaires étrangères ; elle est adoptée avec l'amendement.

On renouvelle la demande de la lecture des autres pièces annoncées par Chabot.

Fermont. Chabot m'avait remis une lettre entre les mains pour la lire ; actuellement il ne veut plus qu'elle soit lue.

Lacase. Je demande à exposer un fait, c'est que des personnes sûres m'ont attesté que, depuis huit jours, une partie des membres du comité de sûreté générale préparaient une dénonciation contre Roland. Je ne suis donc pas étonné de cette trame ; je suis seulement surpris que ce procès-verbal ne soit signé que d'aujourd'hui.

Marat. Quelle folie ! peut-on dire qu'une dénonciation se trame !

Plusieurs voix. Président, faites donc taire ce Marat qui interrompt perpétuellement.

Garnier. Rappelez donc à l'ordre ce côté qui interrompt sans cesse... C'est absolument un côté droit.

Montaut. Faites regarder dans ce côté là si Ramond n'y est point encore. (On murmure.)

Louvet. Je m'engage à prouver que Catilina est dans le vôtre. (Les murmures, le tumulte et l'agitation recommencent et se prolongent.)

Le président. Je prie les membres de s'interdire toute espèce de personnalité.

Fermont. J'observe que les dénonciations ayant été faites, l'Assemblée ne peut se dispenser d'entendre les réponses. J'ajoute que Roland, ayant été mandé, ne peut se retirer qu'en vertu d'un décret. Je propose que Roland soit entendu d'abord, et Viard ensuite.

Cette proposition est adoptée.

Roland. Je déclare n'avoir jamais vu ni connu aucune des personnes avec lesquelles on prétend que je suis en correspondance. Talleyrand est le seul que j'aie vu. Il est venu chez moi depuis son retour d'Angleterre, me demander ma voix pour une mission qu'il sollicitait pour Londres; mais elle lui a été refusée par le conseil exécutif à l'unanimité des voix. (Une très-grande partie de l'Assemblée applaudit.) Si ma femme est impliquée dans cette affaire, je demande qu'elle soit mandée, et qu'il me soit permis de rester ici. (Mêmes applaudissemens.)

L'Assemblée décide que la citoyenne Roland se rendra à la barre.

Achille Viard est à la barre.

Le président. L'Assemblée m'autorise-t-elle à faire les questions? (Un grand nombre de voix : Oui, oui.) En ce cas je vais procéder à l'interrogatoire.

Citoyen, l'Assemblée a décrété que vous seriez traduit à la barre pour être entendu sur les questions suivantes :

Quel est votre nom? — Achille Viard. — D'où êtes-vous? — Des environs de Bordeaux, de Mauriac, près Libourne; j'y suis marié et établi. — Quel est votre état? — Je n'en ai point.

Bazire, interrompant d'un ton animé. Je demande à faire une motion d'ordre extrêmement essentielle. Je remarque que, dans cette affaire, on a totalement interverti l'ordre naturel des choses; on transforme le dénonciateur en accusé, et on lui fait subir un interrogatoire. (Murmures.) Le président va lui faire des questions à son gré, pour détourner le cours des dénonciations....

(On demande que Bazire soit rappelé à l'ordre. Quelques voix : Il craint la lumière.)

Le président reprend l'interrogatoire.

Avez-vous été dans quelqu'autre pays? — J'ai passé en Amérique avec ma femme pour affaires.—Avez-vous servi?— J'ai servi dans la maison du roi. (Un murmure subit se renouvelle dans l'une des extrémités.)

Bazire. Il est indigne de questionner comme cela.

Le président. Comment avez-vous servi? — En qualité de page. (Mêmes murmures.)

Deperet. Oh! Messieurs, le mot est lâché.

Osselin. Je parie que c'est un émigré.

L'agitation continue dans l'une des extrémités. On rit dans une grande partie de l'Assemblée.

Le président veut continuer l'interrogatoire, les mêmes membres interrompent.

Le président. J'observe à l'Assemblée que le vœu de la grande majorité m'a paru être que j'interrogeasse Viard. J'ai d'ailleurs consulté le bureau, pour savoir ce qu'il y avait à faire; il m'a remis une série de questions.

Saint-Just. Je n'ai pas pris part à cela.

Saint-André. Ni Pelletier ni moi n'avons fait aucune question. (Quelques membres applaudissent.)

Il s'élève un murmure presque général. On entend une voix : Vous avez donc peur des Jacobins!

Chabot. Rappelez donc à l'ordre ces interrupteurs. (Bruit.) Je demande la parole pour une motion d'ordre.... Je demande.... que.... que l'on se borne à recevoir la dénonciation de Viard (le tumulte continue), et qu'on en dresse procès-verbal. (On observe que Chabot n'a pas la parole : il parle au milieu des cris. Une voix à Chabot : Taisez-vous donc; vous nous compromettez.) Chabot quitte la tribune.

Fermont. Dès l'instant où le jury fut décrété pour la nation française, toutes les formes n'ont tendu qu'à faire connaître la vérité. La dénonciation civique est honorée; mais elle doit être faite avec mesure et sagesse. L'homme qui dénonce doit commencer par signer, en donnant son nom, sa qualité et sa demeure. (On applaudit.) C'est moi qui ai préparé les questions sur le procès-verbal; je les ai crues nécessaires pour parvenir à connaître la vérité : c'est Bellegarde qui m'a dit qu'il croyait reconnaître cet homme pour avoir servi. (Applaudissemens. Aux voix l'interrogatoire! s'écrie une grande partie de l'Assemblée.)

L'opposition tumultueuse d'un petit nombre de membres continue. Le trouble se prolonge. Le président veut en vain consulter l'Assemblée. Les cris non-interrompus qui partent de l'une des extrémités, couvrent sa voix. On remarque qu'un étranger s'introduit dans la salle, et qu'il s'approche de Viard. Le président le fait arrêter.

Après trois quarts d'heure d'agitation, les efforts du président parviennent à remettre le calme.

Il consulte l'Assemblée sur la proposition de continuer l'interrogatoire. Une cinquantaine de membres seulement se lèvent pour la négative. Il est en conséquence autorisé à continuer les questions.

Le président, à Viard. N'avez-vous pas servi? — J'ai servi dans les gendarmes de la garde, jusqu'à la réforme de ce corps.

On me donna pour retraite le grade de capitaine. Dégoûté du service, je voyageai en Amérique et en Angleterre. J'eus occasion de connaître le *factotum* du ci-devant duc d'Aiguillon. Ayant appris plusieurs lan-

gues, je vins proposer mes services aux ministres de France. Je m'adressai au citoyen Fauchet; il me donna une lettre cachetée pour le ministre Lebrun, et j'obtins de ce ministre une mission pour l'Angleterre. Arrivé à Londres, je fus bien accueilli par M. d'Aiguillon; il m'envoya chez M. Narbonne; j'y trouvai madame Dubarri, M. Talleyrand, des ci-devant évêques et des ci-devant seigneurs. Je feignis de partager leurs opinions pour obtenir leur confiance. Bientôt je leur annonçai mon départ; alors M. Talleyrand me dit : Je vous chargerai d'un paquet pour M. Fauchet. M. Narbonne me dit : Je vous chargerai de remettre un paquet à M. Roland; car il m'a écrit par Dubut de Long-Champ. Mais ces messieurs changèrent apparemment de résolution, et ne me confièrent pas leurs paquets. De retour à Paris, je rendis compte de ma mission au citoyen Lebrun; il en parut content. Après quelques jours de repos, j'offris au ministre de me charger d'une nouvelle mission; mais je le trouvai très-tiède; il me dit : Nous verrons; il faut encore attendre; je vous ferai prévenir quand j'aurai besoin de vous. Surpris et inquiet de cette tiédeur du ministre, ayant affaire en Angleterre, et persuadé qu'on y tramait quelque complot contre la France, je m'adressai au citoyen Chabot. Je lui donnai copie du journal de ma dernière mission. — N'avez-vous pas rempli d'autres missions? — J'avais déjà rempli des missions pour l'Angleterre, le 7 juillet, le 10 et le 23. J'en reçus des ministres Chambonas et Dubouchage; je les ai fait voir au citoyen Chabot; je les ai encore chez moi. Madame Roland m'invita par un billet à la voir. — Qu'avez-vous fait de ce billet? — Ah! un moment, je ne sais pas le motif du billet de madame Roland. Mon intention était de lui parler, pour voir si l'on pourrait tirer parti de ce qui se tramait en Angleterre; car j'étais ennuyé de la tiédeur du ministre Lebrun. Madame Roland m'écrivit qu'elle était visible depuis dix heures jusqu'à onze. — Pendant que vous étiez à Londres, avez-vous reçu des lettres de France? — Je n'ai reçu qu'une seule lettre de France pendant ma mission en Angleterre; elle était de mon épouse, qui ne connaissait point l'objet de cette mission. — N'avez-vous rendu aucun compte pendant votre séjour en Angleterre? — Je m'en serais bien gardé, très-certainement. Je craignais trop d'être découvert par les émigrés. Je m'étais mis à l'unisson de ces messieurs, et j'étais obligé de rester, depuis le matin jusqu'au soir, avec les enragés.

Robespierre monte à la tribune (quelques spectateurs applaudissent). Tout ce qui me paraît résulter de ces réponses, dit-il, et de l'affaire tout entière, c'est que l'un des coupables, c'est l'homme qui vient de répondre. (Une voix : Oui, car c'est un émigré.)

Achille Viard rit, et salue Robespierre.

Fermont reprend. Pourquoi des paquets vous ayant été offerts pour Roland, comme pour Fauchet, avez-vous cherché à être admis chez ce premier, tandis que vous ne voulûtes pas retourner chez Fauchet?

Viard. J'ai chez moi toutes les pièces de ma correspondance avec le ministre Lebrun. On y trouvera les preuves de tout ce que je viens de dire. Lors de mon retour à Paris, j'allai chez Lebrun, et je lui rendis compte de ma mission. Il en écouta le détail avec tant de froideur, que je résolus de me présenter chez M. Roland, dont la réputation de civisme m'enhardissait, pour l'intéresser à la surveillance dans une circonstance aussi critique. Mais jugeant que M. Roland devait avoir peu de temps à me donner, et désirant me présenter à lui dans un moment opportun, je m'adressai à madame Roland, et lui écrivis pour la prier de me ménager un instant d'entrevue avec son mari. Elle me répondit qu'on la trouvait depuis dix jusqu'à onze heures. Je ne me rendis pas chez elle le lendemain de la réception de ce billet; mais le surlendemain j'y allai, et je lui fis part des motifs de l'entrevue que je sollicitais. Madame Roland me répondit qu'elle s'en tenait à son rôle de femme; qu'elle n'était qu'à côté des affaires, et que si j'avais à communiquer à son mari quelque chose d'important, je pouvais m'adresser à lui-même.

On observe que cette dernière réponse est entièrement contradictoire avec la déclaration écrite, lue, au commencement de la séance, par Chabot. — Un mouvement presque général d'indignation se manifeste dans l'Assemblée. — Un grand nombre de membres se lèvent, et demandent que Viard soit mis en arrestation.

On entend, au milieu du tumulte, les cris de Chabot, de Tallien, de Marat.

Ruamps. J'atteste que notre procès-verbal a cependant été relu par Viard, et qu'il s'est offert le premier à le signer.

Viard. Dans la multitude de questions qui m'ont été faites ce matin par Chabot, il est possible qu'il se soit trompé en écrivant.

Fermont fait quelques autres questions à Viard : celui-ci ne répond plus que par des paroles entrecoupées et contradictoires.

Tallien interrompt en demandant à faire une motion d'ordre.

On demande que la citoyenne Roland soit sur-le-champ introduite, pour donner des explications sur cette partie de la déclaration de Viard. — Décrété.

Un grand nombre de voix. Oui! oui.

Chambon. Il faut qu'elle soit entendue pendant que Viard est à la barre.

L'admission est ordonnée.

La citoyenne Roland paraît à la barre. (Il s'élève de nombreux applaudissemens.)

Le président. Citoyenne, la Convention a désiré vous entendre, sur un objet dont il va vous être donné connaissance. Quel est votre nom?

La citoyenne. Roland; nom dont je m'honore, parce qu'il est celui d'un homme de bien. (On applaudit.)

Le président. Connaissez-vous le citoyen Achille Viard?

La citoyenne Roland. Je ne le connais pas; mais je reçus, il y a huit jours, une lettre, où le citoyen qui signait ce nom, m'annonçait qu'ayant la confiance du citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, et étant sur le point de partir pour l'Angleterre, où il avait découvert une grande conspiration contre la république, il avait à communiquer au citoyen Roland des choses très-intéressantes pour lui et pour le citoyen Lebrun, mais qu'il n'avait pu lui en faire part à cause de la multiplicité de ses affaires. Je lui répondis, par un billet non-signé, que s'il s'agissait d'affaires publiques, je m'en tenais à mon rôle de femme, et qu'il fallait s'adresser au citoyen Roland : que si la chose intéressait sa personne, je serais visible le lendemain, depuis 10 heures jusqu'à 11. Je reçus une seconde lettre par laquelle on m'informait qu'invité par le citoyen Lebrun à un rendez-vous très-important, on ne viendrait pas le lendemain, mais le surlendemain. Le surlendemain je vis le citoyen Viard, que je reconnais. Il me raconta ce qu'il avait vu à Londres; je le laissai parler autant qu'il voulut. Je lui témoignai mon étonnement, sur ce qu'ayant des choses intéressantes à communiquer au ministre, c'était à moi qu'il s'adressait plutôt qu'à lui. Je lui dis qu'apparemment il était dans une erreur que partageaient plusieurs personnes. Il me dit que le ministre était si surchargé d'affaires, qu'il ne pourrait lui indiquer qu'un rendez-vous fort éloigné; que mon intervention pourrait en rapprocher le terme. Je lui répondis que je n'étais qu'à côté des affaires, que ce n'était pas à moi de disposer du temps du citoyen Roland; qu'il savait trop bien diriger l'emploi de ses momens, pour que je pusse m'en mêler; que d'ailleurs, comme fonctionnaire public, il s'en tenait à l'usage de n'entendre les personnes qui ont des affaires à lui communiquer, que dans l'ordre de la date de leur présentation. Il se retira.

Sans avoir l'œil très-exercé, j'ai cru voir dans Monsieur un homme qui venait pour observer ce qu'on pensait, plus que pour autre chose. (On applaudit à plusieurs reprises. Quelques rumeurs se font entendre dans une extrémité de la salle.)

On demande que les honneurs de la séance soient accordés à la citoyenne Roland.

Le président. Citoyenne, la Convention nationale, satisfaite des éclaircissemens que vous venez de lui donner, vous invite aux honneurs de la séance.

La citoyenne Roland traverse la salle au milieu des applaudissemens de la grande majorité de l'Assemblée.

Marat, près la tribune. Voyez le silence du public; il est plus sage que nous.

Note (M), *page* 109.

Le 4 juillet 1793

La citoyenne Roland, à la section de Beaurepaire.

L'intérêt que la section m'a témoigné en qualité d'habitante de son arrondissement et d'opprimée, me fait une loi de l'instruire de ce qui me concerne, dans l'affaire dont elle s'est mêlée.

Le ministre de l'intérieur s'est adressé au comité de sûreté générale pour réclamer la loi qui exige que les détenus soient informés du délit dont ils sont prévenus, et interrogés dans le plus court délai. Le comité a fait une réponse, dont je joins ici la copie : il expose ses motifs et ses griefs contre moi : c'est cette réponse même que j'offrirais aux personnes impartiales pour ma justification, si elle était nécessaire. Elle établit mon *arrestation* sur l'absence de mon mari, comme s'il était des lois qui permissent jamais de prendre une personne pour une autre; elle l'établit encore sur une complicité du prétendu *projet* de pervertir l'opinion publique, comme si la responsabilité d'un ministre s'étendait sur son épouse : elle porte dans tous ses points sur de fausses accusations contre un autre individu que celui pour lequel il était fait des réclamations. Roland n'est point à Lyon; il ne souffle nulle part le feu de la guerre civile : il pourra le prouver quand il en sera temps; et je défie ceux qui le calomnient de justifier leur dire imposteur. Roland a sollicité, durant cinq mois, l'apurement de ses comptes, le jugement de sa conduite publique et privée; toutes les pièces nécessaires étaient entre les mains des commissaires de la Convention : cette justice lui a été obstinément refusée; on voulait donc le retenir pour l'arrêter dans un moment prévu? Il a donc dû se soustraire à cette inique arrestation, et il

ne l'a fait qu'à la dernière extrémité. Roland, loin de corrompre l'esprit public, n'a cessé d'obéir au décret qui ordonnait de concourir à l'éclairer par des écrits tous connus et avoués. Que l'on cite une seule ligne qui ne contienne pas les principes de la plus pure morale et de la plus saine politique?

Roland a exigé des comptes de ceux à qui il devait en demander, parce qu'il en rendait lui-même de très-rigoureux: Roland s'est élevé contre tous les actes de violence qui offensaient les lois ou blessaient l'humanité, parce qu'il a cru qu'après le renversement de la tyrannie, rien n'était plus pressant que de faire chérir la liberté par un régime équitable, et d'appuyer la république sur des vertus. Dès-lors, Roland parut redoutable aux brigands, qui profitent des révolutions pour s'enrichir, aux ambitieux qui les perpétuent pour augmenter leur puissance, et aux hommes turbulens, ou égarés, qui n'ont d'activité que pour détruire, et qui sont toujours prêts à croire à la perfidie des sages qui peuvent édifier.

Voilà les crimes de Roland; les miens sont de m'honorer des principes qu'il professe, et d'avoir un courage égal au sien. Je n'ai point été effrayée des dangers que son caractère et sa probité lui faisaient courir; de même que je n'avais pas été séduite par l'espèce d'éclat qui environne une place difficile, de même je ne suis point abattue dans les fers où l'on m'a jetée.

Femme d'un ministre honoré, ou prisonnière à Sainte-Pélagie, ici comme là, je vaux, j'existe par les sentimens dont mon cœur est animé; aujourd'hui comme alors, indignée contre l'injustice, mais également ferme et paisible dans la bonne ou mauvaise fortune, digne de la première, et supérieure à la seconde, je ne mets de prix à la vie que pour pratiquer ce qui est juste, et rendre hommage à la vérité.

Mes concitoyens voudront bien accueillir cette profession de foi que je n'eusse jamais songé à faire, si un abus d'autorité ne m'inculpait d'une manière publique : ceux qui me connaissent y retrouveront une expression abrégée de ce que je suis en effet; j'en appelle à leur témoignage pour venger ma personne ou ma mémoire des atteintes de la calomnie.

Note (N), *page* 122.

BOURG RÉGÉNÉRÉ.

Récit de la fête civique en mémoire de Marat, de l'inauguration de son buste et de celui de Lepelletier, à la Société des Sans-Culottes; fait par le citoyen B...., maire.

Un coup de canon parti à l'aurore, a fait lever tous les sans-culottes. Chacun s'est rendu à son poste.

Cent jeunes filles, la tête couverte de guirlandes de chêne, ont entouré un char sur lequel étaient placés cinq vieillards vénérables entrelacés et soutenus dans les bras de quinze vierges nubiles, s'empressant de les réchauffer de la pureté de leur haleine, et chargées de les soigner pendant toute la fête.

Un bataillon des jeunes élèves de la patrie, qui n'avait point dormi de toute la nuit, de peur de ne pas se réveiller assez matin, suivait le char.

La garde nationale, cinquante hussards du premier régiment à cheval, ainsi que la gendarmerie, la compagnie des vétérans, celle des invalides, veillaient à la tranquillité et formaient deux haies.

Les mères de famille patriotes, les autorités publiques, les membres de la société des sans-culottes, tous étaient confondus, et marchaient cependant avec cet ordre que dicte la simple nature.

Les uns portaient le buste de notre ami Marat; d'autres celui de Pelletier, tous deux couverts de chêne. Partie des membres élevaient dans les airs tous les différens emblèmes de la liberté que la société avait pu rassembler.

Ici, on voyait une charrue attelée à deux chevaux; un sans-culotte monté dessus, portait une gerbe de blé, et l'autre le drapeau tricolore, surmonté du bonnet chéri de la liberté; un brave agriculteur, assis sur sa charrue, semblait faire entr'ouvrir le sein de la mère féconde qui nous habille et nous nourrit.

Là, le canon retentissait au loin : ici, la simple musette annonçait les plaisirs purs et champêtres.

A la suite venait, enchaîné, le monstre du fédéralisme; il avait deux figures : l'une, douce et mielleuse; l'autre, hideuse et jetant le sang par la bouche. Un serpent venimeux sifflait à ses oreilles et semblait

encore vouloir l'instruire à tourmenter les patriotes; les débris d'une robe de procureur le couvraient en partie ; il tenait d'une main la branche d'olivier, et de l'autre un poignard. Il portait d'un côté cette inscription : *Portrait du fédéralisme*, et de l'autre : *Tombeau de la chicane*. Enfant des Furies, il a été précipité dans les flammes empestées qui s'exhalaient de vieux terriers et du reste impur des vestiges de féodalité qui avaient pu échapper jusqu'à ce jour au feu dévorant.

Une statue équestre de bronze du petit Condé était traînée sur une claie et salissait la boue.

Le cortége s'acheminant ainsi aux cris de *vive la république! vive la montagne!* et en entonnant des hymnes patriotiques, a parcouru la ville; les accens de la liberté retentissaient dans les airs, et blessaient, dans les maisons, les aristocrates cachés.

Arrivé sur la place Jemmape (du Greffe, vieux style), le citoyen D........, maire, a lu un discours en mémoire de Marat, et a prononcé les paroles suivantes aux jeunes enfans des deux sexes :

« O vous, jeunes élèves de la patrie, vous qui devez recueillir les » fruits de l'arbre révolutionnaire que vos pères ont planté; vous pour » qui nous travaillons sans relâche; vous pour qui nous exposons nos vies » et nos fortunes, vous la seule consolation des ames pures et vraiment » républicaines; vous qui nous payez et nos maux et nos revers par l'es- » poir de vous en épargner!

» Écoutez aujourd'hui la voix des bons sans-culottes qui vous ai- » ment, qui vous portent dans leur sein, dont vous êtes tous les enfans, » et qui n'aspirent à la vieillesse que dans l'espoir de vous voir porter » une feuille de chêne sur leur tombe.

» On a corrompu vos jeunes cœurs, mes tendres amis; on vous a insi- » nué une chanson perfide qui n'était autre chose qu'un arrêt de mort » sur tous les bons patriotes. Que cette époque de votre vie ne s'efface » jamais de votre mémoire : voyez de près ceux que les fédéralistes vous » invitaient à calomnier, et vous rencontrerez en eux de bons pères, de » bons époux et de vrais amis.

» Cette première faute de votre enfance doit être un préservatif pour » vous; vous chantiez : A la guillotine Marat; et Marat était un bon » patriote et l'ami du peuple et de l'égalité. Il fut assassiné par une ci- » devant noble; ce mot seul le justifie à votre petit discernement.

» Vous chantiez : A la guillotine les maratistes; vous me poursuiviez » dans les rues avec ce cri perfide : eh bien! ces maratistes désignés à » vous par des prêtres scélérats, vous prouveront jusqu'au dernier sou- » pir, qu'ils sont amis de la nature première, des peuples opprimés et » esclaves, et qu'ils n'ont jamais aspiré qu'à l'anéantissement des rois et

» despotes en tout genre, soit qu'ils soient cachés sous le voile de la chi-
» cane, soit qu'ils soient chargés de la couronne ou de la tiare. Encore
» un moment et tous les tyrans tomberont. Le temps des vertus est ar-
» rivé : vous êtes jeunes, n'aspirez qu'aux mœurs républicaines, étudiez
» le caractère de Brutus; et si le salut de la patrie l'exige, souhaitez de
» mourir pour elle comme Marat. »

Le citoyen T......... a prononcé ensuite un discours en mémoire de Marat et Lepelletier.

Le citoyen C........, président de la société, a rappelé avec force la surveillance que doivent avoir les braves sans-culottes sur les vils aristocrates.

Arrivés sur la place devant la commune, près du monument élevé à Marat, autour duquel on lit ces quatre inscriptions :

La première : *L'ami du peuple assassiné par les ennemis du peuple*,

La seconde : *Ici les fédéralistes ont brûlé l'effigie de Marat*,

La troisième : *Ici les sans-culottes ont rendu justice aux vertus de Marat*,

La quatrième : *Peuple, que ton erreur te serve à jamais de leçon!*

Le citoyen D....... a prononcé l'oraison funèbre de Marat, a rappelé au peuple souverain sa force et sa marche révolutionnaire, et a fini par faire entourer la pyramide de Marat par toutes les femmes, qui ont déposé leurs guirlandes de chêne sur les piques de la grille qui environne son tombeau.

Le citoyen C......, notable, a fait chanter les couplets suivans :

AIR : *Aussitôt que la lumière.*

Amis, c'est sur cette place
Que Marat fut à nos yeux
Insulté avec audace,
Brûlé par des factieux;
D'un aussi sanglant outrage,
C'est à nous à le venger;
En imitant son courage,
Nous braverons le danger.

Défenseur ardent, sincère,
Et du peuple et de ses droits,
Il fit constamment la guerre
Au despotisme des rois;

Il démasqua tous les traîtres
Vendus à nos ennemis,
Qui croyaient dicter en maîtres
Des lois à notre pays.

Dumouriez et La Fayette,
Brissot, Custine et consorts,
Conspiraient tous en cachette,
Au dedans et au dehors,
Pour perdre la république,
Rétablir la royauté;
Marat dénonça la clique
Et sauva la liberté.

A Bourg, Lescuyer et autres,
Intrigans du même avis,
Excitaient ces bons apôtres
A se porter sur Paris;
Voulaient arrêter les caisses,
Expulser les montagnards,
Dirigeant contre eux sans cesse
Et leurs coups et leurs poignards.

Par un monstre sanguinaire,
Marat fut assassiné;
Qui sont ceux qui l'ont fait faire?
Nous l'avons tous deviné:
Ce sont les fédéralistes,
Les ennemis de l'État,
Les insolens royalistes
Qu'avait démasqués Marat.

Pour honorer sa mémoire,
Nous voici tous réunis:
Cette fête est à sa gloire,
Sans-culottes mes amis,
Ornons son front de guirlandes,
Marquons-lui notre retour;
Que pour Marat nos offrandes
Soient nos cœurs et notre amour.

Lepelletier, tu partages
Et nos vœux et nos regrets;
Tu fus en butte à la rage
Des vils crapauds du Marais;
Ils t'arrachèrent la vie
Par un horrible attentat;
Tu mourus pour la patrie
Comme notre ami Marat.

Dans le lieu de nos séances,
Vos bustes qu'on va placer
Serviront par leur présence,
Sans cesse à nous retracer
Votre horreur pour les despotes
Qui voudraient nous asservir;
Nous jurons en sans-culottes
De vivre libres ou mourir.

Le cortége s'est rendu ensuite à l'église de Brou, où les tables étaient dressées, où chaque patriote avait porté son dîner, et où les pauvres avaient été invités comme premiers convives.

Là, les épanchemens fraternels : là, le président de la société a donné, au nom de tous, le baiser de sans-culotte à un député des sociétés voisines, à un vieillard, à une jeune fille et à un défenseur de la patrie.

Le citoyen D........ a proposé de boire en mémoire de Marat, et l'a portée ainsi :

ATTENTION.

Préparez les urnes,
Versez et comblez les urnes,
Alignez les urnes,
Laissez fumer l'encens en mémoire de Marat,
Serrez les urnes,
Élevez-les à la grande voûte,
Reportez-les au cœur,
Approchez de la tombe,
Versez des larmes,
Épuisez vos pleurs.
Alignement.

Reposez l'urne sur le catafalque avec unité et indivisibilité, en trois temps égaux.

Recueillez-vous, sans-culottes, et applaudissez : Marat est heureux ; Marat, notre ami, est mort pour la patrie !

Le repas s'est passé avec ordre, avec joie et sans ivresse. Trois mille citoyens, tant de la ville que de la campagne, embellissaient cette fête.

Au premier signal, les tables ont été enlevées, et la musique et la danse ont succédé à la promenade civique et au festin. La nuit approchait, le canon annonce le départ, et tous, en bon ordre, se sont rendus à la société, où les bustes de Marat et Lepelletier ont été placés aux cris de Vive la République, vive la Montagne et vive à jamais les Sans-Culottes.

Bourg régénéré, chef-lieu du département de l'Ain, 20 brumaire, an 2 de la république une, indivisible et démocratique.

C......, *président;* B....., M....., D.....,
secrétaires.

Note (N *bis*), *page* 169.

Louise Robert, à M. Louvet, député à la Convention nationale par le département du Loiret.

J'ai lu dans le dernier pamphlet d'un nommé Louvet, ces mots qui me regardent; je dois une réponse et je vais parler à cet être pour la première et la dernière fois.

Il prétend, dans le texte du libelle, que Robespierre et Marat se réunissaient quelquefois, en 1791, chez Collot d'Herbois, *plus souvent chez Robert,* quelquefois chez Danton. La note qui suit me concerne.

« C'est madame Robert qui l'a dit elle-même à une *de ses amies, laquelle* l'a dit à Gorsas, *lequel* me l'a dit. La même personne a rendu à Gorsas quelques *précieux* mots de madame Robert. Son mari venait d'être nommé : *J'en suis bien aise,* disait-elle ; *cependant cela se fait d'une étrange manière ; je veux croire que c'est pour le bien : cependant j'aimerais mieux qu'il eût été nommé par un autre département que celui de Paris.* Je vous crois, madame Robert. »

Je ne dirai rien de M. Gorsas ; il paraît y avoir un tiers entre lui et le nommé Louvet ; il n'est donc qu'un étourdi d'avoir cru sur parole : s'il avait inventé à dessein de nuire, il serait un scélérat.

Il est faux que j'aie dit à personne que Marat et Robespierre se réunissaient chez moi. Marat n'y est jamais venu; *il n'y viendra jamais*. Robespierre n'y est jamais venu; *il y viendra quand il voudra*.

Maintenant je demande à Louvet : Qu'y a-t-il entre toi et moi? Qu'y a-t-il pour que tu oses me tirer de ma retraite où je remplis en silence les devoirs d'épouse et de mère; où je me borne modestement à la place que m'assignent les lois de la nature et les lois sociales; où je n'ai jamais associé avec moi ni de viles intrigues ni une folle ambition; où je n'ai jamais formé le projet insensé de dominer personne, mais où je ne serai jamais dominée par qui que ce soit? Encore une fois, qu'y a-t-il entre toi et moi? Toujours sûre de m'asseoir au milieu des femmes chastes, je ne me suis jamais imposé ni la triste nécessité de mendier une place auprès des hommes faibles ou corrompus, ni le besoin de haïr implacablement ceux que je n'aurais pu séduire...... Tu me prêtes ton langage; tu me fais parler comme une idiote, moi qui comptais déjà parler dans le développement des principes qui mènent aux révolutions, bien avant qu'on se doutât de l'existence d'un avorton politique qui devait ramper un jour dans la poussière du temple de la liberté; avant qu'on pût croire que d'autres avortons (un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire) t'élevant tout-à-coup sur un pavois, s'écrieraient en extase, non pas comme on pourrait le croire : *voilà notre roi!* mais bien au contraire : *voilà Cicéron!*

Il est aussi faux que j'aie parlé, à qui que ce soit, de la nomination de mon mari; qu'il est faux que je reçoive Marat, et que Robespierre vienne chez moi. Peut-être je ne devrais pas descendre jusqu'à expliquer à un Louvet le sentiment que j'ai pu concevoir de l'honneur dont jouit François Robert; mais par respect pour la nation et pour le département de Paris, par estime pour la presque unanimité de ses collègues du même département, je dis que s'il eût été flatteur pour lui d'être nommé par tout autre département, il l'a été beaucoup d'être élu par celui qui, dans le cours de deux ans et demi, lui a vu donner constamment, et par écrit, et en personne, des preuves d'un courageux, utile et pur civisme qui, sans le distinguer de ses braves concitoyens, dureront plus dans leur souvenir que les sarcasmes et les calomnies de la petite faction dont Louvet, mis en avant, en tout et partout, est le vrai polichinel. D'après ce que je dis, on voit que le trait d'éloquence à la Cicéron-*Louvet* (je vous crois, madame Robert) est encore moins plat que complètement inutile.

Louvet, laisse-moi en repos, tu n'as nul besoin d'une femme de plus pour suivre le cours de tes intrigues; et en tout cas je ne suis point de celles qui te conviennent. Continue tes libelles; diffame tant que tu

pourras les gens de bien; essaye de rejeter sur eux l'horreur qu'inspirent vos crimes; égare le peuple, trompe-le, séduis-le, fais-lui violer les lois, fais-lui respecter ses représentans; fais couler dans les plaines d'Eure-et-Loir le sang qui a manqué à Nancy et à Montauban; essaye d'en souiller ceux qui, n'ignorant pas vos trames ténébreuses, en cherchent laborieusement le fil. Petit satrape de quelques roitelets, petit républicain de Gênes ou de Venise, calomnie, déchire les républicains de France, c'est là ton métier.... Mais sache que la paisible solitude d'une femme de bien doit être le terme imposé à ton audace, et que ton imagination ne devrait pas plus franchir le seuil de sa porte, qu'il ne t'est permis de le souiller par ta présence. La Fayette même ne se permit jamais de le profaner.

LOUISE ROBERT.

Note (O), *page* 224.

Adam Lux, âgé de vingt-sept ans, était docteur en philosophie à Mayence, où il avait des propriétés. A l'époque où les Français occupaient cette ville, il avait été nommé par elle député extraordinaire auprès de la Convention nationale, avec Forster, fils du célèbre voyageur de ce nom. Adam Lux, plein d'amour pour sa nouvelle patrie, et d'enthousiasme pour la liberté, regardait la ruine de l'une et la perte de l'autre, comme inévitables après le 31 mai. Il écrivit, à cette époque, deux brochures. La première contient la défense de Charlotte Corday : nous parlerons plus tard de cet écrit. Quant à la seconde brochure, on va la lire. Il est intéressant de voir comment un étranger jugeait alors la situation de la France. On trouvera dans ce pamphlet, écrit par le député de Mayence, beaucoup de germanismes, mais aussi beaucoup de sentimens généreux; car il ne faut pas oublier qu'Adam Lux l'écrivait, pour ainsi dire, sous la hache des bourreaux, qui le frappèrent le 6 novembre 1793.

Avis aux citoyens français, par Adam Lux, député extraordinaire de Mayence.

La patrie est en danger ; il faut donc que chacun s'intéresse pour concourir à la sauver. — Lorsque les mensonges et les erreurs sont les sources de nos malheurs, il faut que des hommes disent la vérité, qui ont le préjugé de la neutralité des deux partis opposés. Moi, n'étant lié avec aucun parti, je parlerai, je dirai en peu de pages tout ce qui est le résultat de mes observations depuis trois mois. En vain on me disputera la bonne foi ; car, lorsque j'attaque le plus fort, en puissance duquel je suis et je resterai, il faut que je sois ou fou ou vertueux.

Je m'abstiens ici de donner toutes les preuves détaillées de mes opinions, et je me borne à donner le résultat de mes observations.

Après le 10 août, pour établir un gouvernement républicain, il fallut de l'ordre provisoire, de la modération, de la tolérance, pour guérir la plaie de la république. Ceux qui ont suivi le système de l'ordre, sont les républicains de fait ; ceux qui suivirent le système de la révolution après le 10 août, ceux qui faisaient usage du pouvoir révolutionnaire, même lorsque nulle révolution n'était plus nécessaire, ceux-là étaient au fond un empêchement, ou des ennemis volontaires ou involontaires de la république.

La source de tous nos maux et la cause motrice des événemens du 31 mai est celle-là : au mois de septembre, une poignée de scélérats a commis de grands forfaits ; pour échapper au supplice, ils égaraient des hommes faibles, et faisaient entrer dans leurs vues des fripons ; et, de cette époque, date la lutte entre les amis de l'ordre et les anarchistes. Cette lutte était au commencement très-peu considérable ; mais comme les méchans sont toujours les plus hardis, ils gagnèrent du terrain insensiblement, soit par calomnie (1), dont ils inventaient un système tant nouveau, soit par menaces, dont l'instrument était un nombre de fainéans qu'ils avaient à leur solde.

Ces anarchistes devenaient successivement, des accusés, les accusateurs ; ils commencèrent à être formidables ; ils avaient leurs vues avec Louis Capet ; et l'appel au peuple était le seul moyen de déraciner le mal. Comme l'Assemblée, dans cette occasion, se divisa en deux partis,

(1) Lorsque c'est un honneur d'avoir la haine des méchans, je ne repousserai pas par des réponses inutiles les calomnies qu'ils me pourront prodiguer à leur aise.

ils apprirent que les appelans étaient leurs adversaires trop clairvoyans, pour qu'ils eussent pu espérer de les tromper comme les montagnards qui sont des hommes vigoureux, et, je le crois, sincèrement attachés à la république, mais qui, par leur imprudence, font autant de mal qu'un autre par méchanceté. Quant aux membres de la plaine, ils trouvèrent le secret de les intimider; et, par conséquent, à l'aide de leurs tribunes turbulentes, et de leur école de calomnie aux Jacobins, ils parvinrent à l'emporter sur la majorité de la Convention dans toutes les affaires importantes. Cependant la lutte était continuelle; mais plus ils s'avançaient, plus ils agrandissaient leurs crimes, et plus ils étaient contraints d'en commettre de nouveaux pour couvrir les anciens. La lutte de la liberté contre le crime se continua jusqu'au 31 mai et 2 juin, jours fatals et sinistres, desquels se date l'oppression et le triomphe du crime; la liberté de la Convention, depuis ce temps, n'est plus.

Cependant les fripons, gênés par l'opinion publique dont ils redoutèrent la désapprobation, devaient tromper les départemens et les Parisiens mêmes; par conséquent ils devaient violer le secret des lettres et la liberté de la presse.

Plusieurs départemens n'en étaient pas les dupes; ils reconnurent que les chefs des anarchistes étaient des usurpateurs : ils formèrent donc une coalition pour résister à l'oppression; d'autres départemens restent tranquilles. — De cette diversité la guerre civile sera la suite nécessaire. Quel est le moyen de l'éviter? — Ou il faut tromper tous les départemens sur les événemens du 31 mai, et leur faire croire le mensonge que la Convention n'a pas cessé d'être libre; où il faut ouvrir les yeux à tous les départemens, et leur dire que le 2 juin la représentation nationale fut violée, et qu'elle est depuis ce temps toujours dans la même situation. Comme la vérité seule convient aux hommes libres et à la vertu, il faut préférer le dernier moyen : voici donc mon opinion généralement, et je vais donner quelques détails.

Je suis loin de croire que la majorité des Jacobins soit composée de criminels; mais je prétends que les maximes de cette société sont nuisibles à la liberté, lorsqu'elle s'arroge la souveraineté nationale en violant la représentation du peuple français; je prétends de plus que les meneurs des Jacobins sont des hommes criminels et coupables, ayant toujours à la bouche les mots de république et de vertu, auxquelles leurs maximes et leur conduite sont toujours opposées. Ces fripons usurpent très-souvent le nom des grands hommes, en faisant l'éloge de Rousseau, de Brutus, et d'autres ennemis de l'oppression, qui tous seraient déjà guillotinés, s'ils avaient le malheur de vivre sous le sceptre des vainqueurs du 31 mai.

Connaissant bien leur nullité aux yeux des hommes instruits, ils remplissaient leur société et les tribunes de la Convention par des hommes de leur fabrique et de leur trempe; ils employaient la vivacité française à devenir encore plus légère, et à porter cette légèreté aux choses publiques les plus importantes, afin d'empêcher l'homme instruit (qui est toujours modeste) de s'opposer à leurs décrets désavantageux à la liberté et à la république.

Le plus grand mal qu'ils faisaient à la nation, est sans doute la corruption de l'opinion et de la morale publique de la plus précieuse classe d'hommes, mais qui, vivant de leur travail et manquant de loisir pour apprécier les mensonges, sont les plus faciles à égarer; il est même surprenant qu'ils n'ont pu porter ce peuple à des excès plus grands pour se débarrasser des hommes éclairés et droits; ils inventèrent un système curieux de la calomnie la plus adroite, par laquelle ils imposent à leurs adversaires du silence et de l'inaction. Bref, chez eux, toute supériorité, hors celle du vice, est traitée de conspiration. — Des hommes, dépourvus de tout talent, hormis de celui des poumons, s'élancent à leur tribune, et déclament contre des généraux, des officiers et magistrats qui, vieillis honorablement au service de la patrie, offrent à chaque instant leurs soins et leur sang à la république; et je m'étonne qu'ils n'aient pu réussir à faire plus de traîtres que nous n'en avons.

C'était sous l'influence puissante de ces anarchistes, que luttait la Convention, et où l'on peut distinguer trois classes : 1° le côté droit, la partie la plus clairvoyante et républicaine, ayant pour chefs des hommes vertueux et sages; 2° la Plaine, qui est républicaine, mais faible, vacillante, et sans chefs; 3° la Montagne qui est républicaine, emportée, mais assez aveugle pour se confier à des chefs anarchistes, dont elle est devenue, de protectrice qu'elle était, la protégée. On voit donc que la Convention tout entière est vraiment républicaine, et ce n'est que par les soins des septembriseurs, qu'on a voulu faire croire aux faibles que le côté droit voulait rétablir la royauté, dont il est l'ennemi le plus redoutable, tandis que les anarchistes en sont le véritable soutien; et si la France retombait dans l'esclavage d'un roi, c'est à eux seuls qu'on doit attribuer ce malheur.

Il s'en fallut peu qu'ils ne fussent tout-à-fait démasqués par la commission des douze; pour l'empêcher, ils ont fait les mouvemens du 31 mai et 2 juin; ils ont obsédé la Convention, foulé aux pieds l'inviolabilité de la représentation sacrée, et ils ont dissous la Convention à force ouverte; dire qu'elle fut libre ces jours-là, c'est un mensonge impudent auquel nul homme de bien, au prix de son sang, ne pourra souscrire. — Elle n'était pas même entièrement libre avant ces jours

liberticides, parce qu'elle était éternellement maîtrisée par les tribunes, et à plus forte raison doit-on dire qu'elle n'est pas libre depuis le 31 mai, non-seulement parce qu'on a chassé trente députés qui suffisent pour donner le dessus à la saine majorité; non-seulement parce que plus de cent membres, justement dégoûtés d'une assemblée impunément outragée, ne la fréquentent plus, ou au moins ne s'y mêlent plus; mais principalement parce qu'il est ridicule de prétendre qu'une assemblée souveraine soit libre, lorsqu'elle n'a pas encore pu punir les scélérats qui l'ont dissoute; car la priorité de la guillotine est due aux auteurs de la soi-disant insurrection du 31 mai.

Votre tribunal révolutionnaire s'occupe sérieusement des petites choses, et condamne les innocens, tandis qu'il est l'humble serviteur des plus grands conspirateurs. — Eh misérables! s'il faut éternellement voir les crimes du plus fort impunis, à quoi sert la révolution?

Je sais bien qu'il y a assez de gens qui, pour s'épargner la honte de leur faiblesse, se font illusion sur la situation actuelle de la Convention, et qui me disputeront mes assertions. Je ne suis point assez heureux pour m'y tromper, et je méprise ceux qui se paient de paroles, et suivent toujours leur commodité. — Le républicain, c'est l'homme juste; et la république, c'est le règne de la justice. Voulez-vous changer cette définition, alors vous êtes moins sages que l'âne de la fable; pensez-vous que changer de maître, soit la liberté? — Si le règne des lois, si le bonheur de la majorité du peuple n'est pas le but unique de vos efforts politiques, si vous substituez à tout cela votre désir de dominer, alors nous n'aurons rien gagné, et la France, au lieu du cabinet de Versailles, aura pour maîtres les chefs des Jacobins de Paris : il n'y a ici que cette différence, que le despotisme des derniers est encore plus affreux. Encore un peu de temps, et la nation, fière et jalouse de sa liberté, reviendra de la surprise et de l'erreur. Le mérite sera honoré, et votre règne, septembriseurs, finira. Citoyens français! nation généreuse, guerrière, et idolâtre de la liberté! vous ferez bientôt trembler les tyrans coalisés, si vos forces immenses sont sagement dirigées; et si je ne m'abuse point dans cette douce espérance, je garantis qu'en un mois la liberté de la Convention et l'inviolabilité de la représentation nationale seront établies; alors vous ferez craindre les despotes étrangers pour leurs propres foyers, et dans une année vous aurez la paix, la liberté, et la république une et indivisible.

Pour parvenir à ce but, qu'est-ce qu'il faut faire? je réponds une seule chose; il faut exciter l'amour de la patrie et de la liberté dans tous les cœurs français. Ce feu doux et ardent nous sauvera, et il s'éveillera dans les cœurs; quand on fera jouir tous les citoyens des fruits de la

liberté ; quand les sociétés populaires cesseront d'être une caste privilégiée, et de s'élever sur les autorités constituées, sur les lois, sur la souveraineté nationale; quand elles chercheront toute leur supériorité dans l'obéissance aux lois, ou, si cela n'est pas possible, quand on aura fermé les sociétés qui, dans une république, sous le règne de l'égalité, sont moins nécessaires que dans la constitution de 1791.

Quelle est notre situation actuelle? un nombre infini d'hommes éclairés, droits, est dégoûté, et ne veut plus se mêler d'un gouvernement qui ne peut punir les forfaits, et qui laisse dominer les fripons. Ce malheur, qui est déjà assez grand, fut infiniment augmenté par la violation de la liberté de la Convention au jour du 31 mai et 2 juin : pour ne pas encourager et multiplier à l'infini les brigands, pour ne pas opprimer tous les gens de bien, il faut punir les auteurs de ce grand attentat fait à la majesté nationale; et si cela n'est pas possible, c'en est fait de la liberté, et il faudrait désespérer d'elle : oui, sans les mouvemens des braves Marseillais, Bordelais, Bretons et Normands, la liberté française serait détruite pour jamais.

Cependant, vu notre situation critique, je me ferais un devoir de me taire, si les Jacobins, qui sont présentement les maîtres, étaient capables de sauver la république, s'ils avaient les talens et les vertus nécessaires, s'ils aimaient moins leur propre intérêt, et enfin, s'ils ne se divisaient eux-mêmes et n'empêchaient le salut public par cette division, dont les ambitieux seront la première victime immolée, comme ils l'ont mérité, par les hommes de sang et de boue, par ces meneurs de *leur* peuple. Voilà pourquoi je prétends que dans notre situation, tout mensonge, tout palliatif est très-nuisible; que l'union de la Convention forcée et tyrannique, et l'apparence de la liberté depuis le 31 mai est encore pire pour la liberté française, qu'une dissolution complète, qui ne pourrait jamais être que momentanée; mais cette apparence actuelle fera illusion à quelques départemens, excitera par conséquent la guerre civile, et ce sera trop tard pour qu'il y ait des moyens pour guérir cette plaie. C'est donc selon moi un devoir pour les représentans qui pensent de même de faire un aveu commun à toute la France pour la détromper : c'est un acte de sagesse et de patriotisme, que plusieurs députés parcourent les départemens pour les éclairer; car notre salut dépend de deux choses, 1° de la prompte acceptation d'un acte constitutionnel (1); 2° de

(1) L'urgence ne permet pas de discuter profondément, et il nous doit suffire d'avoir une constitution républicaine, quoique je sois convaincu que le plan du comité de constitution est plus populaire, et que le plan du comité de salut public a la grande

l'étouffement de la guerre civile qui nous menace, contre laquelle les anarchistes veulent employer des moyens violens, parce que, pour échapper à leur supplice, ils ne songent pas au bien public, à la liberté française, qu'ils veulent vendre aux ennemis extérieurs, pourvu que ceux-ci leur garantissent l'impunité de leurs crimes. De cette guerre civile quelle est la source? Nulle autre que la violation de la représentation nationale aux journées du 31 mai et 2 juin, violation évidente et commise par la municipalité usurpatrice de Paris. Pour prévenir cette guerre civile, pour rétablir l'ordre et la justice, il ne faut que casser cette municipalité, et en punir quelques chefs. Parisiens, cela vous ferait honneur aux yeux des départemens, si vous vouliez faire cet acte aussi nécessaire que juste, sans attendre leur arrivée. Mais si vous n'avez pas assez de courage, attendez en silence et avec impatience l'arrivée de la force départementale, qui vous aidera à détruire les usurpateurs qui ont asservi Paris et les départemens.

Mais il y a encore un moyen plus simple, c'est la réunion de la Convention qui se peut opérer par les députés qui sont encore à Paris, s'ils déployaient du courage et oubliaient les offenses mutuelles. Hommes de bonne foi sur la montagne et dans la plaine, il vous reste un moyen honorable de faire oublier le passé, c'est votre prompte réunion avec le côté droit. Cette réunion fera trembler une municipalité avec tous ses canons. Représentans de chaque côté, oubliez vos offenses mutuelles, unissez-vous, car la patrie en danger le demande; si sa douce voix ne vous suffit pas, allez, vous n'êtes que des monstres.

Anarchistes, vous qui avez continuellement empêché les calmes délibérations de la Convention; qui avez enfin violé sa liberté, son inviolabilité, vous qui avez fait tomber tant de malheurs sur ma nouvelle patrie, dont vous dominez présentement les représentans! Messeigneurs les usurpateurs! il ne m'échappe point que vous êtes tout-puissans, et que mon sort est entre vos mains, auxquelles je ne veux pas me soustraire, pour vous montrer que d'aussi vils maîtres que vous ne peuvent intimider les vrais républicains; j'ajoute que je ne cesserai jamais de vous mépriser comme des criminels, de vous haïr comme des ennemis du bien public, et de concourir de toutes mes forces pour vous détrô-

---

faute qu'il ne met pas de bornes aux abus des sociétés populaires, et qu'il laissera toujours le Corps législatif sous l'influence et sous la domination des Jacobins de Paris : voilà leur motif de s'opposer au plan du comité de constitution qui n'avait pas ce défaut.

ner. Après une telle déclaration, il sera de votre convenance de me faire l'honneur de vos cachots ou de votre guillotine; mais je les saurai braver, je serai plus heureux en souffrant pour la liberté, que je ne le suis en restant paisible spectateur de votre despotisme,

Je finis en témoignant mon estime à ces généreux défenseurs de la république, qui, sous les noms de Rolandins, Girondins, et généralement du côté droit, ont constamment lutté pour la liberté. Hommes républicains, vous êtes présentement opprimés; mais étant devenu homme libre pour être homme juste, je me fais un honneur de vous témoigner mon estime et de mériter la vôtre.

Paris, le 13 juillet 1793, l'an II de la république française, une et indivisible.

ADAM LUX, *citoyen français*.

Note (O *bis*), *page* 236.

Assemblée nationale. — (Extrait du Moniteur.)

Séance du 15 *juillet* 1791.

Un de MM. les secrétaires fait lecture de la pétition renvoyée dans la séance de la veille. « C'est pour leur donner une constitution et non pour établir sur le trône un chef traître à ses sermens, que la nation vous a envoyés. Justement alarmés des dispositions du projet qui vous est présenté par vos comités, nous venons vous inviter à dissiper nos inquiétudes. Lorsque les Romains voyaient la patrie en danger, ils se rassemblaient comme peuple, et les sénateurs venaient parmi eux pour recueillir leur vœu. C'est avec ce caractère, que nous tenons des Romains, que nous venons vous prier de ne rien statuer jusqu'à ce que le vœu de toutes les communes du royaume se soit manifesté. Craignez de couronner les atroces perfidies de nos ennemis, et n'oubliez pas que tout décret qui ne se renfermerait pas dans les bornes du pouvoir qui vous est confié, est par-là même frappé de nullité. »

Signé le Peuple : — Suivent cent signatures.

Juillet 1791.

Adresse de Maximilien Robespierre, aux Français.

On me force à défendre à la fois mon honneur et ma patrie. Je remplirai cette double tâche. Je remercie mes calomniateurs de me l'avoir imposée. Ils m'ont dénoncé clandestinement, et cependant dans toutes les parties de l'empire, comme un factieux, comme un ennemi de la constitution. Ce ne sont pas des adversaires faibles, des calomniateurs vulgaires qui me poursuivent, c'est une faction qui se flatte de dominer au sein de l'Assemblée nationale, et qui se croit toute-puissante dans l'État. Ce n'est pas moi qu'ils attaquent; ce sont mes principes, c'est la cause du peuple qu'ils veulent accabler, en opprimant tous ses défenseurs. Me ravir à la fois les moyens de servir mon pays et l'honneur, c'est trop d'atrocités réunies; s'il faut que je voie la liberté succomber sous leurs efforts, je veux du moins, en périssant pour elle, laisser à la postérité un nom sans tache, et un exemple que les honnêtes gens puissent imiter. Nation souveraine, nation digne d'être heureuse et libre, c'est à vous qu'il appartient de juger vos représentans; c'est devant vous que je veux défendre ma cause et la vôtre; c'est à votre tribunal que j'appelle mes adversaires. Il est temps qu'ils comparaissent aussi devant vous. Je vais vous dévoiler par quelles trames l'intrigue sait accabler l'innocence et mettre la liberté en péril. Après m'être justifié moi-même je développerai à vos yeux la véritable cause des maux que ma patrie a déjà soufferts, et de ceux qui la menacent encore.

Avant tout, qu'il me soit permis d'invoquer une règle assez sûre pour me juger. Si je puis rapporter toute ma conduite à un principe unique, et que ce principe soit honnête et pur, de quel front mes adversaires pourraient-ils lui chercher des motifs coupables, et me mettre au rang des ennemis de la patrie? Or, je vais ici leur révéler moi-même tout le secret de cette roideur inflexible qui leur a tant déplu, et qu'ils ont érigée en crime, depuis qu'ils se croient assez forts pour m'opprimer...

J'ai pensé que tous les décrets de l'Assemblée nationale, que toutes mes opinions du moins ne devaient être que les conséquences de ce double principe, auquel peut se réduire la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'égalité des droits et la souveraineté de la nation.

J'ai cru que l'égalité des droits devait s'étendre à tous les citoyens. J'ai cru que la nation renfermait aussi la classe laborieuse, et tous sans

distinction de fortune. Je savais que ceux qui étaient les premières victimes des injustices humaines ne pouvaient être étrangers aux soins de ceux qui étaient envoyés pour les réparer ; je savais que j'étais le représentant de ceux-ci, au moins autant que des autres, et, s'il faut que je l'avoue, je tenais à leurs intérêts par ce sentiment impérieux qui nous porte vers les hommes faibles, qui m'avait toujours attaché à la cause des malheureux, autant que par la connaissance raisonnée de mes devoirs.

J'ai donc appliqué ces principes simples et féconds à tous les objets de nos délibérations. J'ai demandé constamment que tout citoyen domicilié, qui n'était ni infâme, ni criminel, jouît de la plénitude des droits du citoyen ; qu'il fût admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talens.

Je les ai appliqués à l'organisation des gardes nationales, au droit d'être armé pour sa défense personnelle et pour celle de la patrie, au droit de pétition.... D'autres ont pu penser différemment : mais je défie un homme doué de quelque droiture de cœur ou d'esprit, d'oser dire que ces opinions étaient criminelles ou insensées. Je crois du moins avoir eu le droit de mépriser souverainement ceux qui m'ont accusé de les soutenir pour soulever le peuple. Je jure que ce n'est point le langage de la vérité et de la justice qui trouble le repos des nations, et que la raison n'est point séditieuse ; je jure que je n'ai jamais senti pour mes semblables le mépris coupable que suppose cette objection ; je jure que cette classe intéressante et nombreuse, désignée jusqu'ici par le mot *peuple*, est l'amie naturelle et le soutien nécessaire de la liberté, précisément parce qu'elle n'est ni corrompue par le luxe, ni dépravée par l'orgueil, ni entraînée par l'ambition, ni agitée par toutes les passions ennemies de l'égalité ; parce que ses habitudes, sa faiblesse et sa pauvreté même lui font un besoin de la justice et de la protection des lois. Je jure que j'ai vu le peuple français guidé par ce seul sentiment dans toutes les assemblées ; que je l'ai vu généreux, raisonnable, magnanime, modéré, lorsque après avoir terrassé le despotisme et sauvé ses représentans, il rentra de lui-même dans le calme, précisément parce qu'il était libre et respecté ; je jure que je l'ai vu déployer ce même caractère, lorsqu'au Champ de la Fédération il donna le spectacle de l'union la plus sublime et la plus touchante ; je l'ai vu tel encore après la fuite du roi, tel après son arrestation, quand Louis traversait la multitude immense des citoyens qu'il avait abandonnés ; et j'avoue que j'ai toujours été profondément indigné toutes les fois que j'ai entendu des hommes froids et cruels, oubliant sa patience naturelle et sa douceur inaltérable, oubliant les outrages dont les tyrans l'ont rassasié durant tant de siècles, lui repro-

cher éternellement quelques actes de violence commis par des individus dans des temps de troubles où il était en guerre avec ses anciens oppresseurs. J'avoue que j'ai cru la liberté en danger, dès le moment où je les ai vus se faire un système d'exciter contre lui de continuelles défiances, de le calomnier pour le dépouiller et pour l'enchaîner ; car, à mon avis, il n'est point de liberté sans l'égalité des droits ; et partout où l'égalité des droits n'existe pas entre tous les citoyens, elle n'existe plus en aucune manière, et bientôt l'état social ne présente plus qu'une chaîne d'aristocraties qui pèsent les unes sur les autres, où l'homme orgueilleux et vil se fait gloire de ramper aux pieds d'un supérieur, pour dominer sur ceux qu'il croit voir au-dessous de lui.

Il n'est pas question de savoir ici si ce système était raisonnable ou exagéré ; on ne dira pas du moins qu'il m'ait été inspiré ni par le ministère, ni par l'aristocratie ; et la constance avec laquelle j'ai supporté pendant deux ans les contradictions qu'il m'attirait, prouve au moins que je ne sacrifiais pas mes principes au plaisir d'être applaudi.

Le même principe de la souveraineté nationale m'a conduit à penser que l'autorité de la nation n'était pas une vaine fiction, mais un droit sacré qui devait être réalisé ; j'en ai conclu que l'autorité des mandataires du peuple avait des bornes déterminées par les droits imprescriptibles du souverain ; que tout acte contraire à ces droits ne pouvait être légitime ; que les représentans ne pouvaient déclarer constitutionnel que ce qui l'était par la nature même des choses, et non ce qu'il convenait à quelques-uns d'appeler ainsi, encore moins ce qui était opposé aux principes de toute constitution libre ; qu'il devait exister, pour toute nation, des moyens constitutionnels de les réclamer et de faire entendre, au moins dans certains cas, sa volonté suprême ; que l'indépendance absolue des représentans vis-à-vis du souverain et le pouvoir illimité de violer impunément les droits du peuple, était un monstre dans l'ordre moral et politique.

Quant au monarque, je n'ai point partagé l'effroi que le titre de roi a inspiré à presque tous les peuples libres. Pourvu que la nation fût mise à sa place, et qu'on laissât un libre essor au patriotisme que la nature de notre révolution avait fait naître, je ne craignais pas la royauté, et même l'hérédité des fonctions royales dans une famille ; j'ai cru seulement qu'il ne fallait point abaisser la majesté du peuple devant son délégué, soit par des adorations serviles, soit par un langage abject. J'ai cru qu'il ne fallait point se hâter de lui prodiguer, ni assez de forces pour tout opprimer, ni assez de trésors pour tout corrompre, si on ne voulait pas que la liberté pérît avant que la constitution même fût achevée. Tels furent les principes de toutes mes opinions sur les parties princi-

pales de l'organisation du gouvernement : elles pouvaient n'être que des erreurs, mais, à coup sûr, ce ne sont point celles des esclaves ni des tyrans.

Peut-être paraissaient-elles des vérités à la majorité de la nation, qui voulait une constitution faite pour elle, et non pour quelques intrigans ambitieux, lorsqu'une coalition déjà assez connue prit le parti de les réfuter, en désignant ceux qui les défendaient, par le nom de républicains et de factieux. Opposions-nous les principes de la constitution à quelque motion ministérielle? nous étions des factieux. Prétendions-nous qu'il ne fallait pas changer les corps administratifs en instrumens passifs et aveugles de la cour et des ministres? nous étions des factieux. Disions-nous qu'il ne fallait pas donner à un ministre le droit de faire arrêter arbitrairement les citoyens dans toute l'étendue de la France, sous le prétexte vague de la sûreté de l'État ou du respect pour la personne du roi? nous étions des factieux, des républicains......

La fuite du roi, qui tient à des causes plus multipliées et plus cachées que le vulgaire ne le pense, apporta un grand changement dans notre situation. La convocation de la nouvelle législature fut reculée. Ce même événement, ramenant en quelque sorte tous les pouvoirs au sein de l'Assemblée, donna une grande autorité à la coalition et à nos ennemis. Membres et chefs des comités les plus importans, dont on connaît l'influence nécessaire sur les délibérations du Corps législatif, surveillans des ministres qu'ils ont conservés, exerçant directement ou indirectement un grand pouvoir sur l'administration, sur la police, sur la force publique, tenant entre leurs mains tous les ressorts du gouvernement, ils semblaient maîtres à la fois de la destinée de leurs adversaires et de celle de la nation.... Le roi fut arrêté; bientôt ils proposèrent à l'Assemblée de statuer sur cette grande affaire.

Ce fut l'époque où commença à se développer le système de calomnie qu'ils avaient ourdi contre moi; je vais leur répondre, par l'histoire fidèle des événemens relatifs à cette importante délibération; en la traçant, je ferai plus que de me justifier, j'éclairerai mes concitoyens sur la plus détestable conspiration qui ait encore été tramée contre l'innocence et contre le bien public.

On m'a fait un crime de l'opinion même que j'ai adoptée dans cette occasion. Ce n'est pas cette opinion qu'il s'agit de justifier, mais ma conduite et mes intentions. Je suis loin de vouloir attaquer maintenant celle qui a prévalu; mais il m'est permis de prouver que je pouvais au moins très-innocemment adopter alors celle que j'ai défendue : je puis donc observer qu'elle semblait être celle de la nation; car je ne pouvais penser, comme M. Duport, que la gloire des représentans de la nation

consistait à résister à l'opinion publique; ni définir, comme M. Barnave, l'opinion publique, *un bourdonnement excité par quelques écrivains peut-être stipendiés.* Et d'ailleurs, l'opinion publique à part, il était facile, d'après mes principes, de prévoir d'avance que je préférerais, à toute la politique des partisans de l'inviolabilité absolue des rois, les grands principes de la liberté, qui vengent la majesté du peuple outragée, abaissent devant la loi toutes les têtes coupables, et refusent aux rois le pouvoir de se jouer impunément du bonheur et des droits des nations.

Mais le parti était pris de décréditer et de diffamer tous ceux qui s'opposeraient au système de nos ennemis. Déjà ils avaient eu soin de répandre que nous étions les chefs d'un prétendu parti républicain. On savait bien que nous n'avions jamais combattu ni l'existence ni même l'hérédité de la royauté; on n'était pas assez stupide pour ignorer que ces mots *république*, *monarchie*, n'étaient que des termes vagues et insignifians, propres seulement à devenir des noms de sectes et des semences de division, mais qui ne caractérisent pas une nature particulière de gouvernement; que la république de Venise ressemble davantage au gouvernement turc qu'à celle de Rome, et que la France actuelle ressemble plus à la république des États-Unis d'Amérique, qu'à la monarchie de Frédéric ou de Louis XIV; que tout État libre où la nation est quelque chose, est une république, et qu'une nation peut être libre avec un monarque; qu'ainsi république et monarchie ne sont pas deux choses incompatibles; que la question actuelle n'avait pour objet que la personne de Louis XVI; que toutes celles qui auraient pu s'élever dans la suite, réduites à des termes clairs, ne pouvaient porter que sur le degré de puissance ou d'opulence qui serait laissé au dépositaire du pouvoir exécutif; qu'eux-mêmes, en provoquant le décret qui suspend le roi de ses fonctions, nous avaient placés dans une situation étrangère au système de notre constitution, dans un gouvernement oligarchique, auquel ils ont sans contredit une très-grande part. Mais n'importe, nous voulions que les monarques eux-mêmes fussent soumis aux lois; nous ne voulions pas que les factions pussent régner sous le nom d'un roi faible : il fallait que nous fussions des républicains et des factieux, il fallait mettre ces mots obscurs et ces terreurs vagues entre eux et l'opinion publique qui les intimidait. Aussi MM. Dandré et Lameth préludèrent-ils à cette grande discussion de l'affaire du roi, par des déclamations violentes qui imputaient des desseins coupables de révolte à ceux qui demandaient l'ajournement, jusqu'à ce que le rapport des comités eût été imprimé; aussi fûmes-nous maltraités sans cesse à la tribune par plusieurs de ceux qui défendirent

le système de l'inviolabilité absolue ; aussi, pamphlets, affiches, libelles de toute espèce, insinuations perfides dans les clubs, dans les conversations particulières, tout fut prodigué pour étayer ce système de diffamation.

Nos adversaires m'ont fait un crime d'avoir demandé que le vœu de la nation fût consulté sur ce grand objet, comme s'il ne m'eût pas été permis de penser qu'il était des questions qui ne pouvaient être décidées que par la volonté du souverain ; et que l'on pouvait adopter, dans une conjoncture aussi critique, la même règle qu'ils avaient eux-mêmes suivie dans l'affaire des assignats, qui ne furent décrétés qu'après un examen de plusieurs mois, et un intervalle laissé pour recueillir le vœu des départemens.

Ils m'ont presque accusé de rebellion, parce qu'à la fin de cette discussion, dans un moment où la proposition de mettre en cause le frère du roi fugitif était repoussée par leurs cris, j'ai déclaré que si tous les principes étaient méconnus, je protestais que les droits de la nation restaient dans toute leur force. Ils ont feint de ne pas voir que cette prétendue protestation n'avait rien de commun avec celles qui attaquent les principes de la liberté et l'autorité du souverain, et qu'ils ont toujours cependant tolérées avec tant d'indulgence. Ils ne voulaient pas voir que ce mot n'était qu'une expression vive dont j'aurais sans doute pu m'abstenir, mais provoquée dans ce moment par la juste indignation que leur conduite même pouvait m'inspirer.

C'est dans cette séance que fut porté le décret qui déclare qu'il y a lieu à accusation contre les complices de la fuite du roi, et ne prononce rien sur Louis XVI.

Dans la même matinée, des citoyens qui s'étaient réunis au Champ-de-Mars, pour adresser à l'Assemblée nationale une pétition sur cette grande affaire, envoyèrent six d'entre eux pour la présenter à M. le président : ne recevant point de réponse favorable, ils écrivirent aux députés qui avaient défendu l'opinion contraire au projet des comités, à MM. Pétion, Grégoire, Prieur et moi, un billet pour nous engager à négocier leur admission à la barre. M. Pétion et moi sortîmes pour leur parler ; ils nous communiquèrent leur pétition : elle était simple, courte ; elle se bornait à exprimer, dans les termes les plus modérés et les plus respectueux, le vœu que la nation fût consultée. Nous leur dîmes qu'elle était inutile, parce que le décret était déjà rendu en grande partie. Ils nous demandèrent une lettre pour attester à leurs commettans qu'ils avaient rempli leur commission ; nous la fîmes et nous ajoutâmes ces mots : « Quelque honorables que soient pour nous les preuves de votre confiance, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle semble four-

nir un prétexte de nous calomnier à ceux qui voudraient nous imputer les mouvemens spontanés de l'opinion publique; c'est à vous de nous défendre contre la malveillance, par une conduite sage et digne d'un peuple éclairé. » Tout fut calme, et je n'attribue cette tranquillité qu'aux sentimens raisonnables et au zèle pur qui animaient les citoyens.........

Le même jour, dans la séance des Amis de la constitution, on traita l'objet qui occupait alors tous les esprits: c'est ici que les bons citoyens doivent la vérité à la nation, que l'intrigue a voulu tromper. Avant de développer ce qui s'est passé dans cette mémorable séance, et les faits qui l'ont suivie, qu'il me soit permis de dire un mot en général sur les inculpations hasardées contre la conduite de cette société. On a dénaturé, par les plus viles impostures, les discours que j'ai tenus dans son sein, on a osé dire que je l'avais excitée à se révolter contre les décrets de l'Assemblée nationale. Si quelqu'un a posé en principe que, dans une société fondée par les députés les plus attachés à la cause de la liberté, précisément pour le préparer à combattre, dans l'Assemblée nationale, la ligue de ses ennemis déclarés, et pour déconcerter les intrigues de ses amis hypocrites, beaucoup plus dangereux encore, il n'était pas permis de rappeler quelquefois les surprises qu'ils ont faites et d'annoncer à l'avance celles qu'ils préparent à la bonne foi des représentans du peuple; si, plein de cette idée, un tel homme a conclu que parler dans ce sens là, c'était prêcher la révolte, et qu'il ait dit de moi: « Il a exhorté les citoyens à la révolte; » je veux bien ne le croire coupable que de légèreté, d'ignorance et d'ineptie: mais si quelqu'un a osé soutenir qu'il m'avait entendu conseiller réellement la désobéissance aux lois même les plus contraires à mes principes; je le déclare le plus impudent et le plus lâche de tous les calomniateurs.

J'ai quelquefois, surtout depuis la fuite du roi, je l'avoue, exprimé mes justes alarmes et celles de tous les bons citoyens sur les dangers de cette coalition puissante, que je croyais, et que j'ai crue de jour en jour plus fatale à la liberté; je me suis même toujours exprimé en termes mesurés et décens; je ne suis point garant de tel ou tel écrivain qui, en prétendant analyser mes discours, a pu les rendre à sa manière, et me faire dire ce qu'il voulait dire lui-même. J'ai prouvé la nécessité de renouveler, en vertu du réglement de l'Assemblée, qui n'aurait jamais dû être violé, ces comités devenus éternels par le fait; dont le système paraît être d'anéantir l'esprit public, et de tuer la constitution en détail, par des dispositions contradictoires avec tous ses principes; enfin j'ai combattu la fausse doctrine de certains orateurs, qui aux droits imprescriptibles des hommes, et aux bases sacrées de nos lois régénératrices, sem-

blent vouloir substituer le plus funeste machiavélisme. J'ai toujours honoré le caractère des représentans de la nation; j'ai parlé avec respect de l'Assemblée en général; j'ai rendu hommage à la pureté des intentions de la foule des fidèles mandataires du peuple; je n'ai parlé que des individus qui veulent les maîtriser, et des choses qui intéressaient essentiellement le salut public. Si j'avais calomnié l'Assemblée, et dit du bien des chefs de parti et des orateurs, je ne serais pas aujourd'hui persécuté........

Je reviens maintenant à la suite des événemens dont j'ai promis l'histoire fidèle, à cette fameuse séance des Amis de la constitution, tenue le 15 juillet, le jour même où fut rendu le décret sur les complices de la fuite du roi, et qui précéda immédiatement les scènes sanglantes du Champ-de-Mars. C'est ici que la calomnie a déployé toutes ses noirceurs pour perdre les défenseurs de la liberté, et pour préparer les catastrophes qui ont suivi; c'est ici que la vérité toute nue doit épouvanter les factieux et les calomniateurs.

C'est ce jour là que fut projetée la pétition qui a fait tant de bruit dans la capitale et dans toute la France. Que portait-elle? Que l'Assemblée nationale serait priée de ne point réintégrer Louis XVI dans les fonctions de la royauté. Elle supposait aussi le principe que la volonté de la nation devait être consultée sur cette question; et elle annonçait que les individus qui voudraient l'adopter, régleraient leur conduite à cet égard sur celle de la majorité des Français : il fut arrêté qu'elle serait rendue publique, et envoyée aux sociétés affiliées, pour être signée par les citoyens qui croiraient devoir y adhérer. Qui proposa cette motion? Est-ce moi, à qui on l'a imputée? Ce fut un homme (1) dont on sait qu'en général je ne partage pas les opinions. Qui la combattit? Moi. Ce n'est pas, je l'avoue, que je la regardasse comme criminelle. Une seule observation suffirait pour la justifier, même dans le système de ceux qui pensent que la nation ne devait pas être consultée sur ce point; c'est que le décret du matin n'avait rien statué sur la réintégration de Louis XVI dans les fonctions royales, et qu'ainsi cette question était absolument abandonnée à la liberté des opinions. Ce fait est si vrai, que ce ne fut que le lendemain que l'Assemblée porta une décision relative à cet objet, en statuant que le roi demeurerait suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la charte constitutionnelle lui eût été présentée; et il est à remarquer que dès qu'on en fut instruit, les membres de la société se hâtèrent de retirer leur pétition. Mais je la combattis au moment où elle fut proposée, parce que je ne sais quel funeste

(1) M. Laclos.

pressentiment et des indices trop certains m'avertissaient que les ennemis de la liberté cherchaient depuis long-temps l'occasion de persécuter la société, et d'exécuter quelque sinistre projet contre les citoyens rassemblés.

On va voir si ces alarmes étaient fondées. Le lendemain matin, les citoyens qui voulurent adopter la pétition, s'assemblent, paisiblement et sans armes, au Champ de la Fédération, pour la signer sur l'autel de la patrie, après avoir averti la municipalité de l'objet de leur réunion, dans la forme prescrite par les décrets; tout se passa dans le plus grand ordre. Remarquez que ce fut dans cette matinée que des commissaires retirèrent la pétition de la part des membres de la société des Amis de la constitution, qui l'avaient projetée.

Les citoyens, qui persistèrent dans le projet d'exprimer leur vœu sur ce point à l'Assemblée nationale, revinrent le lendemain dimanche à l'autel de la patrie, pour s'occuper de cet objet. Ici il faut d'abord éclaircir un fait qui n'a rien de commun, ni avec les pétitions, ni avec les pétitionnaires, encore moins avec la société des Amis de la constitution, mais dont les ennemis de la liberté se sont prévalus pour la diffamer, et dont ils ont voulu répandre la teinte sur tout ce qui s'est passé dans le cours de cette journée à jamais déplorable. Il faut observer que l'heure convenue la veille entre les citoyens qui devaient se rassembler pour la pétition, était midi.

Vers sept heures du matin, deux hommes furent découverts par hasard sous l'autel de la patrie, avec des provisions; ils avaient percé un grand nombre de trous aux gradins. Cette nouvelle est portée au Gros-Caillou. Le bruit se répand dans ce lieu que les deux hommes avaient été apostés pour faire sauter l'autel de la patrie. On les conduisit au comité de la section du Gros-Caillou : mais là, quelques hommes s'en emparent, et ils perdent la vie. Les plus ardens amis de la liberté sont ceux qui ont détesté le plus sincèrement cette violence criminelle; elle leur a paru d'autant plus odieuse, que des circonstances extraordinaires faisaient naître dans leur esprit de sinistres soupçons sur la nature des causes qui avaient fait mouvoir le bras des meurtriers qui avaient soustrait les deux victimes aux recherches des lois : mais ils n'en ont senti que plus vivement combien il était injuste d'abuser de ce délit qui ne pouvait être imputé qu'à des ennemis de la liberté, pour déclarer la guerre aux patriotes et au peuple qui le voyaient avec horreur. Ils ont gémi de ce qu'on cherchait à en dénaturer les causes et les circonstances; à publier, par exemple, contre la notoriété publique, que ces deux hommes avaient été immolés pour avoir dit qu'il fallait se conformer à la loi, et cela dans la vue de fixer d'odieux soupçons sur les

amis de la constitution et de l'ordre, qu'on voulait présenter comme des séditieux, dans la vue d'identifier ce délit avec ce qui s'est passé dans la même journée. Ils ont dit avec raison que puisque les coupables pouvaient être punis suivant les formes juridiques, le moyen de satisfaire aux lois et à la justice était d'instruire leur procès, et non de faire tuer, plusieurs heures après, dans un autre lieu, les premiers venus, d'autres citoyens innocens occupés à délibérer sur une pétition. Ils ont été étonnés de ce que le même sentiment d'humanité qui portait à s'attendrir sur le sort des deux individus trouvés sous l'autel de la patrie, n'eût point prévenu des scènes bien plus funestes encore.

Ce fait éclairci, le reste ne peut plus être ni obscur ni incertain. Vers midi, à l'heure convenue, les citoyens qui devaient s'assembler pour signer la pétition, arrivaient successivement au Champ-de-Mars; vers deux ou trois heures, des officiers municipaux vinrent au même lieu : ils ne trouvent que des citoyens paisibles, discutant et signant la pétition sur l'autel de la patrie. Ils virent que rien ne pouvait provoquer l'usage de la force militaire; et un détachement de gardes nationales et des canons qui avaient été amenés le matin à l'occasion de ce qui était arrivé au Gros-Caillou, furent retirés. Le calme le plus profond continuait de régner, lorsque, vers six à sept heures du soir, arrivent des détachemens de la garde nationale, avec un train d'artillerie, suivis du maire et du drapeau rouge...... Le sang des citoyens a coulé....... Je ne veux point m'appesantir sur les détails de cette cruelle soirée. Je ne veux faire ici le procès à personne. J'aime mieux n'accuser que la malheureuse destinée de ma patrie; donnons des larmes aux citoyens qui ont péri, donnons des larmes aux citoyens mêmes qui, de bonne foi, ont pu être les instrumens de leur mort. Cherchons du moins un sujet de consolation, dans un si grand désastre. Espérons qu'instruits par ce funeste exemple, les citoyens armés ou non armés se hâteront de se jurer une paix fraternelle, une concorde inaltérable sur les tombeaux qui viennent de s'ouvrir. C'est principalement dans cette vue que je veux citer quelques faits constans et décisifs, qui prouvent la nécessité de cette prompte réunion, en même temps qu'ils répandent une vive lumière sur ce terrible mystère. D'un côté, on est convaincu que, dans un endroit du Champ-de-Mars, des individus qu'on ne connaît pas jetèrent des pierres à des gardes nationales; de l'autre, il est constant que l'on tira sur les citoyens avant que les formalités de la loi martiale eussent été remplies. Le premier de ces deux faits peut seul expliquer le second, ou il faudrait fuir la société des hommes. Il paraît aussi certain que, dans cette action, un homme dirigea contre le commandant de la garde nationale un coup de pistolet qui

ne partit point; et le commandant, dit-on, lui accorda sa grâce. Nous n'avons pas à rechercher la cause de cet incident très-remarquable, qui était propre à prévenir et à irriter les gardes nationales attachées au chef, contre les citoyens assemblés. Ce qui est certain, ce qu'il est infiniment essentiel d'observer, c'est que depuis long-temps on voit se développer un projet funeste d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes, et ceux-ci contre les autres; c'est que tout récemment encore, dans le même lieu, le jour de la fête de la fédération, des pierres avaient été jetées par quelques hommes à des gardes nationales, qui vengèrent sur-le-champ cette insulte dans le sang des agresseurs; c'est que, d'une part, des arrestations arbitraires faites par des individus revêtus de l'habit de garde nationale; de l'autre, quelques voies de fait provoquées par des suggestions coupables ou par le ressentiment et la défiance, étaient autant de germes de divisions semés et fomentés par des mains ennemies, pour produire bientôt quelque scène sanglante. On assure même que, depuis la fatale journée, des gardes nationaux ont été attaqués, les uns par des citoyens dont les proches ont péri au Champ de la Fédération, les autres par les émissaires des ennemis de la révolution...... O citoyens! qui que vous soyez, hâtez-vous d'ensevelir dans l'oubli vos injures mutuelles; apprenez à démêler les artifices de vos tyrans qui vous trompent et vous divisent, pour vous opprimer les uns par les autres! Puisse une réunion à jamais durable consoler la patrie et l'humanité consternées par la perte de tant de Français, de ces femmes, de ces enfans qui ont péri sous les coups de leurs malheureux frères! Puisse-t-elle venger ce peuple généreux dont le sang a rougi ces mêmes lieux où un an auparavant il présentait le spectacle du patriotisme le plus pur et de l'union la plus touchante!.......

Dès le lendemain de la fatale journée, ils proposent avec éclat de mander à la barre le département, la municipalité, les accusateurs publics, pour leur enjoindre de déployer toute leur autorité contre les factieux dont on prétendait que nous étions les chefs : on ne cesse dès ce moment de sonner l'alarme, de présager de nouvelles émeutes; on va jusqu'à désigner le jour où elles doivent avoir lieu; on ne cesse d'étaler l'appareil menaçant de la force militaire; rien n'est oublié pour éterniser la défiance, pour rendre le peuple suspect et redoutable aux yeux de ses propres représentans. Le drapeau rouge reste encore déployé au moment où j'écris, après quinze jours de calme; on parle sans cesse de brigands, d'étrangers qui fomentent nos troubles; et il est à observer que tous les pamphlets répandus contre nous semblaient particulièrement destinés à nous peindre comme les chefs d'un parti soudoyé par la Prusse et l'Angleterre. Oui, citoyens, ceux qui ont dédaigné l'or des

despotes de leur pays, ceux qui n'ont pas voulu puiser dans cette source immense de richesses ouverte par notre système financier à la cupidité de tant de vampires publics, ceux que l'on veut perdre, parce qu'on ne peut les acheter, sont soudoyés par le despote de la Prusse et par les aristocrates anglais, pour défendre, depuis l'origine de la révolution, aux dépens de leur repos et au péril de leurs vies, les principes éternels de la justice et de l'humanité, pour lesquels ils combattaient avant la révolution même, et qui font aujourd'hui la terreur de tous les despotes et de tous les aristocrates du monde!

Est-ce dans cet esprit que, le lendemain de la journée du Champ-de-Mars, M. Barnave faisait intervenir toute la puissance de l'Assemblée nationale pour animer l'activité des tribunaux contre ceux qu'il regardait comme coupables de ce qu'il appelait la sédition?

Est-ce dans cet esprit que, dans la même séance, M. Lameth, alors président, fit lire une adresse dirigée contre moi par le directeur de Melun, et par la municipalité de Brie-Comte-Robert, que j'avais dénoncés comme coupables de grandes vexations, à la prière des patriotes persécutés de cette contrée? Sont-ce les lieux communs sur les factieux, sur l'anarchie, rédigés évidemment dans l'esprit du jour, qui valurent à cette adresse la faveur d'être lue, lorsque tant de pétitions intéressantes sur l'affaire du roi, sur le décret du marc d'argent, sur le droit de pétition, sur la liberté de la presse, sur l'organisation des gardes nationales, sur la nécessité de mettre l'empire en meilleur état de défense, sont demeurées ensevelies dans un éternel silence?

Est-ce dans le même esprit qu'ont été recueillies si promptement, et applaudies avec tant de transport toutes ces adresses de directoires, qui, en vantant les principes des sept comités sur l'affaire du roi, ne manquent pas d'insulter ceux qui ont soutenu l'opinion contraire, par les termes banaux de républicanisme et de factions, répétés avec tant de fidélité que nos adversaires eux-mêmes n'auraient pas pu mieux les rédiger? Certes! nous sommes bien éloignés de désirer que la France se divise sur cette grande question; nous nous soumettons sincèrement, comme membres de l'Assemblée et comme individus, à ce qu'elle a statué, à ce qu'elle pourra statuer encore à cet égard : mais nous ne pouvons reconnaître aux directoires le droit de tenir la balance entre les représentans de la nation; le respect dû aux principes et aux droits du peuple nous force à observer ici que la constitution, resserrant leur autorité dans la sphère des fonctions administratives, ne les a pas institués les organes de la volonté générale; que le patriotisme, que la raison, que le vœu, que l'intérêt d'un grand peuple ne peut être représenté par celui de quelques membres composant tels ou tels directoires, que

la constitution même des corps administratifs soumet jusqu'à présent à l'autorité immédiate et presque absolue du ministère. Enfin, nous avertissons la nation que, dès le moment où les directoires se seront substitués aux assemblées primaires, la constitution sera détruite et la liberté perdue.

Au reste, quelle idée nos adversaires ont-ils donnée de leurs principes, lorsqu'au milieu des applaudissemens immodérés qu'ils prodiguaient à ces écrits, l'un d'eux s'écria ironiquement, avec autant de délicatesse que de dignité : Eh! Messieurs, n'accablons pas les vaincus (1)! Lorsque, peu de temps après, un autre membre sembla se prévaloir des circonstances pour proposer un projet de décret destructif de la liberté de la presse; lorsque M. Pétion, digne sans doute, par l'immuable constance de son attachement aux principes, d'être rangé parmi les factieux, prenant la parole pour le combattre, fut accueilli par des murmures dont son courage et sa vertu triomphèrent? Aurais-je aussi perdu le droit de donner mon suffrage, que je tiens de l'autorité souveraine de la nation, par la raison que je ne veux pas le prostituer à l'intrigue? Pourquoi donc fus-je arrêté par des cris qui demandaient la fin d'une discussion importante à peine commencée, lorsque je parus à la tribune pour repousser un décret proposé par les comités de constitution et de judicature? et quel décret! Celui qui allait créer un tribunal prévôtal, une odieuse commission pour expédier en dernier ressort tous ceux qui seraient impliqués dans les derniers événemens. Ce décret fut repoussé par l'énergie de quelques bons citoyens, et par la sagesse de l'Assemblée : mais quelle lumière la proposition qui en fut faite ne répand-elle pas sur les desseins des factieux? A quoi tint-il qu'ils ne l'emportassent la veille par leurs clameurs, lorsque l'ajournement au lendemain leur fut arraché par la courageuse résistance de quelques orateurs patriotes?

Quel pouvait être leur but, si ce n'est de faire juger cette affaire selon leurs vues, avant que le temps eût pu dissiper les nuages dont l'intrigue l'avait enveloppée; si ce n'est de frapper à la hâte les victimes désignées, avant que l'innocence eût pu démasquer la calomnie? Eh! quelles étaient ces victimes? Ne serait-ce pas quelques patriotes ardens accusés d'exagération, des écrivains redoutables par leur énergie, en qui on déteste peut-être plus ce qu'il y a d'utile que ce qu'il peut y avoir d'excessif, contre lesquels sont dirigées toutes les déclamations

(1) M. Dandré.

qu'on épargne aux défenseurs de la tyrannie? Que serait-ce si la rage des factions avait été jusqu'à concevoir l'idée de quelque crime judiciaire contre les membres de l'Assemblée nationale dont elles abhorrent le courage inflexible? Que dis-je! ne fut-il pas un moment où l'on crut à quelque trame secrète de cette nature, où, dans certains comités ténébreux, certains chefs de parti, au fort de leur triomphe, osaient dire qu'il faudrait peut-être me faire le procès? N'a-t-on pas assuré que j'ai été l'objet d'une dénonciation ensevelie dans les ténèbres du comité des recherches? Serait-il vrai qu'on aurait eu la pensée de me présenter une occasion solennelle de mettre au jour tant de mystères d'iniquités? Serait-il vrai qu'il y eût, entre le mois de juillet 1789 et le moment où j'écris, un intervalle si immense, que les ennemis de la nation eussent pu se livrer à l'espoir de traiter ses défenseurs en criminels? Eh! pourquoi ces derniers n'auraient-ils pas mérité de boire la ciguë? Nous manquerait-il des Critias et des Anitus? Le philosophe athénien avait-il plus que nous offensé les grands, les pontifes, les sophistes, tous les charlatans politiques? N'avons-nous pas aussi mal parlé des faux dieux, et cherché à introduire dans Athènes le culte de la vertu, de la justice et de l'égalité? Ce n'est point de conspirer contre la patrie, qui est un crime aujourd'hui, c'est de la chérir avec trop d'ardeur: et puisque ceux qui ont tramé sa ruine, ceux qui ont porté les armes contre elle, puisque enfin tous ceux qui ont constamment juré fidélité à la tyrannie contre la nation et contre l'humanité, sont traités favorablement, il faut bien que les vrais coupables soient ceux qui ont défendu constamment l'autorité souveraine de la nation et les droits inaliénables de l'humanité. Avec de l'or, des libelles, des intrigues et des baïonnettes, que ne peut-on pas entreprendre! Toutes ces armes sont entre les mains de nos ennemis; et nous, hommes simples, faibles, isolés, nous n'avons pour nous que la justice de notre cause, notre courage, et le vœu des honnêtes gens.

O ma patrie! j'atteste le ciel que ce n'est point là le soin qui m'occupe! Si je pouvais du moins rendre les derniers jours de ma mission utiles à ton bonheur et à ta gloire! Mais, quelle espèce de service m'est-il permis de te rendre encore? Réclamerai-je les principes de la justice et les droits du peuple, quand nos ennemis me défendent de prononcer son nom, sous peine de fournir une nouvelle preuve que je suis un factieux? Dévoilerai-je les dangers qui menacent la liberté; ils m'accuseront d'ébranler les bases de la constitution, et de jeter l'alarme dans les esprits? Si je me tais, je trahis mon devoir et ma patrie: si je parle, j'appelle sur moi toutes les calomnies et toutes les fureurs des factions. N'importe; ô mes concitoyens! il me reste encore ce dernier sacrifice à

vous faire; et, convaincu comme je le suis que ce qui nous perd c'est l'ignorance et la fausse sécurité que l'intrigue et le charlatanisme ne cessent d'entretenir au milieu de nous, je finirai cet écrit, en développant les véritables causes de nos maux.

La cause de nos maux n'est point dans les vaines menaces de cette poignée d'aristocrates déclarés, trop faible pour lutter contre la force de la nation, qui méprise depuis long-temps leurs préjugés et leurs prétentions.

Elle est dans la politique artificieuse de ces aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme, liés secrètement avec les autres pour surprendre sa confiance et pour l'immoler à leur ambition.

La cause de nos maux n'est pas dans les réclamations des citoyens zélés contre les abus d'autorité de tels ou tels fonctionnaires publics.

Elle est dans la cupidité ou dans l'incivisme de ces fonctionnaires publics, qui veulent étouffer la voix de la vérité, pour opprimer ou pour trahir impunément les citoyens qui les ont choisis.

La cause de nos maux n'est pas dans l'énergie des bons citoyens, dans le civisme des sociétés populaires, ni même dans la fougue de tel ou tel écrivain patriote.

Elle est dans les entraves mises à la liberté de la presse, qui n'est illimitée que pour les défenseurs de la tyrannie, pour les calomniateurs de la liberté et de la nation.

Elle est dans les tracasseries suscitées depuis long-temps à ceux qui ont signalé leur courage dans la révolution; dans la faveur constante accordée par le gouvernement aux citoyens équivoques, aux hommes puissans de l'ancien régime, qui contraste scandaleusement avec le délaissement, avec le déni de justice qu'ont éprouvé les citoyens sans crédit et sans fortune.

Elle est dans ces clubs anti-populaires; elle est dans ce système machiavélique, inventé pour étouffer l'esprit public dans sa naissance, pour nous ramener, par une pente insensible, sous le joug des préjugés et des habitudes serviles dont nous n'étions pas encore entièrement affranchis; elle est dans cet art funeste d'éluder tous les principes par des exceptions, de violer les droits des hommes par un raffinement de sagesse, d'anéantir la liberté par amour de l'ordre, de rallier contre elle l'orgueil des riches, la pusillanimité des esprits faibles et ignorans, l'égoïsme de ceux qui préfèrent leur vil intérêt et leurs lâches plaisirs au bonheur des hommes libres et vertueux, et qui regardent les moindres agitations inséparables de toute révolution, comme la destruction de la société, comme le bouleversement de l'univers.

La cause de nos maux n'est pas dans les complots des brigands dont

on ne cesse de nous faire peur, et qui ne se montrent nulle part. Il serait trop dérisoire de prétendre que des troupes de brigands pourraient lutter et contre la masse des citoyens qui ne sont point un ramas de brigands, mais qui en sont les ennemis par intérêt et par principes, et contre les armées de gardes nationales qui couvrent la surface de l'empire.

Elle est dans ce plan formé et suivi avec une funeste obstination, de trouver dans ces vaines alarmes un prétexte de rendre toujours la classe laborieuse appelée peuple, suspecte aux autres citoyens, parce qu'il est le véritable appui de la liberté ; elle est dans les semences de division et de défiance que l'on jette entre les différentes classes de citoyens, pour les opprimer toutes.

Elle est, si l'on veut, en partie, dans les brigands de la cour, qui abusent de leur puissance pour nous opprimer, dans cette illustre populace qui ose flétrir le peuple de ce nom, les seuls à qui l'on ne fasse pas une guerre sérieuse et dont tous les attentats restent impunis. Je crois bien aussi à des brigands, à des étrangers conspirateurs, mais je suis aussi convaincu que ce sont nos ennemis intérieurs qui les secondent et qui les mettent en action. Je crois que le véritable secret de leur atroce politique est de semer eux-mêmes les troubles, et de nous susciter des dangers, en même temps qu'ils les imputent aux bons citoyens, et s'en font un prétexte pour calomnier et pour asservir le peuple.

La cause de nos maux n'est pas dans la perfidie et dans les complots de la cour; elle est dans la stupide sécurité par laquelle nous les avons nous-mêmes favorisés, en lui fournissant sans cesse de nouveaux trésors et de nouvelles forces contre nous.

La cause de nos maux n'est pas dans les mouvemens des puissances étrangères qui nous menacent; elle est dans leur concert avec nos ennemis intérieurs; elle est dans cette bizarre situation qui remet notre défense et notre destinée dans les mains de ceux qui les arment contre nous; elle est dans la ligue de tous les factieux, réunis aujourd'hui pour nous donner la guerre ou la paix, pour graduer nos alarmes ou nos calamités, selon les intérêts de leur ambition; pour nous amener, par la terreur, à une transaction honteuse avec l'aristocratie et le despotisme, dont le résultat sera une espèce de contribution favorable à tous les intérêts, excepté à l'intérêt général, et dont le prix sera la perte des meilleurs citoyens. Elle est encore dans l'occasion que leur fournissent ces menaces de guerre, de nous placer dans cette alternative, ou de négliger la défense de l'État, ou de compromettre la constitution et la liberté, en levant des armées formidables, en réduisant la force active des gardes nationales à des corps d'armée particuliers, qui peuvent devenir un jour redoutables à l'une et à l'autre.

La cause de nos maux n'est pas non plus dans la grandeur des charges de l'État, ni dans la difficulté de percevoir les impôts, dont on a toujours cherché à nous effrayer, malgré le zèle des citoyens pour les payer.

Elle est dans la déprédation effrayante de nos finances; elle est dans la licence effrénée de l'agiotage le plus impudent, qui a fait naître la détresse publique du sein même de notre nouvelle richesse nationale; elle est dans la facilité donnée à la cour et aux ennemis de notre liberté d'engloutir tout notre numéraire, de piller à loisir le trésor public, dont ils ne rendent aucun compte, et de prodiguer le sang du peuple, pour lui acheter des ennemis, des calamités, des trahisons et des chaînes.

Enfin la cause de nos maux est dans la combinaison formidable de tous les moyens de force, de séduction, d'influence, de conspiration contre la liberté; elle est dans les artifices inépuisables; elle est dans la perfide et ténébreuse politique de ses innombrables ennemis, elle est plus encore dans notre déplorable frivolité, dans notre profonde incurie, dans notre stupide confiance. ROBESPIERRE.

Note (P), *page* 240.

Rapport du ministre de l'Intérieur, à la Convention nationale, sur l'état de Paris.

Du 29 octobre 1792, l'an Ier de la République.

La Convention nationale m'a chargé, par son décret du 26, de lui rendre compte, sous trois jours, de l'état où se trouvent les autorités publiques à Paris depuis le 10 août, des obstacles que l'exécution des lois éprouve en cette ville, et des moyens d'y remédier.

Elle a senti que le tableau de ce qui est, se compose nécessairement des faits ou de l'inaction du jour, et des faits précédens dont ils sont la suite ou le résultat nécessaire. Elle m'oblige de jeter un coup-d'œil sur le passé; je le ferai rapidement; je serai réservé dans les jugemens, mais précis et sévère dans l'exposé des faits: car je cherche la vérité pour la connaître, je la présente pour qu'elle soit utile, sans autre passion que de me rendre tel moi-même, en remplissant mes devoirs.

La révolution du 10 août, à jamais glorieuse et célèbre, cette belle époque à laquelle nous devons la république, et qui ne doit être confondue avec aucun autre événement, n'a pu arriver et s'effectuer que

par un grand mouvement, dont l'effet se propage et se fait sentir long-temps encore après que la cause dont il est le produit a perdu son action. Un nouvel ordre de choses a dû naître : nous en avons le principal résultat dans la Convention, qui doit assurer les destinées de la France. Une organisation provisoire des pouvoirs communaux de la ville de Paris s'est faite à cette époque : elle était nécessaire; elle a été utile; mais eût-elle été la cause d'une grande révolution dont elle n'était réellement que l'effet, il ne faudrait pas moins en relever les inconvéniens, s'il en existe, et qu'il soit pressant de les détruire. A Dieu ne plaise que je veuille considérer les personnes, juger les intentions, confondre le zèle aveugle avec la malveillance, ou l'inexpérience en administration avec la volonté d'usurper une autorité illégale; je n'ai point, sur cet objet, d'opinions à établir, mais des faits à présenter. Pour satisfaire pleinement à la loi, je suivrai dans leur marche le département et la commune, ensemble ou séparément, suivant la nature des faits ou la concurrence des événemens. J'examinerai l'effet de leurs opérations et de leur conduite, par rapport aux propriétés et à la sûreté individuelle, ces deux grands objets de toute association, dont la conservation, l'intégrité, sont le but et la preuve d'un bon gouvernement, d'une sage administration.

Il serait absurde de prétendre, injuste d'exiger que le bouleversement d'une révolution n'entraîne pas quelques malheurs particuliers, quelques opérations irrégulières : c'est la chute ou la perte d'arbres et de plantes dans le voisinage d'un fleuve débordé dont le cours rapide occasionne des dégats en surmontant de grands obstacles. Mais il faut soigneusement distinguer ce qui appartient à la nature des choses, de ce qui peut résulter des passions ou des desseins prémédités de quelques individus; car on doit endurer avec courage, tolérer avec patience, adoucir ou effacer à force de sagesse et de vigilance, ce qui vient de la nécessité; tandis qu'il faut surveiller avec attention, contenir avec force, réprimer avec sévérité ce qui résulterait de l'extravagance de l'ambition, ou des entreprises de la scélératesse. Ainsi, l'examen scrupuleux des faits en masse, le froid calcul de leur cause et de leur influence, doivent précéder tout jugement et toute mesure.

La cour avait vu tourner contre elle les précautions mêmes qu'elle avait prises pour anéantir la liberté. Louis XVI, enfermé au Temple avec sa famille, n'offrait plus qu'un grand exemple des vicissitudes humaines, de la stupidité des rois, et du sort qui les attend lorsqu'ils veulent être injustes dans un siècle éclairé. Le peuple de Paris, triomphant sur les bords du précipice qui lui avait été préparé, entraîné par l'accélération d'un mouvement qui lui avait été salutaire, ayant rompu

l'organisation des pouvoirs par le besoin de les changer, en permanence dans ses sections, agissant par lui-même, se trouvait, pour ainsi dire, à une nouvelle naissance. Il devait avoir cette activité, cette assurance, cette présomption qui accompagnent une existence et une liberté avec lesquelles on n'est point encore familiarisé, et dont on est près d'abuser par le plaisir de les sentir et de les exercer. Le département, méprisé ou haï, n'avait que des membres épars, dont les ombres disparurent bientôt devant une commission nouvelle. Le temps nécessaire à sa formation; son action, d'abord lente et peu sensible, parce qu'elle était nulle pour tout ce qui intéresse la sûreté générale; le décret du 13 août ayant conféré cette partie aux municipalités, et parce qu'elle était subordonnée dans le fait à celle d'une commune toute-puissante, retinrent cette administration dans une sorte d'obscurité. J'aurai bientôt à lui rendre d'honorables témoignages. L'Assemblée législative terminait sa carrière, et couronnait le vœu public par l'appel d'une Convention.

Le pouvoir exécutif, chargé de grandes opérations et d'immenses détails, créait des armées, approvisionnait l'empire, faisait venir, des points les plus éloignés, des munitions nécessaires, répandait l'instruction sur les derniers événemens, appelait de toutes parts les citoyens au secours de la patrie, et préparait les moyens de défense.

Les armées ennemies s'avançaient avec audace sur le territoire français; la trahison et la lâcheté avaient favorisé leur invasion. L'indignation, la crainte même, se manifestaient à Paris; la défiance, naturelle au peuple qui a été opprimé, la défiance, qu'accroît toujours le danger, comme la peur s'augmente par les ténèbres, agitait les esprits; elle entretenait cette fermentation avant-coureur des orages, qu'excitent encore les hommes sans mesure qui ont besoin de mouvemens, les désœuvrés auxquels il faut des changemens, et les malveillans qui veulent du trouble. La commune régnait seule dans Paris. Enfantée par la révolution, agissant au milieu d'elle, objet de la confiance du peuple, dont elle était l'ouvrage, elle faisait taire ou parler les lois, suivant ce que lui paraissait exiger le salut public, dont elle était devenue le juge suprême. Mais la commune a oublié, comme il est aisé de le faire dans l'ivresse de la victoire, que tout pouvoir révolutionnaire doit être momentané; que la subordination des autorités constituées les unes à l'égard des autres, et la marche régulière des lois, doivent être promptement rétablies, pour le maintien même des révolutions qui les ont un instant suspendues; et que Paris, eût-il été seul à combattre la cour et vaincre les tyrans, devait se hâter de restreindre sa propre influence, s'empresser à donner l'exemple de l'obéissance aux lois, dont le respect est nécessaire à sa conservation. L'oubli de ces vérités a entraîné de grands

désordres. La philosophie et l'histoire les envisageront peut-être comme des résultats nécessaires; mais les contemporains les sentent comme des malheurs; par conséquent, les hommes publics doivent les combattre ou les réparer. Obligé, par ma place, de correspondre souvent avec la commune de Paris, soit pour lui communiquer les ordres, ou lui faire passer les lois de l'exécution desquelles elle est chargée, soit pour avoir les renseignemens et les connaissances que je ne puis obtenir que par son moyen sur ce qui intéresse l'ordre public, j'ai été fort exact dans mes envois, fort pressant dans mes demandes; mais la commune n'a pas mis la même exactitude dans ses réponses, et souvent même elle ne m'en a fait aucune. Dès-lors, j'ai été mal instruit, ou je suis demeuré sans influence. Je ne parlerai pas des entreprises extérieures de la commune, de ses commissaires envoyés dans les départemens, de leurs procédés et des plaintes qui les ont suivis : je ne rappellerai point la circulaire imprimée, envoyée partout et prêchant des mesures repréhensibles : ces divers objets vous ont été dénoncés, quelquefois par moi-même; et la nécessité de remplir cette obligation a indisposé la commune; elle a donné lieu aux personnes susceptibles ou mal instruites, de supposer une partialité qui n'existait pas; elle a aigri. C'est ainsi que des faits très-simples, mais dont l'enchaînement est inévitable, concourent quelquefois à troubler les opérations publiques; il faut s'en servir pour apprécier les choses avec plus d'exactitude et juger les personnes avec plus d'indulgence.

Dans les premiers momens de la révolution, la commune a exercé son activité et porté ses recherches sur les propriétés nationales. Cette vigilance, louable dans le principe, est devenue abusive dans ses effets. Par exemple, le 13 septembre, deux commissaires du comité de surveillance de la commune de Paris, sont allés à Senlis; ils y ont requis le maire et un officier municipal de les accompagner dans une visite dont ils se disaient chargés. Ils se sont rendus à l'hôpital, se sont emparés de l'argenterie de cette maison, et de celle de la supérieure; ont mis le scellé sur un cabinet, emmené à Paris deux des administrateurs desquels ils ont pris l'argent monnayé, les billets, l'argenterie. Arrivés à Paris, on a renvoyé ces administrateurs, sans lecture du procès-verbal, avec un certificat de civisme. On ne dit pas si leurs effets leur ont été rendus; mais les démarches de la commune de Senlis n'ont pu lui faire restituer l'argenterie de l'hôpital et de la supérieure, et les scellés sont demeurés sur le cabinet.

Sans doute que la commune de Paris aura fait passer cette argenterie à la Monnaie; mais ce n'était pas à elle de s'en emparer, et elle devait du moins m'instruire de ce qu'elle avait fait : je n'ai pu l'obtenir.

Des commissaires envoyés par elle à Chantilly, en ont enlevé une grande quantité d'habits, d'effets de chasse et autres hardes d'équipement, dont plusieurs avec garniture, ou galons et monture en or et en argent; aucun compte ne m'en a été rendu.

Long-temps après le décret du 15 septembre, deux commissaires de la commune ont continué d'opérer à l'hôtel de Coigny et dans ses dépendances, appartenans à la nation. Des matelas, en très-grande quantité, en avaient disparu; on y en retrouva une partie, après la menace faite d'une dénonciation par des commissaires que j'y envoyai; mais ces commissaires n'ont pu obtenir communication du travail des autres; aucun compte n'a été rendu, même depuis que des injonctions reitérées sont parvenues à faire retirer les agens de la commune.

J'ai écrit à la Convention, le 5 de ce mois, pour la prévenir que le citoyen Fournier, chargé de conduire une force armée de 1,000 hommes à Orléans, avait ramené, avec les prisonniers, tous leurs effets, dont plusieurs très-précieux, de l'or et de l'argent monnayé; que le tout avait été remis à la commune de Paris, ainsi qu'un paquet confié en secret par M. Lessart, contenant des lettres-de-change et autres papiers importans : je n'en ai pas eu de compte. Je ne préjuge rien, je le répète, sur la disposition des objets; mais je devais la connaître : elle m'a été célée.

J'avais été informé qu'il y avait au Temple une très-grande quantité d'argenterie sous les scellés, dont ne parlaient plus ceux qui les avaient apposés. J'écrivis à ce sujet au comité de surveillance de la commune le 12 octobre : je n'ai pas eu de réponse.

Je sais que le 27 août, lors de l'apposition des scellés chez M. Septeuil, trésorier de la liste civile, le citoyen Tisset, en remettant le procès-verbal au comité de surveillance de la commune, lui remit aussi un carton qu'il déclara contenir, tant en assignats qu'en or, la somme de 340,000 livres, ainsi que des registres, une montre, et deux grands portefeuilles contenant des papiers signés du roi et de la reine. Le 30, le même citoyen a remis au même comité un carton de bijoux et d'effets précieux, trouvé à Saint-Firmin, près Chantilly, chez le sieur la Haye, qui avait déclaré tenir ces effets de M. Septeuil.

Vers le 24 ou le 25 d'octobre, ce citoyen a vu, en présence de Morillon, secrétaire de Septeuil, les objets contenus dans le carton qu'il avait remis le 30 août. Les scellés avaient été levés sans lui, quoique son cachet y eût été apposé; ils l'avaient été également sur le carton des 340 mille livres, sans sa participation et malgré l'apposition de son cachet, de manière qu'il ignore si ces effets intéressans ont été conservés

dans leur intégrité. Je n'ai pas eu plus de compte sur cet objet que sur aucun autre.

Un membre de la commune, chargé de faire faire des cartouches pour l'armée, s'est établi à l'hôtel des Invalides, où l'on a fait le dépôt de beaucoup de matières, plombs, cuivre, etc. J'avais donné la consigne de ne rien laisser sortir de l'hôtel qu'à la connaissance de l'administration et sur des récépissés. La consigne a été violée, en maltraitant de paroles mes préposés; le membre de la commune a fait sortir ce qu'il a jugé bon, et il a disposé des plombs sans donner de reçu.

Le 4 de ce mois, j'ai écrit à la municipalité pour qu'elle donnât, à ses différens commissaires, l'ordre de rendre compte et de rétablir au garde-meuble national tous les objets qui auraient pu en être distraits depuis le 10 août; je n'ai eu d'autre satisfaction sur cet objet qu'une réponse de M. Boucher-René, officier municipal, agissant pour le maire, portant qu'il communiquerait ma lettre au conseil-général; mais rien n'est rentré au garde-meuble par cette voie.

Les sections s'étant permis, dans les premiers momens de la révolution, d'enlever des effets qu'elles voulaient conserver à la nation, ou d'apposer les scellés sur ceux dont on craignait la disparition, elles ont eu soin de dresser des procès-verbaux, appuyés de pièces justificatives, de ces opérations, et de remettre le tout à la commune : celle-ci, plusieurs fois pressée d'en rendre compte, ne m'a rien fait passer encore qui y soit relatif.

Je m'étais adressé, le 8 d'octobre, à la commune, à l'effet de savoir comment Louis XVI était gardé et traité au Temple; quels étaient les changemens que l'on disait avoir été apportés dans sa situation depuis quelques jours, et quel compte je pourrais en rendre à la Convention nationale. A ces questions pressantes je n'ai reçu aucune réponse instructive; j'ajoutais, dans la même lettre, qu'un décret venant de m'ordonner de présenter incessamment le compte des dépenses faites jusqu'à ce jour, et un aperçu de celles à faire, tant pour la sûreté et la disposition du local, que pour la subsistance et l'entretien de Louis XVI, je recommandais au conseil-général de s'occuper sans délai d'arrêter les mémoires des fournisseurs, afin que j'en ordonnasse le paiement; comme aussi de me rendre un compte exact et circonstancié des dispositions déjà effectuées, ou seulement projetées, pour la conservation du dépôt dont la commune de Paris répond à toute la république. A ceci je n'ai pas eu plus de réponse qu'à ce qui précède. Trois ou quatre fournisseurs sont venus avec des mémoires, que j'ai fait payer. Deux de ces mémoires concernaient des fournitures faites à la table de l'of-

ficier municipal et des officiers militaires de Louis XVI. Un autre mémoire, subdivisé en trois parties, avait rapport à des enlèvemens de terre et de gravats aux travaux du Temple. Comme ce paiement intéressait une multitude d'ouvriers pauvres, je l'ai fait acquitter sur les cinq cent mille livres, pour ne pas laisser ces ouvriers sans pain. J'avais droit d'attendre, non des mémoires isolés, mais un compte en masse des dépenses déjà faites, et un exposé approximatif des dépenses à faire : c'est ce que j'ai demandé par ma lettre du 8; et c'est ce que je ne puis obtenir.

J'ai été informé dernièrement qu'il s'était fait, dans la maison d'un émigré, située sur la section de la Croix-Rouge, un enlèvement d'argenterie, qui a été porté, par un officier municipal, au comité de surveillance de la commune : j'ai écrit hier au département de Paris, pour avoir des informations certaines de ce fait et pour lui enjoindre, s'il est vrai, de le dénoncer à l'accusateur public, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire porter l'argenterie à la Monnaie.

Les administrateurs qui composent actuellement le département de Paris, paraissent animés des meilleures intentions; et si l'exercice, par la commune, de tout ce qui intéresse la sûreté, joint à l'activité de cette commune pour étendre ses pouvoirs, leur ont laissé peu d'action, du moins tous les objets sur lesquels ils ont pu déployer leur zèle ont été traités avec intelligence et rapidité. L'organisation de l'hôtel des invalides devait être, conformément à la loi de mars dernier, complétée dans deux mois, et cependant elle n'avait pas été commencée au 10 août par l'ancien département : je n'ai eu besoin que d'indiquer cet important travail à celui d'aujourd'hui, et bientôt il touche à sa fin. Déjà les braves vétérans qui étaient entassés comme des victimes dans l'orgueilleux monument de Louis XVI, respirent à leur aise, grâce à la retraite des administrateurs, qui occupaient plus de la moitié de l'hôtel (l'architecte ayant, lui seul, 44 croisées de face).

Le département a eu à gémir sur la conduite criminelle de deux de ses membres, coupables d'avoir détourné, à leur profit, quelques articles du mobilier d'émigrés dont ils faisaient l'inventaire. Aussitôt que le conseil-général en a été instruit, il me les a déférés : j'ai provoqué la suspension des prévenus, au Conseil exécutif, le 23 de ce mois, et leur dénonciation à l'accusateur public.

La promulgation des lois s'est faite par le département, pour tout ce qui le concerne, avec exactitude et célérité; je joins ici, pour preuve, un extrait de ses registres : je pourrais observer que cette preuve m'intéresse autant que lui, mais j'aurai bientôt à faire une observation plus étendue sur l'expédition des lois dans le ministère de l'intérieur.

Le département de Paris a déjà beaucoup fait pour assurer à la nation les biens des émigrés ; mais il éprouve souvent des retards dans l'exécution des lois, de la part de la commune, faisant les fonctions de district. C'est elle qui, d'après la loi du 23 août, a dû recevoir, dans la huitaine, les déclarations des officiers publics ou dépositaires des objets appartenans aux émigrés ; c'est elle qui doit remettre l'extrait de ces déclarations au département, pour former de nouvelles listes. Ces extraits n'ayant pas encore été fournis, le département a écrit le 23 octobre à la commune : il n'a pas reçu de réponse. Il lui avait écrit le 10 octobre, pour lui recommander de s'occuper sans délai de la proclamation ordonnée par la loi du 2 septembre, portant confiscation du bien des émigrés, afin d'ouvrir le délai des deux mois, déterminé avant de procéder à la vente ; il a écrit de nouveau le 18, pour demander si les proclamations étaient faites : les districts ruraux ont répondu qu'oui ; la commune n'a pas fait de réponse.

Le décret du 24 de ce mois, qui me charge de faire procéder à la vente du mobilier des émigrés, a été expédié le 25 au département, qui, le même jour, l'a envoyé aux districts et à la commune. Dès le 22, j'avais écrit au département, pour lui témoigner ma surprise de ce qu'on procédait à la vente du mobilier de l'hôtel d'Egmont ; le même jour le directoire avait envoyé copie de ma lettre à la commune en lui demandant les motifs pour lesquels cette vente se faisait sans que le ministre en fût informé : la commune n'a pas fait de réponse. Le 26, on est venu prévenir le procureur-syndic que la vente se continuait : il a écrit à l'agence des biens nationaux pour lui recommander de la faire suspendre.

La commune s'est occupée de l'administration des hôpitaux, quoique les lois l'aient attribuée au directoire du département. La commission des hôpitaux, nommée par le directoire, est maintenant présidée par des officiers municipaux, qui ne veulent pas correspondre avec le directoire : un de ces officiers municipaux a nommé individuellement aux places vacantes dans les hôpitaux, sans la confirmation du département. La commune a plus fait : elle s'est immiscée dans l'administration de la maison de Bicêtre, qui n'est pas dans son arrondissement. Quant aux prisons, elle les administre également, et elle a cessé toute correspondance à cet égard.

Pour l'administration et la vente des domaines nationaux, ainsi que pour les affaires ecclésiastiques, le directoire correspond à la commune avec une commission particulière, nommée hors des seize administrateurs de cette commune. Depuis le 10 août, cette commission partageant l'erreur de la commune, ne croyait plus devoir reconnaître

d'administration supérieure; en conséquence, elle n'envoyait plus ses délibérations à l'examen du directoire. Depuis le décret qui a ordonné au département de Paris de quitter le titre de commission administrative, la correspondance a repris; mais, soit que les affaires se trouvent moins multipliées, soit par quelqu'autre cause inconnue au directoire, les relations sont beaucoup moins fréquentes que par le passé. Entre plusieurs objets sur lesquels cette commission est en retard vis-à-vis du directoire, on peut citer :

1°. L'état général des domaines nationaux qui, d'après la loi du 3 août, devait être fourni dans la première quinzaine du mois d'octobre : il ne l'est pas encore; mais le grand nombre de domaines que les lois du 18 et 19 août ont déclarés nationaux, peut être cause de ce retard;

2°. Des états de frais de la vente des sel et tabac, demandés depuis le 12 mai, en exécution d'une loi du 25 mars;

3°. Des propositions sur l'emploi du produit de ses cloches, et le remplacement de 100,000 liv. que le directoire lui a avancées;

4°. Le compte des ci-devant Augustins de la place des Victoires, qui, faute de son apurement, ne touchent que leur demi-pension;

5°. Enfin l'état de la population des paroisses, nécessaire pour la répartition des biens de fabrique.

Le département, conformément à la loi du 9 septembre, a pressé la *compagnie des Eaux de Paris*, de remettre au directoire l'état de sa situation. Il n'y a pas encore de réponse.

Quant à la *Caisse de Secours*, j'ai déjà, depuis quelque temps, rendu compte à la Convention de l'emploi des trois millions qui lui avaient été accordés. J'ai exposé que les recouvremens n'étaient pas encore faits, malgré la célérité employée à lever les scellés, et à faire la description des effets. L'évasion de Guillaume regardait particulièrement la commune, en conséquence du décret du 15 septembre; cependant le procureur-syndic a fait faire, sur-le-champ, un procès-verbal de cette évasion; il a été envoyé, ainsi que le signalement de Guillaume et celui des officiers qui le gardaient, à toutes les municipalités du département et aux quarante-huit sections.

Si je passe actuellement à la partie des travaux publics pour le département de Paris, je remarque deux objets qui peuvent occasionner à quelques citoyens de l'inquiétude et du mécontentement.

Le premier, c'est ce qui se trouve dû aux entrepreneurs, fournisseurs et ouvriers, pour les travaux faits au compte du département, depuis le commencement de l'année 1791. Le directoire actuel ne peut pourvoir à ces paiemens, parce qu'il manque absolument de fonds, attendu le retard qu'a éprouvé le recouvrement des contributions publiques,

et, par suite, celui des sous additionnels pour l'acquit des dépenses locales. Le directoire a fait, depuis un mois, plusieurs demandes tendantes à obtenir, à titre d'avance, les fonds nécessaires pour payer les créanciers, et il est important que sa demande soit promptement accueillie. Le second objet est la distribution de la somme de 120,000 liv., faisant partie du secours de 150,000 liv., accordé au département de Paris, par la loi du 6 avril dernier.

Dès le 5 mai, la municipalité de Paris avait été invitée à proposer au directoire le mode de distribution, et l'emploi des 120,000 liv. qui lui ont été destinées; et cette opération n'est point encore faite.

Il résulte de l'ensemble des faits que je viens d'exposer, que le département actuel se conduit bien; et que s'il a peu fait, c'est qu'il a été entravé dans sa marche. Il résulte que la commune, précipitée par le mouvement de la révolution, entraînée par son zèle, égarée dans ses prétentions, s'est emparée de tous les pouvoirs, et ne les a pas toujours justement exercés; elle a laissé en arrière beaucoup d'opérations administratives et intéressantes, et elle a fait un grand nombre d'actes irréguliers et répréhensibles. Elle a confondu sa propre organisation; le conseil-général, qui n'est fait que pour délibérer, a voulu administrer, tandis que les lois renferment l'action, pour la rendre plus vive et plus prompte, non-seulement dans le corps, mais dans le *bureau municipal* qui en est comme le directoire.

L'exemple des anticipations de la commune a entretenu, dans Paris, le dédain et l'oubli des autorités constituées. L'idée de la *souveraineté du peuple*, rappelée avec affectation par les hommes qui ont intérêt à persuader au peuple qu'il peut tout, pour lui faire faire ce qu'ils veulent; cette idée, mal appliquée, détachée de la suite des principes dont elle fait partie, a familiarisé avec l'insurrection, et en a inspiré l'habitude, comme si l'usage devait en être journalier. On a perdu de vue qu'elle est un devoir sacré contre l'oppression, mais une révolte condamnable dans l'état de liberté; que le parti de *l'opposition*, si nécessaire contre le despotisme d'un seul, ou l'aristocratie de plusieurs, devient funeste au régime de l'égalité; car, dans le premier cas, il balance ou il surveille un pouvoir dangereux, tandis que, dans le second, il contrarie la volonté générale, et paralyse l'action du gouvernement. Cet esprit, entretenu par les propos des mécontens, par les calomnies et les soins perfides de la malveillance, par les déclamations de ces hommes ardens, dont l'imagination fantastique ou les passions violentes n'enfantent que des excès, s'est répandu de toutes parts; il a pénétré dans les sections, il y a introduit ce genre de tyrannie qui étonne ou contraint le bon sens par l'audace, et la raison par le bruit; le citoyen faible ou

timide s'est tenu à l'écart. Dès-lors, pour ceux qui restaient, la force a paru le droit, et l'emportement l'énergie; l'indépendance de la nature a été substituée à l'empire de la volonté générale, qui fait la liberté sociale; et une férocité sauvage a paru, dans quelques instans, prendre la place des mœurs d'un peuple civilisé.

Les relations entre la *commune*, le *département* et les *sections*, une fois confondues, celles-ci n'ont plus connu leurs limites et se sont portées quelquefois aux démarches les plus irrégulières : invasion chez des particuliers, violation d'asile, saisies d'effets, ventes de propriétés nationales, toutes ces mesures extrêmes, dont la commune donnait l'exemple, dont plusieurs furent peut-être inévitables dans les premiers momens, mais qui toutes devaient être promptement suspendues, ont été imitées.

C'est ainsi que la section de l'Observatoire a, pour son propre compte, levé les scellés et procédé à la vente du mobilier du couvent de la Visitation. Pressée, par moi, de suspendre et de rendre compte, elle a allégué le besoin où elle était de payer ses ouvriers. C'est ainsi que des imbéciles ou des pervers ayant répandu le faux bruit que, des armes étaient cachées dans les fondations du dôme des Invalides, deux sections adjacentes ordonnent qu'on fouillera sous le dôme à la profondeur de 25 pieds. Je suis averti : je vois les atteintes qui peuvent être portées à la solidité d'un édifice intéressant; je fais des défenses, on les brave; je les réitère, elles sont inutiles; je veux opposer la force, on menace d'une insurrection; et la fouille s'est faite à la profondeur indiquée, sans que les sections aient trouvé autre chose que la honte d'avoir désobéi. Je pourrais multiplier les exemples, ils sont affligeans; j'ai des lettres de particuliers malheureux, victimes de soupçons inconsidérés, ou de vengeances secrètes, persécutés au nom de la patrie dont ils n'avaient pas démérité. J'ai fait part à la Convention, le 17 de ce mois, des renseignemens que je me suis procurés relativement au mode d'élection du maire de cette ville, et dont il résulte, 1° que des quarante-huit sections, vingt-cinq seulement ont répondu; 2° que de ces vingt-cinq, douze ont émis leur vœu pour le scrutin secret; 3° que les treize autres ont procédé au scrutin à voix haute. Le citoyen Boucher-René avait promis, par sa lettre du 15, d'envoyer les nouveaux renseignemens qui lui parviendraient; mais rien ne m'a été communiqué depuis cette époque. J'ai écrit avant-hier à la commune et à la section du Panthéon Français, pour m'informer de l'étrange arrêté publié dans le Moniteur, et attribué à cette section, par lequel il est dit que, sans égard à la loi, elle procédera de telle manière, et que si la Conven-

tion ne l'approuve pas, les citoyens de la section se rendront en armes à la barre; je n'ai pas reçu de réponse.

La *confusion des pouvoirs* à Paris est évidente; les *atteintes* portées à la *propriété*, à la fortune publique, sont trop réelles; la *sûreté individuelle* a-t-elle été respectée?..... Ici je m'arrête, et je ne reporte qu'avec effort mes regards douloureux sur ces jours de désastre que la mauvaise foi veut en vain confondre avec la grande journée du 10 août, mais dont l'histoire fera justice, dont les hommes de bien ont horreur, et qu'ils dénonceront, comme je l'ai fait moi-même, pour laver la révolution d'une tache honteuse qu'on voudrait lui imprimer, pour la venger de l'indécente attribution d'attentats qui ne sont point son ouvrage, qui n'appartiennent qu'à un petit nombre d'agens séduits ou égarés, et de scélérats instigateurs. J'ai bravé leurs sinistres projets; je le fais encore à la face de l'Europe, quoique je sache très-bien qu'ils en méditent le renouvellement et qu'ils en espèrent le succès. Leur rage n'est point assouvie parce qu'ils n'ont pas atteint leur but. Il leur faut du pouvoir et de l'argent, et, dans un État devenu libre, dans un gouvernement qui n'est plus corrompu, les méchans n'obtiennent l'un et l'autre que par le renversement des choses et l'anéantissement des hommes vertueux. Mais le sort de la république ne resterait pas dans leurs mains; les victimes qu'ils pourraient faire accéléreraient leur propre chûte : c'est tout ce qu'il importe de sentir à l'homme public qui s'est dévoué. Je continuerai donc de citer les faits avec courage.

J'avais dénoncé les meurtres prolongés des premiers jours de septembre, et l'inutilité de mes réquisitions pour en arrêter le cours. Il n'est pas douteux cependant qu'un grand nombre de bons citoyens auraient contribué avec zèle à la répression de ces excès : pourquoi donc se sont-ils commis sans obstacles? c'est ce que peuvent seules expliquer la désorganisation de la force publique, le défaut de volonté de ceux qui devaient l'employer, la terreur imprimée par l'audace du petit nombre, et l'inaction des autorités. Eh bien! cette terreur n'est plus, sans doute: l'organisation de la garde nationale doit être faite; mais le défaut de volonté de ceux qui peuvent la requérir ou la commander, n'existe-t-il pas encore? car le service public se fait mal, malgré mes plaintes éternelles et mes réquisitions répétées. Il se commet des vols : la maison de Montfermeil, émigré, Chaussée-d'Antin, a été vidée, la nuit du 25 au 26, et ce n'est pas le seul événement récent de ce genre; il y a même eu quelques meurtres nocturnes. Lors du vol du garde-meuble, l'inspecteur qui a la surveillance de ce dépôt, faisait, depuis quinze jours, des réquisitions au commandant général, à celui de la section, toujours inutilement. J'en ai fait moi-même de très-fréquentes au commandant

général, par écrit et de vive voix, soit au Conseil, en présence de mes collègues, soit à la commission du camp sous Paris, devant les membres qui la composent. Je n'ai jamais obtenu que des promesses. Les postes ont été dégarnis en très-grande partie, presque toujours la nuit et aux heures des repas, notamment au garde-meuble, où souvent la garde est demeurée quarante-huit heures, et même soixante heures sans être relevée, n'ayant plus par conséquent le mot d'ordre. Le poste du Carrousel, pour la garde des effets nationaux au château des Tuileries, s'est trouvé quelquefois tellement dégarni que j'y ai vainement requis, en personne, une force armée pour arrêter les dilapidations qui se passaient sous mes yeux. L'administration des approvisionnemens de Paris m'a demandé des postes pour les magasins; mes réquisitions sont inutiles pour cet objet comme pour les autres.

Enfin, samedi dernier, à six heures du soir, les commissaires que j'ai préposés à la conservation des effets nationaux aux Tuileries, m'ont prévenu que le poste majeur n'était composé que de treize hommes, au lieu de soixante; qu'une seule section y faisait le service; qu'elle avait envoyé vingt-sept hommes sans commandant ni sergent, avec un seul caporal pris de vin; que la sentinelle, rebutée de faire sept à huit heures de service, menaçait de quitter le poste.

Assurément, je suis loin d'inculper la garde nationale parisienne; je reconnais son zèle, son activité, son service; cette garde, ce sont nos concitoyens, c'est nous-mêmes; mais il y a défaut d'ordre dans le service, et ce défaut la compromet en même temps qu'il expose la chose publique. Mille inconvéniens naissent de cette source, et s'aggravent réciproquement : le premier de tous est le dégoût même du citoyen qui peut quitter pour quelques instans ses foyers, sa famille, ses affaires, pour le maintien de l'ordre et de la paix, dont il sent le prix, mais qui ne saurait le faire avec empressement qu'autant qu'il aperçoit le terme de ses sollicitudes, et qu'elles sont également partagées entre tous. Après vingt-quatre heures de garde, tout homme a droit de retourner dans ses foyers; et si, aux besoins du cœur, à la loi de l'intérêt, à l'attrait du plaisir dans une ville de corruption comme Paris, l'inertie de la chose publique, dans les personnes qui commandent, fait joindre encore le dégoût, en ne relevant pas exactement les postes, ne les visitant jamais, n'y établissant aucun ordre, il est évident que le zèle doit s'éteindre et le service s'annuler entièrement.

Lorsque je rapproche de cet état de choses, les actes arbitraires qui ont fait remplir les prisons sitôt après les terribles exécutions qui les avaient vidées, actes dont j'ai fourni la preuve à l'Assemblée nationale, en déposant sur son bureau cinq à six cents mandats d'arrêt, dont quelques-

uns sont signés d'une seule personne sans caractère, la plupart de deux ou trois membres seulement du comité de surveillance de la commune, beaucoup sans aucun motif énoncé, et les autres avec la seule allégation du soupçon d'incivisme; lorsque j'observe que les fédérés qui arrivent à Paris, et dont jusqu'à présent la loi avait confié le soin à la commune, sont mal logés, mal traités, souvent envoyés chez moi pour avoir des emplacemens, des lits, comme si j'eusse été chargé de ces objets; tandis qu'ils étaient à la disposition de la commune, laquelle semblait avoir dessein de les laisser souffrir, et de leur persuader que ces souffrances, qu'il doit tenir à elle de faire cesser, étaient l'ouvrage du ministère; lorsque fournissant des matelats ou des lits dans les casernes, je n'obtiens aucun compte de ces objets, et j'apprends qu'ils disparaissent; lorsque je reçois ces nombreuses députations des sections, qui viennent m'*interroger* sur l'état des subsistances de la ville, que la commune devrait connaître; lorsque j'entends traiter d'émigrés trente-trois étrangers pleins de confiance, amenés *militairement* à Paris, et sur lesquels la commune me demande des renseignemens après qu'elle les a interrogés et qu'elle a dû se mettre en état de m'en donner à moi-même; lorsque j'apprends en même temps les fausses inculpations répandues contre les hommes publics qui réunissent au caractère quelques talens, et se sont fait connaître par leur intégrité; lorsque je vois affecter la supposition de partis ou de factions qui n'ont jamais existé, mais à l'aide de laquelle on cherche à rendre odieux ou suspects les plus sages et les plus intrépides défenseurs de la liberté; lorsqu'enfin les principes de la révolte et du carnage sont hautement professés, applaudis dans des assemblées, et que des clameurs s'élèvent contre la Convention elle-même... je ne puis plus douter que des partisans de l'ancien régime ou de faux amis du peuple, cachant leur extravagance ou leur scélératesse sous un masque de patriotisme, n'aient conçu le plan d'un renversement dans lequel ils espèrent s'élever sur des ruines et des cadavres, goûter le sang, l'or et l'atrocité.

Département sage, mais peu puissant; *commune active et despote; peuple excellent*, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie : *confusion des pouvoirs*, *abus et mépris des autorités*, *force publique*, faible ou nulle par un mauvais commandement : voilà Paris.

Je sens qu'en offrant un pareil tableau, j'élève des murmures et me couvre de défaveur; je déplais aux faibles, qui craignent une lumière dont ils se sentent incommodés; aux pervers, qui s'irritent de celle qui les fait connaître; aux ignorans, toujours prêts à se fâcher de la preuve de ce qu'ils n'avaient pu soupçonner : les bons eux-mêmes s'in-

quiètent un moment; ils voudraient douter du mal qui les afflige et qu'ils n'ont pas su prévoir : mais entre la vérité qui blesse et qui sert, la flatterie qui tue ou le silence qui trahit, je n'hésiterai jamais un instant, ma vie même y fût-elle intéressée. En vous énonçant les faits, j'ai indiqué les causes; ils se tiennent immédiatement. Suites nécessaires d'un grand mouvement et d'une terrible révolution qui a entraîné la désorganisation, et où se sont développées de nobles affections et des passions atroces; succession rapide de grands périls et de sentimens opposés; faiblesse du Corps législatif qui vous a précédés; délai, peut-être trop prolongé, de la part de la Convention, à prendre des mesures vigoureuses : voilà les causes principales et les plus saillantes. Leurs effets se perpétueraient par l'impunité des provocations au meurtre; par la défiance qu'inspirent les dispensateurs des deniers publics, et l'exemple dangereux qu'ils donnent lorsqu'ils négligent d'en rendre le compte le plus rigoureux; par les délibérations illégales, supposées du peuple, tandis qu'elles sont l'ouvrage de quelques hommes turbulens, et qu'une indiscrète tolérance laisserait subsister; par l'indifférence avec laquelle on admet dans la garde nationale des personnes inconnues et non-domiciliées; par le retard de l'instruction publique et des institutions qui doivent la favoriser.

L'exposé des maux et de leurs causes présente naturellement la connaissance des moyens de les détruire; je dois en laisser la discussion à votre sagesse : ils sont dans vos mains. Représentans de la nation, chargés de vouloir *provisoirement* pour elle, vous sauverez la république et vous lui donnerez une sage constitution, en méprisant tout danger, repoussant toute influence, réprimant les factieux et donnant force à la loi.

Ferme à mon poste, fidèle à remplir mes devoirs, je serai toujours prêt à rendre compte des affaires commises à mes soins; mais j'observerai que leur multiplicité, leur importance, jointes aux difficultés résultantes de l'état de contraction où nous sommes encore, mériteraient peut-être qu'on se livrât moins aisément à la légèreté des inculpations. J'ai été accusé dans cette assemblée, il y a trois jours, de mettre de la négligence dans l'envoi des décrets; c'était d'un législateur, moins que de tout autre, que j'aurais dû attendre cette accusation; car il eût pu savoir que tous les matins j'envoie à la Convention, comme je faisais à la législature, le *Bulletin* des décrets que j'ai expédiés la veille, de manière que je suis à jour et de l'expédition, et du compte de l'expédition.

Je joins à mon rapport quelques pièces qui viennent à l'appui des faits qu'il contient. Parmi ces pièces, se trouve la copie certifiée d'une

lettre adressée au ministre de la justice, et qui indique le dessein de renouveler quelques massacres dans lesquels on me ferait l'honneur de me comprendre avec plusieurs membres de la Convention. Quelque peu civique que soit ce projet, je crois qu'il mérite moins d'attention que l'état général de la capitale auquel d'ailleurs il pourrait tenir, et dont la continuité aurait une toute autre influence; car les individus ne sont rien devant l'espèce. Nous passerons vite, nous pouvons périr; mais il faut que les lois demeurent, parce que ce sont elles qui assurent le bonheur des générations. Il faut donc aussi les faire bonnes, et pour cela, que la ville où vous les discuterez soit maintenue dans l'ordre et dans la paix.

Signé ROLAND.

Note (Q), *page* 241.

Le ministre de l'Intérieur, aux Parisiens.

Je suis accusé devant vous, je viens me défendre. Je sais que l'homme en place est exposé à beaucoup de soupçons et de propos auxquels il ne doit répondre que par la continuité de ses bonnes actions : *bien faire* et *laisser dire*, est la maxime des gens de bien, dans les temps ordinaires, et celle que j'ai souvent mise en pratique; mais il est des circonstances où il ne suffit pas de repousser la calomnie par sa conduite, et où l'on doit encore en faire sentir la profondeur et les conséquences. C'est lorsque cette calomnie paraît tenir à un système de diffamation imaginé pour opérer des bouleversemens politiques; car alors il ne s'agit pas seulement de la réputation ou de l'existence d'un individu, il est question de la tranquillité publique et de ce qui tend à la compromettre.

Avilir l'Assemblée nationale, porter contre elle à la révolte; exciter les craintes sur le ministère actuel, le représenter comme traître à la patrie; répandre la défiance sur toutes les autorités du moment et les généraux d'armées; appeler un renversement, prétendre qu'il est nécessaire, et désigner hautement le dictateur qu'il faut donner à la France : voilà très-évidemment le but d'affiches qui paraissent sous le titre de *Marat, l'Ami du peuple, aux bons Français.* Si quelqu'un en doute, qu'il lise celle publiée le 8 septembre, où l'on donne une prétendue lettre, par laquelle on veut faire croire aux correspondances des députés avec nos ennemis, où l'on traite de *chiffons* les décrets du Corps législatif, où

l'on présente tous les ministres, *excepté le patriote Danton*, comme des *malveillans* et des *machinateurs occupés à paralyser les mesures prises pour sauver la chose publique;* où l'on veut ôter toute confiance à Kellermann, Dumouriez et Lukner; où ma lettre à l'Assemblée nationale est traitée de *chef-d'œuvre d'astuce et de perfidie*, où je suis accusé de *machiner avec la faction Brissot;* où l'on dit enfin qu'il faut un *président du Conseil à voix prépondérante*, en désignant quel il doit être.

Que toutes ces propositions soient placardées au coin des rues sous le voile de l'anonyme, elles n'exciteraient que le mépris; qu'elles y paraissent sous le nom d'un homme qui s'offre au peuple comme son *ami*, qui a pris de la consistance dans cette révolution, que le corps électoral compte parmi ses membres, et que déjà plusieurs voix portent à la Convention (1); on s'étonne et l'on réfléchit.

Est-ce l'erreur d'un homme ardent et soupçonneux qui prend ses craintes pour des vérités, et qui sème de bonne foi la défiance dont il est pénétré? N'existe-t-il point d'ambitieux adroit, d'ennemi caché, qui nourrit, pour son profit, l'inquiétude d'un esprit atrabilaire, et le dirige à son gré? Avons-nous dans notre sein des *émissaires* de Brunswick qui cherchent à nous affaiblir par des divisions intestines, ou des *scélérats* qui veulent tout renverser pour s'élever sur des ruines? Je ne puis résoudre ces questions, mais je vois qu'il y a lieu de les faire; et que si ces *émissaires* ou ces *scélérats* existaient parmi nous, ils s'efforceraient de produire la défiance et l'agitation que nous voyons exciter et perpétuer.

Quant à moi qui veux le bien de tous, sans acception de personne, j'étudie les faits avant d'accuser qui que ce soit au monde: j'appelle l'attention publique sur *ces faits*, et je vais retracer ma profession de foi. Heureux, si c'est un testament de mort, de le rendre de quelque utilité à mon pays!

Né avec quelque force dans le caractère, j'ai dû aux bons exemples dont une saine éducation environna ma jeunesse, de la diriger tout entière sur les principes les plus austères de la morale. L'intérêt général et le sacrifice continuel des passions, des goûts, de tout ce qui est individuel à cet intérêt sacré, voilà ce qui m'a été présenté, ce que j'ai toujours eu devant les yeux, comme la base de la société et la règle invariable de quiconque veut exister au milieu d'elle.

Je méprise la fortune, parce que j'ai appris à être heureux sans elle;

---

(1) J'apprends qu'il vient d'être nommé.

et que je hais les moyens par lesquels on a coutume de la fixer ; je suis sensible à la gloire, mais je ne l'ai jamais mise en balance avec la vertu : j'ai besoin du témoignage de ma conscience, je puis me passer de tout avec lui, et rien ne saurait m'en tenir lieu. J'aime *la liberté*, *l'égalité*, avec l'enthousiasme d'un être sensible qui les regarde comme la source du bonheur sur la terre, avec la constance et la ténacité d'un homme réfléchi, qui en a calculé les avantages. J'en ai professé les principes dès mon plus jeune âge, je l'ai fait avec fermeté, avec énergie sous le règne du despotisme ; je leur ai sacrifié mon avancement. Qu'on prenne ma vie, et qu'on lise mes ouvrages ; je défie la plus cruelle malveillance de trouver dans la première une seule action, de découvrir dans les autres un seul sentiment dont il ne soit permis de s'honorer et de s'applaudir.

J'ai passé quarante années dans une partie d'administration où je n'ai jamais fait que du bien, parce que je n'ai voulu y trouver que des moyens de soutenir le faible, de protéger l'artiste indigent, de recueillir et de répandre les connaissances utiles. J'ai vu la révolution avec transport ; elle répondait aux vœux que je formais depuis long-temps pour la classe malheureuse, elle détruisait des abus contre lesquels j'avais si souvent réclamé. Je l'ai soutenue, pour ma part, de mon courage et de mes travaux ; elle m'a conduit au ministère : la France peut témoigner de l'intégrité de mon administration, de la vigueur de mes principes, de l'uniformité de ma conduite.

Je n'aime point le pouvoir, et je ne l'ai pas recherché ; soixante ans d'une vie laborieuse, et j'ose le dire, l'habitude des vertus qui embellissent la retraite, me la rendent préférable à une existence agitée.

J'ai accepté deux fois un fardeau que je me sentais capable de porter, et dont les circonstances me faisaient un devoir de me charger ; j'attendais la *Convention* pour le déposer, parce que je croyais qu'alors j'aurais rempli ma tâche, et qu'il me serait permis de la terminer à cette époque où la vigueur d'un nouveau Corps représentatif promettra à la France d'heureuses destinées. Je sais que, dans le court intervalle qui reste à s'écouler, beaucoup d'orages peuvent s'élever encore ; car, c'est précisément cet intervalle que veulent saisir pour tout bouleverser, ou les agens de nos ennemis, ou les ambitieux qui auraient intérêt de nous troubler. C'est un moment périlleux, et c'est parce qu'il est tel, que, peut-être, je ne dois pas encore me retirer, à moins que le silence des lois, comme je l'ai déjà exprimé, me rende honteux de rester. On répand des défiances sur mon administration : qu'on vienne l'examiner ; mes bureaux sont ouverts au public ; je n'ai pas une seule opération, comme une seule pensée qui ne puisse être manifestée. Croit-on qu'un

vil intérêt ait sur moi quelqu'empire? qu'on suive scrupuleusement l'emploi de mon revenu, et qu'on demande aux pauvres le compte d'une partie.

L'Assemblée a décrété un million de dépenses secrètes à la disposition du Conseil : j'ai déclaré, dans le Conseil même, qu'il me paraissait qu'aucun de nous n'en devait user qu'à la connaissance de tous les autres; car c'est au Conseil qu'il est donné, c'est pour ce qui peut intéresser et servir la chose publique, et dont nul ministre n'a de secret à faire à ses collègues; aussi dois-je ajouter que je ne disposerai pas d'un denier dont je ne puisse montrer et justifier l'emploi.

On m'accuse de *machiner* avec la faction Brissot! Je ne connais pas plus les *machinations* que l'*intrigue*, et je ne crois point à cette prétendue faction. Je connais et j'estime M. Brissot, parce qu'avant la révolution, il en prêchait les principes dans ses ouvrages, comme je faisais dans les miens; je le vois avec plaisir, parce que je lui reconnais autant de pureté d'ame que d'esprit et de talens. Je n'ai pas toujours partagé toutes ses opinions, parce que chacun a sa manière de voir. Je lui ai souvent reproché la confiance ou la légèreté qui donne de l'avantage à ses ennemis, parce qu'elle lui fait négliger sa propre défense, et s'oppose à ce développement de caractère et de force souvent nécessaire dans une assemblée. Je respecte le Corps législatif, parce qu'il est composé des représentans de la nation, quoique j'aie souvent gémi de son défaut de vigueur qui a nécessité un supplément de révolution.

J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi sur les suites du 2 septembre; j'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et ce que sa justice avaient dû produire; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement; j'ai cru qu'il fallait éviter sa continuité, et que ceux qui travaillaient à le perpétuer étaient trompés par leur imagination, ou par des hommes cruels et mal-intentionnés.

Ainsi qu'un grand orage purifie l'air et balaie les immondices de nos capitales, ainsi la colère et les mouvemens populaires opèrent en quelques heures, dans les momens extrêmes, ce que le cours des choses amènerait peut-être trop tard; mais de même que l'orage prolongé ravage les campagnes et détruit la récolte de plusieurs années, de même les mouvemens continués du peuple nuisent à ses propres intérêts, et amènent une anarchie dans laquelle on cherche long-temps les élémens confondus de la justice et de la félicité.

J'ai donc parlé, parce que je le devais pour le bien de ceux mêmes à qui je risque de déplaire; car, on s'expose à être blessé en voulant retenir ceux qui sont encore dans un transport dont ils seraient victimes, si l'on ne parvenait à le calmer. Je n'ai su que plusieurs jours après, que

moi-même j'avais été désigné comme un perfide ; que le jour même du 2 septembre, le comité secret de la ville avait lancé contre moi *un mandat d'arrêt*. Était-ce pour me traduire à l'Abbaye, et m'y faire *élargir* avec des scélérats ! MM. Pétion, Santerre et Danton ont vu ce *mandat* auquel on ne donna pas de suite ; mais, ce jour même, sur les six heures environ, deux cents citoyens se rendirent tumultueusement à l'hôtel de l'intérieur où ils venaient, disaient-ils, demander des armes, quoique la distribution des armes n'appartienne point à mon département, et qu'il n'y en ait point à ma disposition. Il est vrai qu'ils avaient été chez le ministre de la guerre, absent pour l'instant, ainsi que moi, puisque nous étions sortis ensemble pour nous rendre à la commune, où je le laissai, et d'où j'allai chez le ministre de la marine, où le Conseil devait se tenir. Un homme échauffé criait à la trahison, et semblait vouloir exciter les autres ; on leur répéta à tous la simple vérité : le grand nombre l'entendit, tous se retirèrent, mais en emmenant avec eux, comme ôtage et garant de ce qu'on leur avait assuré, un sujet employé au service du secrétariat, et qu'ils ne laissèrent aller qu'après avoir vérifié que nous avions paru à l'hôtel commun.

Jamais je n'aurais relevé ces circonstances, si la continuité des calomnies contre la majorité du Conseil en général, et moi-même en particulier, ne semblait annoncer le projet de faire encore un renversement. Il faut pourtant que le peuple soit mis à même d'apprécier ce qu'il doit penser des soupçons qu'on veut lui inspirer. Si ces calomnies et ces soupçons ne sont que le fruit de l'inquiétude et de la crainte, ma franchise doit les tempérer. J'invite ceux mêmes qui les répandent, au plus sévère examen de ma conduite publique et privée. Si elles tiennent à quelques desseins pervers, de qui que ce puisse être, je ne sais y opposer que la même *franchise* et la même *publicité*, parce que ce sont les moyens de la vertu et ceux dont l'emploi est le plus utile au bien de tous : car, en supposant qu'ils m'exposent à périr, ma perte même serait utile à la France, puisqu'elle ne pourrait résulter que d'un complot dont elle lui dévoilerait l'existence, et la mettrait à même de prévenir les suites.

Que des lâches ou des traîtres provoquent les assassins, je les attends ; je suis à ma place, j'y fais mon devoir, et je saurai mourir. Si des frères égarés reconnaissent qu'ils sont trompés, qu'ils viennent, mes bras leur sont ouverts, je les appelle ; je ne crains l'œil de personne, et je ne hais que les ennemis de ma patrie, ce sont ceux de l'humanité.

Signé ROLAND.

Note (R), *page* 278.

Premier interrogatoire subi par madame Roland, pendant sa détention à l'Abbaye, du 12 *juin* 1793.

Pardevant nous administrateurs au département de police, soussignés, avons fait comparoir la citoyenne J.-M. Phlipon, femme Roland, détenue ès-prisons de l'Abbaye, par ordre du comité central révolutionnaire, séant à la maison commune, salle de l'Égalité, à laquelle nous avons fait les questions suivantes. — A elle demandé, si elle connaît les troubles qui ont agité la république, depuis le moment où le citoyen Roland, son époux, est entré au ministère, jusqu'au moment actuel. — A répondu que, n'ayant jamais pris de part aux affaires publiques, elle n'a connu ce qui les concernait que par ce qui les fait connaître à tous les citoyens : les papiers publics et les conversations. — A elle demandé ce qu'elle entend par cette manière négative de répondre, en lui observant que les papiers publics n'instruisent pas parfaitement, et qu'elle doit avoir des renseignemens plus précis que ceux que donnent ordinairement lesdits papiers. — A répondu qu'elle n'est pas tenue à s'instruire plus particulièrement des affaires, puisque, n'étant qu'une femme, elle n'était point obligée de se mêler d'elles. — A elle demandé si elle n'aurait point connaissance qu'on eût envoyé des feuilles dans les départemens, pour exciter contre Paris le projet d'anéantir cette cité. — A répondu que non-seulement elle n'a connaissance de rien de semblable, mais qu'elle doit dire que Roland lui-même et toutes les personnes qu'elle a été dans le cas de voir, se sont toujours entretenues en sa présence, de la manière la plus conforme aux principes de la justice et de la liberté, et la plus propre à convaincre qu'elles désiraient le bien de Paris comme celui de la république entière, et qu'elles n'avaient d'autre désir que de concourir à l'opérer. — A elle observé que les mots *liberté* et *justice* deviendraient très-équivoques, si dans ces conversations on n'avait pas ajouté à ces deux principes ceux d'égalité, qui doivent faire la base d'une république. — A répondu que, dans son opinion, comme dans celle des personnes dont elle a parlé, l'égalité lui paraît un résultat nécessaire de la liberté et de la justice. — A elle demandé si elle ne pourrait pas nous citer les noms des citoyens ou citoyennes qui auraient pu composer ses sociétés ordinaires. — A répondu

que ses sociétés ordinaires sont assez généralement connues; que, concentrée dans son domestique, elle n'a point vu, tant que Roland a été au ministère, d'autres personnes que celles que les affaires ou d'anciennes relations d'amitié le mettaient dans le cas de recevoir, et que certes ceux qu'il a reçus ne sont jamais venus chez lui en secret. — A elle demandé que, par la demande précédente, on aurait désiré connaître les noms desdits citoyens. — A répondu que, comme homme public, Roland recevait chez lui un grand nombre de personnes qu'il lui serait impossible de nommer, et qu'elle ne voyait jamais; qu'au surplus, comme particulière, elle n'a jamais tenu ce qui s'appelle de cercle; qu'elle recevait quelquefois à table les collègues de son mari et différentes autres personnes qui se trouvaient en liaison avec eux. — A elle demandé si elle n'avait pas connaissance d'un projet à l'effet d'établir une république fédérative, et rompre par-là l'unité désirée par tous les bons citoyens. — A répondu que non-seulement elle n'a connaissance d'aucun projet pareil, mais qu'elle a entendu constamment les personnes qui se sont entretenues chez elle, désirer l'unité de la république, comme faite pour lui assurer une plus grande force, craindre que cette unité ne fût rompue, si la balance n'était pas tenue égale entre tous les départemens, et souhaiter que Paris ne fît jamais rien qui pût exciter contre lui la jalousie des autres. — A elle observé que le citoyen Roland avait cependant cherché à former dans les départemens des bureaux d'opinion publique, et que même il était question qu'il devait avoir des fonds pour cette opération. — A répondu que, quant à la première partie de cette question, elle la croit absolument dénuée de fondement; que, quant à la seconde, on connaît le décret qui attribuait au ministre de l'intérieur des fonds pour répandre des écrits utiles; ajoute la répondante, que les comptes rendus par Roland, présentent, avec la plus sévère exactitude, l'emploi de la seule partie de ses fonds qu'il ait dépensée, et quels sont les écrits qu'il a répandus (1). — A elle demandé si elle a connaissance desdits écrits qui auraient pu influencer l'opinion publique dans les départemens. — A répondu que l'énoncé de ces écrits se trouve dans les comptes mêmes qu'elle vient de citer, et dont il y a eu des tableaux affichés; que c'est donc au public et non à elle à les juger. — A elle observé que le citoyen Roland n'avait pas réellement

---

(1) Sur cent mille livres accordées à Roland pour répandre des écrits utiles, il en dépensa seulement un peu plus de trente pendant son ministère.

(*Note de M. C.*)

rendu ses comptes, puisqu'avant cette dernière révolution, il sollicitait de les rendre définitivement, afin, disait-il, de se retirer où bon lui semblerait. — A répondu que, comme elle ne doit pas supposer de mauvaises intentions à ceux qui l'interrogent, elle ne peut voir, dans la précédente question, qu'une grande ignorance des faits; que les comptes de Roland ont été rendus; que non-seulement il fournissait à la Convention ceux de chaque mois, avec une extrême exactitude, mais à l'instant où il est sorti du ministère, il a donné le compte général le plus étendu et le plus détaillé; que ce que le citoyen Roland sollicitait, ce qu'il a réclamé avec des instances réitérées, c'est l'apurement de ses comptes, c'est-à-dire leur examen sévère par des commissaires de la Convention, et un rapport qui attestât ce que les commissaires les auraient trouvés être; qu'en conséquence, le comité de l'examen des comptes de la Convention a chargé plusieurs de ses membres de cet examen; qu'il y a été procédé avec exactitude; qu'elle sait que ces commissaires se sont rendus fréquemment dans les bureaux de l'hôtel du ministre de l'intérieur, se sont fait représenter toutes les minutes et pièces justificatives, et ont été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera long-temps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le sien, c'est que les commissaires qui ont fait cet examen, n'aient plus long-temps la lâcheté de différer leur rapport, et que tous les bons citoyens se joignent à eux pour l'obtenir. — A elle demandé si elle sait où le citoyen Roland, son époux, est actuellement. — A répondu qu'elle l'ignore. — A elle demandé si, dans les sociétés qu'elle voyait habituellement, des personnes liées avec Dumouriez, ou quelques autres traîtres à la patrie ne se trouvaient pas. — A répondu qu'elle n'a vu personne qui, à sa connaissance, fût intimement lié avec Dumouriez. Ajoute la répondante, que les citoyens qu'elle voyait, sont tellement connus par leur patriotisme, qu'on ne peut les soupçonner d'avoir eu des liaisons avec des traîtres. — A elle demandé si elle ne connaissait point le projet de détruire les sociétés populaires. — A répondu qu'elle n'a vu personne qui ait énoncé cette opinion.

Lecture faite à la répondante de nos interrogatoires et de ses réponses, y a persisté, et a signé avec nous.

Signé, Roland née Phlipon, Louvet et Baudrais.

Pour copie conforme à la minute, *signé*, Louvet et Soulès.

Du 11 brumaire an II.

Interrogatoire de madame Roland, par le Tribunal révolutionnaire.

Nous avons fait amener de la maison d'arrêt de la Conciergerie la ci-après nommée, à laquelle avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure;

A répondu se nommer Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, âgée de trente neuf ans, née à Paris, y demeurant rue de la Harpe.

Interrogée sur l'état que professait Roland, son mari, avant d'être appelé au ministère, et avant l'époque du quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf;

A répondu qu'employé depuis quarante ans dans une partie d'administration, en qualité d'inspecteur des manufactures, il était encore à l'époque de la révolution de mil sept cent quatre-vingt-neuf, et demeurait, à la même époque, à Lyon, chef-lieu du département, où il était employé; il a continué de l'être jusqu'à la suppression de ladite place, qui a eu lieu à la fin de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze. A l'époque de la révolution, exerçant à Lyon les droits de citoyen, son civisme reconnu le fit appeler à la municipalité; il fut député pour les intérêts de la commune de cette ville, auprès de l'Assemblée constituante en février mil sept cent quatre-vingt-douze; l'objet de sa mission l'a retenu à Paris cinq à six mois, au bout desquels il est allé en rendre compte. Les places d'inspecteurs se trouvant supprimées peu après cette époque, il revint à Paris pour faire valoir ses droits à obtenir une retraite, et il s'y fixa, comme dans un lieu plus convenable pour suivre les travaux littéraires qu'il avait entrepris, et dont la suppression de sa place lui laissait la liberté de s'occuper essentiellement; ce fut dans ce temps-là qu'il se logea rue de la Harpe, appartement qu'il n'a point quitté lorsqu'il a été appelé au ministère, persuadé qu'il pourrait y revenir bientôt.

Interrogée combien de temps Roland a resté officier municipal à la commune de Lyon, et quel était pendant son exercice le maire de cette commune;

Appelé d'abord comme notable, bientôt après à la place d'officier municipal, a dit ne pouvoir se rappeler précisément la durée du temps qu'il a été officier municipal, et que le maire de la municipalité d'alors s'appelait Vitet, médecin.

Interrogée si depuis la formation de la Convention nationale elle n'a pas reçu habituellement chez elle les nommés Vergniaux, Guadet, Gensonné, Duprat, Duperret, Carra, Fauchet, Sillery, Brissot, Fonfrède, Ducos, Barbaroux, Biroteau, Buzot, Salles, Louvet, Lehardy, Mainvielle, Dufriche-Valazé et autres, connus sous la dénomination de Brissotins, Girondins, etc.; et si dans les différentes conférences qui ont eu lieu, il ne s'y est pas agi de la force départementale et des moyens d'en exécuter l'envoi;

A répondu qu'elle n'a reçu personne chez elle sous les dénominations indiquées dans l'interrogatoire; qu'elle n'a jamais eu chez elle ni cercles ni conférences; que son mari recevait chez lui à table, une fois la semaine, les ministres ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques-unes de ses anciennes connaissances et les personnes qui, sachant qu'il était chez lui ce jour-là, venaient le visiter : de ce nombre se sont trouvés Brissot, Pétion, Buzot, avec lesquels il s'était lié dans le temps de l'Assemblée constituante; quelquefois aussi Barbaroux, qui avait été député de Marseille dans le temps de son premier ministère, et qui, comme tel, avait fait sa connaissance, de même que de Louvet en qualité d'homme de lettres, et qu'il connaissait aussi précédemment; il fit aussi connaissance, dans le temps de son premier ministère, avec Guadet et Gensonné, qui venaient également le voir lorsqu'ils étaient à la Convention : ces personnes ont quelquefois amené de leurs collègues; qu'elle a entendu parler non pas en conférence, mais en conversation très-publique, des différens objets dont l'Assemblée s'occupait alors, et qui intéressaient la chose publique.

Avons observé à la répondante que la question par nous à elle faite sur ce qui peut avoir rapport à la force départementale, les conversations qui à cet égard ont pu avoir lieu, est précise; qu'il est étonnant que sa réponse soit purement générique et évasive de celle qu'elle devait faire à justice; l'avons en conséquence sommée de déclarer affirmativement ou négativement, s'il est à sa connaissance que le système de la force départementale ait été agité dans les conversations dont elle nous a déclaré précédemment avoir été témoin;

A répondu que sa réponse n'est point évasive, mais qu'elle ne peut être que générique sur une question de cette nature, parce qu'elle n'a jamais entendu traiter chez elle régulièrement comme affaire de système aucun objet de ce genre.

Interrogée si parmi les dénommés à un de nos précédens interrogatoires, il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres;

A répondu que Roland et elle étaient liés depuis l'Assemblée constituante avec Brissot, Pétion et Buzot.

Demandé itérativement à la répondante, si, particulièrement et distinctement avec son mari, elle n'a pas eu de relation avec aucun des ci-devant dénommés;

A répondu qu'elle les a connus avec Roland et par Roland; et les connaissant, elle a eux pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

A elle observé que par les réponses continuellement évasives qu'elle fait, elle annonce l'intention bien formée d'outrager la vérité, et qu'elle ne la refuserait pas si elle sentait intérieurement qu'elle n'a jamais eu de liaisons contraires aux intérêts de la république, l'avons en conséquence sommée de déclarer si elle a eu ou si elle n'a pas eu des relations particulières et personnelles avec Barbaroux et Lauze-Duperret;

A répondu d'abord, qu'elle n'a jamais eu de liaisons contraires aux intérêts de la république, qu'elle n'a point intention de déguiser la vérité, qu'elle la doit sur les faits.

A elle observé qu'elle n'a point répondu à la question qui lui a été faite; en conséquence l'avons itérativement sommée de déclarer à justice, si depuis que Barbaroux et autres traîtres à la patrie sont allés soulever contre la république les départemens de l'Eure et du Calvados et autres, elle n'a pas, soit directement, soit indirectement, entretenu avec ces traîtres des relations ou correspondances;

Partis avec la qualité de mes amis, ne les reconnaissant pas pour traîtres, j'ai désiré avoir de leurs nouvelles et je n'en ai pas reçu.

A elle demandé si elle n'a pas reçu de leurs nouvelles et si elle ne leur en a pas donné des siennes par l'entremise de Lauze-Duperret, et si, par ces motifs, elle ne lui a pas écrit plusieurs lettres et n'en a pas reçu de lui;

Sans connaître particulièrement Duperret, mais ayant cru distinguer chez lui du courage, elle a imaginé de s'adresser à lui dans les premiers temps de sa détention, pour le prier de faire lire à la Convention nationale des réclamations qu'elle lui avait adressées, et qu'elle n'avait pu parvenir à y faire entendre; elle croit lui avoir demandé en même temps des nouvelles de leurs amis communs.

Lui avons à l'instant représenté cinq pièces, la première desquelles, datée de la prison de l'Abbaye, le 1er juin, l'an II de la république, commençant par ces mots : *La citoyenne Roland, à la Convention nationale*, et finissant par ceux-ci : *Roland, née Phlipon*. Sur le recto du

deuxième feuillet, se trouve réponse à ladite lettre, commençant par ces mots : *S'il ne faut, vertueux citoyen*, et finissant par ceux-ci : *Lu, D.* La troisième, une autre sans date, commençant par ces mots : *Je vous dois mille remercîmens*, et finissant par ceux-ci : *Et vous conserve*. Ladite lettre non signée et portant à son adresse, *au citoyen Duperret*. La quatrième, autre lettre datée du 24 juin, commençant par ces mots : *Brave citoyen*, et finissant par ceux-ci : *A l'Abbaye, 24 juin*. La cinquième et dernière est un écrit sur un carré de papier dont la partie supérieure se trouve en blanc, commençant par ces mots : *On paraît me faire sortir*, et finissant par ces mots : *Ne m'oubliez pas*. La deuxième pièce notée 92, la troisième 87, la quatrième 185, et la cinquième 104, toutes et chacune signées et paraphées Lauze-Duperret, comme ayant été trouvées sous le scellé de ce dernier. Avons en conséquence sommé la répondante de déclarer si elle reconnaît toutes lesdites pièces pour être écrites de sa main, et déclaré qu'elles allaient être par nous et en présence de l'accusateur public cotées et paraphées ainsi que d'elle.

A dit, après avoir examiné lesdites pièces, qu'elle les reconnaissait pour être écrites de sa main, et les a, après avoir été par nous cotées de première et dernière, signées ainsi que l'accusateur public, nous et le greffier, et avons suppercédé au présent interrogatoire pour être repris en temps et lieu. Après lecture faite, la declarante a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, le dit accusateur public et le greffier, à trois heures après midi. *Signés* Roland née Phlipon, David, Lescot-Fleuriot, Derbez, *commissaire-greffier*.

Du treize même mois, même année que dessus, à onze heures du matin, nous dit juge assisté et en présence de qui dessus, avons fait nouvellement amener de la Conciergerie, ladite femme Roland, pour reprendre son interrogatoire.

Avons représenté à l'accusée, que dans l'une de ses réponses, lors de l'interrogatoire par elle subi le onze de ce mois, nous a dit ne pas connaître particulièrement Lauze-Duperret et ne s'est adressée à lui, que parce qu'elle avait remarqué qu'il avait du courage ; que cependant les lettres que l'accusée lui a adressées et copie d'une des réponses que ledit Duperret lui a faite, ne laissent pas douter de la liaison particulière, subsistante entre ce dernier et l'accusée, ainsi que de leurs relations sur les événemens politiques ; d'où il suit que l'accusée, dans sa réponse que nous venons de lui rappeler, a outragé la vérité ;

A répondu avoir exprimé la vérité et ne pouvoir dire que la vérité, qu'elle n'a pas vu Duperret plus de dix fois, qu'elle ne l'a jamais vu en

particulier, mais en société; que l'on peut juger même par la première de ses lettres à Duperret, celle qui a accompagné la copie de sa réclamation à la Convention, qu'elle n'avait pas avec lui de liaisons particulières, qu'il lui avait inspiré la confiance que donne l'opinion d'une conformité de principes; l'idée de ses relations avec des personnes qui étaient nos amis communs : je n'avais pas d'ailleurs, beaucoup de choix à faire dans l'Assemblée en ce moment, pour charger quelqu'un à qui je ne fusse pas tout-à-fait étrangère de ce qui pouvait m'intéresser; quant aux lettres subséquentes, elles sont l'effet de l'intérêt même et de la franchise avec lesquels Duperret m'avait répondu.

A elle observé qu'il résulte évidemment de la réponse qu'elle vient de faire, qu'elle avait des relations et qu'elle partageait les principes des mandataires infidèles du peuple, en rébellion ouverte à cette époque, et conspirant dans les départemens de l'Eure, du Calvados et autres, la perte de la république;

A répondu qu'au premier juin, époque où elle a été mise en arrestation, et s'est adressée à Duperret, il n'y avait ni révolte, ni conspiration; que toujours détenue depuis cette époque, elle n'a pu avoir sur les personnes qui lui étaient précédemment connues, que des sentimens conformes à ceux qu'elles lui avaient d'abord inspirés par leur amour pour la liberté.

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit par sa réponse au précédent interrogat, être les amis d'elle et de Duperret;

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

A elle demandé si ce n'était pas elle qui faisait la rédaction des lettres que Roland écrivait;

Je n'ai jamais prêté mes pensées à mon mari, mais il a pu quelquefois employer ma main.

A elle demandé si lors du ministère de Roland, celui-ci n'a pas établi un bureau connu sous le nom de bureau d'esprit public; et si elle n'était pas la directrice de ce prétendu bureau d'esprit, dont le but était évidemment d'attaquer l'opinion publique dans sa source la plus pure, et d'amener, par la division des esprits, le déchirement de la république;

A répondu que jamais, à sa connaissance, aucun bureau, sous cette dénomination, n'a été établi par Roland; affirme en outre, que jamais elle ne s'est mêlée de la direction d'aucun; elle sait seulement qu'un décret de la fin du mois d'août, chargeant le ministre de l'Intérieur de répandre des écrits utiles, Roland avait affecté à quelques commis le soin de les expédier; elle sait qu'il appelait cela lui-même, la correspondance patriotique; elle sait que Roland mettait du zèle à l'ob-

servation d'une loi qui devait répandre l'amour et la connaissance de la révolution; elle sait qu'il désirait concourir au maintien de l'ordre et de la paix, et que ses propres écrits respirent ce sentiment.

A elle observé qu'elle veut continuellement outrager la vérité; car il est de notoriété publique, que ce bureau existait sous le nom de bureau d'esprit public, et que même cette dénomination était inscrite au-dessus de la porte dudit bureau, et qu'elle n'était pas assez étrangère aux opérations de son mari, pour ignorer elle-même ce que tout le monde savait; que vainement d'ailleurs, elle prétendrait vouloir justifier les intentions de Roland à cet égard, puisqu'une fatale expérience a appris à toute la république, que la correspondance de cette nature, entretenue par ce ministre perfide, a eu pour objet principal d'appeler sans cesse et à grands cris, la force départementale à Paris, et de répandre contre les représentans fidèles du peuple, des calomnies aussi atroces qu'elles étaient absurdes;

A répondu qu'elle s'honore au contraire de rendre témoignage à la vérité; qu'elle est prête à le faire surtout au péril de sa vie; qu'elle n'a jamais vu l'inscription dont on lui parle; qu'elle n'a pas entendu employer à Roland cette dénomination; qu'elle a même remarqué dans le temps où elle se répandait dans le public, qu'elle n'était point portée dans les états imprimés des bureaux du département de l'intérieur; quant aux attributions faites à Roland, de vouloir corrompre l'opinion publique, elle n'y oppose que deux faits : le premier, les écrits même de Roland et la doctrine qu'ils renferment; le second, le défi d'en citer aucun envoyé par lui qui ne soit conforme aux meilleurs principes, et le soin de faire expédier avec une égale fidélité tout ce qui était imprimé par ordre de la Convention nationale, ce qu'il est aisé de vérifier et ce qui constatera son exactitude à faire parvenir les opinions des membres de l'Assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

A elle demandé à quelle époque Roland a quitté Paris, et si elle sait où il est;

A répondu, qu'elle le sache ou non, elle ne doit ni ne veut le dire.

A elle observé qu'à moins de se mettre en rébellion ouverte contre la loi, une accusée doit à la justice compte de la vérité; qu'au surplus, dans cette dernière réponse, elle vient de manifester de plus en plus l'intention où elle est de déguiser sans cesse la vérité; mais qu'elle sache au moins que la vérité perce à travers même les mensonges les mieux déguisés;

A répondu qu'une accusée doit compte de ses faits et non de ceux d'autrui; ajoute que, si durant quatre mois, Roland n'eût pas inutile-

ment sollicité l'apurement de ses comptes, il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter, et elle ne serait pas dans le cas de taire sa résidence, en supposant qu'elle lui fût connue; a ajouté qu'il n'est point de loi qui oblige à trahir, au nom de la justice, les premiers sentimens de la nature.

A elle demandé si elle a fait choix d'un conseil;

A répondu qu'elle fait choix du citoyen Chauveau.

Lecture faite du présent interrogatoire, la répondante a déclaré que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, l'accusateur public et le greffier.

Signés, Roland née Phlipon, David, Lescot-Fleuriot et Derbez, *commis-greffier*.

Collationné.

Pour copie conforme,

PARIS.

Déposition des témoins produits contre la citoyenne Roland.

L'an second de la République française, le dix-septième jour du mois de brumaire, heure d. . . . .

Nous, Claude-Emmanuel d'Obsent, juge du tribunal extraordinaire et révolutionnaire, établi par la loi du 10 mars 1793, et en vertu des pouvoirs délégués au tribunal, par la loi du 5 avril de la même année; vu la cédule délivrée par le président, qui ordonne assignation à la requête de l'accusateur public, en date du 16 dudit mois, aux témoins indiqués par ledit accusateur public, à l'effet de faire leurs déclarations sur les faits contenus en. . . . .
contre la femme Roland, prévenue, et l'assignation donnée en conséquence le 16 dudit mois, à comparaître à ce jour, lieu et heure, en présence de l'accusateur public, et assisté de Anne Ducray, commis-greffier dudit tribunal. Avons reçu les déclarations desdits témoins ainsi qu'il suit :

1°. Est comparue Anne-Marie-Madeleine Mignot, âgée de cinquante-cinq ans, musicienne et maîtresse de clavecin, demeurant rue de Bièvre, n° 8;

Laquelle déclare que, depuis le 13 août 1792, elle a demeuré chez la femme de Roland, ex-ministre de l'Intérieur, pour y enseigner la musique et le clavecin à la fille Roland, qui était confiée à ses soins, en qualité

d'institutrice; qu'elle a remarqué que plusieurs députés de la Convention nationale, tels que Brissot, Gensonné, Guadet, Louvet, Barbaroux, Buzot, Pétion, Duperret, Duprat, Chassey, Vergniaux, Condorcet, et autres dont elle ne se rappelle pas les noms, venaient habituellement dans cette maison; que, notamment Brissot, Buzot, Gorsas, Gensonné, Louvet, y venaient plus fréquemment que les autres, et avaient des relations plus directes avec la femme Roland, qu'ils visitaient souvent dans son cabinet.

Qu'elle se rappelle qu'un jour, étant dans le cabinet de la femme Roland, Brissot entra avec un air furieux et désespéré, et dit : « Vous ne savez pas, vous autres, que le siége de Lille est levé? » Qu'elle a cru remarquer que la femme Roland fit signe de la tête, à Brissot, en indiquant la déclarante, et répondit à Brissot : « Je sais, je sais la bonne nouvelle. »

Qu'au surplus, Roland et sa femme ne témoignant pas à la déclarante une grande confiance relativement aux opinions publiques, on ne parlait qu'avec la plus grande discrétion devant elle d'affaires publiques; qu'elle entendait bien quelquefois des mots qu'elle ne pouvait pas s'expliquer à elle-même, mais dont depuis, par le rapprochement des événemens qui se sont succédé, elle a mieux senti le sens et la valeur.

Ajoute la déclarante, que les craintes et les frayeurs continuelles que marquaient Roland et sa femme, jusqu'à prendre souvent la précaution de découcher, lui ayant paru suspectes, elle forma et leur témoigna souvent le désir de se retirer de chez eux, mais que ne pouvant plus supporter cette vue, elle se décida à en sortir aux environs du 20 du mois de mai dernier, parce qu'à cette époque elle remarquait en eux plus de tranquillité aux approches d'une guerre civile qu'ils semblaient désirer, et sur laquelle ils avaient, en conversation, cherché à pressentir les sentimens de la déclarante, qui leur marqua à cet égard ses sentimens patriotiques, en leur témoignant l'indignation d'une bonne républicaine, qui ne veut que le salut de sa patrie; qu'elle se rappelle même qu'un jour étant avec Roland et sa femme, celui-ci lui dit : « Si nous allions être guillotinés tous les trois, qu'en diriez-vous? » qu'elle déclarante répondit qu'elle ne pouvait pas craindre ce sort, attendu que sa conscience était pure, et qu'elle ne lui reprochait rien; que Roland lui répliqua : « Mais enfin, si cela arrivait? » Alors elle répondit que ce serait la loi du plus fort, mais que dans ce cas même, elle désirerait que son sang fût comme une rosée féconde qui fût versée pour le bonheur de sa patrie; que la femme Roland dit, en regardant son mari, et lui adressant même la parole : « Quand je te le disais. » A quoi Roland répondit : « Je ne l'aurais pas cru; » que cette conversation donna lieu

à la déclarante de penser qu'on cherchait à sonder ses sentimens ou à l'effrayer.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Mignot, d'Obsent, Lescot-Fleuriot et Ducray.

Est aussi comparu Louis Lecoq, âgé de trente ans ou environ, potier de terre, demeurant rue de la Tannerie, n° 6;

Lequel, après avoir entendu la lecture de la dénonciation faite au comité révolutionnaire de la section du Panthéon français, déclare qu'il a vu des députés de la Convention nationale fréquenter habituellement la maison de Roland; que ceux qu'il y a vus plus souvent, sont Brissot, Gorsas, Gensonné, Guadet, Buzot, Louvet, et autres dont il ne se rappelle pas les noms; qu'il les a vus dîner souvent et en société avec Roland et sa femme; qu'au surplus, à table et devant les domestiques, ils ne parlaient qu'avec ménagement et discrétion des affaires publiques, et qu'il ne leur en a jamais entendu parler en mal, autant que ses connaissances peuvent le lui faire penser; qu'il se rappelle que Roland et sa femme témoignant la crainte d'être assassinés chez eux, découchèrent une fois ou deux à sa connaissance.

Et est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Lecoq, d'Obsent, Lescot-Fleuriot, et Ducray.

Est aussi comparue Marie-Catherine Fleury, âgée de trente-quatre ans, cuisinière de Roland, demeurant rue de la Harpe, n° 51;

Laquelle déclare, qu'elle est attachée à Roland et à sa femme, depuis treize ans, en qualité de cuisinière; que pendant que Roland était ministre de l'Intérieur, elle était attachée à sa maison, comme fille d'office, et qu'en cette qualité elle ne peut avoir eu aucune connaissance particulière des liaisons plus ou moins intimes que Roland et sa femme peuvent avoir eues avec plusieurs membres de la Convention; qu'elle sait seulement pour avoir ouï dire, que les députés qui ont subi leur jugement, ainsi que ceux qui sont en fuite, venaient habituellement chez lui.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture de sa déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis-greffier.

Signés, Fleury, Ducray, d'Obsent, Lescot-Fleuriot.

Collationné. *Pour copie conforme, délivrée par moi Greffier du Tribunal*, PARIS.

Du 18 brumaire.

Vu par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu du pouvoir délégué au tribunal, par la loi du 25 avril de la même année, séant au Palais de Justice, à Paris.

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit:

Antoine-Quintin Fouquier-Thinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale, du 10 mars 1793, l'an II de la république, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné, par l'article 2 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conjuration existent encore, et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits; de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'Intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation; ils correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés, tant à Caen que dans d'autres villes de la république; Roland en fuite avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris; cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de la conspiration; conciliabules dont elle était l'ame; quoiqu'en prison, recevait des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondait, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration; que la preuve de cette correspondance résulte, 1° d'une lettre datée d'Evreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Duperret, dans laquelle on lit : « N'oubliez pas l'estimable citoyenne Roland, et tâchez de lui » donner quelques consolations dans la prison, en lui transmettant les » bonnes nouvelles, etc., » 2° d'une autre lettre datée de Caen, le 15

dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras » sans doute encore rempli ma commision à l'égard de madame Roland, » en tâchant de lui faire passer quelques consolations, etc. Ah! fais tes » efforts pour la voir et pour lui dire que les vingt-deux proscrits, que » tous les hommes de bien partagent ses maux, etc. Je te remets ci-» joint une lettre que nous écrivons à cette estimable citoyenne, je n'ai » pas besoin de te dire que toi seul peux remplir cette importante com-» mission ; il faut à tout prix qu'elle tente de sortir de sa prison, et de » se mettre en sûreté, etc. ; » 3° d'une lettre écrite par Lauze-Duperret à la dite femme Roland, dans laquelle on lit : « J'ai gardé plusieurs » jours trois lettres que Barbaroux et Buzot m'avaient adressées pour » vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire parvenir ; et ce » qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'en ce moment où je pourrais le » faire, en profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est de-» venue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de » Pétion, à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à » même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti sans » avoir pu y réussir : j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces citoyens à » qui j'ai écrit par une voie sûre, et les préviendrai du moyen que j'ai » maintenant de pouvoir mieux remplir leurs commissions, etc. ; » 4° d'un billet daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce, « qu'on l'a fait sortir de l'Abbaye ; qu'elle » croyait revenir chez elle ; mais qu'avant d'y rentrer, on l'a arrêtée » pour la conduire à Sainte-Pélagie, et l'engage de ne pas l'oublier ; » 5° et enfin de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Duperret : la première, en date du 6 juin ; la seconde sans date, et la troisième en date du 24 juin ; dans la seconde, on lit : « Les nouvelles » de mes amis sont le seul bien qui me touche ; vous avez contribué à » me le faire goûter ; dites-leur que la connaissance de leur courage, et » de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté, me tient lieu » et me console de tout ; dites-leur que mon estime, mon attachement » et mes vœux les suivront partout : l'affiche de Barbaroux m'a fait un » grand plaisir, etc. » . . . .

D'après le contenu desdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agens et complices de la conspiration.

Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur, pour avoir méchamment, et à dessein, participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle,

en conciliabules, les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pour quoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, sera prise-au-corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du palais de Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée, tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la république française, une et indivisible.

Signé A. Q. FOUQUIER.

L'ordonnance de prise-de-corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès-verbal de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du juré du jugement, portant :

« Qu'il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibi-
» lité de la république, la liberté et la sûreté du peuple français. »

Que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincu d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète, que quiconque proposera ou
» tentera de rompre l'unité de la république française ou en détacher
» les parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, sera
» puni de mort. »

Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la république, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture, et qui est ainsi concue : « Les biens de ceux
» qui seront condamnés à la peine de mort, sont acquis à la république;
» ils sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfans, s'ils n'ont
» pas de biens d'ailleurs. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois de brumaire, l'an II de la république française, où étaient présens les citoyens René-François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président; Gabriel Deliège, François-Joseph Denizot, et Pierre-Noel Subleyras, juges, qui ont signé à la minute avec Wolff, commis-greffier.

Collationné. *Pour expédition conforme, délivrée par moi, Greffier soussigné*, Paris.

Dans un temps où la même tyrannie confondait tous les rangs, associait tous les genres d'infortunes, Olympe de Gouge, femme qui dut quelque célébrité à des écrits courageux, la Reine et madame Roland, périrent à peu de distance l'une de l'autre sur l'échafaud. L'article suivant, inséré d'abord dans la feuille du *Salut Public*, et répété par le *Moniteur*, insulte par les plus grossières injures, à la mémoire de trois femmes, dont le sang fumait encore.

Aux Républicaines.

En peu de temps le tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple, qui ne sera pas sans doute perdu pour elles; car la justice toujours impartiale, place sans cesse la leçon à côté de la sévérité.

Marie-Antoinette, élevée dans une cour perfide et ambitieuse, apporta en France les vices de sa famille; elle sacrifia son époux, ses enfans et le pays qui l'avait adoptée, aux vues ambitieuses de la maison d'Autriche dont elle servait les projets, en disposant du sang, de l'argent du peuple, et des secrets du gouvernement: elle fut mauvaise mère, épouse débauchée, et elle est morte chargée des imprécations de ceux dont elle avait voulu comsommer la ruine. Son nom sera à jamais en horreur à la postérité.

Olympe de Gouge, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspirarion de la nature. Elle commença par déraisonner, et finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France : elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe.

La femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires, à qui elle donnait des soupers, distribuant des faveurs, des places et de l'argent, fut un monstre sous tous les rapports. Sa contenance dédaigneuse envers le peuple et les juges choisis par lui; l'opiniâtreté orgueilleuse de ses réponses, sa gaieté ironique, et cette fermeté dont elle faisait parade dans son trajet du Palais de Justice à la place de la Révolusion, prouvent qu'aucun souvenir douloureux ne l'occupait. Cependant elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature, en voulant s'élever au-dessus d'elle; le désir d'être savante, la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur un échafaud.

Femmes! voulez-vous être républicaines? aimez, suivez et enseignez les lois qui rappellent vos époux, vos enfans à l'exercice de leurs droits; soyez glorieuses des actions éclatantes qu'ils pourront compter en faveur de la patrie, parce qu'elles témoignent en votre faveur; soyez simples dans votre mise, laborieuses dans votre ménage; ne suivez jamais les assemblées populaires avec le désir d'y parler; mais que votre présence y encourage quelquefois vos enfans : alors la patrie vous bénira, parce que vous aurez réellement fait pour elle ce qu'elle doit attendre de vous. (Tiré de la feuille de *Salut public*).

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

NOTICES HISTORIQUES SUR LA RÉVOLUTION.

PORTRAITS ET ANECDOTES.

PORTRAITS.

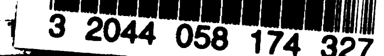
ANECDOTES.

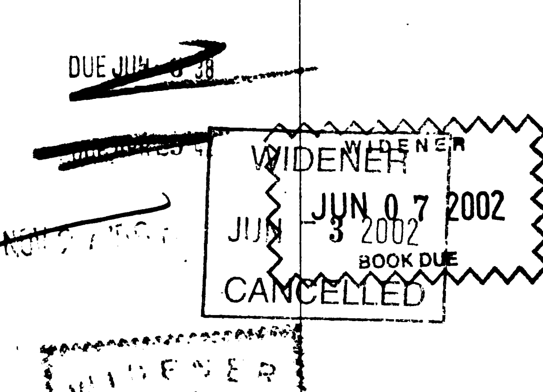
DERNIERS ÉCRITS.

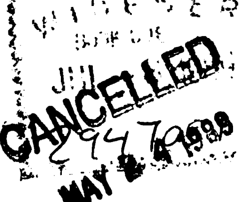
ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET PIÈCES OFFICIELLES.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.




3 2044 058 174 327


WIDENER
JUN 0 7 2002
BOOK DUE
WIDENER
JUN 3 2002
CANCELLED


CANCELLED